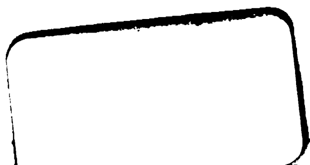










HISTOIRE DU VELAY

GUERRES

CIVILES, POLITIQUES ET RELIGIEUSES

LE PUY, IMPRIMERIE MARCHESSOU, BOULEVARD SAINT-LAURENT, 23

HISTOIRE DU VELAY

GUERRES

CIVILES, POLITIQUES ET RELIGIEUSES

LA RÉFORME. — LA LIGUE

PAR FRANCISQUE MANDET

TOME CINQUIÈME

LE PUY

M.-P. MARCHESSOU, ÉDITEUR

MDCCCLXII

A MON TRÈS-VÉNÉRABLE ET TRÈS-SAVANT AMI

MONSIEUR BERTRAND DE DOUE

AUTEUR DE LA DESCRIPTION GÉOGNOSTIQUE DES ENVIRONS
DU PUY (EN VELAY)

Il y a près d'un quart de siècle, je fis paraître le *Récit des guerres de religion dans le Velay*. Quoique ce livre fût écrit par une plume encore inexpérimentée, vous en accueillîtes affectueusement la dédicace. J'espérais qu'en le plaçant sous l'égide d'un nom aussi honoré que le vôtre il serait lu avec bienveillance par nos compatriotes. Je ne m'étais pas trompé, et

quoiqu'il eût été déjà inséré dans nos *Annales*, son édition entière fut épuisée en moins de deux années.

Ce travail vient aujourd'hui prendre naturellement sa place dans le cadre d'études historiques plus complètes ; je le publie donc de nouveau. J'ai voulu lui laisser le souffle de jeunesse qui l'inspira ; seulement, écoutant les conseils de l'âge, j'ai beaucoup corrigé, beaucoup effacé. Du reste, la méthode descriptive reste la même. Il m'a paru indispensable de rappeler successivement les principaux événements de l'histoire nationale, afin de leur demander le sens de scènes accomplies au loin sous leur influence. Cependant, pour ne pas rendre trop pâles nos esquisses locales, j'ai dû me restreindre à des indications sommaires ; l'essentiel était de placer bien en relief les

figures qui animent le drame velavien et qui personnifient le mieux les passions en lutte à cette époque.

Je crois avoir dit tout ce qu'il importait de connaître. Il pouvait sembler parfois difficile de toucher à certaines questions de réforme religieuse ; je me suis appliqué à reproduire ces causes de tant de représailles et de si longs combats sous leur jour le plus sincère, évitant avec le même soin de prendre pour guide exclusif l'apôtre trop exalté de la réforme ou le ligueur intolérant et fanatique.

Soyez donc, mon excellent ami, encore plein d'indulgence, et que la première page de ce livre vous porte, comme autrefois, le témoignage respectueux de mon entier dévouement.

Riom, 1er septembre 1862.

F. M.

GUERRES

CIVILES, POLITIQUES ET RELIGIEUSES

LA RÉFORME

LIVRE PREMIER

I

INTRODUCTION

Le Velay est une contrée éminemment catholique. On sent, aujourd'hui même encore, que la foi de ses premiers apôtres a jeté de vivaces racines dans les entrailles de cette terre toute méridionale; ses habitants l'ont reçue au berceau bien souvent comme leur unique héritage. Ils aiment les pompes éclatantes, les solennités pleines de magnificence de leur culte, l'histoire de leurs sanctuaires, les pieux récits dont les chroniques de Notre-Dame du mont Anis conservent précieusement le souvenir. Et comment, surtout au moyen-âge, n'auraient-ils pas aimé les merveilles de leurs légendes, eux à qui le miracle avait été donné comme un gage de la prédilection d'en haut, eux pour qui il avait engendré ces pèle-

rinages, ces jubilés et ces grands marchés forains, sources de prospérités séculaires?... Ce sentiment les saisissait presque avec la vie. Ils en aspiraient les principes avec le lait de leur mère; ils le sentaient chaque jour se fortifier, autant par la reconnaissance que par les acclamations de ces milliers de pèlerins accourus des plus lointains pays pour rendre témoignage de ce qu'il fallait croire.

Les Velaviens ont toujours eu de la race robuste et fière des montagnards deux qualités profondément empreintes dans l'âme : l'amour du pays natal et le respect des traditions. — L'amour du pays natal, d'autant plus passionné que la providence le féconde sur les sols les plus arides; le respect des traditions, d'autant plus enraciné qu'il est comme la loi patriarcale des vieux foyers de la patrie. Celui-ci maintient dans les habitudes de la contrée cette hospitalité franche toujours si largement offerte, cette probité naturelle que les rudes épreuves de la misère ont bien de la peine à corrompre; celui-là imprime au caractère ce dévouement énergique, cette ardeur généreuse qui réfléchissent sur chacune des pages de notre histoire de si dramatiques couleurs. Foi, probité, patriotisme sont donc les trois mots inscrits sur la bannière des enfants de l'antique *civitas Vellavorum libera*.

Tels ils étaient il y a quinze siècles, tels nous les

avons vus traverser les orageuses époques du moyen-âge, tels nous les retrouvons quand le schisme de Luther s'avance en murmurant du fond de l'Allemagne jusqu'aux pieds des Cévennes. C'était avec des chants de triomphe qu'ils avaient suivi et le preux Adhémar de Monteil sous les murs d'Antioche, et leur intrépide évêque Pierre de Chalancon sous les murs de Béziers. Ce qu'ils avaient fait alors, ils l'eussent fait probablement de nouveau. Au fond du cœur les partisans de l'hérésie du XVI[e] siècle ne leur inspiraient pas plus de sympathie que n'en avaient inspiré à leurs aïeux, trois siècles auparavant, les Albigeois et les Turcs. Le schisme, pour eux, c'était l'apostasie, et ce mot seul les indignait, car il leur semblait moins le symbole d'un affranchissement social que celui d'une défection de conscience. Nul doute, par conséquent, que si la question se fût exclusivement posée au point de vue du dogme, elle ne fût restée sans échos dans les montagnes du Velay. Mais il arriva que les passions politiques qui agitaient les hautes régions eurent bientôt jeté le trouble dans les classes inférieures, et qu'elles s'emparèrent de cette cause brûlante de la réforme religieuse pour en faire l'instrument des plus implacables discordes. L'heure était, du reste, bien opportunément choisie.

D'un côté, le relâchement de la discipline religieuse, l'ignorance du bas-clergé, la sécularisation

des moines, l'ambition des prélats qui cherchaient à accumuler bénéfices sur bénéfices, abandonnant la direction de leurs diocèses à des soins mercenaires, la lutte fatale entre les Augustins et les Dominicains, à propos des prédications sur les indulgences; de l'autre, la corruption des mœurs, l'énervement de la noblesse appauvrie par les guerres, le découragement de l'industrie paralysée par nos désastres, la misère du peuple que tant de fléaux réunis laissaient sans espérance d'un meilleur sort; tout concourait à assombrir l'horizon, et à charger la nue déjà gonflée d'orages. Sous les cendres amoncelées de tant d'auto-da-fé cruels, il s'était conservé dans le Midi plus d'un brasier mal éteint, et, dès que le souffle révolutionnaire eut passé à travers ces restes d'incendie, la flamme dut être promptement rallumée.

S'il faut en croire Théodore de Bèze, la réforme commença à être prêchée aux portes du Velay en 1528 par deux cordeliers, dont l'un fut brûlé à Vienne, où vingt-cinq autres luthériens étaient déjà incarcérés. — Quatre ans plus tard, en 1532, plusieurs étudiants étrangers, venus à Toulouse pour suivre les cours de l'université, y propagèrent avec une telle ardeur les doctrines nouvelles, qu'il ne fut bientôt plus possible de douter du péril. Malheureusement, au lieu d'opposer à l'entraînement qui se

manifestait sur tous les points, plus de modération dans la chaire des églises, plus de prudence dans les leçons des écoles, plus de calme et d'humanité dans les décisions de la magistrature, un esprit de vertige sembla faire prendre à chacun le contre-pied de ce qu'il devait faire.

Louis d'Orléans, archevêque de Toulouse, ne daigna même pas mettre le pied dans son diocèse. Le cardinal Odet de Châtillon, par une fatalité plus funeste encore, ne parut sur ce siége délaissé que pour y donner le spectacle d'une scandaleuse abjuration. Pendant ce temps, des professeurs tels que Jean Boissonné, des prédicateurs du haut des tribunes paroissiales, jetaient en défi à la foule exaltée des paroles de feu, auxquelles le parlement répondait en renouvelant les terribles sentences de Montfort. Il croyait étouffer ainsi dans son germe une semence qu'il ne faisait que féconder par les supplices. Il envoyait des commissaires dans toutes les directions. Les procureurs généraux, précédés d'inquisiteurs, suivis de conseillers, parcouraient la sénéchaussée de Beaucaire, lançaient des monitoires, et procédaient fiévreusement à de secrètes informations. Ici et là, à Montpellier, à Nismes, à Bagnols, à Annonay, des exécutions à mort marquaient partout les traces sanglantes des pas de la justice.

Le zèle du parlement et la rigueur des juges ex-

citaient au plus haut degré l'irritation non-seulement des ennemis de l'Eglise, mais souvent aussi de l'Eglise elle-même qui, dans ces investigateurs mêlés de clercs et de laïcs, ne pouvait voir que de dangereux auxiliaires. La magistrature, en effet, ne se contentait pas de frapper à outrance ceux qui, signalés comme entachés d'hérésie, portaient le désordre dans les institutions séculaires du catholicisme, elle dirigeait en même temps avec une égale impatience ses enquêtes contre les abus dont se plaignaient les sectaires. Protectrice de la foi légale, elle crut devoir stygmatiser énergiquement les excès dont la religion pouvait avoir à souffrir de la part de ses ministres. C'est pourquoi, dans sa croisade à travers les provinces, elle ne prit pas assez garde qu'elle encourageait les réformateurs en se faisant réformatrice elle-même et en déchirant avec un brutal éclat les voiles qui couvraient des infirmités dont la foi n'aurait jamais dû devenir solidaire. Il arriva dès lors que, dans l'accomplissement excessif de cette double mission, passionnée par les résistances de l'un et de l'autre parti, elle inspira tout autant de terreur par son flambeau que par son glaive.

A mesure que nous avancerons dans cette triste histoire de nos guerres civiles, nous nous sentirons tour-à-tour émus de compassion et de colère, car

tour-à-tour nous assisterons au spectacle des plus cruelles viscissitudes, des plus violentes réactions. Les victimes de la veille seront les oppresseurs du lendemain, et les uns autant que les autres, selon qu'ils resteront victorieux ou vaincus, se croiront ou le droit de frapper, ou le droit de préparer de sanglantes représailles. Au milieu de cette société féodale sur son déclin, usée par les excès autant que vieillie, à travers cette complication de faveurs, de bénéfices, d'immunités ecclésiastiques, de priviléges de noblesse, d'usurpations, d'exactions, d'oppressions de toutes sortes, on ne saurait être étonné qu'au cri jeté d'en haut comme un signal de délivrance, on répondit d'en bas par les plus sympathiques efforts. Sans doute c'étaient de grandes causes à défendre, celles de la loi, du pouvoir établi, de l'ordre et de la propriété tels qu'ils étaient alors constitués; sans doute c'était une cause plus sainte encore, celle de conserver à l'abri des querelles et au-dessus de toute atteinte une foi dont quinze siècles avaient héréditairement transmis au monde le dépôt sacré; mais le besoin de relever le front courbé par la violence, le désir de s'arracher à la servitude, le droit de conquérir l'indépendance par le travail étaient certainement aussi une œuvre bien capable d'exalter héroïquement les âmes.

Ce sera donc sous ces deux aspects qu'il faudra sou-

vent, pour le juger avec impartialité, contempler le spectacle dont nous allons rapidement esquisser les affligeants tableaux. Après tant de siècles écoulés il nous sera facile, nous l'espérons du moins, de ne subir aucune de ces influences passionnées auxquelles les contemporains eurent peine à se soustraire. Nous saurons voir, à côté de cupides intérêts faisant le trouble pour arriver à la spoliation, de nobles sentiments sacrifiant tout pour le triomphe des idées généreuses. Si nous constatons que trop souvent de cruels instincts se sont cyniquement cachés sous la cuirasse du huguenot et sous la cape du ligueur pour mieux assouvir des vengeances depuis longtemps calculées, nous reconnaîtrons aussi que ce fut par pure aspiration à un affranchissement social que de sincères catholiques se trouvèrent presque irrésistiblement engagés dans les conjurations calvinistes, et que le même élan emporta le réformateur politique avec le réformateur religieux. A vrai dire, chez beaucoup, l'abandon du catholicisme n'eut pas une autre cause. Il faut donc se garder de confondre ces hommes agissant dans toute la loyauté de leurs convictions avec ces prétendus religionnaires organisés en hordes de pillards nomades, gens sans croyances et sans honneur, toujours prêts à se vendre comme les anciens routiers dont ils semblaient poursuivre les désastreuses destinées.

II

LES GRANDS JOURS AU PUY

(1548)

Il n'existait pas au moyen-âge entre les mains du pouvoir royal d'institution plus redoutée que celle des GRANDS JOURS. Ce fut surtout en en multipliant les sessions, jusque-là si rares, que la couronne parvint à faire de la magistrature des parlements du XVIe siècle l'auxiliaire le plus énergique de ses réformes, malheureusement aussi l'instrument quelquefois trop docile de sa politique. — Les grands jours, chacun le sait, étaient des tribunaux souverains que les rois établissaient dans les provinces pour y réformer les abus qui s'introduisaient dans l'administration et dans la justice. Ces tribunaux, composés d'un certain nombre de membres du parlement,

avaient plénitude de juridiction, et leurs arrêts civils ou criminels, exécutoires le jour même où ils étaient prononcés, rendaient souvent d'immenses services au pays. Ils répandaient une terreur salutaire dans les châtellenies, ils allaient frapper les têtes le plus à l'abri des atteintes de la répression, et faisaient ainsi descendre un peu de confiance dans l'âme des peuples asservis au joug féodal.

Dès le milieu du XVI[e] siècle nous voyons les grands jours se tenir alternativement et presque d'année en année dans chacun des diocèses du Languedoc. A n'en pas douter, la question religieuse était celle qui préoccupait le plus sérieusement les esprits. Ce fut surtout, disent les édits royaux, *pour extirper cette malheureuse secte luthérienne* que la justice, errant à travers le royaume, promena son glaive et fit dresser des fourches patibulaires aux portes de ses prétoires. Un président et douze conseillers au parlement de Toulouse furent successivement envoyés : le 14 juin 1541 à Nîmes, le 22 juillet 1542 à Fleurance, le 5 mai 1548 au Puy, le 7 août 1550 à Béziers, etc., avec mission de réprimer les abus et de *travailler de tout leur pouvoir à l'extinction de la pestilentielle erreur qui se répandait avec une si effrayante rapidité.*

Les lettres royales prescrivant la tenue des grands

jours au Puy furent enregistrées au parlement de Toulouse le 27 juin 1548. La cour, après leur enregistrement, ordonna par un arrêt qu'ils s'ouvriraient le premier septembre suivant, et qu'ils seraient clos le dernier octobre. Cet arrêt, notifié aux consuls dans les formes ordinaires, ceux-ci s'empressèrent de convoquer à l'hôtel-de-ville les conseillers et les notables de la cité. L'assemblée ignorant les usages à suivre en pareil cas, puisqu'il n'y avait pas encore eu de grands jours au Puy, fut d'avis de déléguer un de ses membres auprès de la cour afin de prendre ses ordres. Ce fut le second consul, noble Pons Bordel, dit *Irailh,* auquel cette mission fut confiée.

La mesure la plus essentielle était de rechercher et de disposer sans délai un local digne de la solennité de pareilles audiences, digne des exigences d'une justice qui avait à évoquer devant elle tant de graves litiges, tant d'accusés sérieusement compromis. Examen fait, il se trouva un seul hôtel assez spacieux et dans d'assez honorables conditions, c'était l'évêché. En conséquence, les consuls firent sommer l'évêque d'avoir à céder son palais pour cause d'utilité générale, et le requirent en même temps de faire procéder à tous les préparatifs nécessaires. Monseigneur *François de Sarcus* était absent, mais ses vicaires généraux

refusèrent en son nom de participer aux frais d'agencement proposés, et se contentèrent de mettre le palais épiscopal à la disposition de l'autorité administrative, laquelle nomma aussitôt une commission chargée d'exécuter le programme rapporté de Toulouse par le sieur Irailh (1).

Le vendredi 31 août, on annonça que le haut-commissaire du parlement arrivait avec sa suite de Saint-Privat où il avait passé la nuit. Aussitôt les seigneurs conseillers, les avocats, les procureurs et les autres gens de justice, le vicomte de Polignac et les gentilshommes, messieurs du chapitre, les consuls en robe rouge, les nobles, les bourgeois et les marchands de la cité, escortés de flots de populaire, s'acheminèrent à sa rencontre à plus

(1) Sy, vint et arriva tantost après ung huissier de la court du parlement de Tholose, pour veoir les préparatifs qu'on avoit faicts, et pour prendre et marquer les logis de nos seigneurs du parlement. — Ce temps pendant, plusieurs prisonniers, atteints et maculés de beaucop de titres criminels, furent amenés et conduicts de plusieurs partis, aulcuns garotés avec sures gardes, lesquels par commission patente expressement furent baillés à la garde des seigneurs consuls qui les mirent es-prisons de monseigneur l'official avec establissement de bons concierges. Illec leur fornirent paille pour coucher. — Sy, firent murer à chaulx et sable la porte respondant es-degrés de la chiesa, etc...

Mss. de MÉDICIS.

d'une lieue sur la route du midi. — Quand le cortége fut arrivé à l'arbre Saint-Jacques, le bruit de plus de trente canons, mêlé au son des cloches de toutes les églises, fit savoir à la cité que monseigneur *Durand de Sarda*, président de la suprême cour, venait de faire son entrée solennelle au Puy, et que les grands jours allaient s'ouvrir.

Après l'installation du président, auquel on offrit l'hôtel de noble Jacques Maurin, seigneur de Châteauneuf et du Béage, les consuls firent porter chez chaque magistrat de la cour et chez les autres personnages distingués appelés aussi par quelques devoirs de leur charge, l'hypocras, les dragées, des torches, du vin et des provisions pour eux et pour leurs équipages (1). La soirée fut ensuite remplie par les visites et les politesses d'usage. Le roi de la bazoche de Toulouse et le roi de la bazoche du Puy, l'un et l'autre à cheval, parcoururent, suivis d'un nombre considérable d'avocats et de clercs, toutes les rues de la ville. Ils allaient en grande cérémonie porter leurs hommages à messeigneurs du parle-

(1) Pour une fois tant seulement à leur venue, pour leurs chevaux et montures : foin, cinq quintaux ; paille cinq quintaux ; avoine, six ras. Et chaque jour, durant le temps qu'ils demeurèrent en ville : à leur dîner, deux pots de bon vin clairet ou blanc.

Mss. de Médicis.

ment et à leurs principaux confrères. La ville était illuminée; tout avait un air de fête.

Cependant, il était aisé de voir, malgré ces apparences de courtoisie et presque d'entrain joyeux, qu'une sorte de vague terreur dominait les esprits. On ne se le disait pas, mais chacun se demandait si lui ou si quelqu'un des siens n'allait pas avoir à comparaître devant le tribunal redouté. On savait, en effet, qu'indépendamment des causes inscrites et publiées, il existait un rôle d'affaires secrètes qui ne seraient connues qu'au moment même où les arrêts de la justice les mettraient en lumière. Du reste, il ne fut plus permis de douter longtemps du caractère sombre et menaçant de ces solennelles assises. A peine les cérémonies religieuses destinées à inaugurer les travaux des grands jours étaient-elles achevées (1), que les officiers de la cour commune reçurent l'ordre de faire dresser au sommet de la montagne de Ronzon, en face de la ville, quatre grands gibets au lieu de trois qu'il y avait auparavant et qui, depuis plus de vingt années, avaient été brisés par la tempête sans qu'on eût songé à les relever. De plus, on fit placer aux trois points les plus apparents de la cité (à la fontaine de la Bédoire, sur le Forn de Cothnol à la place

(1) Voir, à la fin du livre premier, la NOTE A.

des Tables, et à la rue de Vienne), trois piliers en pierre surmontés des armes du roi, auxquels furent rivés des chaînes et des cercles de fer pour y attacher au pilori les gourmands et les blasphémateurs (1).

Ces dispositions prises, la cour commença ses travaux sans désemparer. Chaque jour de nouveaux arrêts, publiés à son de trompe aux quatre faubourgs de la ville, annonçaient au peuple que la justice du roi, égale pour tous, n'avait d'égards ni de pitié pour personne (2). Trois criminels furent brûlés, un fut pendu, quatre furent décapités et écartelés. Un de ces derniers était prêtre; avant son supplice on le conduisit pieds nus, la corde au cou, sur la place du Forn de Cothnol, au bas du grand

(1) Ces trois piliers en pierre, bien taillés et façonnés aux armes du roy, nostre Seigneur, avec chaînes et cercles en fer pour y mettre au collier les gourmands qui se trouveront venant es-tavernes et cabarets, et pareillement leurs hôtes, sans espargner ains les infracteurs de toute vraye politique, ordonnances et arrêts sur ce prononcés. Et là, publiquement demeurer par tel espace de temps que par lesdits officiers et consuls en sera sur ce ordonné. Et pareillement ainsi faire des rénieurs et des blasphémateurs de Dieu...

Mss. de MÉDICIS.

(2) Voir, à la fin du livre premier, à la NOTE B, les principaux arrêts rendus aux grands jours du Puy en 1548.

escalier de la cathédrale. Là on le dégrada et on lui fit faire amende honorable à genoux, un cierge de cire jaune à la main. Dix hommes ou femmes furent fustigés publiquement, treize furent pendus en effigie, plusieurs reçurent ordre de quitter le royaume, d'autres furent contraints de payer des amendes, enfin un grand nombre trouvèrent grâce et furent absous.

Un des premiers arrêts rendus fut celui qui ordonnait la *réforme des couvents des religieux mendiants de la ville du Puy*; mais, sans contredit, la sentence qui produisit la plus vive impression fut celle concernant *la police ecclésiastique du diocèse*. Les réquisitions du procureur général étaient précises. « Attendu, disaient-elles, les abus, les dé-
» sordres, les insolences dans l'administration des
» Saints Sacrements et les exactions indûes pour
» raison d'yceulx; attendu les malversations des
» gens d'église, tant de l'église cathédrale du Puy,
» que aultres églises du ressort d'icelle court et ré-
» sultant des actes et informations sur ces faicts...
» Requérons, etc. » — Le ministère public fut entendu dans l'articulation de tous ses griefs; Hugues de Coubladour, vicaire général de l'évêque, ainsi que le syndic du chapitre répondirent à leur tour longuement, et la cour ordonna qu'il serait plus amplement informé quant aux faits. Toutefois la déci-

sion qu'elle rendit suffit à elle seule pour démontrer combien était impérieuse en ce temps-là la nécessité de tenir d'une main ferme la crosse pastorale.

L'arrêt constate, en effet, que le nombre des prêtres est excessif, que c'est surtout leur extrême ignorance qui est journellement la cause des scandales qui se produisent et des hérésies qui se propagent. En conséquence, il défend à l'évêque du diocèse et aux autres évêques du ressort de conférer les ordres sacrés sans s'être bien sérieusement assurés par avance des dispositions et des capacités des postulants à la prêtrise. — Il se préoccupe également des ressources des églises, et prescrit la plus rigoureuse vigilance en ce qui concerne les deniers pieux détournés de leur véritable destination. — Il recommande la décence dans le costume ecclésiastique, et ordonne particulièrement aux chanoines de suivre dévotement les processions auxquelles ils assistent, au lieu de s'arrêter çà et là par les rues, comme ils le font, quittant leurs ornements de cérémonie pour aller boire et manger, etc...

Quoi qu'il en soit des résultats incontestablement salutaires de cette souveraine et exceptionnelle juridiction au point de vue administratif et judiciaire, on se demande quelle dut être son influence sur les

esprits, relativement aux questions religieuses. S'il faut en juger par les actes qui suivirent presque aussitôt cette sorte de compression partout exercée, on serait tenté de croire que, loin d'éteindre les aspirations d'indépendance politique, sociale et religieuse, elle ne fit que leur prêter une énergie nouvelle. Si les personnes que poussait le désir sincère d'étudier cette grande thèse de la réforme étaient mécontentes des violences opposées comme un obstacle à leur libre examen, de son côté, nous l'avons dit, le clergé ne voyait pas avec une douleur moins profonde cette incessante immixtion des parlements dans toutes les affaires de la discipline et du dogme. Il jugeait au moins peu opportunes ces enquêtes accusatrices, et pensait qu'au moment où le catholicisme menacé devait être défendu comme une loi du royaume, ce n'était pas l'heure de le livrer ainsi à ses plus implacables détracteurs.

III

PREMIERS TROUBLES AU PUY

(DE 1549 A 1562)

Ce fut l'an 1549, que les mécontents du Puy, encore en petit nombre, tentèrent le premier acte d'insurrection religieuse. Ils s'en prirent à un crucifix placé sous les murs du Breuil, qu'ils savaient particulièrement vénéré dans le pays. Quelques-uns des plus hardis, armés de pierres et de bâtons, vinrent le soir du lundi-saint, au moment où sonnait le couvre-feu, et brisèrent en mille pièces la sainte image du Sauveur (1).

Si, comme tout porte à le penser, leur intention était de sonder l'esprit public, l'émotion de la foule témoigna douloureusement combien cette tentative était encore prématurée dans la ville

(1) Voir, à la fin du livre premier, la NOTE C.

épiscopale. « On vit les gens en larmes, dit le » chroniqueur, s'assembler par troupe, prêts à » recevoir du ciel un châtiment soudain. » Pourtant, il faut l'avouer, chez tous la tristesse ne fut pas aussi sincère qu'elle le semblait. Quelques artisans, qui dans la journée avaient fait éclater une violente indignation, retirés, la nuit close, dans les quartiers obscurs, se convoquèrent à petit bruit. Ils parlaient bas, mais discutaient avec chaleur. On raconte même qu'ils essayèrent d'expliquer le sacrilége au profit du pauvre peuple, ce qui ne s'était jamais ouï. Néanmoins on fut discret, et le lendemain, à l'heure de l'angelus, les séditieux furent les plus empressés à porter la dolente nouvelle au guichet de Monseigneur, en se frappant piteusement la poitrine.

Sans perdre de temps, l'évêque assembla chez lui les notables, pour décider une réparation digne de l'injure. Cette réparation fut prompte et solennelle. Le même jour, à midi, les boutiques se fermèrent comme aux fêtes majeures, le travail cessa, les cloches sonnèrent à pleine volée, les crieurs se répandirent par les rues, faisant savoir que le peuple était attendu vers Notre-Dame pour une procession expiatoire. Chacun vint aussitôt. Les confréries se classèrent par ordre dans l'église, sous les parvis ; on commença au fond du sanc-

tuaire les psaumes de la pénitence, et les fidèles s'avancèrent vers le lieu de la profanation, faisant retentir les airs de leurs cantiques lamentables. « Oh! dit le pieux Médicis, qu'il faisoit beau voir » ces gens de métiers, têtes nues, portant leurs » torches ardentes..... Et le peuple qui regardoit » passer cette procession, dont la cause étoit un » tel scandale, frappoit alors son estomac avec » effusion de grosses larmes, chacun de tout son » cœur criant : *Miséricorde! Miséricorde!..* »

L'année suivante, malgré un si amer repentir, l'oratoire de la place du Martouret fut outrageusement violé, le Christ fut brisé, les *ex-voto* furent traînés dans la boue. L'audace se montra plus insolente encore que jadis, car c'était au milieu même de la ville que venait de se commettre le forfait. La justice ecclésiastique, ainsi provoquée, ordonna sur le champ les plus rigoureuses perquisitions. Cette fois, impatiente de punir, elle voulut offrir au peuple un spectacle plus efficace que celui d'une stérile douleur.

On recherchait les coupables, lorsque tout-à-coup éclata un incendie qui, en quelques heures, eut dévoré près de quatre cents maisons. L'imprudence d'un tavernier avait été la seule cause du désastre, mais certains intérêts vigilants voulurent trouver dans ce malheur une punition d'en-haut.

Peu après, deux hommes *convaincus d'hérésie* furent conduits pieds nus, la corde au cou, sur cette même place du Martouret, et là, à la lueur de torches funèbres, furent forcés devant toute la multitude de faire amende honorable à Dieu, à la sainte Eglise et à Notre-Dame ; ensuite le bourreau leur arracha la langue et jeta leur corps mutilé dans les flammes. Ceci se passait vers les premiers jours de juillet 1552.

A son tour, le pouvoir essayait l'opinion. Il crut la voir favorable à ses rigueurs, et désormais il se fit impitoyable. Deux voleurs, Rochier et Belin, s'étaient introduits dans une paroisse pour dérober un calice. On les prit, on les jeta dans un cachot, et, quelques jours à peine écoulés, ces *infâmes hérétiques*, dit le chroniqueur, furent condamnés, celui-ci à avoir la tête tranchée, celui-là à être pendu au pilori de la montagne. — Deux autres hommes, prévenus de fausse monnaie, furent arrêtés par ordre du prévôt de la maréchaussée et livrés au feu *comme luthériens*. — Et encore, l'an 1555, au récit de Médicis, deux *scélératissimes hérétiques* furent exécutés sortant de la cour commune. On leur coupa la langue, on les lia sur une claie, puis, traînés à demi-morts sur la place publique, où le bourreau les attendait, on les brûla au milieu d'un auto-da-fé *de tous ces livres pestifé-*

rés par les doctrines de Genève (1). C'était en plein soleil d'été, par un temps magnifique. Comme on avait choisi le jour de la foire de la Dédicace, plus de douze mille personnes assistaient au supplice, en compagnie des officiers de la cour royale et de la cour commune, avec nos seigneurs les consuls qui tous, en riches costumes, paradaient à cheval.

Plus tard, en 1557, un méchant colporteur, surpris vendant les *vitupérables écrits de Calvin*, fut emprisonné. Condamné à être occis par la main du bourreau, il fut conduit à la mort le jour même de la Fête-Dieu. La grande procession parcourut la ville, chantant des cantiques. Les murailles étaient couvertes de tentures élégantes, les fenêtres pavoisées de feuillages, les rues bordées de fidèles agenouillés. La marche s'ouvrait comme un triomphe, par des fanfares retentissantes. Les ordres de métiers suivaient avec leurs drapeaux; ensuite les congrégations religieuses avec leurs bannières; puis les jeunes vierges et les enfants, vêtus de tuniques blanches, semaient des roses et brûlaient des parfums. Tout le clergé du pays, avec ses somptueux ornements, venait derrière d'un pas solennel, servant d'escorte au Saint-Sacrement que Monsei-

(1) *Mémoires inédits* d'ETIENNE MÉDICIS.

gneur tenait élevé dans ses bras. Les consuls portaient eux-mêmes le baldaquin ; douze enfants de chœur encensaient, douze jetaient des fleurs. Enfin, le cortége se terminait par le patient qui suivait à grand'peine, le corps plié dans un fourreau de toile, les pieds nus, les bras liés, la corde au cou, une torche de cire dans la main droite. Chaque fois qu'on s'arrêtait, le malheureux tombait à genoux et faisait l'amende honorable, *de par ordre de la justice.*

Cette longue agonie dura trois grandes heures ; puis, comme les victimes antiques qui ne connurent de plus belle fête que celle de leurs funérailles, l'hérétique monta sur le fatal bûcher, au milieu des farandoles populaires.

Ainsi donc, la profanation de quelques oratoires fut bien cruellement vengée. De trop zélés défenseurs de la foi voulaient voir des ennemis partout; et s'il arrivait que certains bandits, peu soucieux de tel ou tel culte, eussent mérité le gibet, le jugement ne manquait jamais de les flétrir du sceau de la réprobation luthérienne.

IV

CONJURATION D'AMBOISE

(1560)

Tandis que notre province voyait germer l'hérésie jusque sous les murs de son église sans pouvoir s'expliquer quel vent avait porté la fatale semence, un sinistre événement éclatait au pied du trône et donnait dans tout le pays une force politique à ce qui n'avait encore été qu'une doctrine rebelle. Nous voulons parler de la conjuration d'Amboise.

Le timide François II venait de remettre son sceptre entre les mains des Guise. Il n'agissait que par eux et ne voulait plus entendre d'autres conseils. Jeune homme de seize ans à peine, il n'avait pu connaître que l'obéissance et l'amour ; l'obéissance envers sa mère, l'amour pour sa jeune et

belle épouse. Mais ces deux nobles sentiments, qui auraient dû le rendre heureux, le perdirent à jamais, car cette mère était Catherine de Médicis, et cette épouse, Marie Stuart, la nièce des nouveaux favoris.

On voyait d'un côté, une famille étrangère qui, loin de se faire pardonner sa rapide élévation, se plaisait à humilier incessamment toute la cour ; de l'autre, la vieille noblesse de France, Condé, le roi de Navarre, Montmorency, Dandelot, Coligny, Larochefoucault, ulcérés jusqu'au fond de l'âme de se voir repoussés, et qui cherchaient à venger leurs prérogatives méconnues. Tels étaient les deux partis en présence. Les premiers établissaient un tribunal d'inquisition en se proclamant défenseurs impitoyables du catholicisme; les seconds, coalisés pour reconquérir le pouvoir, acceptaient ce dangereux champ de bataille et se déclaraient aussitôt les soutiens de la foi nouvelle. A n'en pas douter, la faveur du souverain, les dignités de l'Etat, les honneurs lucratifs, étaient l'unique but d'une rivalité jalouse qui prenait la religion pour prétexte de ses querelles.

La Renaudie, un des mécontents les plus exaltés, se fit l'agent infatigable des doctrines calvinistes. Lui et ses lieutenants parcoururent en secret le royaume, organisèrent sur tous les points de mysté-

rieuses correspondances, parce qu'il fallait, disaient-ils, que les bons Français se connussent enfin. Ils assignèrent en même temps, par de discrètes intelligences, un rendez-vous général à Nantes, où vinrent, au jour dit, plus de six cents gentilshommes.

Dans ce congrès occulte, la perte des Guise ainsi que l'affranchissement religieux furent déclarés nécessaires au salut de la monarchie. Pour commencer, on décida qu'une armée se dirigerait sur Blois où la cour devait se rendre, et que dans un coup de main les indignes favoris seraient enlevés. Aussitôt, afin que cette entreprise trouvât partout un accueil favorable, on nomma des chefs particuliers chargés du soin de la propagande, chacun dans sa province. Les choses étaient ainsi convenues, lorsqu'un traître, l'avocat Avenelle, courut vendre le secret au cardinal de Lorraine.

La cour se rendit à Blois, puis, comme par caprice, continua sa route jusqu'à son château d'Amboise. Là, le duc de Guise fit venir les deux Larochefoucault, Coligny, Condé lui-même, et, sous prétexte d'une visite au roi, les retint captifs. La Renaudie, qui ne se doutait de rien, poursuivit son plan, divisa ses forces et se hâta de marcher vers le château. Sur le seuil, au moment où il croyait la victoire certaine, des milliers de soldats armés se ruèrent avec rage sur ses troupes qui partout

succombèrent misérablement. Le cadavre du malheureux et cent autres encore furent suspendus sanglants aux murailles. On lia les prisonniers de dix en dix autour de fagots de ramées, et on les jeta au feu ou à la Loire. Plus de douze cents furent égorgés en quelques jours, et la forêt voisine, devenue un affreux charnier, remplit l'air de miasmes infects. On assure même qu'au milieu de ces épouvantables massacres les deux reines eurent le courage atroce de se montrer sur le balcon en habits magnifiques, pour assister à l'exécution des chefs. Que durent-elles éprouver alors qu'elles aperçurent Villemongey, le dernier de tous, tremper sous leurs yeux ses deux mains dans le sang de ses compagnons, les lever lentement vers le ciel et s'écrier : *O mon Dieu! mon Dieu! ne vengeras-tu pas la mort de ces chers martyrs?....*

Si cette tentative fatale échoua, les menées secrètes qui l'avaient préparée, l'assemblée de Nantes surtout, ne furent pas sans fruits. Des agents habiles, répandus dans le Midi par le prince de Condé, firent faire plus de progrès à la cause persécutée que le triomphe de la conjuration n'eût pu en obtenir. Les troupes huguenotes, commandées par Maligny, accoururent sous les murs de Lyon, où des amis dévoués les attendaient. Pendant ce temps, presque tout le Vivarais se décidait en faveur de la

réforme. A Annonay, on brisait les croix, on dépouillait les autels, on fermait les églises, et les prédicants s'établissaient sur les places publiques. A Privas, à Viviers, à Tournon, au Pont-Saint-Esprit, le même enthousiasme éclatait avec les mêmes démonstrations. — Nous avons dit les causes de l'accueil que reçurent dans nos provinces les doctrines nouvelles. Nous les avons vues, ralliées sous les drapeaux de l'émancipation politique, s'avancer peu à peu du côté de l'est, s'introduire comme furtivement aux Vastres, à Saint-Voy, au Chambon, gravir les montagnes, passer le Lignon et la Loire, et bientôt trouver pour défenseurs, à l'ombre même des saintes murailles de Notre-Dame du Puy, d'anciens ministres du culte catholique.

V

PROGRÈS DE L'HÉRÉSIE

DANS LE VELAY

(1561)

« Les hérétiques vélauniens ne sont plus si ti-
» mides; maintenant ils s'assemblent en plein so-
» leil, dans les prés, dans les jardins, dans les gran-
» ges, peu leur importe; et là, dogmatisant sur
» les saintes écritures, on les voit faire des prières
» et des patenôtres nouvelles. Leurs prédicants sont
» bouchers, maçons, taverniers et autres vénéra-
» bles docteurs de cette espèce (1). » Aussi quand
ils viennent de leurs réunions, la populace ne

(1) *Mss.* de MÉDICIS, t. II, p. 307.

manque jamais de les accueillir par de bruyantes moqueries. Eux seuls semblent n'y pas prendre garde; seulement, le soir, ils attachent des chapelets au cou des chiens qui courent par les rues, brisent les images de Notre-Dame qu'ils appellent *méchante idole*, *mauvais tronçon de bois* (1). De temps à autre, par représailles, le roi, le parlement, les magistrats justiciers du diocèse, allument des bûchers, plantent des potences, et espèrent toujours dompter l'hérésie par la terreur.

Dès que nos huguenots montagnards apprirent la coalition de leurs frères, ils en pénétrèrent aussitôt l'importance, et, sans perdre de temps, formèrent entre eux une ligue défensive d'abord, offensive plus tard. Ils organisèrent en secret une caisse de secours, se nommèrent des chefs, des collecteurs, des trésoriers, des avocats; puis ils achetèrent des armes, des munitions et se tinrent prêts. En commençant, ils n'étaient que quatre cents, mais tous bien décidés à la lutte la plus opiniâtre. Le jour où l'on publia par les rues du Puy l'édit qui défendait au peuple de chanter les psaumes composés par le *sacrilége apostat* Clément Marot, « ce no-

(1) « Et parce qu'elle est noire, ils l'appellent aussi *Maschiarade.* »

(*Mss.* de MÉDICIS, t. II, p. 307.)

» nobstant, rapporte le chroniqueur, plus obstinés » que jamais, de plus fort, par tous endroits, ne » craignant Dieu, pape, roy, foy, loy, ne justice, » les chantoient, criant, par dépit, comme crieurs » d'oublies (1). »

La ville métropolitaine du Velay servait d'asile aux chefs des mécontents. C'était dans ses murs qu'ils avaient dû politiquement retenir le siége de leurs opérations, car il fallait bien de toute nécessité que près de la puissance fussent placés les agents qui dirigeaient la résistance. Cependant, soit à cause de l'influence directe du clergé, soit parce que là se trouvaient réunies des forces considérables au service de l'église, le Puy était encore la ville du diocèse la plus fidèle à la vieille cause. Aussi, dès qu'elle apprit la défection de quelques autres petites cités ses voisines, dès qu'elle sut que des bandes armées s'avançaient dans le pays pour le soumettre aux nouvelles convictions, elle s'inquiéta sérieusement des moyens de conserver les siennes.

(1) *Mss.* de MÉDICIS, t. II, p. 307.

VI

LE BARON DES ADRETS

BLACONS, — SAINT-JUST

Ces paisibles religionnaires, qu'avant la conjuration d'Amboise nous avions vus monter avec résignation sur les bûchers de l'inquisition, se retrouvent en tous lieux les armes à la main, se livrant aux plus cruels ravages. « Ce ne sont plus, » dit un vieil historien, d'innocents agneaux qui » tombent sans murmurer sous le couteau du sa» crificateur; maintenant, loups affamés, ils se ré» pandent dans les campagnes et dévorent les en» nemis qu'ils rencontrent. »

Dans les annales de nos guerres civiles, il n'est pas un nom peut-être auquel se rattachent plus de désastreux souvenirs que celui du BARON DES

ADRETS. Cet homme, par sa vie aventureuse, sa constante fortune, sa férocité, son courage même, rappelle involontairement ces anciens Tartares qui, à huit siècles de distance, n'avaient laissé comme lui que ruines et profanations. Du reste, c'est bien le chef qui convient à ces troupes insubordonnées qui ne font la guerre que pour s'affranchir de l'obéissance. Tout autre verrait se briser entre ses mains un instrument si rebelle, lui sait l'assouplir jusqu'à le rendre esclave de ses caprices. Il est vrai que pour convaincre, il cherche plutôt l'éloquence de l'action que celle de la parole. Toujours à la tête de ses soldats, il trace le premier le chemin de la victoire. Il aime, il recherche le danger; on dirait qu'il est sûr du triomphe.

Le baron avait pris pour tâche de conquérir sa province au protestantisme; mais ce n'était point assez pour satisfaire sa bouillante activité; il faisait sans cesse des incursions dans les pays voisins. Deux fois il se rendit maître de la ville de Lyon, qu'il défendit contre des armées supérieures à la sienne. Il s'empara de Montbrison, occupé par les catholiques, et comme on l'avait irrité par une trop longue résistance, il condamna les soldats à être précipités vivants du haut d'une tour. Pour lui, rien ne fut sacré, ni lois, ni capitulations, ni serments; l'amitié même n'attendrit jamais ce

cœur de bronze. Un ennemi désarmé devait s'attendre à la mort s'il tombait entre ses mains, et comme si l'agonie des suppliciés était la seule joie de son âme cruelle, il s'en donnait le spectacle à l'heure de ses repas (1).

Tant de barbarie révolta jusqu'à ses partisans les plus dévoués. Les protestants honnêtes s'indignèrent d'être défendus de cette sorte. Comprenant bien que la victoire est plus honteuse que la défaite lorsqu'elle se couronne de semblables lauriers, ils s'emparèrent un jour de lui et le retinrent dans une prison jusqu'à la fin des premiers troubles.

Dans le temps où le Seigneur des Adrets guerroyait aux alentours de Montbrison, il lui prit fantaisie, au lieu de perdre ses forces à piller de chétifs hameaux, de tenter une longue pointe à travers les montagnes du Velay. Il savait que le trésor de Notre-Dame du Puy et celui des Bénédictins de la Chaise-Dieu avaient autrement de valeur que ceux dont il dépouillait les églises et les presbytères de la contrée. Il s'apprêtait donc à s'en emparer lorsqu'il fut subitement rappelé dans sa pro-

(1) « Et le craignoit-on plus que la tempête qui passe par » de grands champs de blé, jusques-là que, dans Rome, on » appréhenda qu'il armât sur mer et qu'il la vînt visiter, tant » sa renommée, sa fortune et sa cruauté voloient partout... »

(Brantome.)

vince. Obligé de partir, il désigna, pour accomplir son coup de main, le sire de Blacons, auquel il laissa quelques compagnies et deux canons.

Blacons, ancien chevalier de Malte, était un des lieutenants du baron, et bien digne certainement de commander sous un tel maître. Jamais deux hommes ne s'étaient mieux compris; ils étaient violents, déprédateurs, impitoyables l'un et l'autre. Seulement, comme tous les satellites, Blacons partageait les vices de son chef, sans en avoir ni le courage ni l'habileté.

Dès que l'entreprise fut connue, près de huit mille hommes accoururent se ranger en peu de jours sous les ordres du chevalier. Vraiment c'était chose curieuse autant qu'affligeante de voir ces religionnaires, improvisés pour la plupart, armés de fourches, de faulx, de bâtons, marchant par troupes de dix, de vingt, de trente, sans chaussures, à peine couverts de misérables haillons, parlant chacun un idiôme différent, se demandant les uns aux autres de quel côté il fallait aller pour faire une plus riche proie, puis s'arrêtant sur la route pour piller une ferme, un château, une église. A n'en pas douter, la pensée de Luther était pour bien peu de chose dans la conduite de ces routiers vagabonds courant les aventures, certains presque tous

de trouver, au bout du compte, mieux que ce qu'ils laissaient. Cependant, quoique la réforme fût la dernière de leurs inquiétudes, ils se l'expliquaient chemin faisant, libre aux néophytes de l'accepter comme moyen de reconnaissance ou comme un motif pour justifier leurs exactions. Le rendez-vous général était à *Pontempeyrat*, village situé sur la lisière du Forez et du Velay. Là, arrivèrent la colonie Anicienne (1), celles de St-Voy, du Chambon, des Vastres, de Fay, de St-Agrève, ainsi que plusieurs compagnies du Vivarais, commandées par le capitaine du Buisson. Toutes se réunirent à l'armée du chevalier et s'apprêtèrent à marcher sur le Puy.

(1) La ville est composée de trois parties : — les huguenots fugitifs du Puy. —Les lâches qui, sentant l'ennemi être prochain, ployèrent leurs bagages bien secrètement et allerent se cacher aux champs, abandonnant leur propre ville, parents et amis, ne regardant le seigneur évêque et autres gens d'église, les seigneurs gentilshommes, les seigneurs consuls et autre multitude de tant d'honnêtes gens qui n'y restoient que pour mourir. S'ils fussent demeurés, en se défendant, les uns eussent pris cœur avec les autres. — Enfin reste la pauvre ville, secourue par l'autre tiers et *Dieu*, *la bonne Dame et une poignée de braves gens*, qui tant bien se sont défendus contre les infâmes publicains, ainsi qu'on le verra, Dieu aidant.

Mss. de MÉDICIS, t. II, p. 311.

Ces dispositions avaient été prises d'une manière trop éclatante pour que les plus intéressés à les prévenir ne les eussent aussitôt connues. C'est pourquoi les consuls du Puy, effrayés de tant d'ennemis à la fois, et par-dessus tout cherchant à épargner le sang de leurs concitoyens, tentèrent de secrètes négociations avec les chefs de la coalition. Ils crurent donc devoir choisir, comme discret ambassadeur, le frère même de leur sénéchal Christophe d'Allègre, le Seigneur de Saint-Just.

On savait bien que Saint-Just avait été un des gentilshommes du congrès de Nantes, et que depuis longtemps les opinions nouvelles trouvaient en lui un chaud partisan. Toutefois, Messieurs de la ville espéraient qu'en considération de son frère, sénéchal de la province, surtout pour le nom qu'il portait, pour ce nom que la piété de ses aïeux avait gravé aux clefs de voûtes de toutes les églises velaviennes, il mettrait son honneur à détourner du pays cette armée funeste. Ils lui envoyèrent quatre mille livres, avec instance de les offrir au sire de Blacons, pour que, renonçant à son projet d'attaque, il dirigeât ses troupes d'un autre côté.

Saint-Just reçut l'argent et promit son concours.

Mais quelle ne fut pas l'indignation des confiants consuls lorsqu'ils apprirent, quelques jours après, que le traître était allé mettre cet or, sa personne et ses biens au service du chevalier. Loin de parler pour la ville, il avait été le premier à exciter contre elle les religionnaires, et pour couronner son audace, il s'avançait à la tête des colonnes ennemies (1).

(1) Lequel, après avoir reçu ladite somme, fist tout le contraire, n'ayant égard de ainsi blesser son honneur, foy et promesse, se dégénérant et forlignant de ses nobles et généreux parents et maison d'Allègre.

Mss. de MÉDICIS, t. II, p. 319.

VII

PRÉPARATIFS DE GUERRE, AU PUY

(1562)

Les consuls, l'évêque, le chapitre, les officiers de la cour s'assemblèrent pour délibérer. Le danger parut imminent; le conseil fut unanime. Les soldats de l'évêque eurent ordre de s'emparer préalablement de tous les citoyens soupçonnés d'hérésie et de les tenir enfermés pendant neuf jours dans les cachots de Monseigneur (1). On organisa un guet permanent par les rues, les carrefours, les fossés, au dedans et au dehors des deux enceintes. Les chanoines, couverts des plus riches ornements sacerdotaux, ravivèrent la ferveur des fidèles par

(1) *Mss.* de MÉDICIS, t. II, p. 310.

une solennelle procession ; puis, rentrés chez eux, donnèrent les premiers l'exemple de la résistance en garnissant leurs murailles et leur forteresse de nombreux engins de guerre (1).

« Aussitôt, dit Médicis, gens d'église, clercs,
» bourgeois, marchands, mécaniques, manans,
» achètent force harnois à certains ferratiers de
» Saint-Etienne qui, par fortune, se trouvoient au
» Puy. Tous se fournissent encore, pour leur per-
» sonne, de cuirasses, corselets, brigantines, sa-
» lades, morillons, épées, dagues, boucliers,
» rondèles, javelines, pertuisanes, haches. Cha-
» cun, pour défendre sa foi, sa ville, ses amis,
» son bien, veut au besoin pouvoir faire aux as-
» saillants une seconde muraille de son corps (2). »

Les consuls, de leur côté, veillent à ce que rien ne manque en cas d'un long siége. Ils font moudre des grains, préparer d'abondantes provisions, et visitent avec soin jusqu'aux clefs, aux serrures des portaulx. Ils font travailler nuit et jour aux réparations des remparts, ordonnent, pendant tout le

(1) Les seigneurs chanoines et autres du chapitre garnirent leur église et lieux nécessaires de munitions tant de grosse artillerie, faulconnaux, canons à crochets, poudre, boulets, etc.

Idem, p 309.

(2) *Mss.* de MÉDICIS, t. II, p. 309.

temps que durera l'attaque, si le malheur veut qu'elle ait lieu, que tour-à-tour, de six en six maisons, chacun ait à tenir, nuit close, une lanterne allumée. Ils commandent d'abattre les auvents qui couvrent les portes des boutiques, ainsi que les arbres et les maisons qui peuvent masquer les positions de l'ennemi. Enfin, ils enjoignent aux citoyens de garnir leurs fenêtres de pierres, en font porter sur les créneaux de la ville, tendent les chaînes, murent à chaux et à sable toutes les ouvertures difficiles à bien garder.

La milice est aussi organisée sur un nouveau plan, avec un ordre parfait. On se réunit, sans perdre un instant, et l'on nomme :

Deux capitaines en chef. — L'*Evêque* et monseigneur de *Latour-Maubourg*, digne descendant de ce brave guerrier qui, en semblable occurrence, vint encore offrir ses services à la ville (1).

(1) .. Ainsi que fist l'an 1319 feu Monseigneur Loys de Latour de Malbourg, ung sien prédécesseur, qui pendant le temps que les Bourguinhons tenoient assiégé le Puy, se montra si chevaleureux, et tant bien s'y porta que, après les assaults donnés au dict Puy et mys les Bourguinhons en honteuse fuite, il y fut faict chevalier.

MÉDICIS, t. II, p. 310.

Six Consuls. — Les mêmes qui étaient déjà en exercice.

Quatre-Aides-de-Camp. — Messeigneurs *de Jonchières*, *Latriolière* et les deux frères *Pouzols* (1).

Six Capitaines (2).

Un Directeur de l'Artillerie (3).

Deux sergents de bande (4).

(1) Sera le plaisir des capitaines en chef de assoir ceux-cy en l'ordre et lieu qu'il leur plaira assigner.

Mss. de Médicis, t. II, p. 310.

(2) Chacun d'eux en leur étendue ayant leurs corps d'escoade ou corporaulx aultant que leur en sera nécessaire, tant pour faire assembler les yliers, souldartz, et autres au corps de garde, aussi les mander aux guets de jour et de nuict, tant à la porte que aux murailles ou autre part, et pour assoir la nuict les sentinelles, toujours elles être trouvées en bon équipage. *Id.*

(3) Le seigneur Jehan Jourdain, bourgeois, a accepté la charge au faict de l'artillerie, touchant le pourveoir diligemment et saigement de poudre, bolets, cordaiges, soufre, salpêtre, etc. *Id.*

(4) Chargés du corps-de-garde, des tamborins, fifres, et de conduire l'infanterie où aura été commandé par les capitaines. *Id.*

VIII

UNE NUIT A LA CHAISE-DIEU

(2 AOUT 1562)

Tandis que les Aniciens prenaient en grande hâte les plus actives dispositions pour se défendre et pour repousser énergiquement un ennemi qu'ils croyaient voir apparaître à chaque instant à leurs portes, le chevalier Blacons, à la tête de sept à huit cents hommes, courait à la Chaise-Dieu. Il espérait s'emparer par surprise du monastère et de son trésor, puis revenir, chargé d'un précieux butin, rejoindre l'armée principale et la conduire triomphante sous les murs de la ville du Puy. L'impatient capitaine fut déçu dans les ambitieuses aspirations de sa cupidité. Quelque prompte que

fût sa marche, partout il avait été devancé. Quand il arriva, il trouva le bourg à peu près désert. Les principaux habitants s'étaient réfugiés chez les moines, dans la grosse tour assise à l'extrémité des murs d'enceinte au sommet de la colline et de façon à pouvoir dominer toutes les issues.

Cette tour, qu'avait fait bâtir le pape Clément VI, était une des plus solides et des plus ingénieusement construites pour le temps. A l'intérieur, elle s'appuyait sur des voûtes d'une épaisseur de huit à dix pieds. Les moines y avaient pratiqué un four, un puits, un arsenal, des greniers d'abondance, sans parler des réduits mystérieux dans lesquels ils avaient déposé leurs titres, leurs reliques et leur trésor. A l'extérieur, toutes ses arêtes étaient flanquées d'énormes contreforts qui présentaient autant d'inflexibles boucliers. Ses meurtrières, disposées le long des murs, devenaient à l'heure du combat comme autant de bouches ardentes, tandis que ses hauts machicoulis dissimulaient aux assaillants les soldats postés derrière les créneaux et défendaient l'approche de la citadelle.

Blacons fut reçu par une décharge générale qui tua une vingtaine de ses hommes. Effrayées de cette soudaine démonstration, les troupes huguenotes se répandirent par le village et cherchèrent un abri dans les maisons, en attendant que leurs éclaireurs

vinssent faire mieux connaître l'état des lieux. La journée se passa de leur part en observations périlleuses quoique fort timides, car un soldat ne traversait pas une rue ou ne se montrait pas à une lucarne, qu'un coup d'arquebuse, parti de quelque meurtrière invisible, ne le frappât de mort à l'instant même.

La nuit sembla plus favorable aux assaillants. Guidés par des paysans, ils reconnurent que les murailles qui entouraient l'abbaye étaient à peine gardées et que la garnison venait de se réfugier dans la tour. Cependant, comme ils craignaient des embûches, ils marchaient avec prudence. Les plus hardis s'aventurèrent les premiers, sans comprendre pourquoi on les laissait ainsi maîtres de la place ; les autres suivirent à petit bruit, et bientôt tous pénétrèrent sans encombre dans le couvent. Les moines avaient délibéré cette tactique qui leur parut la plus sage. En effet, prévenus de l'arrivée des religionnaires, ils avaient eu le temps de soustraire les trésors sacrés de la basilique ainsi que les provisions, les meubles, les papiers du monastère. Pour le reste, ils priaient Dieu, car ils ne doutaient pas que la résistance, sans profit pour eux, n'eût entraîné la ruine complète de leurs vastes monuments.

Voilà donc ces hordes sauvages parcourant à

grands cris la paisible demeure! Les pieux enfants de saint Benoît entendent cette clameur du fond de la forteresse et frémissent, non de crainte pour leur vie, mais d'inquiétude pour leur chère église, que la royale munificence d'un pape avait pu seule élever. Les routiers, armés de haches et de torches, cherchent partout le butin dont ils sont avides. Déjà ils ont visité les réfectoires, les salles d'étude, les bibliothèques, les archives, les cellules et n'ont rien découvert. La rage commence à les gagner; ils parlent de démolir le couvent, de le réduire en cendres, lorsque le hasard les entraîne vers les caveaux où se trouve le vin des moines (1). Une joie brutale s'empare alors de ces forcenés. L'orgie commence, l'ivresse arrive, et tous pénètrent en blasphémant dans le cloître, de là dans le sanctuaire. Les uns se précipitent sur l'autel pour dépouiller le tabernacle, les autres brisent le tronc des aumônes, ceux-ci courent à la sacristie et forcent les portes qui résistent, ceux-là s'élancent vers l'oratoire de saint Robert qu'on disait garni des plus riches offrandes... Vaines recherches, tout a disparu!

Blacons, qu'enflamme le dépit et la honte, jure de

(1) Mémoires de l'abbaye de la Chaise-Dieu. — Pièces originales. — Nos 250 et 2496 (*Manuscrits de la biblioth. impériale*).

se venger d'une manière digne de lui. Par son ordre, toutes les statues du temple sont mutilées, depuis celle du glorieux patron de la contrée jusqu'à celles de ses bienfaiteurs : Jean de Chandorat, le pieux André, le cardinal Guillaume, le comte de Beaufort et Clément VI (1). On fouille dans les tombeaux; aucun n'est épargné, pas même celui du brave maréchal de la Fayette, l'ancien gouverneur d'Auvergne. On brûle les tableaux et les livres, on démolit les autels, on brise les vitraux. Enfin l'impie, regardant déjà comme ses prisonniers les habitants de la tour, et comme sa proie les trésors qu'elle soustrait à sa cupidité, ordonne qu'on en fasse le siége. C'est le sire de Montjoux, lieutenant du chevalier, qui est chargé de l'attaque. Blacons lui laisse cent cinquante hommes environ pour s'emparer de la citadelle, puis le lendemain, au point du jour, il se hâte d'aller rejoindre d'autres troupes auxquelles il a donné rendez-vous et qui l'attendent pour le suivre sous les murailles du Puy. Cependant le farouche déprédateur ne s'éloigne pas sans charger ses charriots du butin qu'il a pu faire. Il enlève les chandeliers, les croix, les vases baptismaux, jusqu'à un Moïse en cuivre doré qui sert

(1) Voir au volume suivant *(Monuments historiques de la Haute-Loire)* le chapitre consacré à la description du *monastère de la Chaise-Dieu.*

de pupitre au milieu du chœur et qu'il croit d'or massif. Toutefois s'étant douté, chemin faisant, qu'une masse aussi considérable pouvait bien ne pas être aussi précieuse qu'elle le paraissait, il fait scier un des pouces, reconnaît qu'il n'a volé que du cuivre, et jette cette statue dans un étang où, quarante ans après, les bénédictins la retrouvèrent (1).

Monjoux se disposait à exécuter les ordres de Blacons. Déjà il avait rallié autour de lui les mécontents du bourg et était parvenu, avec leur assistance, à se procurer les cordes, les échelles, les madriers nécessaires à sa difficile entreprise, lorsque tout-à-coup un soldat placé en vedette accourut plein d'émoi, et arrêta brusquement les préparatifs du siége par ces quelques mots sinistres jetés en

(1) Entr'autres documents auxquels nous croyons devoir renvoyer le lecteur qui désirerait étudier l'histoire de cette importante abbaye, nous signalerons plus particulièrement ici :

1° *Statuts faits pour les anciens religieux* (contenant des pièces originales) *par ordre du cardinal de la Rochefoucault.* n° 84 *(Blancs manteaux).* — Page 27, tome VIII° du catalogue des manuscrits français de la bib. imp.

2° *Mémoires de l'abbaye de la Chaise-Dieu, en pièces originales.* — N° 9694. *(Idem).*

3° *Histoire générale de la congrég. de Saint-Robert de la Chaise-Dieu.* — N° 930 *(f. St-Germain).* Page 44. Tome VIII° du catal. des manuscrits français.

4° *Lettres du citoyen Legrand*, en 1787 et 1788.

courant : « Alerte, compagnons !... Les religieux ont » allumé la nuit dernière un signal au sommet de » leur vigie ; ce signal a été aperçu par plusieurs » châteaux qui y répondent ; et, si vous ne fuyez, » *les trois saints* nous feront une triste fête. » A ces paroles, la frayeur s'empara des religionnaires et, dès ce moment, les efforts de Monjoux furent impuissants à les persuader. Le plus grand nombre prit la fuite sans plus attendre ; les autres, excités par les habitants qui tentaient toutes les séductions pour les retenir, consentirent, durant quelques heures, peut-être quelques jours encore, à mettre le bourg en état de défense ; cependant aussitôt qu'ils surent l'armée du gouverneur en vue de l'abbaye, ils quittèrent la place et en abandonnèrent les destinées aux efforts des Casadiens (1).

(1) Voir, à la fin du livre premier, la NOTE D.

IX

LES TROIS SAINTS [1]

(1562)

Dès que le pouvoir vit partout surgir des compagnies de routiers se disant religionnaires, il dut songer immédiatement à opposer à ces troupes nomades d'autres troupes nomades comme elles, mais plus fortes, plus aguerries, surtout mieux disciplinées. Le baron de *Saint-Hérem* fut pour cela nommé lieutenant du roi en Auvergne, *Saint-Chaumont* en Forez, *Antoine de Latour,* seigneur

(1) C'est sous ce nom que le peuple désignait les sires de Saint-Chaumont, de Saint-Hérem et de Saint-Vidal qui, tantôt réunis, tantôt séparés, donnaient la chasse à ces bandes errantes.

de Saint-Vidal, aux pays de Velay et Haut-Vivarais, en l'absence du vicomte de Joyeuse.

Ces trois gentilshommes chevauchaient incessamment à la tête de braves soldats, et Dieu sait s'ils faisaient rude justice. Quand, par malheur, quelques-uns de ces coureurs d'aventures tombaient entre leurs mains, le premier arbre venu servait de potence. Cependant, comme il arrivait quelquefois que nos prévôts voyageurs avaient à combattre des bandes trop considérables pour qu'isolément ils pussent espérer de les vaincre, ils se coalisaient. Cette alliance, publiée avec éclat sur toute l'étendue de leurs provinces, les rendait très-redoutables. Presque toujours on ignorait le lieu où ils étaient. On ne savait pas non plus où ils devaient aller, combien ils seraient, quels ennemis ils se disposaient à poursuivre. Eux-mêmes s'appliquaient à entretenir ce mystère qui augmentait singulièrement leur force et leur puissance.

On conçoit l'épouvante des assaillants quand, à travers leurs sacriléges profanations, furent si brusquement jetés les trois noms réunis de pareils adversaires. A peine les derniers avaient-ils eu le temps de fuir dans la forêt voisine, qu'ils entendirent toutes les cloches de l'abbaye sonner en signe de réjouissance. Saint-Hérem, cette fois, était seul et venait d'entrer à la Chaise-Dieu à la tête de plusieurs

compagnies royales. Dès qu'il vit les déprédations commises en quelques heures, il s'élança sur les traces de la troupe fugitive; mais celle-ci s'était dispersée dans un *sauve-qui-peut* général.

Les religionnaires de nos provinces ne sont plus des opprimés sans défense subissant le joug tyrannique d'un évêque ou d'un seigneur. Naguère ému des persécutions dont ils étaient l'objet, nous avions compris et les murmures et la révolte. Depuis lors les situations se sont rapidement transformées, et les réactions ont été terribles dans leurs violences. Ainsi qu'un navire battu par la tempête court se briser d'écueil en écueil, de même la France déchirée par les partis contraires passe des cruautés des catholiques aux cruautés des huguenots. Les drapeaux de l'indépendance triomphent un instant, mais ils dirigent si mal la victoire que le vainqueur prépare sa servitude par ses propres excès. Nous le voyons dans son ivresse dévaster les campagnes, piller, égorger tous ceux qui lui résistent. Il ne frappe pas seulement ses anciens oppresseurs, les pauvres gens sont aussi ses victimes. De l'incendie du château il passe à l'incendie de la chaumière, et ceux-là mêmes qui espéraient le plus de son œuvre sont les premiers à implorer des secours contre lui.

X

SIÉGE DU PUY

(1562)

Pendant la nuit du 4 août 1562, des habitants de Saint-Paulien accoururent donner l'éveil à ceux du Puy. « Le cruel Blacons, dirent-ils, est entré » hier dans notre ville, venant de la Chaise-Dieu » et, suivant sa coutume, a tout mis au pillage. » Demain, sans plus tarder, il sera sous vos murs. » Bonnes gens, que Notre-Dame et Dieu vous gar- » dent! »

En effet, dès la pointe du jour, on vit paraître sur la montagne les compagnies de Blacons, guidées par un certain *Jacques Guitard,* citoyen du Puy, dont nous ne tarderons guère à parler. Aussitôt,

Monseigneur fit sonner le tocsin; de son côté, de Maubourg ordonna qu'on battît le rappel et qu'avant une heure chacun fût à son poste. Personne ne manqua. Le vicomte de Polignac seul fut blâmé pour avoir ainsi laissé passer l'ennemi sous son château, sans le saluer de deux ou trois bordées de grosse artillerie. Mais le vicomte, qui avait compté ses adversaires et compris que sa bravade lui coûterait cher, s'était, quoique ardent catholique, bien gardé d'intervenir.

Les huguenots descendirent à Saint-Marcel, traversèrent la Borne, alors presque entièrement desséchée, et vinrent camper dans une vaste prairie appelée la Condamine, à une portée d'arquebuse des remparts. Ils espéraient se rendre maîtres de la ville par surprise, avant même qu'elle se doutât du péril. Aussi la consternation fut-elle grande dans leurs rangs, lorsqu'ils trouvèrent les citoyens rangés en bon ordre en avant des murailles, faisant orgueilleuse contenance et montrant leurs armes qu'ils brandissaient d'un air provocateur.

Sans autre préambule, on fit de part et d'autre une décharge générale, et pendant plusieurs heures les feux ne discontinuèrent pas. Sur le soir cependant, l'énergie des citoyens parut se ralentir. Le nombre les accablait, ils perdaient du terrain, rompaient toujours. Ils allaient être acculés jus-

que dans les fossés, et réduits à se renfermer dans la ville, lorsque tout-à-coup un secours inespéré ranima leur courage et leur rendit la confiance. C'était une troupe de moines qui débouchait de la porte Pannessac.

Les dominicains, les capucins, les carmes, les cordeliers et d'autres encore habitaient en dehors du Puy. — Dès que les révérends pères eurent appris qu'une armée de huit mille Philistins allait fondre sur la contrée, ils jugèrent sagement que moins que personne ils seraient épargnés. En conséquence, ils passèrent plusieurs jours à transporter en lieu sûr argenterie, livres, papiers, meubles, provisions, et furent ensuite chercher pour eux-mêmes un refuge dans la forteresse épiscopale, pêle-mêle avec les seigneurs chanoines, les clercs de Notre-Dame, les pères conventuels de Saint-Pierre et les autres prêtres de la cité. Le cloître, l'église, la tour étaient remplis; jamais les voûtes saintes n'avaient retenti de plus lamentables oraisons. Ils priaient ardemment, et leurs prières ne furent pas stériles, car elles firent descendre peu à peu dans leur âme d'énergiques transports. Quand du haut de la vigie de Saint-Mayol, la tremblante cohorte put reconnaître les progrès effrayants de l'ennemi et le danger imminent qui la menaçait, elle ne demanda pas ailleurs le miracle qui dépendait de son courage et que Dieu

avait mis dans ses mains. — *Aux armes!* dit une voix; *aux armes!* répétèrent comme une seule toutes les autres. Alors bréviaires, chapelets tombèrent aux pieds des autels, et l'on vit tous ces religieux se précipiter dans l'arsenal de l'évêque, s'armer de cuirasses et d'arquebuses, descendre du haut de la ville en courant, puis venir se ranger tout-à-coup en front de bataille (1). L'avantage passa aux citoyens en quelques instants. Les huguenots, surpris de cette soudaine apparition, se replièrent, et, comme la nuit avançait, ils furent chercher un gîte au faubourg St-Laurent, à Espaly, à Saint-Marcel, remettant au lendemain une victoire qu'ils avaient été si près d'atteindre.

Dès la pointe du jour, les assaillants parurent sur la montagne de Ronzon, à l'endroit même où depuis des siècles se faisait l'exécution des criminels. Ils y déposèrent leur artillerie et commencèrent l'attaque. Le lieu était certainement bien favorable; la ville s'offre en face, étagée en amphithéâtre, comme un large éventail déployé, de manière à ce que pas une seule maison ne puisse échapper. Mais, par bonheur, le baron des Adrets n'avait laissé que deux méchants canons. Que faire avec de pareilles ressources? L'ennemi, dont les armes ne portaient même pas,

(1) *Mss.* de MÉDICIS, t. II, feuillet 311, verso.

descendit la montagne, essaya plusieurs autres positions qu'il abandonna presque aussitôt, et vint escarmoucher pendant quelques heures autour des remparts. Enfin, sur le soir, pour se donner une apparence de succès, il fut s'emparer du petit bourg d'Aiguilhe, pilla les maisons, l'hôpital et le monastère, escalada triomphalement le rocher de Saint-Michel, saccagea l'église, brisa l'image de l'archange et, sa journée ainsi achevée, se retira avec des chants de victoire (1).

Le lendemain révéla plus encore l'inhabilité, l'imprévoyance des religionnaires. Ils ne profitèrent d'aucun des avantages du terrain, ils ne surent même pas se défendre. Un homme surtout leur fit beaucoup de mal. C'était un vieil anachorète retiré au fond d'une cellule, vers la montagne de Denise. Il avait été dans sa jeunesse artilleur dans les armées du roi. Jadis on avait parlé de son courage, de ses aventures joyeuses ; mais depuis longues années, le sac de la pénitence remplaçait la brillante armure, et le jeune militaire du temps de

(1) Et après, cernarent la ville et vindrent au roc St-Michel qu'ils trouvèrent mal gardé et y firent plusieurs malheurs, même firent tresbucher l'image dudict sainct avec le roch. Et en plusieurs autres églises firent tant de barbares cruautés que n'est besoing l'escrire pour qu'on en voye l'expérience.

Mss. de MÉDICIS, tome II, feuillet 351, verso.

Louis XII, courbé par l'âge et les souffrances, n'attendait plus que son heure dernière.

Ce fut par hasard qu'il vint à apprendre que les hérétiques menaçaient la ville de Notre-Dame. Personne ne s'inquiétait beaucoup, en effet, de l'utilité que pouvait offrir en pareille occurrence un octogénaire. A cette nouvelle, ses yeux éteints se rallumèrent, son front chauve perdit ses rides, ses mains tremblantes se roidirent en saisissant l'arquebuse rouillée qui pendait le long du rocher. Quels jeûnes, quelles prières pouvaient être plus agréables au Seigneur que cette sainte croisade contre les ennemis de sa foi, et quelle bonne occasion pour un vieux soldat converti d'obtenir les indulgences de l'Eglise !

Sans plus attendre, l'ermite vint droit au seigneur de Maubourg, lui dit ce qu'il avait été et lui proposa ses services. Le capitaine, qui ne savait à qui confier le commandement de son artillerie, les accepta de grand cœur. « Bien lui en prit, remar-
» que Médicis, car le saint homme tua plus de
» monde à lui seul que tous les arquebusiers de
» léans. » Les huguenots demandèrent alors à parlementer; et comme ils méditaient une trahison, ils crurent faire le meilleur choix en prenant à leur tour Saint-Just pour leur ambassadeur.

Saint-Just eut bien le cynisme d'accepter un semblable mandat. La perfidie lui devenait fami-

lière ; aussi se présenta-t-il devant Messieurs de la ville, l'air assuré, presque le sourire sur les lèvres, demandant qu'on ouvrît les portes à des amis qui jamais n'avaient eu la moindre pensée de pillage. « Comment, dit le loyal messager, oseriez-vous nous » soupçonner de criminelles déprédations, nous, » les propagateurs zélés de la réforme, nous, » persécuteurs des abus, vengeurs des opprimés? » Ce serait méconnaître nos pures doctrines. Oui, » citoyens, ajouta-t-il à quelques interrupteurs qui » se rappelaient sa trop récente félonie, oui, nous » avons reçu vos deniers et nous serons fidèles » aux conditions. Nous n'exigeons rien de vous, » ni contributions de guerre, ni droit de passage, » ni même la nourriture d'un jour. Ce que nous » voulons, c'est seulement briser les dieux de bois, » les emblèmes païens dont vous profanez la ma- » jesté des temples; ce que nous voulons....... »

On le congédia sans le laisser achever.

Les chefs ennemis, irrités de ce dédaigneux accueil, jurèrent d'en tirer une prompte vengeance. A les voir, on eût dit qu'avant la fin du jour la ville ne devait plus être qu'un monceau de cendres. Saint-Just, cependant, au lieu de s'abandonner à son dépit, s'était présenté comme un martyr de dévouement. Ses paroles étaient sans amertume, sa démarche pleine d'humilité; il af-

fectait dans toute cette affaire une évangélique résignation. Sincère ou non, ce rôle servit merveilleusement l'impatiente colère du chevalier. L'injure en paraissait plus grave, le bon droit plus certain; aussi donna-t-il l'ordre à son armée de redoubler de courage et de zèle. Il n'épargna ni menaces, ni promesses ; hommes et choses devaient être le prix de la victoire.

Sur-le-champ cette foule, que l'instinct du pillage savait seul émouvoir, se rua à l'est de la ville, côté en apparence le moins bien défendu, et tenta un assaut vigoureux. Une telle ardeur, bien dirigée, eût pu sans doute devenir très-dangereuse; mais l'insubordination de ces hordes indisciplinables rassura bientôt les assiégés qui, tous placés en bon ordre, ne laissèrent même pas entamer leurs murailles. Ils firent mieux encore; il arriva qu'à plusieurs reprises, au moment où quelques compagnies s'avançaient isolément trop près des remparts, les citoyens ouvrirent leurs poternes, s'élancèrent avec une effrayante rapidité sur les imprudents, et firent de nombreux prisonniers (1).

(1) Ce jour mesme, les bochiers du Puy prindrent sur iceulx huguenaulx ung nombre de moutons qu'ils avaient ravys quelque part et les mirent en ville. Et aultres plusieurs du Puy emportarent beaucop de despoilles et biens, que ces larrons huguenaulx avoient cachés et retirés aux Carmes, à Sainct-

La journée suivante, qui fut la dernière, l'évêque, les consuls, les gentilshommes, les confréries arborèrent leurs drapeaux au sommet des tours de la ville. C'était déjà un premier signe de victoire. Et, tandis que les ennemis consternés regardaient flotter au vent ces triomphantes bannières, Latour-Maubourg fit venir sur les créneaux tous les ménétriers, joueurs de cornemuse, de haut-bois, de fifre, de clairon et leur donna ordre de sonner des airs de réjouissance, assez haut pour qu'au loin chacun pût bien les entendre; ce qu'ils firent. « Alors, » rapporte Médicis, Blacons se retournant du côté » de ses compagnons, leur dit avec colère : Voyez » donc, Messieurs, comme ces gens du Puy se mo- » quent de nous (1) ! » Ce reproche était perdu;

Barthélemy et ailleurs. Et s'y, furent prins prisonniers plusieurs de leurs gens, et amenés en ville.

Mss. de MÉDICIS, tome II, folio 312.

(1) Estant au Puy obéy capitaine le seigneur de Latour de Malbourg que moult bien s'y portoit. Lequel estant sur les murailles, commanda que là, on luy fist venir les haults-bois et ménestriers de la ville. Lesquels estre venus, leur commanda qu'ils sonnassent de leurs instrumens, bien et haultement, afin qu'ils fussent entendus des ennemis. Ce qui fut faict. Et, par rapport d'un homme de bien d'Espaly, ce oyant, fust dictes semblables paroles : « Regardez, comment ces gens du Puy se moquent de nous. »

Mss. de MÉDICIS, tome II, folio 312.

déjà les religïonnaires découragés fuyaient dans toutes les directions.

En vérité, la partie n'était pas égale. Comment espérer que de braves citoyens, nuit et jour sur la brèche, unis par la même pensée, la même foi, le même sentiment de nationalité, seraient vaincus par un ramassis d'affamés tumultueux, n'ayant de commun que le désir du pillage, ne connaissant ni chefs ni subordonnés, et ne voulant écouter les avis que lorsqu'ils leur indiquaient une proie à saisir? Les gens de la ville combattaient pour leurs foyers, pour leurs autels. Les femmes pansaient les blessés, les enfants, les vieillards dépavaient les rues, montaient les pierres aux créneaux, les riches partageaient fraternellement avec les pauvres les vivres qu'on leur apportait, tous étaient préparés aux plus généreux sacrifices. De l'autre côté, c'était un désordre inexprimable. Après une attaque impétueuse, tout-à-coup on les voyait déserter par bandes; ils revenaient en masse, se battaient quelques heures, disparaissaient de nouveau, puis reparaissaient encore, étalant avec insolence un butin conquis dans ces courses rapides à travers les campagnes du voisinage.

Cependant s'ils se retiraient confus de n'avoir pu pénétrer dans le chef-lieu de la province, en retour, que d'afflictions ils répandaient dans ces parages!

***

Les cinq ou six couvents conservaient à peine leurs murailles ; le château de l'évêque à Espaly, ceux de Taulhac, de Mons, de Nolhac étaient en ruine ; les fermes isolées restaient vides; les moissons en cendres fumaient encore au milieu des champs. Aiguilhe, Saint-Marcel, Vals, Brives, Espaly et les autres villages voisins du Puy n'avaient rien préservé du pillage. Les églises étaient transformées en étables; les saintes images, les statues de pierre, arrachées violemment de leur place et toutes mutilées, couvraient la terre; les tombeaux eux-mêmes n'avaient pu échapper à la profanation.

Alors les pauvres gens des environs accoururent implorer la charité de la ville. Cette fois, les portes s'ouvrirent avec empressement pour leur offrir une hospitalité fraternelle. On commença des prières publiques, on fit des processions dans toute la contrée. Chacun s'infligea quelque rude pénitence. Celui-ci montait les cent marches de Notre-Dame la tête et les pieds nus, celui-là s'imposait un jeûne sévère. Les uns suspendaient des *ex-voto* aux portes de leur paroisse et partaient pour de lointains pèlerinages, les autres bâtissaient de petits oratoires aux angles des rues et y consacraient une lampe à perpétuité (1); tous cherchaient, par un

(1) Ce jour, pour esmouvoir le peuple, on martela le tocsin

solennel repentir, à calmer les colères divines. Mais, où ne sauraient entraîner les réactions violentes, et n'est-ce point ici qu'il faut gémir des cruels égarements de la foi comme de la raison? Plus de cinquante prisonniers furent pendus le même jour, sans autres procès, à la grande édification des fidèles, qui pensaient se rendre Dieu plus favorable par de tels sacrifices.

à Nostre-Dame, à Saint-Pierre; chose effroyable à voir. D'aultre part, plusieurs bonnes gens de la ville montoient en l'église pieds nuds, et démonstrans faire et tenir aultres termes austères, tant en jeûnes que continuables oraisons, journalement faisoient monter à Nostre-Dame, leurs enfans, fils et filles; les fils deschaulx et les filles aussi et leurs cheveux abbatus avecque aulcunes de leurs chambrières. Et là estre arrivés, y estoient jettés grants soupirs, lamentations et pleurs, ce que causoit grande tristesse et griesve douleur aux cœurs des bonnes gens. — Et les prebstres, en célébrant la saincte messe, aoyant les canons de l'assault, pleuroient chauldement à grosses larmes.

Mss. de MÉDICIS, tome II, page 313, verso.

XI

POLIGNAC, LE GRAND-JUSTICIER

(1562)

Depuis sa défaite, Blacons, abandonné par un grand nombre des siens, errait tristement à travers les montagnes, cherchant à l'aventure quelque facile conquête lorsque, peu de temps après, il vit venir à lui Claude-Armand de Polignac, fils d'Armand XII, dit le *Grand-Justicier* (1). Ce jeune seigneur, connu sous le nom de Chalancon, s'était jeté par désespoir dans une troupe de religionnaires; voici à quel sujet.

Armand XII avait eu ce fils d'un premier mariage

(1) Voir, à la fin du livre premier, la NOTE E.

avec Anne de Beaufort. Longtemps il lui avait témoigné une tendresse extrême ; mais, sur ses vieux jours, ayant épousé en secondes noces dame Philiberte de Clermont-Tallard qui lui donna plusieurs enfants, ce vieillard ne fut plus maître de ses affections. Il fallut, pour complaire à la vicomtesse, priver Claude-Armand d'une succession légitime, en le contraignant à embrasser l'état ecclésiastique. Claude-Armand, qui ne se sentait aucune vocation pour l'église, fut inflexible. Son père, secrètement excité, regarda ce refus comme une offense et punit le téméraire en l'enfermant dans un donjon. Dès ce moment, le sire de Chalancon résolut de s'affranchir d'une servitude inique. A peine libre, il s'échappa du manoir de Polignac, entraîna dans sa fuite plusieurs vassaux dévoués et se mit à courir la province avec quelques routiers qu'il prit à sa solde. C'est alors que, voulant ressaisir les domaines qui lui étaient injustement enlevés, il vint solliciter l'appui du chevalier, se déclara son compagnon, son ami, et comme lui défenseur de la foi nouvelle.

Blacons fut trop heureux de s'associer au premier gentihomme de la contrée. Il écouta ses plaintes, partagea ses colères, et tous les deux partirent aussitôt pour aller soumettre les baronies de Randon et de Randonnet en Gévaudan, ainsi que

la petite ville de Genouillac dans le diocèse d'Uzès, dont le vicomte était seigneur. Partout ils exercèrent les plus cruels ravages. On dit même qu'après avoir rasé un couvent de jacobins, fondé par les barons de Randon, ils en massacrèrent les religieux.

Pendant ce temps, le vieil Armand, instruit des dévastations commises par son fils, fit prendre les armes à ses vassaux et poursuivit sans retard le coupable. Il mit tant de promptitude, tant d'énergie dans son attaque, que Chalancon, déjà intimidé par sa présence, se défendit mal, fut battu et grièvement blessé.

Le souvenir de cette victoire, plus cruelle pour le cœur du père que glorieuse pour la fierté du châtelain, resta dans l'âme attristée du vicomte comme un remords implacable. Armand XII ne put jamais se consoler d'une apostasie dont sans doute il s'accusait en secret d'être la première cause. Trop faible pour résister à une femme impérieuse qui détestait le fils d'un autre lit, trop attaché à son enfant pour ne pas souffrir du sort qu'il lui avait fait, il n'eut le courage d'écouter ni son devoir ni sa tendresse, et mourut de douleur sans oser ouvrir les bras à celui qu'il aimait.

La noblesse et le clergé de la province regrettèrent vivement le vieux gentilhomme qui, depuis

l'origine des troubles, s'était ouvertement déclaré pour une énergique répression. Les citoyens du Puy trouvèrent que sa dernière campagne avait expié sa pusillanimité d'un jour et lui pardonnèrent. Mais les vassaux de ses domaines furent moins oublieux. Ils n'avaient jamais rencontré un seigneur plus processif, et ce n'était pas sans raisons qu'ils l'avaient surnommé le *Grand-Justicier*.

XII

CATHERINE. — L'HOSPITAL. —

LES TRIUMVIRS

(1562)

Avant de poursuivre notre histoire, si nous jetons les yeux sur le centre politique d'où partait l'impulsion fatale dont nos provinces étaient si cruellement ébranlées, nous pourrons facilement comprendre ces douloureuses alternatives qui désolèrent la France sous les trois malheureux fils d'Henri II.

Les derniers événements dont nous avons parlé se passèrent en 1562, c'est-à-dire pendant la troisième année du règne de Charles IX. Ce prince n'avait pas treize ans encore et, comme son frère, grandissait sous l'influence de l'astucieuse Médicis qui, pour rester seule maîtresse, ne recula devant aucun sacrifice d'affection, d'estime ou de reconnaissance.

Craintive autant qu'ambitieuse, elle flattait ceux qu'elle avait combattus et repoussait avec adresse ceux qui lui semblaient prendre trop d'autorité. Son principe était la division des partis, son moyen la dissimulation, son but la puissance réelle entre ses mains. Aussi, se rappelant, pour en tirer profit, les dangers de cette politique d'exclusion qui n'avait fait des Guise qu'une famille impérieuse, des autres que des mécontents, elle appela près d'elle chaque chef des opinions dissidentes, le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Guise, Coligny lui-même, les honora tous de ses confidences hypocrites et les trompa tour-à-tour.

CATHERINE affectait sur les questions de la foi une irrésolution calculée d'après les circonstances. Dévote ou incrédule au besoin, rien ne lui paraissait illégitime pour affermir son sceptre. Catholiques et protestants furent protégés, furent abandonnés par elle, suivant que les uns ou les autres la servirent ou l'inquiétèrent. Sa cour était l'asile de la corruption, sa police veillait dans l'ombre, même sous les voiles de l'amour; il n'était pas jusqu'à ses femmes, esclaves de ses desseins, qui ne vinssent fouiller au fond du cœur de leurs amants pour en arracher le secret qu'elle voulait savoir.

Cependant, soit qu'elle comprît à l'égoïsme de

ceux qui s'agitaient autour d'elle qu'ils n'auraient point assez de dévouement pour servir l'Etat et sa cause, soit qu'elle craignît de leur confier des armes dangereuses, soit enfin qu'elle voulût faire à son visage un masque de vertu en empruntant les traits du plus honnête homme de son royaume, il faut dire, à son honneur, que le chancelier de l'Hospital fut longtemps, par son appui, au sommet du pouvoir.

L'Hospital, un des plus magnifiques caractères de notre histoire, paraît au milieu de cette cour corrompue semblable aux vieillards homériques de la sévère antiquité. On le voit s'avancer à travers les orages, calme, vertueux, intrépide, laissant sur son passage, en dépit de la haine, des leçons et des exemples pleins de grandeur. Conseiller au parlement depuis François Ier, surintendant en la chambre des comptes sous Henri II, il est désigné à François II par Catherine de Médicis et M. de Lorraine comme le citoyen le plus digne de remplir les hautes fonctions vacantes par la mort du cardinal Olivier. L'un et l'autre espéraient que, reconnaissant d'une fortune aussi brillante qu'inespérée, il se ferait le docile instrument de leurs projets. Cependant, Michel de l'Hospital, nommé chancelier de France, ne cherche point s'il doit plus aux Guise qu'à

la reine-mère; il se souvient seulement de ce qu'il doit à l'humanité, aux lois et à sa patrie.

Dès son entrée aux affaires, l'Hospital fait rendre l'*édit de Romorantin,* qui brise le tribunal de l'inquisition. Aux *états généraux d'Orléans et de Pontoise, devant le parlement*, au *colloque de Poissy*, à l'*assemblée de Saint-Germain,* il s'élève sans cesse avec une énergique indépendance et contre les abus de l'Eglise et contre ceux qui prétendent la réformer les armes à la main. A ses détracteurs jaloux que l'ambition tourmente, que sa parole importune, il répond avec fermeté : « Je sais » parfaitement que j'aurai beau dire, je ne désar» merai pas la haine de ceux que ma vieillesse » ennuie. Je leur pardonnerais leur déchaînement » et leur impatience s'ils étaient bien assurés de » gagner au change; mais quand je considère tout » ce qui m'entoure, je serais tenté de leur adresser » cette réponse d'un bon vieil homme d'évêque qui » portait comme moi une grande barbe blanche, et » qui, la montrant à ses nombreux détracteurs, se » contenta de leur dire : *Quand cette neige sera* » *fondue, il n'y aura plus que de la boue.* »

Tous les efforts du chancelier tendaient à ramener la paix dans le sanctuaire. Un instant il crut y être arrivé par la promulgation du célèbre *édit de janvier* 1562; mais ce fut précisément cet édit juste et

sage qui, venant tout-à-coup émanciper les protestants jusque-là persécutés, les excita à la plus sanglante réaction. Les moines ne trouvèrent alors que trop facilement, par les attaques dont ils devinrent victimes, la justification des anathèmes lancés contre leurs ennemis, et ils en profitèrent à leur tour pour soulever les populations catholiques. De là les cruels massacres qui, dans les deux partis, remplirent l'année 1562, ouverte pourtant sous la pacifique ordonnance du chancelier.

Nous avons dit quels ravages désolèrent notre petite province ; chaque pays pourrait aussi raconter ses malheurs, car partout ce fut comme un signe de mort. Paris, Toulouse, Tours, Amiens, Sens, Cahors, Vassy ont, dans leur histoire de cette époque, une page teinte de sang.

Guise n'avait pas vu sans colère Catherine de Médicis s'éloigner de lui pour prêter l'oreille aux conseils de Condé ou de Coligny. Dans cette affaire, la perfidie politique l'indignait autant que l'indifférence religieuse. Lui qui, sous l'autre règne, s'était placé dans la confiance presque exclusive de la cour, ne pouvait pardonner à la reine et au chancelier cette prétendue tolérance qui rapprochait du pouvoir les seigneurs que sa famille jalouse avait eu tant de peine à en écarter. Il sentait l'œuvre de son

ambition se détruire; il résolut de tenter un puissant effort pour la réédifier.

Oubliant ses anciennes querelles, il s'allia au connétable de Montmorency et au maréchal de St-André. De cette alliance vint à ces trois hommes le nom de *triumvirs*. Bientôt se joignit à eux le roi de Navarre, qui changeait de religion pour la troisième fois. — Ces seigneurs ainsi ligués reprirent l'étendard d'Amboise déserté par la cour, et jurèrent de le faire triompher en dépit de l'Hospital et de Catherine. Ils ne manquèrent pas, en effet, de protester publiquement chaque fois que le chancelier dans quelques harangues, ou la reine dans quelques actes de son pouvoir, semblaient indiquer des tendances aux moindres concessions. Toutefois ils ne s'en tinrent pas à de si faibles démonstrations.

Le 1er mars 1562, Guise passant par Vassy, petite ville de Champagne, apprit, pendant qu'il était à la messe, que ses troupes venaient d'insulter des huguenots réunis dans leur prêche, qu'une rixe violente s'était engagée, et que déjà plusieurs victimes étaient restées sur la place. Il accourut l'épée au poing, mais loin de calmer ses gens par sa présence, il les excita davantage encore; vieillards, femmes, enfants ne furent même pas épargnés. Près de trois cents morts ou blessés restèrent sur le pavé. Le duc se prit ensuite à adresser des re-

» vous désarmer, à casser et licencier tous les gens de guerre
» que vous avez par delà, ainsi que je fais faire par tous les
» lieux et endroits de mon royaume où il y a eu des forces
» ensemble, durant la nécessité des troubles qu'il a plu à
» Dieu de faire cesser par la paix qu'il nous a donnée. Combien
» que je me veuille assurer que vous ne faudriez d'y satis-
» faire, toutefois je vous ai bien voulu faire cette décharge,
» afin que si ja vous n'aviez cassé et licencié vos dites gens
» de guerre, vous le faictes incontinent la présente reçue, sans
» plus différer ne faire ou souffrir estre levé dorénavant
» aucun denier pour l'entretenement et le payement de vos
» dites gens de guerre, dont je n'entends plus que les habitants
» de ma ville du Puy et pays de delà soient chargés ne
» travaillés. Et, au demeurant, je serai bien aise que, en ce
» que vous pourrez, vous ayez main à l'entière observation
» de ladite paix par delà ; faisant vivre les uns et les autres
» en toute union et réciproque amitié. Priant Dieu qu'il vous
» aye, Monsieur de Saint-Vidal, en sa sainte et digne garde.
» Escript à Saint-Germain-en-Laye, le xv de may 1563.

» CHARLES. »

Le baron de Saint-Vidal se mit en mesure de faire exécuter ces ordres ; mais les événements se précipitèrent dans des conditions si imprévues, si contraires à l'esprit conciliateur qui semblait animer en ce moment la cour, qu'on en revint bientôt à reprendre de part et d'autre des précautions rien moins que pacifiques et rassurantes.

XIII

LA FOIRE DES ROGATIONS AU PUY

(1563)

Rien n'est plus ingénieux, rien n'est plus utile que ces grands marchés qui, à certaines époques déterminées, facilitent, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, l'écoulement des produits de chaque localité et fournissent ainsi aux besoins de toutes. Ce fut principalement dans les pays de montagnes que se fit sentir le bienfait de cette institution. Sur des cimes escarpées, au fond de précipices inabordables, s'exilent de modestes industries que personne n'irait chercher, et qui périraient si de périodiques rendez-vous n'appelaient en ces endroits de nombreux acheteurs. Aussi, une des plus constantes préoccupations des législateurs fut-elle de déter-

miner ces lieux de négoce local, et de leur accorder proportionnellement l'aide, la protection, les privilèges nécessaires pour qu'ils fussent toujours l'objet de ces convocations spéciales connues sous le nom de *foires*.

Depuis longtemps le Velay suivait à cet égard de vieilles traditions que régularisèrent successivement, — le roi Philippe par ses ordonnances de 1345 (1), — les administrateurs consulaires par divers règlements promulgués dans les villes et bourgades voisines (2), — Charles VIII par ses privilèges (3), etc. Les guerres civiles vinrent tout-à-coup suspendre ces relations, paralyser le travail, effrayer la confiance. Ce n'étaient pas, en effet, les classes mercantiles, celles dont la fortune dépendait de la sécurité générale, qui pouvaient accueillir avec le plus d'empressement les doctrines nouvelles. Du reste,

(1) 1° Salvagardia pro civibus Aniciensibus (janv. 1343).

2° Certa impositio, seu coustuma ordinata super rebus venditis in civitate Anicii (mars 1845). — Ces pièces se trouvent dans le 59° volume de la collection de Decamps (Manuscrits de la Biblioth. impériale).

(2) Voir les Manusc. originaux de MÉDICIS. — Au feuillet 204 et suivants il nous conserve plusieurs pièces en langue du pays.

(3) Lettres de Charles VIII, qui défendent d'arrêter qui que ce soit dans les foires du Puy. *(Se trouvent dans* MÉDICIS.)

quelle que fut la terreur inspirée par ces bandes nomades rançonnant, pillant au nom du maintien de la foi et de l'indépendance, nous voyons encore le commerce forain se convoquer à petit bruit, les jours de calme, et courir les chances d'un combat plutôt que de rester dans une stagnation mortelle. De leur côté, les religionnaires-routiers ne manquaient pas de diriger leurs invasions sur les lieux désignés; de telle sorte que les foires ne furent bientôt plus possibles loin des centres considérables et bien gardés. Pour concevoir les précautions auxquelles la prudence forçait alors à recourir, nous citerons un seul exemple, celui de la foire des Rogations, de l'an 1563, au Puy.

Encore émue des récentes violences de l'armée de Blacons, la ville de Notre-Dame n'avait pas hésité à fondre ses cloches pour en faire des canons (1) et à

(1) Quelqu'un de la compaignie va dire que pour l'assurance et la fortification des églises et de la ville, il serait bon, utile, nécessaire d'avoir pièces d'artillerie qui chassassent les ennemis du plus loing. « Mais c'est chose frustre, dict-il, quand on » n'a pas les estoffes, que trop seroient chères, considéré la » paoureté du peuple, si les églises de leur part ne vouloient » fournir partie de leurs cloches pour ce faire, ce qui seroit bien » faict. » Plusieurs dicts ou contredicts furent sur ce ventilés en la dicte assemblée, et fut conclud que l'opinion n'étoit pas mal déduicte. MÉDICIS, tome II, feuillet 315 verso.

doubler la force de ses remparts. Ces démonstrations n'eurent pas seulement pour but d'effrayer les hordes errantes, mais elles eurent surtout pour effet de témoigner aux marchands qu'une sécurité parfaite leur était garantie. — Cependant, le bruit s'étant répandu que les religionnaires voulaient tenter une surprise en s'introduisant parmi les forains le jour des Rogations, le conseil s'assembla immédiatement et il fut arrêté :

1° Que, pour la défense de la ville, il ne serait plus employé désormais que des armes de guerre, depuis la grosse artillerie jusqu'à la dague inclusivement;

2° Que le capitaine-mage pourrait disposer, pour le service public, du nombre de soldats qu'il croirait nécessaire;

3° Que tout le bétail serait vendu hors des murs, sans exception;

4° Qu'il n'y aurait que deux portes ouvertes, celle de Pannessac et celle de Saint-Gilles; et encore, que chacune de ces portes serait gardée par cinquante arquebusiers, avec consigne de ne laisser entrer qui que ce soit armé, même d'un bâton;

5° Qu'à chaque porte seraient dressées cinq ou six pièces de canon chargées à mitraille et servies par des soldats toujours prêts à faire feu;

6° Que, tant que durerait la foire, les habitants seraient obligés d'avoir toutes les nuits des lanternes à leurs fenêtres, afin que le guet pût aller, venir, passer et repasser, monter et descendre ès-lieux nécessaires;

7° Que, pour *accroître et avantager* le nombre des soudards de service, il y aurait une assemblée générale, composée des consuls, du capitaine-mage et des suppôts, assemblée dans laquelle on chargerait chacun des cent vingt plus imposés de la ville de fournir deux ou trois hommes armés et nourris, ou auxquels ils donneraient huit sous par jour, etc. (1).

Chacun s'empressa de prouver son zèle. Le chapitre accepta et fournit l'impôt de vingt-cinq hommes. Il en envoya vingt-cinq autres, sous le commandement du seigneur de Pouzols, pour la défense d'Espaly, et se chargea en outre de la garde de Saint-Michel et de Corneille. Les frères hospitaliers de St-Jehan de Jérusalem répondirent de leur maison. Les autres religieux, encore désolés des ravages dont ils venaient d'être victimes, firent de leur mieux pour se préserver de nouvelles atteintes.

(1) Contribution qui ne devait durer que cinq jours seulement.

Les choses furent exécutées comme elles avaient été convenues (1), et l'ennemi, effrayé sans doute par un si formidable appareil, ne parut pas, s'il est vrai que ce jour-là un ennemi dût paraître.

(1) Fut faicte la revue et monstre générale de la ville du Puy par le seigneur capitaine-mage, après estre establi, ordonné et appoincté tout le narré ci-dessus, le dimanche des Rogations, 25 de mai. Le capitaine-mage était accompaigné d'environ quatre cents arquebusiers marchant de cinq en cinq avec fifres, trompettes, tambourins et enseigne déployée au-devant du porteur d'enseigne. A un bon espace alloit tout seul en avant le roi des arquebusiers.

Mss. de MÉDICIS, tome II, feuillet 323 et suiv.

XIV

LE CITOYEN JACQUES GUITARD

(1565)

En ce temps-là il y avait au Puy un citoyen plein de cœur et d'audace qu'on appelait Jacques Guitard. Un des premiers il accueillit les idées nouvelles et se voua à leur triomphe avec tant d'énergie, qu'il devint bientôt la terreur des catholiques de sa province. C'était lui qui avait guidé Blacons à travers les chemins tortueux de nos montagnes jusque devant sa ville natale, c'était lui qui avait donné aux ennemis tous les renseignements sur les points à attaquer, les positions à prendre, les châteaux à détruire. Il était si ardent à l'œuvre, qu'il ne voulut même pas quitter les religionnaires tant qu'ils restèrent dans le Velay. On eût dit qu'il s'était imposé la mission d'anéantir la puissance temporelle du haut clergé et l'oppression féodale. Ce n'était pourtant pas l'ambition qui poussait ainsi cet homme;

malgré son activité, nous le retrouvons sans cesse modestement confondu dans les rangs obscurs. Ce n'était pas non plus cette honteuse cupidité de la foule qui n'aime que le désordre. Jacques Guitard semblait avoir compris la pensée révolutionnaire, qui déjà se répandait sur toute la France. Homme du peuple, il voulut se faire apôtre populaire. Aussi, comme tous les esprits violents et excités par une ardente conviction, enivré par cet enthousiasme du moment qu'on ne peut bien concevoir que lorsqu'on le partage, s'était-il d'avance résigné aux plus douloureux sacrifices pour assurer le succès de ses doctrines. A ses yeux, le pays gémissait sous une double tyrannie. Pour le délivrer, confondant hommes et choses, principes et sophismes, il s'attaqua aux institutions, renia le catholicisme, comme si les lois et la religion devaient être solidaires des excès commis en leur nom. C'est là l'erreur de ces natures impatientes et téméraires qui compromettent souvent les meilleures causes en mettant à leur service des passions sans frein et des exigences sans limites.

Médicis appelle Guitard un traître, un infâme, parce qu'il ne voit exclusivement en lui que le renégat qui déserte ses croyances, que le rebelle qui s'arme contre le gouvernement de son pays. Du point de vue où est placé notre vieux chroniqueur,

peut-être comprendra-t-on la sévérité de son jugement. Cependant, si nous dégageons la question de toute préoccupation religieuse pour n'envisager que la situation politique, si nous tenons compte surtout du grand mouvement social auquel prenaient une part si énergique tant d'illustres familles du royaume et auquel un modeste ouvrier pouvait bien se laisser naturellement entraîner alors que tant de légitimes séductions faisaient battre son cœur, Guitard ne nous semblera ni si odieux ni si criminel. Plus qu'un autre il sentait le prix de l'affranchissement. Il était dans sa ville comme le représentant direct de cette classe laborieuse à laquelle le mouvement semblait devoir le plus profiter. Artisan, fils de ses œuvres, l'oppression le révoltait. Il saisit une occasion favorable de secouer le joug et, sans plus réfléchir, s'abandonna à toute l'impétuosité de ses convictions.

Jacques Guitard, à la tête de trois ou quatre cents de ses compagnons, s'était retiré dans le camp des religionnaires lorsque sa femme, qui était demeurée au Puy, vint à accoucher. Ce simple événement occasionna une vive émotion dans la ville. Il s'agissait de décider à quelle religion allait appartenir l'enfant de l'apostat. Nul doute que si le père eut été présent il n'eût tenté de faire prévaloir son droit. Mais les catholiques profitèrent de son ab-

sence et, comme ils n'admettaient point que les doctrines insurrectionnelles de Luther et de Calvin pussent jamais être sérieusement acceptées, ils s'emparèrent du nouveau-né. Le seigneur évêque voulut lui-même lui servir de parrain, et le baptême se fit avec une éclatante solennité (1).

A quelque temps de là, c'était après la chute du triumvirat, le gouvernement ayant garanti la sincère exécution de l'édit de janvier 1562, les religionnaires suspendirent les hostilités et reparurent au milieu de leurs concitoyens pour jouir en paix de concessions si longtemps disputées. Mais, à leur tour, les catholiques, qui pendant une année entière avaient refusé de reconnaître l'édit, allaient-ils se soumettre fraternellement à une transaction obtenue par la mort de leurs chefs? Une paix ainsi sanctionnée pouvait-elle être durable? Voici un fait qui les résume tous.

(1) Sur le commencement du mois de juilhet, la femme de ce vilain apostat Jacques Guitard fist un enfant duquel fut compère le seigneur évesque du Puy et aux baptisailles duquel y eut grant pompe de ménestriers, harquebusiers et taborins, Et bientost après, la femme de Hugues d'Avignon, hostelier, fit ung autre enfant duquel fut compère ung capitaine appelé Laforest, où fut faicte semblable pompe que dessus. Et allant et retournant y assista ledit seigneur évesque avec les dames.

Mss. de MÉDICIS, tome II, feuillet 324, verso.

Guitard, depuis peu rentré au Puy, était un soir assis devant sa porte au moment où un certain Arnaud, *cuiratier*, qu'il savait être son ennemi, passa plusieurs fois pour le narguer (1). Persuadé de quelque méchante intention, Guitard s'avança vers cet homme en lui demandant pourquoi il passait si souvent et de cette façon? Arnaud répondit : « C'est pour toi, je vais te le prouver. » Aussitôt il dégaina promptement son glaive. L'autre, qui se tenait sur ses gardes, sortit un coutelas, et ils se battirent. Heureusement, quelques femmes qui étaient là forcèrent le calviniste à rentrer dans son logis. Mais, par malencontre, un voisin nommé Raymond, orfévre, prit son parti et continua immédiatement sa querelle. « Cependant, ajoute le chro-
» niqueur, Arnaud, homme vertueux autant que de
» grand cœur, eut bientôt contraint ce second ad-
» versaire à imiter le premier et resta maître du
» champ de bataille. »

(1) En vertu de l'édit, Guitard était rentré dans sa maison ; mais, parce qu'il avoit tourmenté les habitans de la ville par le moyen du siége qu'il avoit conduict l'an 1562, *les habitans, même les petits enfans, s'étoient mis en devoir, lui étant en son tablier, de l'outrager et faire beaucoup d'opprobres et molestations, jusqu'à lui cracher au visage, l'appelant: le porc Guitard.*

Manuscrit original de Jean Burel, tome I, page 10.

Le cuiratier était donc dans la rue à recevoir les félicitations des uns et des autres accourus par curiosité, lorsque tout-à-coup une grêle de pierres lancées des deux maisons vint blesser une grande quantité de personnes et frapper si violemment le principal auteur de cette scène, qu'il tomba *comme s'il était mort*. — Il n'en fallut pas davantage. « Le bruit » se répandit aussitôt par toute la ville, dit le chro- » niqueur, que ce malheureux larron huguenot, Jac- » ques Guitard, venait de tuer Arnaud, brave, vaillant » et adroit ouvrier. » Des groupes se formèrent de distance en distance, dans lesquels chacun racontait le crime d'une manière différente. Enfin, l'émoi devint tel en quelques instants, que toutes les cloches de la cité sonnèrent pour convier le peuple à venir sur le champ occir l'hérétique. Les uns couraient par les rues en battant du tambour, d'autres en tirant des coups de pistolet. La demeure de Jacques Guitard fut en un instant bloquée, et lui, dans ce péril extrême, eut encore la témérité de décharger ses armes sur cette multitude en fureur.

« Cas scandaleux, cas inouï, reprend Médicis, » qui davantage aigrissoit les gens à plus forte » sédition. Alors on trouva assemblé grand nombre » de peuple, faisant clameurs et cris effroyables. Ils » étaient décidés à avoir Guitard vif ou mort, et di- » soient : Ce sera mal fait si on n'abat sa maison.

» C'est lui, ce sacrilége hérétique, qui nous a pourchassés et tous les jours nous pourchasse encore ; » c'est lui qui fait au pauvre peuple tant de duretés. C'est pourquoy, surmontés de colère, à demi-enragés, ne craignant transpasser les limites de la » raison, ils délibérèrent s'ils ne devoient bouger du » lieu, s'ils y devoient mourir, s'ils n'entreroient pas » dans la maison pour le prendre et le meurtrir. » Plusieurs apportèrent de gros marteaux, employèrent leurs humains efforts, et par une incrédible fureur, faisant grant bruit, scandaleux » tintamare, ils brisèrent la porte et entrèrent » pour y rencontrer leur homme qu'ils ne trouvèrent point, car il s'étoit garanti par le couvert de » son logis (1). » « Mais ils dérobèrent et pillèrent » son bien, ses meubles, ses draps, ses marchandises, ses papiers, enfin tout ce qui se rencontra. » Lui, depuis onc, ne fut vu, et à bon droit (2)... »

Cependant les consuls, qui se trouvaient alors réunis dans un splendide festin chez le capitaine-mage (3), n'intervinrent que lorsque tout fut terminé. En cette circonstance ils manquèrent essen-

(1) MÉDICIS, t. II, feuillet 321. — (2) BUREL, t. I, page 10.

(3) Ce jour, se sollempnisoient et célébroient les nopces de deux enfans du seigneur capitaine-mage de la ville, honorable homme sire Pons Yrailh. Tous au souper estre assemblés et bien assis à table. Là où estoient grande partie de gens d'hon-

tiellement à leur devoir, quoique puissent dire Médicis et Burel. Sans doute qu'ils obéirent à leurs sympathies personnelles, à l'esprit de la population, qui eût mal accueilli une intervention favorable aux hérétiques, mais, comme magistrats, leur premier soin devait être de faire respecter l'édit et d'assurer à tous une impartiale protection.

Au rapport qui lui fut adressé sur cet événement, le roi expédia, en qualité de commissaire dans le Velay, un conseiller au grand conseil, maître Leroux, huguenot. Celui-ci, à peine arrivé, renonça à poursuivre son enquête, tant il reçut d'outrages de la part des citoyens et même des autorités. Il accourut porter ses doléances devant le conseil; les habitants de leur côté y députèrent l'évêque pour faire excuser leur conduite. Sur ce dernier incident, sans rien préjuger au fond, le lieutenant principal de la ville et quelques autres furent jetés en prison, et l'affaire remise entre les mains de la justice. Enfin, après de longs débats, le parlement de Toulouse rendit un arrêt, confirmé par le parlement de Paris, qui condamnait Claude Arnaud, contumace, à être pendu en effigie devant la maison du citoyen Jacques Guitard.

neur de la ville tant d'église, justice, seigneurs consuls, hommes et femmes de bon estat *(Le reste manque)*. MÉDICIS.

XV

LE VELAY DE 1563 A 1570

SAINT-DENIS. — JARNAC. — MONCONTOUR. — ARNAY-LE-DUC.

Après la chute des triumvirs, Catherine se hâta de faire déclarer la majorité du roi (14 août 1563). Charles IX n'entrait, il est vrai, que dans ses quatorze ans ; mais, suivant l'opinion du chancelier sur l'édit de Charles V, il suffisait que l'année fût seulement commencée. Par cette prompte résolution la reine enlevait au premier prince du sang, chef de l'opposition, tout moyen de pénétrer dans la régence et de lui disputer le pouvoir. Ensuite, pour isoler davantage encore le jeune monarque, surtout pour se faciliter de secrètes conférences

avec tels ou tels princes étrangers, Catherine décida un grand voyage à travers le royaume.

Ce voyage, qui dura près de deux ans, eut plutôt l'air d'une marche triomphale que d'une visite dans un pays désolé par de si cruels ravages. Les jeux, les fêtes, les plus magnifiques spectacles attendaient la cour sur chacun des points qu'elle devait parcourir. Villes et bourgades exprimaient le vœu d'obtenir enfin une paix loyalement gardée, de voir le trône désormais en dehors et au-dessus des dissensions civiles. Charles IX, Catherine, répondirent d'abord avec une égale bienveillance aux deux partis. Cependant à mesure qu'ils avançaient, il était facile de reconnaître les sensibles modifications qui s'opéraient dans leur conduite encore plus que dans leur langage. Souvent des huguenots étaient insultés en présence du cortége royal, quelques-uns même furent massacrés.

Si la reine n'avait ainsi cherché qu'à bien connaître l'opinion publique, on comprendrait sa façon d'agir sans la blâmer. Il eût été sage, en effet, de régler la politique du gouvernement sur l'expression la plus générale des sentiments nationaux (1). Mais, il faut le dire, ce n'était nullement les volontés du

(1) Le nombre des huguenots *déclarés* pouvait être environ de 15 à 16 cent mille ; à peu près le dixième de la population de cette époque.

pays que l'italienne cherchait à étudier; son voyage ne le fit que trop voir. Dans ses courses, qu'elle aimait à diriger de préférence sur les frontières, elle s'entretint tour-à-tour avec le duc de Lorraine, le duc de Savoie, le vice-légat d'Avignon et surtout avec le duc d'Albe. C'est à Bayonne, où était venue de son côté la reine d'Espagne, la belle Elisabeth de France, sa fille, qu'eurent lieu des conférences décisives avec le perfide ministre de Philippe II. Le duc d'Albe était le plus violent persécuteur de la réforme. « Que faites-vous de ces chefs rebelles, » disait-il, frappez, exterminez-les tous. Une tête » de saumon vaut mieux que dix mille grenouilles. » Ce grossier propos fit une si profonde impression sur l'esprit du jeune roi, que dans le cours de son voyage il ne cessa de le répéter. Dès cet instant les calvinistes se tinrent encore plus sur leurs gardes.

Condé et Coligny étaient préparés à la plus énergique résistance. Leurs émissaires parcouraient la France, racontant partout les persécutions incessantes dont les réformés se plaignaient chaque jour. Les villes méridionales, médiocrement touchées du passage de la cour, furent les premières à accueillir les nouveaux projets d'insurrection. *Montauban*, *Nîmes*, *Montpellier*, *Castres*, *Viviers*, *Tournon*, *Saint-Pons*, *Anduse*, *Uzès*, *Bagnols*, *le Pont-Saint-Esprit*, etc., prirent les armes et se

mirent à guerroyer. Chaque ville attendait un prétexte pour se liguer avec ses voisines et pour marcher ensemble contre l'ennemi commun.

Pendant ce temps, le Velay demeura assez paisible. Au *Puy*, satisfaction avait été donnée aux religionnaires et par la condamnation d'Arnaud et par une apparente tolérance qui permettait l'exercice public du nouveau culte. A *Saint-Voy de Bonas*, ainsi que dans les autres petits endroits du pays du côté du Vivarais, soit respect pour l'édit, soit plutôt dédain pour quelques poignées d'hommes perdus dans les montagnes, il n'y eut aucune démonstration. Les catholiques vélauniens se contentèrent de déployer sur leur territoire leurs moyens de défense. Ils réparaient leurs murailles, bâtissaient des tours, coulaient des canons, fortifiaient les châteaux (1).

(1) Ce mesme an, fust édifiée une tour au lieu ou souloit avoir le bordeau auprès du Portalet. En laquelle tour sont engravées les armoiries du roy, à or et azur, et celles de la ville. Estant les fondemens, de quatre grands pas de la mesure de moy, *Jean Burel*. Chacun des habitans fut cottisé en manœuvre, selon sa faculté. Moy, Burel, fus cottisé en cinq manœuvres.— Mesme an, Monseigneur de Rochebonne, pour lors gouverneur du Puy, fist faire un pont-levis et une tranchée en Corneille, pour la sûreté de la ville. On y travailloit les fêtes de Nohé et les dimanches.

Manuscrit original de JEAN BUREL, tome I, pages 77-78.

L'invasion des Pays-Bas par les Espagnols parut aux protestants français une occasion favorable; ils la saisirent. Le gant fut jeté par eux, le 10 novembre 1567, près de Saint-Denis. Cette bataille, dont le succès fut balancé entre les deux partis, amena, le 2 mars 1568, l'espèce de paix signée à Lonjumeau, qu'on appela *boiteuse et mal assise* (1). Pendant cette paix, qui ne fut en réalité qu'une trêve, loin de déposer les armes on continua de part et d'autre à faire des levées de troupes et d'argent.

Les catholiques se montraient indignés de l'audace de leurs ennemis. Ceux du Velay surtout, qui étaient demeurés fidèles au traité, ne purent pardonner cette dernière insurrection. Aussi, par représailles et sur le plus léger prétexte, le sénéchal et les consuls du Puy ayant prétendu qu'une conjuration venait de leur être dénoncée, firent immédiatement arrêter tous les religionnaires de la ville (2).

(1) Ainsi nommée, parce qu'elle fut signée par le seigneur de Malassise et le boiteux duc de Biron ; et qu'en effet, comme toujours, on en revenait à réclamer et à promettre sans bonne foi l'exécution de l'édit de 1562.

(2) Semblablement, audict an, le gouverneur et les consuls furent advertis que les huguenots de la ville avoient conspiré trahison. Pour y obvier, tous les huguenots furent mis en prison dans la maison d'un chanoine, au-devant de l'église

A quelque temps de là un certain Terrisse, huguenot du Puy, eut une querelle avec Chabanne, catholique, et le blessa assez grièvement. Alors arriva le même incident que pour Jacques Guitard. Voici de quelle manière le rapporte Burel, qui en fut témoin : « ... Ce fust la cause que le peuple » commença à murmurer et à s'irriter contre luy, » de sorte qu'ils avoient levé les armes. Ce qui » donna moyen à Monseigneur le sénéchal de venir à l'ouvroir de Terrisse, la main armée, et de » le prendre prisonnier. Il trouva Terrisse déjà la » corde au col et il l'ôta de la fureur du peuple » qui le vouloit tuer. Les huguenots étoient retirés aux fauxbourgs, et les enfans les y allèrent reconnaître. Lors, fut tué d'un coup d'arquebuse un chirurgien au moment où il cherchoit à » se garantir aux fialadours et jardins de St-Gilles. » Les autres se prosternoient par les fenestres des » maisons. Comme il étoit heure tarde, on ne les » inquiéta pas davantage ; cependant ceux qui se » retiroient dans la ville laissoient les armes à la » porte. — Plus tard, information fut faite par au-

Saint-Pierre-le-Vieulx, où ils estoient gardés par des gardes expressement. Et toutes leurs armes trouvées en leurs logis furent mises et serrées dans la maison de ville. — Toutefois, on n'a moyen de pouvoir nommer lesdicts huguenots, à cause du grand nombre qu'ils étoient. » *Manuscrit* de BUREL.

» torité de justice, et plusieurs des rebelles fugitifs
» furent condamnés, puis exécutés en effigie. »

Les calvinistes du royaume avaient choisi la ville de la Rochelle pour leur quartier général. Là, se réunirent *Condé*, échappé par miracle aux ardentes poursuites de Vieilleville, de Montluc et de Tavannes, d'*Andelot,* que la reine-mère n'avait cessé d'environner de piéges et qui n'était pas arrivé sans dangers non plus que les trois mille bretons armés dans son gouvernement, *Jeanne d'Albret*, que Catherine appelait auprès d'elle pour lui faire de la cour une éternelle prison, *Henri*, son fils, âgé de quinze ans à peine qui, dans une marche périlleuse de près de vingt jours et à la tête de quatre mille soldats, venait de faire replier les postes du terrible Montluc. — En voyant arriver à travers tant d'obstacle ses nobles compagnons, Coligny s'écria comme Thémistocle : *Nous périssions, amis, si nous n'eussions été perdus !* — Ce fut vers la fin de l'année qu'ils se mirent de nouveau en campagne, sans s'inquiéter du traité qui, du reste, était réciproquement violé par la cour et par les parlements.

Les deux armées étaient à peu près égales en nombre et s'étaient donné pour champ de guerre l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, la Bretagne et le Poitou. Les rigueurs de la température suspen-

***

dirent momentanément les hostilités. Quand il fallut se battre, l'armée huguenote, mal soldée, se trouva amoindrie de plus d'un tiers. Les royaux saisirent adroitement cette circonstance et, le 19 mars 1569, livrèrent et gagnèrent la BATAILLE DE JARNAC; bataille dans laquelle succomba en héros le prince de Condé.

« C'est pour célébrer cet événement, dit Burel, qu'il fut fait une honorable procession par » la ville du Puy, les portes fermées, les cloches » sonnant, tout le peuple étant en grande réjouis- » sance. Le lendemain on alluma un énorme feu » de joie sur la place du Martouret et on chanta un » retour pour les âmes des pauvres gens décédés » dans ce combat (1). »

Coligny vint mettre le siége devant Poitiers. Il s'imaginait qu'il lui serait facile de s'emparer de cette

(1) Au mesme an, le jour de Saint Barthelemy, M. de Rochebonne, gouverneur, fist assembler les gens au Puy pour aller reprendre *Bonnefoy, Fayt, Saint-Agrève;* ce qu'il fist. Ayant faict battre le tambour, fust tellement accompaigné de ceux de la ville, qu'enfin ils chassèrent l'ennemy, qu'estoit dans Bonnefoy, et tuèrent trente de ceux qui estoient de la compaignie du capitaine Charreyre, sans y perdre de leur côté qu'un beau-fils de Tempère, blanchier du Puy.

Mss. de BUREL.

ville, mais ses espérances furent loin de se réaliser. Pour la première fois il se trouvait en face du duc de Guise, héritier du haut renom de son illustre père, et eut à lutter, non seulement contre ce vindicatif adversaire, mais encore contre une épidémie violente qui décima ou dispersa une partie de ses troupes. Il fallut alors songer à la retraite; l'amiral y avisa. L'ennemi, de son côté, sut profiter du moment et, comme à Jarnac, provoqua une action dans la vaste plaine de MONCONTOUR, où, le 3 novembre de la même année, les catholiques remportèrent encore une éclatante victoire.

Les huguenots dispersés ne perdirent cependant pas courage; tous regagnèrent Montauban. De nombreux secours les y rejoignirent, et en peu de temps leur permirent de se rendre maîtres d'une grande quantité de places importantes, entr'autres, de Saint-Jean-d'Angély, devant laquelle le frère du roi lui-même fut obligé de capituler.

C'est à cette époque qu'il faut placer une sanglante exécution ordonnée au Puy par Rochebonne, sénéchal-gouverneur. Douze jeunes marchands de la ville de Crest, accusés de venir du camp et convaincus de porter les armes pour le triomphe de l'hérésie, furent pendus et étranglés, sans miséricorde et sans procès, la nuit, à la lueur des torches,

sur la place du Martouret, devant une foule immense. « Le peuple, dit Burel, trouva la chose » fort lamentable, fort scandaleuse, et n'en fut » témoin qu'avec grands pleurs et lamentations. »

Après l'hiver, Coligny, accompagné du jeune Henri de Bourbon et du fils de Condé, traversa l'Agenois, franchit les Cévennes, se dirigea sur Paris, tandis que les royaux, commandés par le maréchal de Cossé, s'avançaient contre eux. Les deux armées se rencontrèrent auprès d'ARNAY-LE-DUC, au mois d'août 1570; mais cette fois les calvinistes restèrent victorieux et, ce qui est bien digne de remarque, ils furent les premiers à tendre la main. Coligny voulut, dans cette circonstance, donner une haute leçon à ses deux élèves; il le fit avec la grandeur d'âme qu'on devait attendre d'un héros. Toutefois ce fut lui qui dicta les conditions de cette troisième paix, dont les principales clauses, formulées en édit royal, garantissaient: *Amnistie générale aux réformés, — liberté de conscience, — exercice public du calvinisme dans toutes les villes où il était établi, — révocation de toute sentence criminelle pour cause d'opinion*, etc.

XVI

CHARLES IX. — COLIGNY

(DE 1570 A 1572)

Cependant les choses changèrent tout-à-coup de face. L'amiral, séduit par les plus généreuses promesses, consentit à paraître à la cour. Il devait naturellement s'attendre à trouver des visages mécontents, il fut au contraire reçu par la famille royale et les courtisans avec les témoignages de la plus vive affection. Tout semblait devancer ses désirs, honneurs, fortune, dignités. Le roi surtout le combla de soins et de caresses. Et d'abord, il lui fit remettre un cadeau de 50,000 livres pour couvrir les pertes qu'il avait pu éprouver pendant les guerres civiles ; puis, il lui fit restituer les biens confisqués du cardinal de Châtillon, son frère ; ensuite il l'appela,

lui et les siens, dans les plus intimes conseils, et ne voulut plus rien entreprendre sans l'avoir préalablement entendu. Dans plusieurs occasions, Charles laissa même voir à son sujet une partialité extrême en faveur des gentilshommes protestants. Il ne cessait de répéter à son cher amiral que c'était entre eux une éternelle alliance, et que rien ne lui coûterait pour pacifier le royaume. Comme gage de sa foi, pour que personne ne pût douter de sa parole royale, il fit annoncer le mariage de sa sœur Marguerite de Valois, avec le jeune prince calviniste Henri de Béarn. Il fit plus encore, il eut le courage de répondre à ceux qui lui présentaient quelques objections : qu'il saurait braver les foudres ultramontaines et que, s'il le fallait, cette union se ferait sans les dispenses pontificales. Enfin, Coligny parut en toutes choses prendre sur l'esprit du souverain un crédit si considérable, que plusieurs catholiques jaloux s'éloignèrent de la cour. Le traité avec la reine d'Angleterre venait d'être signé à Blois, des négociations étaient ouvertes avec les princes protestants de l'Allemagne, des levées d'hommes étaient commencées dans plusieurs provinces pour secourir les Pays-Bas, on équipait une flotte, le duc d'Albe, jadis influent, n'était plus écouté, et l'on ne parlait plus que de reprendre la Navarre sur les Espagnols pour en faire l'apanage royal du fils de Jeanne d'Albret.

Cependant, toute cette faveur, toutes ces promesses, toutes ces protestations solennelles n'étaient que mensonge, hypocrisie; le roi Charles IX était le plus fourbe des hommes. Digne fils de Catherine, pas une goutte du sang généreux de son aïeul ne coulait dans ses veines. Au moment où, par un honteux calcul, il s'emportait dans son conseil et contre le pape et contre Philippe II, il disait en secret au cardinal légat : « Plût à Dieu que je pusse tout vous révéler. Mais, croyez-en ma parole, avant peu le Saint-Père lui-même sera obligé de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour la religion (1). » En même temps, il faisait, sous main, donner avis à l'Espagne des entreprises que ses sujets se proposaient de tenter par ses ordres sur les Pays-Bas. Coligny, dont il serrait la main si tendrement, était l'homme qu'il détestait le plus au monde. Son but, l'impitoyable extermination de la secte maudite, n'avait pas un seul instant varié, seulement il voulut essayer par une lâche perfidie ce qu'il n'avait pu obtenir ni par la persuasion ni par la force. Le conseil donné à Bayonne n'était pas sorti de sa mémoire, mais depuis lors, l'élève avait passé le maître dans l'art machiavélique.

(1) *Davila*. — *Capo Lupi*. — *Jérôme Catena* (Vie du pape Pie V). — *Mezerai*. — *De Thou*. — Mémoires de *l'Etoile*.

XVII

LA SAINT-BARTHÉLEMY

(24 AOUT 1572)

Le mariage du Béarnais avait été retardé par la mort soudaine, quelques-uns disent par l'empoisonnement, de Jeanne d'Albret. Il fut célébré avec le plus grand éclat, à Notre-Dame, sous les drapeaux réunis de Jarnac et de Moncontour, le 18 août 1572. — Le 19, on dansa toute la journée chez le duc d'Anjou. – Le 20, les fêtes se continuèrent encore. — Le 21, vendredi, dès le matin, le roi entretint longtemps l'amiral, puis s'en alla jouer à la paume avec Henri de Guise. Au moment où Coligny rentrait chez lui, à pied, passant devant le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, il fut blessé d'un

coup d'arquebuse qu'un certain Maurevel lui tira par une fenêtre. Ce Maurevel était un agent du duc de Guise, implacable ennemi de l'amiral. Le duc, de son côté, n'agissait qu'à l'instigation du roi, dont la pensée était de se défaire de ces deux seigneurs, l'un par l'autre.

Dès que cette triste nouvelle se fut répandue, Charles IX, sa mère et toute la cour s'empressèrent autour du lit de l'amiral. Armé d'une dissimulation que l'enfer lui soufflait, dit un auteur moderne (1), le roi se montra, dans tous ses mouvements, dans toutes ses paroles, comme le fils le plus tendre de celui qu'il avait pourtant résolu de faire assassiner. *Je punirai cet attentat*, s'écria-t-il, *aucun coupable ne m'échappera; je les frapperai, fussent-ils de mon sang. O mon père ! la blessure est pour vous et la douleur pour moi*... Il se retira en le recommandant aux soins de son propre chirurgien, Ambroise Paré. — Le 22, le parlement commençait des informations sur l'assassinat de Coligny. — Le 23, tandis que les protestants se reposaient sur la tendresse filiale de Charles IX, lui, tenait conseil dans son Louvre avec ses favoris Tavanes, Gondi, Nevers, Montpensier, Anjou, Angoulême et Birague. Guise, dont il voulait se servir pour l'immoler ensuite, avait

(1) Lacretelle *(Règne de Charles IX)*.

aussi été appelé. On décida un massacre gén
Deux personnes (le roi de Navarre et Condé) fu
seules exceptées, à la condition toutefois qu'
abjureraient; les autres furent condamnées
miséricorde. — Pendant la nuit du 24, les
dres furent discrètement distribués dans tous
quartiers de la capitale. Catherine vint elle-mê
dire à son fils : *Il faut que le signal réponde à l'h*
loge qui va sonner minuit. — *Eh bien !* répond
il, *qu'on coure à Saint-Germain, j'ai besoin*
sortir de l'état où je suis.

Le tocsin se fait entendre. Aussitôt Guise s'élanc
chez l'amiral; cependant il n'ose monter. Il attend
dans la cour et envoie un de ses gens. Celui-ci entre
et dit : — *Est-ce toi, Coligny?* — *C'est moi-même.*
jeune homme. Tu devrais respecter mes cheveux
blancs, mais obéis à ton maître, tu ne pourras
accourcir ma vie que de quelques jours... et il est
frappé de deux coups, au visage et dans le cœur. —
Est-ce fini? cria le duc. — *Il est mort.* — *Eh bien!*
fais-nous le voir! — Le corps de Coligny est jeté
par la fenêtre. Guise, pour le reconnaître, a besoin
d'essuyer le sang dont le visage est couvert. Quand
il est sûr du crime, il fait couper la tête qu'il envoie
à la reine, et le corps est traîné par la populace aux
fourches patibulaires de Montfaucon. C'est là que le
roi lui rend sa dernière visite, en répétant ce mot

oce de Vitellius : *Le cadavre d'un ennemi sent ujours bon; que je le voie!*

Toutes les cloches sonnaient, la ville entière était . émoi. Les catholiques, des torches, des poi-iards à la main, des chapelets, des scapulaires au u, une croix blanche sur le chapeau, parcouraient s rues, entraient dans les maisons, égorgeaient ns pitié femmes, enfants et vieillards. Les plus lustres gentilshommes, ceux qui passaient pour les mis du roi, ne furent pas épargnés. Teligni, le omte de la Rochefoucault, Soubise, Pluviant, Crus-sol, Mortemart, Rouvrai, Clermont de Piles, Guer-chi, Lavardin, le vieux Biron, Caumont-Laforce furent égorgés à la fois ; le Louvre même ne put servir de lieu d'asile. Sous les yeux des princesses, on poignardait leurs officiers, leurs amants. On dit que, dans le carnage qui dura trois jours, artistes, savants, prêtres, soldats, marchands, magistrats profitèrent du désordre pour aller égorger leurs rivaux. Plus de douze cents gentilshommes, plus de cinquante mille Français périrent dans cette terrible catastrophe.

XVIII

ANTOINE ET MAGDELEINE

DE SENECTERRE

Des ordres avaient été expédiés dans les provinces pour l'extermination générale des huguenots. Ces ordres furent inexorablement exécutés à Bourges, à Meaux, à Orléans, à Rouen, à Bordeaux, à Castres, à Toulouse, à Lyon surtout où, dit un historien, on ne pouvait plus boire les eaux putrides et ensanglantées du Rhône.

Cependant il restait encore chez les catholiques quelques esprits éclairés qui surent se défendre du fanatisme de la cour et concilier les soins de leur honneur avec ceux de leur conscience. La famille des Montmorency, avant toutes, s'illustra dans ces périlleuses circonstances par sa conduite généreuse autant qu'évangélique. Le vicomte d'Orte, commandant à Bayonne, répondit au roi : « Sire, je n'ai » que de bons citoyens et de braves soldats, mais

» pas un bourreau. C'est pourquoi, eux et moi, » supplions Votre Majesté de ne vouloir employer » nos bras qu'en choses faisables... » Quelques jours après Orte était empoisonné. — Le comte de Tende, commandant en Provence, tint le même langage et subit le même sort. Le comte de Gordes en Dauphiné, Chabot-Charni en Bourgogne, Saint-Hérem en Auvergne, la Guiche dans le Mâconnais, Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, qui s'étaient, dans les combats, montrés défenseurs ardents de la foi, refusèrent avec courage le rôle odieux qu'on voulait leur imposer.

Quand Monseigneur du Puy, Antoine de Senecterre, reçut le fatal courrier, son âme s'indigna d'un pareil ordre. Il lui était facile plus qu'à tout autre d'anéantir jusqu'au dernier des hérétiques de son diocèse; mais, pasteur évangélique, il voulait persuader par sa parole; noble et belliqueux prélat, il tenait à vaincre loyalement les armes à la main.

Il avait déjà fait preuve de zèle, on peut dire même de rigueur pour le service de la cause catholique, toutefois courageusement, aux risques de sa vie. On se souvenait encore au Mezenc de l'héroïque délivrance du monastère des chartreux (1), et nos montagnards,

(1) Le sénéchal de Rochebonne et l'évêque Antoine de Se-

surpris de voir une cuirasse d'acier si bien couvrir la poitrine d'un prêtre, ne tardèrent pas à savoir qu'une fois sorti du fourreau le glaive épiscopal était aussi redoutable que celui des plus hardis chevaliers.

Senecterre possédait, en effet, une de ces natures qui joignent à une énergique volonté l'intelligence et le courage nécessaires pour la faire triompher. Avant d'arrêter une résolution, il avait examiné prudemment quel bénéfice pouvait en retirer sa cause, quelle gloire devait en rejaillir sur son nom. Rarement il prit l'initiative, souvent au contraire il chercha à modérer la trop irascible impatience de ses amis. Mais, dès qu'il avait reçu quelque offense, dès qu'un imprudent adversaire s'était avancé trop près une arme à la main, alors nul homme de guerre ne se montrait plus résolu, plus vaillant, plus implacable.

A son caractère martial, à son dévouement religieux et chevaleresque pour ses opinions, aussi à la noblesse de son maintien, à la beauté de son visage, il était facile de reconnaître en lui le frère de Magde-

necterre se portèrent, en 1569, sur la chartreuse de Bonnefoy, dont s'étaient emparés les religionnaires et où ils avaient fait mourir le prieur, avec trois religieux. Le couvent fut repris et la garnison passée au fil de l'épée.

DERIBIER DE CHEISSAC (*Statistique du département de la Haute-Loire.*)

leine de Senecterre, la charmante héroïne, la nouvelle Clorinde, comme l'appelle un gracieux écrivain son compatriote (1). Pourtant, quelles destinées différentes l'un et l'autre accomplissaient en ce monde!...

MAGDELEINE, mariée au seigneur Guy de Miremont, resta veuve de bonne heure. Elle était riche, belle, jeune et, ce qui la rendait plus charmante encore, il ne se trouvait nulle part de femme plus vertueuse. Les adorateurs se pressèrent bientôt autour d'elle, mais la *fière amazone,* ainsi qu'on l'avait surnommée, repoussa tous les hommages. Eprise d'enthousiasme pour la liberté, elle sentit son esprit entraîné par la séduction de la réforme et son âme émue par le spectacle des malheurs de sa patrie. Résolue à prendre sa part de périls, elle voulut servir ses convictions avec les armes, et désormais ne plus aimer que la gloire.

Soixante jeunes gentilshommes bardés de fer, et dont la brillante armure couvrait des cœurs amoureux, lui servaient de continuelle escorte. Un mot, un seul regard, et la troupe docile s'élançait sans mesurer l'obstacle. Magdeleine s'était avancée jusqu'aux portes de Riom et de Clermont, s'était emparée de

(1) Précis de M. CHASTEAU-DUBREUIL, membre de la société académique de Clermont-Ferrand, sur les guerres religieuses en Auvergne.

plusieurs bourgs, de plusieurs châteaux, et ne craignit même pas de livrer bataille en pleine campagne. Le seigneur de Montal, lieutenant du roi dans la Haute-Auvergne, fut vaincu par elle en diverses rencontres. Ces échecs lui revinrent plus tard en mémoire et le décidèrent à tenter le siége du vieux manoir de Miremont. « Mais, dit M. Chasteau-Dubreuil, Mon-
» tée sur un cheval fougueux que sa main flatte et
» maîtrise, subjuguant les cœurs par tous les char-
» mes de l'esprit, de la jeunesse et de la beauté,
» Magdeleine transporte et contient à son gré, selon
» le besoin de ses habiles manœuvres, l'ardeur de
» cette foule de jeunes guerriers au noble sang, que
» l'amour et la gloire ont, de tous les châteaux voi-
» sins, fait voler sur ses pas. A la dernière de ces sor-
» ties brillantes, où son sang-froid éclate autant que
» son audace, la visière de son casque levée, son fer
» croise le fer de Montal et l'abat ; et, enfin, après
» mille prodiges de valeur, après cinquante jours
» d'un siége opiniâtre, son glaive disperse les tentes
» des catholiques et sauve Miremont, que neuf cents
» coups de canon ont vainement foudroyé. Au bruit
» du vaillant fait d'armes de cette nouvelle Clorinde,
» car on se croirait au plus beau temps de la cheva-
» lerie, » *Ventre saint gris,* s'écria Henri de Navarre
» qui se connaissait en gloire, *si je n'étais pas roi,*
» *je voudrais être Magdeleine de Senecterre !* »

Antoine, son frère, s'était voué à l'Eglise dès son jeune âge. Fidèle à ses premiers serments, il aimait cette fille du Christ, et son amour pour elle grandissait de toutes les persécutions du siècle. Cadet d'une noble famille d'Auvergne, il était entré dans les ordres, comme tant d'autres, suivant l'usage. Mais quand l'hérésie vint attaquer celle qui, en lui mettant au doigt l'anneau d'or, l'avait pris pour époux, son honneur de gentilhomme peut-être autant que sa foi de chrétien, éveilla en son cœur un jaloux orgueil. Il voyait le trône pontifical ébranlé, les positions ecclésiastiques compromises, la voix des conciles méconnue, le culte proscrit. Tous ces intérêts réunis ranimèrent encore sa ferveur, exaltèrent son courage. Il se fit deux cuirasses ; une de bronze pour préserver son corps des balles, une d'inflexibles croyances pour sauver son âme et l'aguerrir contre les séductions périlleuses de l'hérésie. C'est avec cette double défense qu'il s'avança contre ses ennemis.

Il marchait le premier et dépassait les plus grands de sa troupe de toute la hauteur de la tête. Monté sur une mule caparaçonnée, on l'aurait pris pour un des vieux chevaliers du temps de Charles VI. Son armure noire lui faisait au premier abord un aspect sinistre, mais la riche croix d'or qui pendait sur sa poitrine, les cinq fuseaux d'argent sur fond

des biens appartenant aux hérétiques; en quelques mois, *Tence, Saint-Quentin, Monas, Saint-Voy, Adiac, Chapteuil, Espaly, Montgiraud, Saint-Pal-de-Mons, Bessamorel, Bellecombe*, etc., servirent de retraite aux religionnaires.

Il n'y avait pas un instant à perdre. L'évêque-gouverneur convoqua dans son palais les principaux gentilshommes de la province et leur exposa avec véhémence les périls de la situation. Il prêchait en traçant des plans de bataille. Tous, excités par ses paroles ardentes, saisirent les armes, et chacun, à la tête d'une petite armée, s'en alla, qui à Montgiraud, qui à Chapteuil, qui à Saint-Pal.

Senecterre ne choisit pas pour sa part la plus facile expédition; il prit la route de *Fay-le-Froid*, suivi de quatre à cinq cents hommes au plus. Quoique ce château fût en dehors du Velay, le prélat ne se fit aucun scrupule de venir l'assiéger, et en cela il usait du droit de légitimes représailles. Il mit tant de promptitude dans sa marche, surtout tant de discrétion, que les religionnaires ne connurent son projet que lorsqu'ils le virent battre en brèche leurs murailles.

L'attaque fut aussi vigoureuse que décisive. L'évêque avait eu le soin de fournir d'excellentes arquebuses à sa troupe, et lui-même, flanqué de deux canons chargés à mitraille, commandait le feu, dit la

chronique, comme s'il eut fait ce métier toute sa vie.

La place ne put opposer une longue résistance. Monseigneur entra victorieux dans le château aux acclamations des soldats surpris de rencontrer tant de vaillance chez un prêtre, et des catholiques de l'endroit qui vinrent, les larmes aux yeux, se jeter à genoux sur son passage en criant : Noël! Il se fit conduire immédiatement les chefs des rebelles, et sans prendre la peine de descendre de cheval : « Ne vous souvient-il plus de moi, cria-t-il afin » que tous pussent l'entendre, je croyais pourtant » vous avoir déjà donné non loin d'ici une leçon » suffisante? Impies, pensiez-vous que je ne vous » atteindrais pas et que je ne saurais trouver le » chemin de ces montagnes? *Novit Dominus viam* » *justorum et iter impiorum peribit.* Vous avez » fatigué la clémence du ciel, vous avez épuisé celle » des hommes; il est temps enfin que mon trou- » peau se repose dans un bercail pacifique. Pour » lui, je conserve ma houlette pastorale, mais pour » les loups affamés, qu'ils prient Dieu maintenant, » car je serai implacable. Allons, Messieurs, ajouta- » t-il en se tournant vers quelques prêtres de sa » suite, préparez tout pour le divin office et hâtons- » nous, on nous attend ailleurs. »

A ces mots, Senecterre quitta sa monture, revêtit les habits pontificaux, s'avança solennellement vers

l'autel de pierre dressé au milieu de la place du village et y déposa ses pistolets, son épée et sa lourde massue. Les canons sonnèrent le premier coup, puis une décharge générale annonça à toute la populace que la messe commençait. Les captifs tremblants tombèrent à genoux. Dominés par la majesté plus encore que par la terreur de ce redoutable spectacle, ils se frappaient la poitrine et demandaient pardon. Alors Monseigneur célébra le saint sacrifice, protégé par une triple haie de soldats qui tous tenaient en main leur arquebuse, mèche allumée.

Après la messe, une seconde salve d'atillerie vint donner le signal lugubre. L'évêque entonna le chant de la victoire (1), et les exécuteurs furent pendre aux fourches patibulaires les principaux chefs ennemis. Quand les suppliciés eurent rendu le dernier soupir, les troupes épiscopales se saisirent des prisonniers, leur lièrent les mains derrière le dos et les chassèrent devant eux comme le bétail de la montagne. Ils les emmenèrent au Puy de cette sorte, tandis que le prélat devisait avec les gentilshommes, et que les prêtres chantaient le psaume du roi-prophète : « Il se tient aux embûches dans des » villages, il tue l'innocent dans des lieux cachés, » ses yeux épient le troupeau des désolés, etc. »

(1) Psaume IX.

XX

LE CHATELAIN DE SAINT-VIDAL

(1574)

La croisade prêchée dans le palais épiscopal, il y a quelques jours à peine, venait de rallier tous les gentilshommes de la province. Un d'entre eux surtout, qui depuis longtemps s'était signalé par sa haine contre les religionnaires, se prononça dans cette réunion d'une façon si énergique, offrit ses services avec tant de dévouement, qu'il contribua, par son exemple peut-être plus encore que n'avaient pu le faire les paroles de l'évêque, à entraîner ses compagnons — C'était Messire Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal.

Saint-Vidal était le Montluc de ces contrées. Gentilhomme de vieille roche, puisqu'il avait eu des ancêtres qui marchèrent leurs enseignes déployées

contre d'Armagnac, il tenait avec toute la rudesse égoïste, tout l'orgueil montagnard à ce qu'il appelait ses droits. Peu soucieux des intérêts étrangers aux siens, il ne se préoccupa d'abord que médiocrement de ce qui se passait dans le royaume, étant de ces races rustiques et sédentaires qui vivent satisfaites de leur situation et ne demandent qu'à la conserver. Aussi disait-on que si jusqu'alors la contrée n'avait été inquiétée par aucun des membres de cette ancienne famille, c'est que nul, pas même les Polignac, n'avait encore osé les provoquer ouvertement.

Tant qu'il s'était agi de débats exclusivement religieux, quoique bon catholique, le châtelain de Saint-Vidal était demeuré impassible derrière ses créneaux bien garnis de canons et d'arquebuses. Mais à mesure que l'insurrection ou plutôt que la révolution prenait un caractère plus libéral, plus directement hostile à la féodalité, on commença à l'entendre murmurer, rugir sourdement. Il lui en coûtait de sortir de son doux nonchaloir. Cependant, le jour où les religionnaires vinrent s'emparer violemment des châteaux du Velay et en voulurent chasser les maîtres pour s'y établir en garnison, tout-à-coup, sans qu'encore son nom eût été prononcé, on le vit s'élancer hors de son manoir en s'écriant, la rage dans la voix et dans les yeux : *Malheur à qui me trouble !*

Saint-Chaumont, Saint-Hérem et Saint-Vidal, les trois protecteurs de la vieille cause, firent bonne garde alors que, ligués ensemble, ils s'étaient chargés de la défense du pays. Il y a dix ans déjà, nous les avons rencontrés traquant comme des bêtes fauves ces troupes vagabondes qui désolaient nos provinces, et jamais justice ne fut plus expéditive que la leur, nous l'avons dit. Depuis ce temps, le calme ayant un peu semblé renaître dans les montagnes du Velay, notre prévôt était rentré chez lui et avait refermé sa porte avec brutalité sur les bruyantes clameurs de la politique du siècle. Il voulait tout oublier, il voulait surtout ne plus rien entendre, et ne demandait pour sa part que le repos de son oisive jeunesse. Nul, en effet, n'avait moins d'ambition, ne tenait moins à plaire que le farouche châtelain. Elevé dans la campagne, chassant les sangliers et les loups, il avait pour compagnie ordinaire quelques femmes de sa famille, timides et dociles, et un troupeau de rustres, ses serviteurs, habitués à trembler au premier signe et auxquels, du reste, il ne faisait presque jamais l'honneur d'adresser la parole.

Saint-Vidal était petit, laid, irascible, vindicatif et fort souvent de méchante humeur. Il avait la voix brève, incisive, le propos franc jusqu'à la rudesse, les habitudes très-peu courtoises. S'il faut en croire

une peinture et certains manuscrits de l'époque, malgré la laideur de son visage, lorsqu'un sourire venait parfois l'animer, alors sa physionomie prenait aussitôt cette expression indéfinissable d'intelligence, de finesse, de malicieuse bonhommie, qu'on rencontre assez souvent chez nos montagnards, plus narquois qu'on ne le suppose sous leur naïve et grossière enveloppe. Il était vêtu avec une extrême simplicité, et son costume se composait toujours des mêmes ajustements. C'était un maillot collant en tiretaine rouge avec un justaucorps de velours violet, un grand manteau noir et le feutre à larges bords. Son ceinturon, en peau de buffle, était garni d'un anneau de cuivre pour suspendre son couteau de chasse, et d'une escarcelle où il fermait son livre d'heures, car il lisait très-dévotement ses offices deux fois le jour. Il avait aux oreilles des anneaux d'or, se tenait toujours la tête rasée, mais en compensation laissait croître outre mesure sa barbe et ses moustaches rousses.

« Par saint Antoine de Viennois! disait-il un jour » qu'il giboyait avec Lysias de Maubourg, je donne» rais bien trois des bonnes années de ma vie, pour » tenir au bout de l'arquebuse que voilà quelques » quarterons de ces parpaillots hérétiques, tant » seulement le petit Béarnais, Condé et ce damné » d'amiral. Vois-tu, camarade, crois-moi, nous

» n'aurons ni paix, ni trève, que le roi, notre sire,
» n'ait pendu haut et court aux plus belles fourches
» de son royaume tous ces croquants de la vache à
» Colas. Qu'ils viennent, qu'ils viennent encore me
» sortir de mon château, et, jour de Dieu! nous ver-
» rons. Ah! mes drôles, vos souquenilles ne sont
» pas assez passementées, vos escarcelles ont les
» mailles trop larges à ce qu'il me paraît, vous vou-
» driez nos écus d'or et nos pourpoints? Je me ferais
» écrouler ma tour de Saint-Vidal sur le corps, plu-
» tôt que de vous en laisser prendre une pierre (1). »

Telles étaient encore les opinions du châtelain, le jour où monseigneur de Senecterre reçut sa commission de gouverneur et convoqua la noblesse velavienne pour lui soumettre la fâcheuse situation du pays. Saint-Vidal, comme nous l'avons vu, ne se rendit pas le dernier à l'appel. Cependant l'évêque ne crut pas devoir l'employer immédiatement; il le tenait en réserve.

Ce fut seulement après le retour de Fay, alors que le prélat, tout glorieux de son succès, montait à Notre-Dame pour chanter un *Te Deum*, qu'il apprit subitement l'apparition des huguenots aux portes du Puy. Cette nouvelle consterna les habi-

(1) Voir, à la fin du livre premier, à la NOTE F, l'inscription gravée sur la voûte du premier palier de l'escalier du château de Saint-Vidal.

tants de la bonne ville qui ne croyaient pas l'ennemi si voisin. Mais la frayeur fut bien plus grande encore lorsqu'ils acquirent la triste certitude qu'Espaly et son château étaient au pouvoir des hérétiques. Il n'y avait pas un instant à perdre, aussi l'évêque se hâta-t-il d'envoyer quérir le seigneur de Saint-Vidal, en lui faisant remettre par Hector de Tourenc, juge à la cour du sénéchal, la lettre suivante :

« MONSIEUR LE BARON DE LATOUR-SAINT-VIDAL,

» Il n'est pas que vous sachiez que les hérétiques, qui » s'étoient montrés en armes sur plusieurs points de notre » diocèse, occupent depuis plus de vingt-quatre heures la » ville et le fort d'Espaly. Des hommes que notre charité » avoit épargnés, retournant à leurs damnables pratiques, » leur ont livré plusieurs de nos places. Déjà les communi- » cations sont interceptées par des bandes de pillards. Hier » au soir, malgré le vent et la neige, les isliers sont sortis, » mais la nuit étoit si profonde qu'il a bien fallu renoncer à » une attaque; d'ailleurs, les huguenots sont plus nombreux » qu'on ne le pensoit. Nous avons nos peines pour retenir la » jeunesse. Le conseil se réunit souvent, et ne sait quel parti » prendre. Ce sera vous, M. le baron de Latour-Saint-Vidal, » qui le déciderez. Tous connaissent ici votre bravoure, votre » habileté, moi surtout. Je vous attends donc prochainement » avec les hommes dont vous pourrez disposer. Dieu aidant » et votre bonne épée, nous serons forts. — N'y faites faute.

» Salut et bénédiction sur vous.

» † ANTOINE, *évêque du Puy, gouverneur et comte du Velay.*

» Le 11 janvier 1574. »

Dès que Saint-Vidal eut pris lecture de cette lettre, quoiqu'il fût déjà nuit, il assembla aussitôt sa famille. Sa vieille mère, sa femme, ses enfants, ses sœurs et son frère descendirent dans la grande salle où il les attendait. Il resta quelques instants sans mot dire, se promenant à grands pas, les yeux sans cesse attachés sur la missive épiscopale. Tous le regardaient avec étonnement, prévoyant bien qu'il avait quelque triste nouvelle à leur apprendre. Enfin, s'approchant de Françoise d'Albon, il lui dit : « Ma mère, il me faut partir sans délai. L'ennemi » est à nos portes, Monseigneur m'attend, priez » pour moi, adieu. » Et il l'embrassa. Il embrassa aussi Claire de Saint-Point sa femme, ses sœurs Claire, Antoinette, Louise et Françoise, ses filles Marie et Anna. Ensuite, il prit quelques instants à part son frère Henri de Latour, sieur de Montvert, lui donna ses instructions au sujet des levées d'hommes à faire, monta à cheval et, sans même se retourner, quoique les yeux humides, s'en alla au Puy escorté seulement par M. de Tourenc et trois ou quatre paysans, ses fidèles vassaux.

XXI

SIÉGE D'ESPALY

(1574)

Depuis déjà plusieurs heures le couvre-feu avait sonné. « C'était, dit Burel, vers le milieu de la nuit du 9 au 10 janvier. Une bande d'environ cent cinquante religionnaires, qui s'étoit avancée sans bruit le long des chemins creux, s'introduisit furtivement dans le bourg d'Espaly. » Presque tous étaient étrangers, et ils n'auraient certainement pas connu si bien les secrets défilés de ces montagnes s'ils n'eussent eu pour capitaine un homme du pays, nommé Vidal Guyard, autrefois mercier dans la rue Notre-Dame-des-Anges, au Puy.

Ce Guyard, comme tous les chefs de partisans à

cette époque, était courageux, adroit, surtout d'une audace prodigieuse. Pour guider ses gens sans coup férir et pour ne pas éveiller les habitants, car son but était de prendre sur-le-champ la forteresse, il pénétra dans le bourg par un égout, s'approcha doucement du factionnaire de la poterne, le frappa d'un coup de poignard, puis courut ouvrir aux religionnaires qui, une fois maîtres de la place, ne tardèrent pas à l'être aussi du château.

Aussitôt, les pauvres villageois effrayés s'en vinrent demander du secours au Puy, qui n'est qu'à trois portées d'arquebuse de chez eux. Les citoyens n'hésitèrent pas, ils prirent spontanément leurs armes et se disposèrent à marcher. Mais Senecterre, qu'on s'attendait à voir plus irrité que personne, puisque c'était à lui qu'appartenait le château, se montra au contraire d'une merveilleuse prudence. « Qu'allez-vous faire, Messieurs, dit-il aux consuls » qui lui apportèrent la nouvelle? Eh! quoi! vous » voudriez ouvrir vos portes et vous mettre en » campagne à pareille heure? Qui vous dit que » ce n'est pas une fausse alerte? Qui vous assure » que ces gens d'Espaly ne se laissent pas épouvanter » par une poignée de misérables, et qu'ils ne sont » pas comme des passereaux sous le passage d'un » épervier? Qui vous prouve qu'il n'y a pas quelque » trahison sous cape et que, tandis que nous serions

» à nous morfondre les pieds dans l'eau, d'autres
» mieux avisés ne pénétreraient pas chez nous?
» Croyez-moi, Messieurs, la colère est mauvaise
» conseillère. Pour aujourd'hui, faites bonne gar-
» de ; doublez les postes autour des remparts ; de-
» main nous verrons. »

L'avis était sage, et, malgré les murmures des jeunes gens, on le suivit. — Le lendemain, dès la pointe du jour, le conseil s'assembla. Il n'y eut qu'une voix ; ce fut d'envoyer deux ou trois compagnies pour châtier ces rebelles comme ils le méritaient. Cependant, de nouveaux émissaires étaient introduits d'heure en heure. Vrais ou faux, leurs renseignements ne rassuraient guère l'assemblée. Les religionnaires, disaient-ils, n'étaient plus cent cinquante, mais deux cents, mais quatre cents, mais six cents, tous bons soldats, bien armés et peu disposés à céder la place.

Alors, on ne parla plus tant de s'en aller de suite vers Espaly. Chacun pensa d'abord à ses propres affaires. Ceux qui avaient quelques objets de certaine valeur en dehors de la ville, commencèrent par y mettre ordre avant tout et le plus discrètement qu'il leur fut possible (1). On reprit ensuite les déli-

(1) Ceux qui avoient le moyen, portaient leurs meubles dans la ville pour les tenir en sûreté, et ledict jour de dimanche,

bérations. L'évêque annonça qu'il écrirait à Saint-Vidal pour lui confier le commandement des troupes, et qu'en attendant, le mieux à faire était de réparer les brèches des murailles, de boucher les portes mal gardées et de ne plus poser les armes.

Cette fois, on trouva l'évêque par trop prudent, on désapprouva sa lenteur. La jeunesse, qui n'a jamais les yeux ouverts sur le danger, ne voulut pas céder comme elle l'avait fait la veille; et le soir même de ce jour elle s'en alla bruyamment reconnaître ce qu'il fallait croire de la bravoure des ennemis. Ceux-ci, qui l'avaient vue venir, la reçurent de manière à ne plus lui laisser de doutes. Au premier coup de feu, un jeune Anicien resta mort sur la place.

Emus du péril que couraient leurs enfants, les pères se décidèrent alors. Ils prirent leurs arquebuses et, vers les dix heures du soir, à la lueur des torches, malgré la neige qui tombait à gros flocons, ils s'avancèrent pour assiéger Espaly. Tous étaient furieux, aussi se marquèrent-ils d'une croix blanche, bien résolus à occir sans miséricorde quiconque dans la mêlée n'aurait pas sur son chapeau le

tout le monde des faubourgs et ouvroirs travailloient à se renforcer pour leur sûrêté.

BUREL (*Mss. original*).

signe libérateur. Singulière expédition, entreprise par ces bonnes gens la nuit, aux flambeaux, par un temps pareil! Mais leur ardeur est si pieuse, leur motif si touchant, qu'on pardonne et qu'on est presque tenté d'admirer cette naïve colère. — Les compagnies bourgeoises se mirent en marche, commandées par les capitaines *isliers* (1). A voir les équipages, on eût dit que nos citoyens partaient pour de lointains pays. Ils avaient leurs canons, des pétards, des cordes, des échelles, un arsenal entier, voire même des matelas préparés pour servir de gabions. Cependant l'épaisseur des ténèbres et la neige les forcèrent de battre en retraite, ce dont se réjouirent beaucoup les huguenots, encore mal assurés et qui profitèrent de ce répit pour se fortifier davantage (2).

Dès que Saint-Vidal fut arrivé, il monta chez Monseigneur pour se concerter avec lui. L'évêque,

(1) La ville était divisée en îles ou quartiers. Chaque île formait une compagnie que commandait un capitaine.

(2) Ce fust l'occasion que lesdicts huguenots se renforcèrent par tranchées à l'entour des murailles dudict Espaly. Ils tombèrent, abbatirent et bruslèrent presque la moitié des maisons pour se rendre plus forts; ayant mis en prison les pauvres paysans d'Espaly pour les rançonner, bien qu'ils eussent mis tous leurs biens et denrées dans le château pour s'en secourir.
Mss. original de Burel. — Copie de M. *de Saint-Sauveur*.

que beaucoup de ses amis blâmaient à cause de la façon peu miséricordieuse avec laquelle s'étaient terminées ses expéditions dans les montagnes, le reçut à bras ouverts. « Hélas ! Monsieur le baron, lui dit-il,
» nous vivons en un temps où les gens de cœur sont
» bien à plaindre ! J'étais triste en songeant qu'il
» m'allait falloir prendre encore les armes. Mainte-
» nant je vous vois, je suis tranquille ; soyez donc
» le bienvenu. » Et il lui raconta ce qui s'était passé.

Le lendemain, quand Saint-Vidal parut à l'assemblée, il commença par critiquer très-vertement la folie du peuple et surtout l'incurie des conseillers municipaux. On dit même que la violence de son exorde excita d'abord quelques murmures. Le châtelain ne sembla pas s'en apercevoir ; mais, par une adroite tactique, il vint ensuite à désigner en termes si bienveillants quelques-uns de ceux qui l'écoutaient, parla avec tant d'éloges de la sagesse de Senecterre, de l'admirable conduite des citoyens du Puy lors du siége de 1562, que sa harangue fut couverte d'applaudissements, et qu'il fut proclamé par tous le seul capable de sauver le pays.

Les Aniciens, mieux dirigés cette fois, passèrent une semaine à faire leurs préparatifs. Pourquoi se hâter, en effet, puisque les huguenots, enfermés dans Espaly, n'osaient eux-mêmes sortir, tandis que les

catholiques pouvaient choisir le moment favorable? Saint-Vidal organisa donc ses troupes. Il avait sous ses ordres la milice bourgeoise, les soldats du roi, les arquebusiers de Monseigneur et quelques compagnies de volontaires, entr'autres celles du jeune vicomte de Polignac, de Tirebolet, du seigneur d'Adiac, *son frère d'amitié*, etc. — Quand tout fut prêt, il attendit une belle journée et, le 20 janvier, vers les huit heures du matin, après avoir passé une revue générale, il fit marcher sur Espaly dont il entreprit le siége immédiatement.

Avec de pareilles forces il était impossible que les murailles pussent longtemps résister. En moins d'une heure, les catholiques étaient entrés dans le bourg triomphalement par la brèche. Ce facile succès sembla d'un heureux augure à Saint-Vidal, qui s'attendait à prendre le château de la même manière. Mais le château, bâti sur un haut rocher, d'un côté défendu par la rivière de Borne, de l'autre par d'immenses fortifications, resta ferme et dédaigneux sous les coups impuissants qui ne pouvaient l'atteindre (1). Les assiégeants tournaient et retournaient

(1) Les huguenots se garantirent dans le castel-fort d'Espaly, où ils se renforcèrent si terriblement qu'il n'y eut moyen de les en sortir, si ce n'est plus tard par composition. Les pauvres paysans avec leurs femmes et enfans estoient par les rues criant miséricorde et qu'on leur sauvast la vie. Et y fust

sans cesse pour découvrir quelque issue ; ce fut en vain. A mesure qu'ils s'approchaient une grêle de balles renversait les plus hardis.

Cependant Saint-Vidal voulut tenter un dernier effort. Suivi d'une dizaine d'hommes, il avisa une pointe de rocher, fit dresser des échelles et déjà tentait l'escalade, quand un coup d'arquebuse l'atteignit à l'épaule et le renversa noyé dans son sang. Alors ses soldats découragés l'étendirent dans une litière, prêts à l'entraîner dans leur fuite. Mais lui, que le dépit, que la honte faisaient plus souffrir encore que sa blessure, « nous reviendrons bientôt, » s'écria-t-il, et cette fois, je le jure, nous chasserons » de ce castel épiscopal ces infâmes brigands, ces » scélérats. En attendant, camarades, qu'on brûle » tous les taudis de ce village, qu'on renverse toutes » ces murailles; et que Dieu nous fasse un prompt » retour. » Il dit; et la troupe désespérée s'empressa d'obéir; de telle sorte que le bourg d'Espaly, alternativement ravagé par les deux camps, ne savait plus quel était pour lui le plus à craindre.

Saint-Vidal éprouvait de si vives douleurs qu'il lui

par moi, *Jean Burel*, garanty un petit enfant de deux ans qui se brusloit. Et la ville fut pillée par les soldats; pendant lequel temps que les huguenots demeurèrent au château, la ville fut démantelée de plus de 100 pas.

BUREL.

était impossible de quitter le lit. Néanmoins, malgré ses souffrances, il ne cessa pas un seul instant de diriger toutes les opérations militaires. Chacun venait lui rendre compte heure par heure, et rien dans la ville n'était entrepris sans son ordre. L'évêque, heureux d'avoir rencontré un si vaillant capitaine, semblait se reposer sur lui avec confiance; quelques familiers assuraient même que déjà il s'était démis en sa faveur du commandement de la province.

Une semaine se passa en observations réciproques; « seulement, dit Burel, plusieurs religionnaires imprudents, qui avaient quitté le château, furent saisis, amenés devant le prévôt et pendus dans les « vingt-quatre heures (1). » Les consuls et les notables de la ville voyant les calvinistes bien résolus à garder et à défendre la place, et persuadés qu'en définitive c'était sur eux que retombait tout le mal, se déterminèrent à entrer en négociations.

(1) Pendant la nuict, les compagnies sortoient de la ville pour battre l'estrade. Et furent prins pendant ledict temps plusieurs huguenots, et après, furent pendus de suite au martoret par sentence du prévost, sortans les gendarmes sur la minuict avec leur trompette sourde (car ils avoient une autre trompette pour le jour).

BUREL.

Il y eut donc une assemblée générale à laquelle Saint-Vidal se rendit. On y décida, sans plus attendre et pour que le pays n'eût pas plus longtemps à être inquiété, que le lendemain M. de Volhac, capitaine-mage, accompagné d'un parent de Guyard, irait porter à ces rebelles des propositions d'accommodement. — Guyard traita de puissance à puissance. Dès l'ouverture, il ne craignit pas de demander trente mille livres. La somme était exorbitante, la ville ne pouvait s'imposer un pareil sacrifice. On voulut essayer de le rendre plus traitable, il fut inflexible. Saint-Vidal, qui n'avait vu qu'avec chagrin les démarches du conseil et qu'avec dépit l'exigence des religionnaires, promit aux consuls qu'avant peu, sans qu'il leur en coûtât si cher, il saurait bien leur rendre la forteresse d'Espaly. « Ce qui » fait leur force, dit-il, c'est notre générosité ; ce » qui les rend insolents, c'est votre frayeur, Messieurs. Pourquoi donc, s'il vous plaît, traiter ces » vilains comme d'honnêtes gens, et cette poignée » de traîtres comme de loyaux sujets ?. Pour les » vaincre, il faut se mettre sur leur terrain et les » combattre à armes égales. Ils viennent la nuit, » s'introduisent chez vous en voleurs, se mettent à » commander dans vos maisons, puis, pour qu'ils » déguerpissent, vous leur faites offrir de l'or ? Le » bel exemple pour les autres... »

Alors Saint-Vidal, à qui le conseil laissa le soin de le débarrasser comme il l'entendrait d'un si dangereux voisinage, ne craignit pas d'employer la plus insigne calomnie. Le perfide montagnard fit aussitôt fabriquer une lettre adressée aux consuls par Guyard, dans laquelle celui-ci, moins exigeant en secret qu'il l'avait paru naguère, proposait de livrer, pour quelques centaines de pistoles, Morfouse, son lieutenant, et sa garnison, sans pitié pour un seul.

Cette missive fut mystérieusement communiquée à Morfouse, qu'on connaissait pour un homme très-irascible. Celui-ci attendit la nuit. Dès qu'il eut fait sa ronde et que, tranquille sur le bon ordre de ses postes, il se fut retiré pour prendre du repos, le lieutenant réunit ses camarades dans une des salles basses du château et leur donna la preuve de la trahison de Guyard. La troupe furieuse, qui avait plutôt besoin d'être maintenue que provoquée, se constitua immédiatement en tribunal vengeur. C'était un terrible spectacle, de voir à pareille heure cinq ou six cents rebelles, armés de torches et de poignards, assemblés sous les voûtes profondes du manoir qui salua Charles VII, et là, comme les inquisiteurs qu'ils maudissaient, condamner, sans vouloir même l'entendre, leur chef, celui qui venait de les rendre redoutables à tant de braves ci-

toyens. — La mort de Guyard fut résolue au milieu des imprécations de ses juges, et l'arrêt n'était pas même encore rendu, que déjà les plus exaltés s'étaient élancés dans sa chambre pour l'assassiner (1).

Le lendemain, cette nouvelle fut apportée à Saint-Vidal en même temps qu'un courrier du Languedoc lui apprenait sa nomination de gouverneur du Velay. Ce double événement fut un grand sujet de joie pour la ville. Morfouse, qui peut-être avait secrètement été gagné, se montra plus facile que son prédécesseur, car il ne tarda pas à conclure un traité avec les consuls du Puy, dont voici les clauses principales :

1° Il sera compté deux mille écus d'argent pour toute la garnison.

2° Il y aura une paire de chausses pour le capi-

(1) Fut faicte une fausse lettre pour porter à Morfouse, son lieutenant, contenant que ledict Guyard avoit promis à ceux du Puy de leur rendre Morfouse et les autres soldats, et de les faire tuer. — Laquelle lettre porta le seigneur Saint-Agrève, huguenot gagné. Et jouant son personnage, la bailha et rendit à Morfouse, disant secrètement que luy donnoit advis de son profit. — Et tout à l'heure, fut tué d'un coup de pistolet au travers du corps Guyard, et le fils de Fuoc, pour l'avoir voulu soutenir.

BUREL.

taine, des souliers, des chapeaux et des épées pour les soldats.

3° De son côté, le capitaine Morfouse s'engage, pour lui et pour ses gens, à évacuer de suite le château et le bourg d'Espaly.

4° Enfin, pour garantie de l'exécution du présent traité, des ôtages seront donnés de part et d'autre (1).

Tout fut fidèlement exécuté, et les clefs de la place furent remises entre les mains de l'évêque. Mais une circonstance qu'il ne faut pas oublier ici et qui par malheur se reproduit trop souvent à cette époque désastreuse, c'est la barbarie de la populace des faubourgs. « Oui, dit le chroniqueur in-
» digné, disons-le, après la rendue du chasteau
» d'Espaly, les habitans et le peuple du Puy sor-
» tirent hors de la terre le corps de Guyard, à qui,
» par grand'dérision, on arrachoit la barbe et les
» yeux de la tête à grands coups de pierre »

(1)... — De la part du Puy, noble Louys d'Albiac, seigneur de Ferranhe, et Jean Pandrau, cuyratier de la ville, et bailhé en leur lieu le seigneur de Monteils et de Montréal. — Et ledict Morfouse bailba quatre de ses soldats pour demeurer en ostage.

BUREL.

XXII

ADIAC. — CHAPTEUIL. — TENCE. — SAINT-PAL

(1574)

L'année 1574 fut des plus désastreuses pour le Velay. La longue occupation d'Espaly avait été d'un exemple funeste pour tous ces religionnaires maraudeurs. Il leur semblait que puisque leurs compagnons, après s'être emparés d'un poste aussi avancé, avaient su s'y maintenir avec tant de vaillance, eux n'auraient pas grand'peine à soumettre et à conserver quelques châteaux perdus dans la montagne. Ce fut, pour ainsi dire, une invasion générale. Sur tous les points à la fois on voyait

apparaître des bandes affamées qui soudainement se ruaient sur les hameaux, pillaient ce qu'elles trouvaient, puis s'en allaient triomphantes dévorer leur butin derrière les murailles crénelées de certains seigneurs absents ou surpris sans défense. *Saint-Quentin, Bessamorel, Bellecombe, Chapteuil* s'étaient livrés en tremblant. Quelle résistance pouvaient opposer de tristes manoirs déjà ruinés et dont quelques-uns, changés en monastères, servaient d'asiles à des femmes?...

Saint-Vidal reprit les armes. Il avait une double vengeance à exercer ; d'abord pour sa blessure à peine cicatrisée, ensuite à cause de la dernière capitulation, puisqu'au lieu d'avoir fièrement chassé l'ennemi, il avait été réduit à acheter traîtreusement sa retraite. Certes, le nouveau gouverneur n'était pas homme à pardonner de telles injures ; il le fit bien voir. Partout où il passa, suivant la politique de Tarquin et celle du duc d'Albe, il ne laissa pas un chef debout. C'était à chaque fourche des *paroisses infectées*, ainsi qu'il les appelait, pendaisons de ministres, de capitaines, de soldats hérétiques, en présence du populaire convoqué à son de trompe et de tambourin.

Il commença ses exécutions au château d'*Adiac* qui appartenait et avait été enlevé à son ami. En moins de huit heures il fut maître de la place. Sans

autre procès, il fit jeter du haut des murailles, comme avait fait jadis à Montbrison le baron des Adrets, cinq ou six des plus mutins, puis il envoya le capitaine pieds et poings liés au prévôt de la ville, pour qu'il le fît pendre sur la place publique. Il ne s'arrêta pas là; il reprit Saint-Quentin, Chapteuil, Bellecombe, Bessamorel, etc., avec la même promptitude, et châtia les rebelles de la même façon. — Le quartier-général était au Puy. L'évêque, qui plusieurs fois par jour recevait de secrets émissaires, lui expédiait promptement des vivres, des armes et des troupes fraîches (1).

Plus Saint-Vidal s'avançait à travers les campagnes envahies, plus il se sentait disposé à redoubler de violences. Le sang hérétique semblait fortifier son courage, raviver sa haine. La ville de *Tence*, assiégée par lui, fut prise en deux jours et livrée au plus impitoyable pillage. Ses soldats se répandirent par les rues, l'arquebuse mèche allumée, le sabre au poing, poursuivant, égorgeant les malheureux habitants sans distinction ni d'âge ni de sexe, sans pitié

(1) ...A Monsieur l'évêque du Puy, comte du Velay, qui avoit toujours tenu table ouverte pour tous les gentilshommes, capitaines et autres seigneurs de bonnes villes qui venoient pour les siéges... Donné pour ses dépenses la somme de 500 l.

Registre original de l'assiette et imposition du diocèse pour l'an 1574 (*Archives de la Haute-Loire*).

pour ceux qui trop tardivement se disaient catholiques. Ils entrèrent dans les maisons, prirent ce qu'ils purent emporter et firent en s'en allant un bûcher de tout le reste (1). On assure même, c'est horrible à dire, qu'excités par leur féroce commandant, ils éventrèrent les cadavres, ayant ouï raconter que quelques montagnards avaient avalé des pièces d'or. Ainsi donc, craignant de perdre les moindres parcelles du butin, ces forcenés eurent l'atrocité d'aller fouiller dans des entrailles encore palpitantes, pour y chercher le prix de la victoire. A Tence, comme ailleurs, furent sacrifiés tous les chefs rebelles, sans pardon pour un seul. — Après cette sanglante expédition, Saint-Vidal vint assiéger le château de *Saint-Pal-de-Mons*. Les religionnaires tinrent bon. Déjà même ils espéraient rendre inutiles les efforts de leur ennemi, lorsque le rusé gouverneur eut la pensée de détourner les sources qui fournissaient l'eau à la place. Ce moyen lui réussit complètement. Les assiégés capitulèrent, et demandèrent pour unique condition de sortir *vies et bagues*

(1) Le seigneur de Saint-Vidal ayant fait faire une cryée de n'épargner personne des huguenots, au moyen de quoy grand nombre furent tués et massacrés, même un soldat qui fut mené au Puy au-devant des Carmes, et illec tué de sang froid et enterré à la porte des Carmes, dehors.

Manuscrit dit de M. DE SAINT-SAUVEUR (feuillet 68, verso).

sauves. On leur promit tout ce qu'ils voulurent; cependant, une fois livrés, Saint-Vidal fit dresser ses potences (1), et marcha sur *Saint-Voy* qui, depuis plus de douze années, servait d'asile aux huguenots de la frontière. Il voulait couronner sa course victorieuse par l'extermination de ce repaire ; mais dès que les montagnards apprirent l'arrivée du gouverneur, eux qui n'avaient pour se défendre ni forteresses, ni armes, ni murailles, ne songèrent pas à une impossible résistance. Les uns prirent la fuite, les autres se résignèrent. Quand Saint-Vidal se présenta dans le village, les portes étaient ouvertes, l'église, rendue à son premier culte, venait d'être décorée comme aux jours de fête, les cierges brûlaient dans le sanctuaire, le peuple, prosterné sur les dalles, chantait des cantiques, et le prêtre célébrait paisiblement la messe.

(1) Le baron de Saint-Priest amena six d'entre eux à son château près de Saint-Etienne (en Forez). Il les fit massacrer et porter dans une charrette à la place publique de Saint-Etienne, afin d'effrayer les religionnaires et d'affermir ceux qui avaient abjuré.

ARNAUD, liv. IV, t. I, page 374.

NOTES DU LIVRE PREMIER

NOTE A *(Page 16)*

LA CHRONIQUE DES GRANDS JOURS

TENUS AU PUY, AU MOIS DE SEPTEMBRE MDXLVIII.

« Les seigneurs consuls du Puy, cognoissant les lettres patentes du Roy du Ve jour de may, et l'ordonnance de la court de Touloze, enregistrée le 27e jour du mois de juin MDXLVIII, les quelles ordonnoient que les grands jours seroient tenus en la ville du Puy par les seigneurs de la vénérable court du parlement de Touloze, à commencer au 1er de septembre pour finir au dernier d'octobre de la présente année.

» Par un grand conseil tenu en la maison consulaire fut arrêté : estre envoyé l'un des seigneurs consuls à Touloze, en parlement, pour faire révérence à la court de nos seigneurs et de s'enquérir avec eulx comment sur cette affaire ils s'en debvoient gouverner, afin qu'ils ne faillissent à bien

faire leur debvoir, veuillant obéyr au Roy, nostre seigneur, et à la court.

....

....

....

» Le lendemain bon matin, les seigneurs consuls, vestus de leurs robes et chaperons rouges, montèrent vers le logis du seigneur président, où ils trouvèrent messeigneurs les douze conseillers du parlement, tous vestus, avec mondit seigneur le président, de leurs robes rouges. — Sy montèrent en l'église cathédrale tous ensemble en moult noble façon et ordonnance, là fut dicte et célébrée une belle et dévote messe du benoist Sainct-Esprit, en grande chanterie et orgues. Et ycelle finie, entrèrent en audience en la salle haulte de la maison épiscopale, qu'ils trouvèrent bien dressée et estoffée, dequoy monstrèrent signe de se contenter.

» Estre chacun assis et pris place selon son ordre, degré et dignité, ledict seigneur président fit une oraison et élégante harangue, parlant de l'obéissance qu'on doit à Dieu, au roy nostre seigneur et à la très-chrestienne et sacrée majesté royale, aussi à justice. Entremeslée fut cette harangue de plusieurs nobles et exquis propos avec alloquence et histoires de la saincte Ecriture et aultres y convenables, que dura beaucoup.

» Ycelle finie, le seigneur président fit jurer les seigneurs conseillers de pourchasser l'honneur et profit du roy nostre seigneur et de la court et utilité publique; de ne porter en leurs consultations, ne autrement par faveur, ne haine à personne, mais en tout procéder fidèlement. Pour l'arrêt desquels leurs conseils soient jugés, selon le droit et l'équité, les causes tant vieilles que nouvelles, en exécutant icy l'état desdits grands jours... »

Mss. de MÉDICIS.

NOTE B *(Page 17)*

S'ensuyvent les arrests donnés et prononcés au profit de la ville du Puy, par nos seigneurs de la court souveraine du parlement séant a Thouloze, tenant les grands jours en cette ville du Puy.

PREMIER ARREST

CONCERNANT LE GUET DE NUICT ET DE JOUR

La court tenant les grands jours : veue la requeste à elle baillée par le procureur général du roy, ensemble les articles contenant advis accordés par ledict procureur général du roy, officiers et conseil de ladicte ville, sur la forme de faire en ycelle *guet de nuict et de jour*, et en temps de nécessité, pour obvier aux excès, forces et violences qui se commettent journellement en ladicte ville, et pour que les crismes ne demeurent impunis; et où sera nécessaire exécution contre les délinquans, afin que la force puisse demeurer à justice.

A ordonné et ordonne :

Que d'hors en avant, ledict guet sera faict en ladicte ville du Puy, et à ces fins seront faictes criées et proclamations publiques, portant prohibition de porter armes, aller aux tavernes, faire jeux publics; sur les peines contenues es-édicts du roy et arrests de la cour; et aussi de ne aller de nuict sans lumière ou portant lanternes secrètes, et de porter arnoys, sur peine de prison et aultre arbitraire. — Et sera pourveu de faire sonner chacun jour la restraite à sept heures de nuict, depuis la feste de l'Assumption de Nostre-Dame jusques à Pasques, et à huict heures, despuis Pasques jusques à ladicte Assumption. — Et incontinent que la restraite aura sonné, les portes de la ville seront fermées, ensemble celles de la Haulte-Ville, par ceulx qui de ce ont charge; et à faulte de ce, sera permis aux consuls les faire fermer.—Et incontinent après neuf heures, le guet que sera estably, commencera de marcher et

continuera jusques à deux heures après my-nuict, faisant la recherche et visitation par la ville basse et aussi vers l'église Nostre-Dame et ville haulte. — Lequel guet prendra au corps ceulx qui seront trouvés portant arnoys, ou en lieux suspects, faisant actes de escandal ou tumulte ou aultrement malversans, et les admeneront aux prisons de la maison commune du Puy, ou de la Temporelle du chapitre, ou bien aux prisons du bailly, s'il est question de crime.

Aux fins de faire ledict guet, seront prins six sergens de service de la court du bailliage, et quatre des sergens dudict bailliage, résidans dans ladicte ville du Puy, lesquels seront pour ung mois entier, après en seront prins d'aultres ; et ceulx du service se changeront aussi quand le service se finira. — Pour conduire ledict guet, le bayle pour le roy, ou son lieutenant en son absence, sera tenu, la première sepmaine se y trouver et asseoir yceluy, et le accompaigner la seconde sepmaine le bayle pour l'évesque du Puy, et la troisième, ung consul de la ville et le capitaine de la ville avec ung des officiers ou chiefs, sy bon luy semble, se y trouver. — Et afin que y ait nombre suffisant pour faire ledict guet, seront aussi prins six de la ville par rues, suyvant le role que sur ce sera faict par les consuls ; lesquels, lorsque leur sera mandé, seront tenus venir ou envoyer homme capable à porter arnoys, sur peine de 10 livres, que seront tenus paier sans desport ne aultres declairations. Laquelle somme sera appliquée pour le service des députés pour le faict du guet.

Et seront yceulx sergens du guet quittes et exempts de paier capitations et aultres impositions pour industrie et aultres charges, hors mys que des tailles royaulx pour raison des maisons et possessoire qu'ils auront. — Et leur sera faict taxe des emprisonnemens, adductions que feront modérément quant à ceux qui auront de quoy pour le juge qui aura la cognoissance. — Et les arnoys qu'ils auront prins seront confisquez, et comme tels incontinent déclarés par les juges et vendus, l'argent distribué à ceulx qui auront faict le guet. — Et aussi tous les exploits que conviendra faire, pour raison des procès et instances criminelles procédans de la prinse et saisie en faisant le guet, appartiendront auxdicts sergens qui seront de sepmaine, et non aultres.

— Et est faicte inhibition et deffense aux manans et habitans de ladicte ville, ne jetter aulcunes immondices par les fenestres, de nuyct, sur peine de dix livres ; si en faisant le guet, on trouve le contraire, la mai-

son de laquelle les immondices seront jettées sera marquée, et le lendemain, procédé à la déclairation de ladicte peine par le juge à qui appartiendra, et faicte distribution de l'esmende à ceulx du guet d'icelle nuict. — Et sera admené en faisant ledict guet, ung notaire criminel de la court commune pour escripre et faire le procès dudict guet et ouyr les tesmoins si besoing est.

Et est aussi faicte inhibition et deffense, A PEINE DE LA HARD, auxdicts habitans du Puy, ne rien entreprendre, faire oultrages aux gens faisant le guet, ne à ces fins faire aulcunes assemblées et agrégations illicites. Ainsi tant que besoing est, soit ledict guet mys en protection et saulvegarde du roy et de la court. — Et seront dressées par les officiers et consuls, DIZAINES par RUES, pour faire venir et assembler, en cas de nécessité, ceulx qui seront de leur dizaine. — Et où et quant adviendroit qu'il fut nécessaire par compaignie admener en la ville du Puy, ou aultrement fortifier le guet de plus grande quantité de gens, les consuls d'ycelle ville, lorsque sera mandé par lesdicts officiers ou par celuy qui aura la charge de conduire ledict guet, seront tenus faire venir audict guet, tel nombre de gens qui leur sera commandé, sur peine, quant à ceulx qui seront désobéissans, de respondre de tous inconvéniens que pourroient survenir et de esmende arbitraire par lesdicts officiers..

Auxquels, et aussi auxdicts consuls, enjoinct la court : de faire entretenir et garder cet arrest selon sa forme et teneur; ycelui faire publier à son de trompe et faire les proclamations susdictes par ladicte ville et lieulx accoustumés, afin que nul ne puisse prétendre ignorance et certifier la court de ce que, par eulx aura esté sur ce faict, un mois après la feste Saint-Martin, à peine de mille livres et aultre esmende arbitraire.

PRONONCÉ AU PUY, LES-DICTS GRANDS JOURS, LE DERNIER DE OCTOBRE L'AN MIL CINQ CENS QUARANTE-HUIT.

Signé BUONNET et COLLON.

DEUXIESME ARREST

CONCERNANT LA POLICE ECCLÉSIASTIQUE

Veues par la court des grands jours, les requestes à elle baillées par le procureur général du roy, aux fins que : attendu les abus, désordres et insolences sur l'administration des saincts sacremens, exactions indues pour raison d'yceulx et malversations des gens d'église, tant de l'église cathédrale du Puy, que aultres églises du ressort d'icelle court, à luy dénoncés et résultant des actes et informations sur ces faicts, fut pourveu sur la réformation desdicts abus des églises et monastères d'ycelle et aultres fins y contenus ; ensemble les plaidoyers sur ce faicts entre yceluy procureur général d'une part, et messire *François de Sarcuz*, évesque du Puy, Hugues de Coubladour, son vicaire général, et le syndic du chapitre d'ycelle église cathédrale du Puy, d'aultre part ;

La Court a ordonné et ordonne :

Que desdicts prétendus abus et insolences, exactions et aultres cas dénommés par ledict procureur général, sera plus amplement enquis pour l'inquisition.

Veut qu'il soit procédé contre les coupables ainsi qu'il appartiendra ; et cependant, pour obvier à yceulx abus et insolences, et attendu que pour le grant et excessif nombre des prebstres indifféremment reçus tant audict diocèse du Puy que aultres du ressort de ladicte court, par l'ignorance et maulvaise vie d'iceulx, survinrent journellement plusieurs scandales, hérésies et aultres grands inconvéniens, a fait inhibition et deffense tant audict évesque du Puy, qu'aux aultres évesques du ressort d'ycelle court, suffragans et vicaires, ne promovoir aulcun audict estat de prebstre et aultres sacrés ordres, sans au préalable les avoir bien et duement examinés de leur vie, conversation, sçavoir, et aultres qualités requises, suyvant la disposition du droict ; et pourvoir ad ce que, d'ors en avant, ne soient promus auxdicts ordres, si grand multitude ; et que pour le respect de ladicte promotion auxdicts sacrés ordres et estat de prebstrise, ne soit rien prins et reçu pour eulx, leurs suffragans et vicaires examinateurs ou aultres pour l'examen, vestemens, et aornemens ecclésiastiques.

Leur enjoignant aussi de bien et diligemment informer et faire informer de la dissolution, vagation, lubricité et indécence des vestemens desdicts prebstres, respectivement procéder contre les coupables de punition exemplaire, selon les saincts décrets.

Pareillement a faict inhibition de ne bailler et octroyer dispenses sur le deffault de aage ordonné par le droict, pour contracter et célébrer mariage en notre saincte mère église. — Pour raison de ce ne permettre estre prins et exigé aulcunes sommes, ne donner aultres choses.

Et aussi de ne prindre (pour les dispenses aux prebstres de tenir aux fonts baptismales enfans ou filles) aulcune chose ; ne, pour la visitation des légats pitoyables contenus aux instrumens et dispositions des trespassés, prindre, synon le procureur fiscal, 2 sols 6 deniers tournois pour chacun testament. — Et en oultre, leur faict inhibition et deffense de ne, pour raison des absolutions que seront baillées, et des excommunications par eulx octroyées, faire pour aulcune chose à ceulx qui obtiendront lesdites absolutions, pour le respect des jours et temps qu'ils auront demeurés excommuniés. Ne aussi, pour donner permission de mettre en sépulture ceulx qui seront décédés de mort soubdaine, prindre et lever aulcune chose.

Et leur prohibe en oultre et deffend que quant ils, ou leurs vicaires et aultres officiers, feront les visites des églises de leurs diocèses, de prindre et distribuer l'argent de la lumiaire et fabrique, et des aultres bassins d'ycelle église destinés pour les réparations et luminaires, ne aultre chose que ce que leur est, pour raison de ce, ordonné par les saincts décrets et dispositions de droict.

Et aussi auxdicts évesques, de ne bailler à ferme à leurs vicaires, officiers et procureurs fiscaulx, secrétaires et autres leurs officiers, les revenus et émolumens de leur évesché ; et auxdicts officiers, de ne les prindre et accepter ;

Leur enjoignant à chacun d'eulx de ne souffrir et permettre que, pendant que le sainct sacrement de baptesme est administré, soient faictes par les assistans, à l'église ou à l'entour d'ycelle, aulcunes danses, jeulx ou autres insolences ; mais de bien et dévotement faire administrer les saincts sacremens, tant par les prebstres que par les assistans, soient hommes ou femmes et officiers temporels de prindre et saisir aux corps ceulx qui se trouveront faire telles insolences, et procéder contre eulx comme de raison.

Et pareillement faict ladicte cour, inhibition et deffense, aux chanoines

et habitués d'icelle église du Puy, de ne, pendant que l'on faict la procession générale du jour du sacre, faire aulcune intermission, et s'arrester aux rues, et devant aulcune maison laisser leurs vestemens, ornemens ecclésiastiques, ni s'arrester pour aller boire ou manger en ycelles, mais dévotement et honnestement continuer ladicte procession, jusques estre retirés en ladicte église.

Et aux recteurs, curés, vicaires et aultres prebstres, ne s'arrester en aulcuns lieux pour quelque chose que ce soit, en allant administrer le sainct sacrement et extresme-onction aux malades ; mais aller plus diligemment que faire se pourra, de sorte que, pour le retardement, faculté ou négligence, lesdicts malades ne décèdent sans avoir reçu ledict sacrement.

Et au surplus, faict inhibition et deffense auxdicts chanoines et habitués de ladicte église cathédrale du Puy, de ne, pendant qu'on faict et célèbre le divin service au chœur, vaguer et discourir par ycelle, ne dehors ; mais entrer au chœur pour aider à chanter et faire le divin sacrifice, selon les saincts décrets.

Enjoinct aussi la court audict évesque du Puy et à son vicaire, de pourvoir ad ce que, durant yceluy divin sacrifice, les femmes n'entrent dans le chœur, et que en ycelle église les distributions des fruits, revenus et émolumens, soient bien et sans fraulde faicts entre lesdicts chanoines et habitués.

Et pareillement la court enjoinct aux sénéchaulx, baillis, juges et aultres magistrats du ressort d'ycelle, de bien et duement se informer des femmes vivant lubriquement avec lesdicts prebstres, et procéder contre ycelles selon l'exigence des cas, le tout par provision et jusques ad ce que aultrement en soit ordonné.

PRONONCÉ AU PUY, ÈS-LES GRANDS JOURS, LE DERNIER DE OCTOBRE L'AN MIL CINQ CENS QUARANTE-HUIT.

Signé BUONNET et COLLON.

TROISIESME ARREST

CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES HOSPICES ; — LE CLOS DE SAINT-BARTHÉLEMY ET LA MALADRERIE DE BRIVES ; — L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE ; — L'ADMINISTRATION DES CONSULS.

Entre le sindic des consuls de la ville du Puy, et le procureur général du roy, respectivement supplians et demandeurs d'une part ;

Et le sindic du chapitre de l'église cathédrale dudict Puy, deffendeur d'aultre part ;

Veues les requestes baillées par lesdicts consuls et procureur général, plaidoyers sur ycelles faicts, et productions faictes en la matière, dict a esté, que les parties seront plus amplement ouïes, et à ces fins en viendront à huictaine après la feste Sainct-Martin ; venant auquel jour, les fondations de l'hospital de Nostre-Dame du Puy, seront apportées et communiquées audict procureur général, pour celles veues, requérir ce qu'il appartiendra. Et cependant, attendu la réquisition dudict procureur général, a ordonné la court :

Que d'hors en avant, chaque année, ledict chapitre sera tenu commettre et députer ung ou deux des chanoines de ladicte église, ou aultre trésorier, pour avoir le manyement des revenus et esmolumens de la maison de l'hospital Nostre-Dame en ycelle ville. Lesquels trésoriers, à la fin de leur année et administration, rendront compte et presteront le reliqua de leur dicte administration pardevant l'évesque du Puy ou son vicaire seront appelés, le bayle, pour le roy, la court commune du Puy et ledict chapitre. Le procureur du roy de ladicte court commune, et ung ou deux consuls de ladicte ville seront aussi appelés; avec eulx ung ou deux personnaiges de ladicte ville qui, ad ce, par eulx ensembles, seront prins et esleus pour faire ladicte reddiction et vérification des comptes. Par lesquels, l'évesque ou son vicaire, chanoines, officiers et consuls susdicts, seront aussi chacune année, commys et députés deux personnaiges, l'ung d'église, et l'aultre bourgeois ou marchand d'ycelle ville, de bonne et honneste conversation et réputation, afin qu'ils soient tenus, chacune sepmaine, deux fois visiter ledict hospital et paoures en yceluy estans ; sçavoir et entendre comment lesdits paoures sont

entretenus et les biens et esmolumens d'yceluy, régis et gouvernés ; et après, les référer et faire entendre audict évesque, chapitre, officiers et consuls, pour y pourveoir selon que sera de raison besoing et nécessaire ; leur enjoignant, une fois le mois, pour le moins, s'assembler à la maison dudict hospital, pour entendre les affaires et gouvernement et ce que par lesdicts et députés y sera faict, et de pourveoir ad ce que lesdicts paoures soient honnestement traictés, et les revenus et esmolumens dudict hospital bien régis et administrés. — Et a faict la court inhibition et deffense audict chapitre ne, d'hors en avant, recevoir en ladicte maison de l'hospital, aulcuns hommes ou femmes appelés DONATS, députés pour le service des paoures, sans, au préalable, appeler lesdicts évesque ou son vicaire, officiers et consuls, et avoir duement enquis la bonne vie, mœurs et conversation d'yceulx. Et ordonne en oultre, que les enfans exposés audict hospital, après qu'ils seront en aage compétent, seront mis à service ou à mestier aux dépens dudict hospital ; et aussi les filles y exposées, après estre d'aage, seront mises en service, et après mariées aussi aux despens dudict hospital, selon le renom d'yceluy.

Et advenant dangier de peste, yceulx évesque, chapitre, officiers et consuls, pourveoiront, suivant l'arrest sur ce donné, à la maison édiffiée pour mettre les pestiférés, de ce qui est nécessaire pour l'entretenement de ceulx qui y seront menés. — Au surplus, faict la court inhibition et deffense aux administrateurs ayant charge de la maison des paoures malades lépreux, lez de ladicte ville du Puy, ne recevoir en ycelle maison aulcunes personnes non estant tachée de ladicte maladie, sur peine de prison et aultre esmende arbitraire. — Lesquels administrateurs seront aussi tenus, chaque année, rendre compte et prester le reliqua des revenus et esmolumens d'ycelle maison des lépreux, devant lesdicts vicaires, officiers et consuls, et appelé ledict procureur du roy.

Et ordonne ladicte court : que si les revenus et esmolumens dudict hospital ne sont suffisans à la nourriture et entretenement desdicts paoures, lesdicts évesque, officiers et consuls s'assembleront pour faire des cotisations tant sur eulx que sur les aultres bénéficiers, gens d'église, bourgeois, marchans et habitans de ladicte ville, ayant esgard aux qualités et facultés d'ung chacun, aux fins de nourrir et entretenir lesdicts paoures. — Et seront tenus ceux qui, depuis cinq ans en ça, ont eu le manyement et administration des biens et esmolumens dudict hospital Nostre-Dame, en rendre

compte et prester le reliqua par-devant et en la forme que dessus, enjoignant audict évesque, son vicaire, procureur du roy et consuls, de poursuivre, de faire faire ladicte reddiction de compte, et certiffier la court de ce que auront faict dans deux mois, à peine de mille livres. Leur faisant inhibition et deffense, sur semblable peine, de rien prendre et exiger, pour l'assistance qu'ils feront auxdicts comptes et aultres affaires desdicts hospitaulx et maisons des lépreux.

Et au surplus, pour donner ordre que les enfans d'ycelle ville soient bien et duement institués es-lettres; et que, à ces fins, soient pourveus de bons maistres, savans, fidels et catholiques;

A ordonné et ordonne que la fondation de l'office appelé *Maistre Mage* en ladicte ville du Puy, sera mise devers la court dans ung mois, et ad ce, contraingts les détenteurs, par toutes voies raisonnables, pour ycelles communiquer audict procureur général qui pourra, sur ce, requérir ce que bon luy semblera estre ordonné comme de raison.

Et attendu la notoire incapacité et insuffisance de celuy qui a esté pourveu dudict office pour instruction desdicts enfans, a ordonné et ordonne que le revenu de l'office sera employé pour avoir maistres, régens pour les escoles d'ycelle ville, suffisans ydoines, et non suspects d'aulcune secte de hérésie, et qui soient au préalable examinés. Lesquels maistres, lesdicts consuls pourveoiront de maison condescente, pour tenir les escoles et faire les leçons; et ce, par provision, et jusques ad ce aultrement, veu ladicte fondation, en soit ordonné.

Et au surplus, attendu les dire et réquisitions dudict procureur général du roy, ordonne ladicte court : que les consuls d'ycelle ville du Puy auront l'administration des affaires concernant la police de ladicte ville ; auxquelles affaires de police leur sera permys et loysible user de comminations, commandemens et injonctions, de mulcter et esmender contre les rebelles et désobéyssans, et aussi de pouvoir saysir et prendre au corps, et conduire es-prisons de la court commune ou de la Temporalité, ceulx qui se trouveront, contre les arrests et prohibitions, aller aux tavernes, tenir jeux publics, et exercer aultres jeux escandaleux; pour, par les officiers desdictes court commune et temporelle, estre procédé à la déclairation des peines et mulctes et punition des rebelles et délinquans, selon l'exigence des cas.

Et néanmoins, ordonne que les consuls d'ycelle ville qui auront été

despuis dix ans, rendront compte et presteront le reliqua, si faict n'a esté, de leur administration, devant les bayles et juges de la court commune du Puy, appelé le procureur du roy en leur auditoire. Devant lesquels aussi, les consuls d'ycelle ville rendront, chaque année, compte de leur administration. — Et ne sera, d'hors en avant auxdicts consuls, permys porter leurs robes consulaires de diverses sortes et façons, mais ycelles porteront tous d'une mesme sorte que soit honneste et décente à leur estat, et comme aux aultres bonnes villes est accoustumé faire. — Et pour pourvéoir ad ce que, pour raison de l'intermission qu'est faicte de l'exercice de la jurisdiction en la court commune du Puy, exerçant, ycelle une année les officiers du roy, et une aultre année les officiers dudict évesque du Puy, les affaires de justice, même pour que les causes criminelles ne demeurent en arrière, a ordonné et ordonne ladite court ; que le roy en sera informé, ensemble des incommodités qui en surviennent, pour par luy estre ordonné selon son bon vouloir, et cependant aussi par provision, a ordonné et ordonne :

Que ladicte jurisdiction de la court sera exercée de main commune par les officiers tant du roy que de l'évesque. Et aux lettres de justice seront mys tous lesdicts officiers. C'est le bayle du roy au premier lieu, après luy le bayle dudict évesque, conséquemment le juge du roy et de l'évesque.

Enjoinct la court, garder et entretenir l'arrest donné sur la manière de faire les distributions et jugemens des procès et règlemens dudict siége et aultres de ladicte ville du Puy, le xij[e] de septembre mdxlvij, selon sa forme et teneur, et aussi de faire garder et entretenir l'ordonnance par eulx ensemble donnée sur les salaires et taulx des notaires et sergens, et pourveoir ad ce que, par eulx ny aultres, ne soyent faictes indues exactions, suivant aultre arrest donné par la court, le 3[e] de ce mois de octobre.

Prononcé au Puy, es-dicts grands jours, le dernier de octobre l'an mil cinq cens quarante-huit.

Signé BUONNET et COLLON.

ORDONNANCE

DU CONSEILLER, COMMISSAIRE DU ROI, CONCERNANT L'EXÉCUTION DES DITS ARRESTS.

Pierre Sabbatier, conseiller du roy, nostre sire, en sa court de parlement de Thouloze, et commissaire en ycelle partie député; au premier huyssier de ladicte court, sergent royal ou aultre sur ce requis, salut:

Nous vous mandons que, à la requeste du sindic des consuls, manans et habitans du Puy, le procureur général du roy ou son substitut en ceste partie joingt à luy, vous faictes commandement et contraignez les sindic, maistres et ministre de l'hospital Nostre-Dame du Puy, à rendre compte et prester le reliqua de l'administration et esmolumens d'ycelluy hospital, depuis cinq ans devant les arrests donnés aux grands jours au Puy, le dernier octobre mdxlviij, et temps depuis escheu, devant l'évesque du Puy ou son vicaire, bayle pour le roy, de la court commune et du chapitre, procureur du roy d'ycelle court commune, un ou deux consuls d'ycelle ville appelés, avecque Jacques Boyer, Jacques Félicis, et maistre Jehan Almeras, notaire, nommés devant nous et reçus de la partie dudict sindic et consul, pour assister à ladicte reddiction et vérification des comptes.

Et aultrement, comme de raison, suyvant les arrests, et ce, à la peyne de 2000 liv. et aultre esmende arbitraire, pour laquelle voir déclairer avoir encourue, les assignés en la court à certain jour, à faulte de ce faire et par toutes aultres voyes raisonnables; car de ce vous donnons puissance.

Mandons à tous justiciers et officiers que en ce faisant soyent obéys.

Donné au Puy, le vj de octobre mdl. SABBATIER.

(Extrait des *Manuscrits* de Médicis.)

NOTE C (Page 21)

CHRONIQUE

CONCERNANT L'IGNOMINIEUX OUTRAGE ET VIOLENCE FAICTS AU DÉVOT IMAGE DU SAINCT CRUCIFIX ESTANT AU PETIT CIMETIERRE SUR LE BREULH.

Est à remémorer, que l'an mil cinq cens vingt-trois, du bassin des âmes de la paroisse de *Sainct-Pierre-le-Monestier*, fust construit au petit cimetière d'icelle paroisse un oratoire où il y avoit un dévot crucifix, au carré de la partie devers la ville, lequel estoit vénéré des passans, allans et venans, et tenu en grand révérence pour la résulgence de continuels miracles qu'on rapportoit y avoir esté faicts.

Advint que, l'an comptant après la naissance de Jésus-Christ M. DXXXXIX, sur la nuict du lundy sainct, quinziesme du mois d'apvril, quelque malheureux plain d'iniquités, vicieux scélératissime, esloigné de la grâce et bonté de Nostre Seigneur, ennemy héréditaire de nostre saincte Foy, estant assez à présumer sectateur et complice de ces interdicts anathématisés, faux hérétiques, modernes luthériens, rua contre ledict image du sainct Crucifix grosses pierres par coups réitérés, et tant s'y porta meschantement qu'il lui rompit, mutila et froissa corps et bras et jambes ; et autres blessures lui fist dont les pièces ainsi desmembrées on trouva à terre sur le matin, mardy sainct, 16e du mois. Lesquelles pièces ainsy trouvées, fust, dès incontinent, ce malheureux faict divulgué par la ville, en telle sorte que chacun couroit en celle part. Et voyant ce vilain de sa cruelle inhumanité, n'y avoit personne qui ne pleurât inconsolablement, et en y eust qui par fervente dévotion emportèrent des pierres dont y celuy dévot Crucifix avoit été battu, martyrisé, rompu et dilacéré, les extimant et tenant comme précieuse relique.

Le bruit de ce scandale tantost fut dilaté partout, lequel estoit de profonde considération et touchoit l'heur de beaucoup de fidèles chrestiens, tant pour l'outrage faict à notre Rédempteur qu'à la benoiste dame la vierge Marie sa très doulce mère, nostre patronne et maitresse. Considéré

que, en sa maison qu'est dicte *la ville du Puy*, et laquelle on nomme *Nostre Dame du Puy*, on avoit martyrisé, brisé, dilacéré et rompu bras et jambes à l'image de son précieux enfant, et aussi grand outrage faict aux habitans d'ycelle ville, qui sont vrais, entiers et fidèles chrestiens, enracinés en la saincte foy catholique..... Que vous dirois-je? ce matin vous eussiez vu le peuple du Puy par troupes, parlant les uns entre les autres de ce scandale et prêts à recevoir à cette cause quelque grand supplice par divine punition.

Ces choses estant ainsi descouvertes, Monseigneur Messire Christophe Darzon, évesque de Troyes, suffragant de révérend père en Dieu, Monseigneur Messire François de Sercus, évêque du Puy, et official, de ce fort contristé, subitement et avec grande curieuse et extresme diligence fist convosquer et assembler en la maison de l'évesché, Messeigneurs de la justice, Messeigneurs consuls, et tant qu'il put fins personnages de bon sens et entendement, tant du vénérable chapitre que aultres, des collèges, nobles, bourgeois et marchands, pour appointer qu'estoit de faire et procéder sur ce malheureux faict ainsy survenu. Dont après plusieurs opinions fut résolu communiquer ce doleureux maléfice au maistre révérend frère Jehan Gachy, observant, qui pour lors preschoit le caresme, homme illustre, de non égarée doctrine, afin qu'il se préparast pour faire prédication à ce propos ; car la deslibération du conseil fust que une honorable procession se feroit, après midi, le dict jour, et que on iroit sur le lieu où avoit été faict le maléfice, et qu'en icelle procession seroit Monseigneur évesque de Troyes, official, faisant le pontificat, et que seroit faite proclamation par les lieux ordinaires de la ville, et que chascun eust à fermer ses portes et faire feste, cessant toute œuvre manuelle pour l'honneur de Dieu, de la vierge Marie et des bienheureux Saincts, et que tous les mestiers, artisans de la ville eussent à venir en cette dévote procession, teste nue, portant toutes les torches de leurs confreries allumées, et que le populaire de la ville se eust à rendre à l'église cathédrale à l'heure assignée, et bien dévotement, teste nue, pour suyvre la dicte procession.

Tout cela faict et ordonné, le cry et préconisation tantost sur ce fut faict ; à laquelle chose chascun de bon sens se rendit obéissant.

Cependant, fust encore ordonné qu'on dresseroit un échafaud autour du dict oratoire, et que les pièces du dict sainct Crucifix seroient mises sur

icelluy, au conspect de tout le peuple, et que la chaize pour prescher seroit là, assise et honorablement tapissée. Ce qui fust faict.

Si, montèrent après disner tous les habitans, justice, consuls, nobles, bourgeois, marchands, artisans et aultres, portans leurs torches de la confrerie. Si, que le tout estre assemblé en l'église cathédrale partit en moult bonne ordonnance, descendant à la porte des Farges, entrant par Panessac, vindrent à la porte Saint-Gilles et tantost furent au lieu où estoit le douleureux spectacle, là où multitude de peuple fust assise pour ouyr la prédication, partie aux voyes, au Breuilh, dans le petit cimetière, et là où chascun se pust mieulx assiéger.

Chascun estre assis selon sa gravité, estat et degré, peut-estre l'un bien, l'autre mal, le presche fust commencé par le susdict frère Jehan Gachy qui, grandement en ses prédications, persécutoit ces maudicts hérétiques luthériens, plains de malheur et infélicité. Là, il bailha en ce sermon des moult grands exemples et figures avec grandes histoires servans à l'utilité des peuples, pour toujours révérer Dieu pour nous crucifié et sa très digne prétieuse croix. Auquel sermon, par ses complaintes et dévotes persuasions, abondance de larmes fust là jettée, avec piteuse et exécrable lamentation, criant à Dieu de tout leur cœur : *Miséricorde ! Miséricorde !*

Ici après eust quelque petite altercation, parce que les seigneurs de l'église cathédrale se arbitroient avoir faculté faire porter en leur église ce sainct Crucifix ainsy brisé. Mais à cela fust obvié par les Messieurs et paroissiens qui là se trouvoient, disans que c'estoit à la paroisse de Sainct-Pierre, et quoy plus, le dict sainct Crucifix avoir esté faict de l'argent donné au bassin des âmes de la dicte paroisse, à ce que n'avoit pas longtemps. Si, fust ce différent sommairement appointé et résolu qu'il demeureroit à Saint-Pierre, avec décret que par les religieux du dict Saint-Pierre, testes nues et pieds deschauds, seroit porté ce Crucifix ainsy rompu et débrisé, avec sa croix, en leur église, pour estre tenu là dedans perpétuellement comme précieux reliquaire. La croix arrachée de son lieu, et les pièces assemblées et chargées par quatre religieux du dict Saint-Pierre et portées en icelle procession au devant du dict seigneur évesque de Troyes, faisant le pontificat bien et dévotement, lesquels prindrent voye vers la porte d'Avignon et vindrent jusques au dict Sainct-Pierre.

Il ne faut pas demander si le peuple, avec effusion de grosses larmes ,

frappoit alors son estomach, voyant passer cette procession procédante pour un tel scandaleux ministère. Oh ! qu'il faisoit beau voir ces gens de mestiers, testes nues, portant leurs torches ardentes; et non pas seulement ceulx de ces torches, mais tout le populaire, des plus grands jusques aux plus petits, tous avoient leurs testes nues et y excédoient avec dévote, humble et piteuse contenance.

L'on entra dans l'église de St-Pierre, et là, sur le grand autel, on mist et reposa ce dévot Crucifix, bien et deflement; lequel eust si grande presse pour l'aller voir qu'on se guida foller, ce que dura jusques près de nuict. La procession après prins son partir, et ils s'en retournèrent accompaignés, comme devant, à force lumières, jusqu'en l'église cathédrale.

Le dict Crucifix estre porté à St-Pierre, en quatre jours fust remis en son premier estat, assemblées et cimentées ses pièces, tourner, réincarner et peindre en tel estat qu'il sembloit qu'on y eust jamais touché. Et l'on assigna estre mis en la chapelle à tiltre de St-Benoist, dans l'église St-Pierre, là où il sera comme très digne et excellent reliquaire révéré en perpétuelle mémoire.

Item, successivement les seigneurs de l'église cathédrale, les seigneurs de justice, Messeigneurs les consuls et généralement toute la communauté du Puy, désirant de tout leur cœur pacifier Dieu, nostre Rédempteur, du grand outrage qui avoit esté perpétré contre sa divine majesté, pour les dictes causes ci-dessus bien au long imprimées, arbitrèrent, d'un cœur chrestien et fidèle, tourner, exalter et restablir le dict oratoire et remettre en son prestin estat, assignant le jour de mardy, 15 jours après, que seroit le dernier jour du dict mois d'apvril même an.

Si, firent faire pendant ce laps de temps Messeigneurs les consuls aux dépens du commun, un dévot image du saint Crucifix, ensemble sa croix, le tout peint et doré, azuré et diapré, pour l'assigner en ce lieu; voulans démontrer qu'ils ne sont adhérans aux opinions de telles entreprinses et malheureuses sectes de ces méchans crapauds, canalhe, abreuvée de ce mortifère poison et damnable hérésie luthérienne.

Venu le lundy, 14e jour après, que fust le pénultiesme du mois d'apvril, fust préconisé à son de trompe, où estoient présents Messeigneurs de justice et Messeigneurs les consuls, que le lendemain mardy, dernier jour d'apvril, chacun se eust à rendre en l'église cathédrale pour suivre la procession sur ce ordonnée estre faicte toute en la manière que la précé-

dente, portant les artisans leurs torches allumées de leur confrerie, pour venir au lieu où le dévot et sainct Crucifix avoit esté rompu, et que là seroient veu retorner honorablement le dict oratoire en son premier estat.

Item, le mardy après, de grand matin, les ouvriers qui estoient destinés pour faire tant l'image du Sainct-Esprit, que peintres, massons et charpentiers se rendirent au dict lieu avec tous leurs préparatifs, et dressèrent leur eschaffaut autour du pillier, soubz basse du dict oratoire avec chaires bien garnyes et estoffées de riches tapisseries, et la chaire pour prescher de mesme; et s'y assiégèrent et y montarent le dict sainct Crucifix avec sa croix, remettant son couvercle et capites dessus comme estoit le premier.

Tantost après, ce matin, chacun s'assembla en la sainte église cathédrale et sortant la dicte dévote procession, Monseigneur de Troyes le dernier, faisant le pontificat, portant en sa main la saincte croix, et toute comitive de la ville suivoit. Après firent le tour accoutumé. Si vindrent au lieu où estoit préparé l'eschaffaut, auquel monta le révérend père Monseigneur de Troyes, avec ses assistants. Et là, commença à benoistre le dévot oratoire. Après laquelle bénédiction, et avoir baisé, avec ses assistants, les pieds du dict Crucifix, il octroya et concéda à toute personne par là passant et repassant, toutes et quantes fois disant, par manière d'humble salut avec honneur et révérence, *Pater* et *Ave Maria*, quatre-vingts jours de vraie indulgence, à savoir : 40 jours de l'authorité de Monseigneur l'évêque du Puy, comme son suffragant, et 40 jours de son authorité.

La bénédiction faicte, fust commencé le sermon par frère Jehan Gachy, qui par avant au dict lieu avoit presché. Son tome fust prins en la première canonique de sainct Jehan, 5e chap., où est dict : *Hoc est victoria quæ vincit mundum fides nostra*. Là, où il prescha de la foy excellentement et de la très haute et immense Trinité avec doctrines fructueuses, bailhant par ses paroles édificatives, mémorables et utiles, persuasion au peuple d'estre constans, fermes en la saincte foy catholique, chassant toute hérésie, n'adhérant à ces mauldicts hérétiques, lesquels on doit affliger et opprobrement vitupérer, priant dévotement le bon Jésus, pour nous crucifié, que s'il estait irrité de cet outrage contre luy commis, qu'il luy pleut nous bénignement pardonner.

Alors chacun de tout son cœur cria : *O Dieu ! Miséricorde ! Miséricorde !* avec grosses larmes, frappant leur poitrine. — A la fin de la prédication, Monseigneur de Troyes estant sur le dict eschaffaut, donna la bénédiction au peuple et sur le fruit de la terre. Et cela faict, la procession print son partir vers la porte d'Avignon et s'en retournèrent en l'église cathédrale.

(*Mémoires* de MÉDICIS.)

(Copie du *Manuscrit* de M. DE SAINT-SAUVEUR.)

NOTE D *(Page 52)*

La version d'*Audigier* est un peu différente. M. Dom. Branche la reproduit ainsi dans son excellent travail sur l'*Auvergne au moyen-âge*.

« Les religieux assiégés parvinrent à faire avertir le gouverneur de leur fâcheuse position. François de Montmorin-Saint-Hérem, qui en ce temps-là commandait en Auvergne, se hâta de leur porter secours à la tête de quelques troupes. Il manda aussitôt à MM. de Saint-Chaumont et de Saint-Vidal qui gouvernaient, le premier le Forez, l'autre, le Velay, de venir le joindre avec leurs soldats. Antoine de Senecterre, évêque du Puy, empressé de venger la ruine de son château d'Espaly, partit avec ce dernier pour combattre en personne les calvinistes. A la nouvelle de leur approche, Blacons, qui était venu rejoindre, après sa défaite du Puy, la bande qui assiégeait la Clémentine, en délaissa de nouveau le commandement au sire de Montjoux, et s'en alla dans le Lyonnais demander des renforts au baron des Adrets.

Le sire de Montjoux fit fortifier à la hâte la ville et le couvent, et se prépara à une bonne défense. Mais il fut rudement attaqué par les gouverneurs alliés qui tous arrivèrent, fidèles

au rendez-vous. Au bout de quelques heures, la ville fut emportée, et les habitants catholiques, s'unissant aux troupes de Montmorin, l'aidèrent à assaillir l'abbaye. Les huguenots se défendirent avec vigueur, contenant à l'intérieur les religieux bloqués dans la Clémentine, et répondant au-dehors aux assauts des troupes liguées. Les murailles dont l'abbé Durand avait fait ceindre le monastère n'existaient plus depuis longtemps ; de nouveaux bâtiments construits par ses successeurs, agrandissant l'enceinte de l'abbaye, avaient nécessité leur démolition, et celles dont elle fut environnée par l'abbé d'Eyraud, étaient plutôt une clôture qu'une fortification. Mais les calvinistes, accoutumés aux chances des batailles, se servirent d'abord avec avantage de ces frêles remparts. Cependant au bout de quelques jours, le sire de Montjoux vit qu'il serait inutile et dangereux pour les siens de vouloir prolonger une lutte inégale. Retranché derrière les murailles en ruines du monastère, entouré de morts et de blessés, il demanda à capituler. Les catholiques y consentirent, et la reddition de l'abbaye s'exécuta moyennant la vie sauve des huguenots et de leur capitaine qui purent sortir en outre avec leurs armes.

» La capitulation fut mal observée touchant le sire de Montjoux. Soupçonné d'avoir fait périr le baron de Gondrin, chef catholique, il fut saisi, conduit à Riom, et jeté au fond d'un cachot. On résolut alors de lui faire subir la peine capitale : mais la crainte qu'inspirait le baron des Adrets empêcha seule son procès ; on le laissa languir longtemps dans sa prison, où il finit par mourir. »

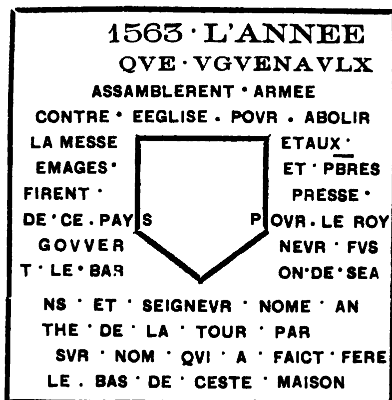
Mss. d'AUDIGIER, t. VI. Art. La *Chaise-Dieu*. — BRANCHE, *l'Auvergne au moyen-âge*, p. 284, 285.

NOTE E *(Page 68)*

Ce vicomte, baron de Randon et de Randonnet, se prévalant de sa qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de Panetier de France, jugea convenable à ses intérêts privés de faire assigner, contre l'usage et les priviléges de la province, par-devant les requêtes du palais à Paris, les habitants de Randon et ceux des communes de Genouillac, Châteauneuf, Belvezé, Saint-Sauveur-des-Bains. Il prétendait avoir le droit de les imposer et tailler à volonté; et en effet, il les avait mis à contribution pour les cinq cas dans lesquels les seigneurs réclamaient la prérogative de lever des tailles sur leurs vassaux. Les communes se plaignirent aux états du Languedoc, réunis en 1555 à Carcassonne; et l'injustice parut si manifeste aux représentants des ordres, que le syndic de la province fut spécialement chargé de soutenir le procès que les habitants désiraient intenter au vicomte Armand XII pour se soustraire aux vexations dont il les accablait. On consigna la plainte au cahier des doléances. En 1556, le roi Henri II déclara qu'il n'entendait pas que ses sujets du Languedoc fussent arrachés à leur juridiction naturelle, et fit défense aux vicomtes de Polignac de les traduire désormais devant les cours judiciaires de Paris.

Précis historique sur la maison de Polignac, page 65, par M. le baron de .. .

NOTE F *(Page 127)*



1563. *L'année*
Que, uguenaulx
Assamblerent. armée
Contre. l'eglise. pour abolir
La messe et aux.
Images. et pbres (presbytères)
Firent. presse.
De. ce. pays pour. le roy
Gouverneur fust
Le. baron. de. seans.
Et. seigneur. nomé. Anthe. (Antoine).
De. La. Tour. par
Sur. nom. qui. a. faict. fere
Le. bas. de. ceste. maison.

(Sur l'écusson placé au milieu de l'inscription est représentée une tour.)

GUERRES

CIVILES, POLITIQUES ET RELIGIEUSES

LA LIGUE

LIVRE SECOND

I

LA SAINTE UNION

(DE 1574 A 1577)

Le duc d'Anjou venait d'être nommé roi de Pologne; Charles IX, dévoré par une maladie d'entrailles, ne pouvait vivre longtemps. Le dernier fils de Catherine, le duc d'Alençon, dont nous n'avons point encore parlé, crut le moment favorable pour se frayer sourdement un chemin vers le trône. Il était facile à ce prince de se créer des partisans; bientôt, en effet, il vit les gentilshommes les plus considérables du royaume s'attacher à sa fortune. Les protestants et un grand nombre de catholiques modérés, tels que les quatre Montmorency, Biron, Cossé, Bouillon, Turenne, avaient eu tant à se plaindre

***

des deux aînés que, dans l'un et l'autre camp, les vœux éclatèrent pour celui qui n'avait trempé ni dans les massacres de la Saint-Barthélemy, ni dans les réactions contraires. Les persécutions de la cour, les résistances des huguenots avaient fait naître un troisième parti qu'on appela POLITIQUE, parce que ses adhérents voulurent rester en dehors de toute préoccupation religieuse.

Alençon, par son défaut d'intelligence, par son extrême faiblesse de caractère, ne sut pas profiter de la position que lui faisaient les circonstances. Tout se présentait favorablement à lui; il n'avait qu'à se laisser aller au sentiment honnête qui jusqu'à cet instant lui avait valu quelque estime, pour réunir sous sa bannière la plus pure noblesse de France. Mais au lieu d'accomplir loyalement sa mission, il devint jaloux de la popularité dont jouissait Henri de Navarre, et cette coupable inquiétude, qui en fit un traître, le perdit à jamais.

C'était le 10 mars 1574; les deux princes avaient décidé qu'ils s'évaderaient ensemble de Saint-Germain, où était la cour, pour se réfugier chez leurs amis de l'opposition. A minuit, au moment de partir, Alençon vint dénoncer le projet à sa mère, prenant soin de rejeter sur son complice l'entière préméditation du crime, si toutefois c'était un crime à Henri de Bourbon de chercher à reconquérir son

indépendance. A la vive frayeur qu'affecta Catherine, on eut pu croire l'ennemi aux portes du château. Elle entraîna immédiatement dans Paris le roi malade, retint au Louvre les deux fugitifs, fit arrêter François de Montmorency, le maréchal de Cossé et plusieurs autres grands seigneurs, puis elle s'empressa de remettre l'affaire entre les mains du parlement pour qu'il la suivît sans désemparer. — Le roi de Navarre, appelé à la barre, répondit aux accusations avec un calme, une dignité, une énergie admirables. Son discours produisit une impression si profonde que ceux qu'on lui avait donnés pour juges n'osèrent prononcer d'arrêt. Le noble courage qu'il déploya en cette périlleuse circonstance est certainement un des actes de sa vie qui l'honoreront le plus longtemps dans la postérité; et pourtant il avait vingt ans à peine! Pendant ce temps l'indigne Charles IX expirait dans les plus atroces souffrances. A son lit de mort, le malheureux maudissait encore tout ce qu'il laissait sur la terre, et n'emportait dans la tombe qu'une mémoire éternellement abhorrée.

Catherine, régente, se hâta d'expédier des courriers en Pologne. — Le duc d'Anjou, désormais Henri III de France, n'eut pas plutôt reçu les lettres de sa mère que, sans prévenir personne, il prit la fuite, la nuit, désertant un royaume qui dut sans

doute regretter d'avoir trop précipitamment confié ses destinées à un prince que Moncontour et Jarnac lui avaient signalé dans l'éloignement comme un preux chevalier. Toutefois, l'impatience que témoignait ce brusque départ ne fut pas aussi vive qu'on aurait pu le croire, car le voyage fut joyeux comme un triomphe, et dura plusieurs mois. — L'arrivée du prince causa un plaisir extrême aux catholiques qui, pendant la courte régence de la reine-mère, avaient craint à chaque instant que le Béarnais ou le prétendant, quoique enfermés au Louvre, ne formassent un parti assez fort pour enlever le trône. Dès qu'il parut, il fut accueilli par d'incroyables acclamations.

Les habitants du Puy, toujours fidèles catholiques, allumèrent des feux par la ville et brûlèrent un mannequin représentant un prédicateur protestant placé sur le bûcher comme dans une chaire (1). A quelques jours de là, non contents d'une vaine démonstration, et sans doute encore pour célébrer le glorieux avènement, ils tranchèrent la tête d'un ministre au milieu de la place publique. Ils vinrent ensuite porter cette tête en trophée sur une des

(1) *Mss. original* de Jean BUREL, liv. I. — *Manuscrit* dit de M. DE SAINT-SAUVEUR, p. 69 verso. — ARNAUD, t. I, p. 376.

portes de la ville où ils la laissèrent exposée au bout d'un pieu. C'était exprimer d'une manière bien sinistre ce qu'ils attendaient du nouveau roi.

Le premier soin de Henri fut de rendre la liberté aux deux princes. Pour échanger réciproquement un témoignage de sincère affection, ils voulurent communier ensemble le même jour ; mais cette communion, dit un historien (1), ne les empêcha pas de se détester résolûment. Alençon, fatigué des injurieux traitements qu'on lui faisait subir, s'échappa de la cour vers le mois de septembre 1575, leva l'étendard de la révolte et vit bientôt sous sa bannière une armée considérable. — Henri de Bourbon attendit de son côté un moment favorable. Le 3 février 1576, à la suite d'une chasse, il se sauva à Tours où il reprit publiquement l'exercice du protestantisme qu'une abjuration forcée sous le poignard lui avait fait renier. De là il fut dans la Guyenne, rentra en possession de son gouvernement du Béarn, et revint ensuite à Moulins se joindre à l'armée protestante, commandée par le duc d'Alençon et par Condé, son frère d'armes.

Henri de Valois, effrayé de voir à la tête de ses ennemis trois princes du sang, se résigna à une

(1) MATHIEU, liv. VII. — L'ETOILE, liv. I.

paix humiliante dont Catherine ne craignit pas de se faire la négociatrice. Dans le traité de paix, signé à l'abbaye de Beaulieu près de Loches, le roi se déclarait contre la Saint-Barthélemy. Il affirmait n'y avoir pris aucune part, accordait des exemptions d'impôts aux veuves et aux fils des massacrés, et offrait aux confédérés six places de sûreté, sans compter La Rochelle, Nîmes et Montauban. Le culte de la réforme rendu libre sur tout le territoire, le mariage des prêtres autorisé, les calvinistes admis aux emplois publics, telles furent les concessions inattendues de la couronne.

Un pareil acte exaspéra les catholiques du royaume qui se crurent trahis de nouveau. « Il fut publié au » Puy, dit Burel, à son de trompe, par tous les car- » refours de la ville, assistans Messieurs de la jus- » tice, les consuls avec leur robe rouge, tous à che- » val. Mais, il ne fut fait aucun feu de joie, par- » ce que cet édit étoit à l'advantage d'iceulx de la » prétendue religion. » On ne pouvait comprendre, en effet, que Catherine et son fils, qui s'étaient montrés si ardents persécuteurs des huguenots, osassent se parjurer au point de publier en leur faveur un édit tellement contraire à leur sentiment.

L'inquiétude des catholiques fut générale. Partout ils s'assemblaient, et délibéraient nuit et jour sur les moyens les plus prompts; les plus actifs de

sauver la foi. Sous les règnes précédents, le cardinal de Lorraine avait, dans ce but et plus encore par ambition, conçu le plan d'une sainte union à la tête de laquelle il voulait porter son frère de Guise. Déjà, dès 1562, une association de cette nature s'était formée à Toulouse. Enfin l'heure était venue; une LIGUE GÉNÉRALE fut proclamée et proposée en ces termes au serment solennel de tous :

FORMULAIRE DE LA SAINTE LIGUE.

« Nous nous obligeons à employer nos biens et nos vies » pour le succès de la sainte union, et à poursuivre jusqu'à » la mort ceux qui voudront y mettre obstacle. Tous ceux » qui signeront seront sous la sauve-garde de l'union. En » cas qu'ils soient attaqués, recherchés ou molestés, nous » prendrons leur défense, même par la voie des armes, con- » tre quelque personne que ce soit. Si quelques-uns, après » avoir fait le serment, viennent à y renoncer, ils seront » traités comme rebelles et réfractaires à la volonté de Dieu, » sans que ceux qui auraient aidé à cette vengeance puissent » jamais en être inquiétés. On élira au plutôt un chef auquel » tous les confédérés seront obligés d'obéir, et ceux qui re- » fuseront seront punis selon sa volonté. Nous ferons tous » nos efforts pour procurer à la *sainte union* des partisans, » des armes et tous les secours nécessaires, chacun selon » nos forces. Ceux qui refuseront de s'y joindre seront trai- » tés en ennemis et poursuivis les armes à la main. Le chef » seul décidera les contestations qui pourraient survenir en- » tre les confédérés, et ils ne pourront recourir aux magis- » trats ordinaires que par sa permission. »

« Ils rendaient Dieu impitoyable, dit Lacretelle, » pour s'absoudre du sang qu'ils avaient répandu. » Philippe II dirigeait secrètement leur colère, mais le ciel ne semblait pas la bénir; depuis plusieurs mois une famine affreuse décimait la population (1).

Il manquait un chef à cette ligue. Le duc de Guise, qui n'attendait qu'une occasion pour mettre le pied sur les marches du trône, fit sourdement songer à lui. On allait le nommer lorsque, le 13 décembre 1576, la convocation à Blois des états généraux suspendit l'élection.

Le roi présida lui-même cette assemblée dont la plus grande partie se composait de ligueurs (2). Dès les premiers instants, la cour put comprendre l'hostilité qui se déclarait contre sa politique. Henri, sou-

(1) Et le jeudi, jour de l'Ascension, audict an 1575, fust un si grant scandale digne de mémoire que, causant la grande stérilité et le peu de fruicts de la terre, les pauvres mouraient de faim par les chemins. Ils ne mangeaient que de l'herbe qu'on leur trouvoit à la gorge, si que, au lieu de Vals, le même jour que l'on donnoit les pompes, comme de coustume, furent à la presse tués de trente à quarante pauvres, misérablement. *Mémoire* de BUREL.

(2) Le bailliage du Velay envoya pour députés : *Antoine de Senecterre*, évêque du Puy, pour le clergé; *le vicomte de Polignac* pour la noblesse; *Iraith et Deliques* pour le tiers-état.

tenu par les conseils de sa mère, eut une belle contenance, déploya, assure-t-on, beaucoup de grâce, beaucoup de dignité, prononça un discours plein de sagesse. Il fit ensuite indirectement savoir à chaque député qu'il appuierait avec plaisir la demande d'un édit contraire. Les députés présentèrent une requête dans ce sens, et le roi, paraissant céder aux vœux de la nation, déclara, quelque temps après, qu'il ne voulait plus qu'un seul culte, celui de ses pères. La surprise fut grande à ce prompt changement dans les volontés souveraines, mais elle le fut bien plus encore lorsque, l'ordonnance soumise à l'approbation d'Henri, on le vit apposer son sceau royal sur un projet d'union dont il se nommait lui-même le chef.

Alors les huguenots, perpétuellement déçus, se laissèrent aller à leur ressentiment, et la sixième guerre civile éclata dans le royaume. Sans perdre un instant, la cour prit, de son côté, les mesures les plus énergiques pour dominer une situation dont elle comprenait tout le péril. Le roi se mit en communication directe avec les gouverneurs des provinces. Le 1er février 1577, il écrivait au baron de Saint-Vidal :

A Monsieur de Saint-Vidal, chevalier de mon ordre, etc.

Monsieur de Saint-Vidal, je vous prie incontinant que vous aurez reçu le mémoire que je vous envoye avecque la pré-

sente, de le faire exécuter en l'estendue de vostre charge, afin que, estants mes subjects bien informés de mon intention, ils ne puissent être circonvenus par les inventions et artifices des meschans, et se contiennent en repos et seureté en leurs maisons, ès-quelles, tout ainsy que je désire qu'ils soient maintenus et conservés, se comportent comme ils doibvent. J'entends aussy que, s'ils en usent autrement, ils soient chastiés comme il appartient et qu'il est spécifié particulièrement par ledit mémoire, duquel vous envoyerez aussi des doubles aux baillis, sénéchaulx qui sont en l'étendue de votre gouvernement, afin que chacun d'eux le fasse exécuter en son ressort; et m'advertirez incontinant de la réception d'icelle. Au reste, depuis ma précédente despêche, j'ai receu la vostre du 15 du passé, avecque les doubles et mémoires que vous m'avez envoyé, suivant lesquels j'ay encore esté davantage confirmé en ce que vous m'aviez déjà mandé par vos autres despêches, auxquelles il vous a été satisfait de response. J'escripts, suivant votre advis, en la lettre cy incluse, au sieur de Beaune, laquelle je vous prye luy faire tenir; suppliant le Créateur vous avoir, Monsieur de Saint-Vidal, en sa sainte garde.

Escript à Bloys, le premier jour de février 1577 (1),

HENRY.

Cette lettre ne démontre pas seulement quelles étaient à cette date les intentions du roi, elle fait aussi parfaitement connaître combien étaient nombreux et actifs ses rapports avec les chefs militaires de toutes les provinces du royaume.

(1) Communiquée par M. *A. Le Maugin d'Apchier*.

II

SAINT-VIDAL ET LE CAPITAINE MERLE

(DE 1577 A 1580)

ROSIÈRES. — SAINT-PAUL. — CRAPONNE. — AMBERT. — ISSOIRE. — MARVÉJOLS. — MENDE. — CHANAC.

Le maréchal de Damville s'était déclaré contre la cour et s'était mis à la tête des politiques du Languedoc. Aussitôt que les hostilités commencèrent, l'ex-gouverneur s'empressa d'expédier des troupes sur tous les points de la province, afin de s'emparer immédiatement des positions importantes. Il donnait en général le commandement de ces petites divisions à des gens du pays, habiles et dévoués. Ce fut un certain *Barghac*, jadis chanoine à Notre-Dame

du Puy, alors capitaine apostat d'une bande de religionnaires nomades, qu'il choisit pour venir occuper une partie de la chaîne des Cévennes.

Barghac, à la tête de deux mille soldats environ, prit d'abord possession de *Saint-Agrève*, de *Fay*, de *Saint-Paul*, et se préparait à envahir de là le Velay, lorsque Saint-Vidal, dont l'astucieuse Catherine excitait incessamment l'ardeur par les flatteries qu'elle savait devoir lui plaire davantage (1), envoya sur-le-champ réclamer le secours de Mandelot, gouverneur de Lyon, et celui de Saint-Hérem. Ni

(1) *A Monsieur de Sainct-Vidal, chevalier de l'ordre du roi Monsieur mon fils, capitaine de cinquante hommes d'armes de son ordonnance, gouverneur et son lieutenant-général au pays de Velay et Gévauldan.*

« Mons. de Sainct-Vidal, vos actions et bons exploits, que » vous faictes ordinairement pour le service du roi Monsieur » mon fils, donnent assez à cognoistre combien vous estes » soigneux et diligent, et combien voulez, en toutes occasions » faire paroître votre bonne affection à son service, dont il lui » demeure tel contentement que le sauriez vous-même dési» rer, avec bonne intention de recognoistre vos services à » l'occasion, en quoy je vous ayderai, ainsi que vous en estes » digne et le méritez, Suppliant le Créateur, Monsieur de » Sainct-Vidal, qu'il vous aie en sa saincte et digne garde.

» Escript à Poitiers, le xe jour de septembre 1577.

» CATHERINE. »

Communiquée par M. *A. Le Maugin d'Apchier.*

l'un ni l'autre ne se firent attendre; ils arrivèrent avec des forces considérables. L'ennemi, qui par de secrets émissaires était informé de toutes ces dispositions, jugea prudent de ne pas se risquer; il se sauva, mais pas assez tôt cependant pour éviter une rencontre. Saint-Vidal s'était embusqué dans le village de *Rosières*; quand le fugitif vint à passer, il l'attaqua vigoureusement, lui tua une vingtaine d'hommes, « et encore, dit Burel, si monsieur de Saint-» Héran se fût mis en son devoir, toute la troupe y » fût demeurée. Ce qui n'empêcha pas qu'elle s'en » fut à sa grande honte, et que notre gouverneur » n'y laissa que trois de ses chevaux. » Après cela, Saint-Vidal prit l'artillerie de la ville, puis sans perdre un moment, malgré les rigueurs de la température, il marcha sur *Saint-Paul* qui résistait encore.

Dès que les religionnaires *ouïrent tousser le canon*, pour nous servir du mot de Médicis, ils mirent le feu aux quatre coins du village et disparurent pendant la nuit (1). *Le Cros*, *Langogne*

(1) ... Toutefois, ceux de Saint-Paul ayant entendu que le canon venoit, s'enfuyrent et laissèrent ledict lieu y ayant mis le feu. Il faisoit si grand froid que le camp ne put y demeurer et qu'il s'en alla vers *Pradelles* où il reposa ses canons. Les enfants du Puy ne voulurent jamais abandonner leurs pièces jusqu'à ce qu'elles fussent retirées en leur ville.

BUREL.

ainsi que toutes les autres places des environs, effrayées de l'approche de Saint-Vidal, s'empressèrent de lui faire offrir leur soumission. Cette fois il ne se montra pas trop sévère, peut-être parce qu'il avait hâte de courir châtier le fameux capitaine Merle dont partout on vantait le courage et l'audace.

Merle occupait *Ambert*. Les Vélauniens se réunirent aux catholiques, qui déjà assiégeaient cette ville, mais cette tentative ne fut pas heureuse; ils se trouvaient en face d'un adversaire plus habile que ceux qu'ils avaient eu à combattre jusqu'à ce jour. Cependant, s'ils ne purent vaincre sur ce point le terrible batailleur, ils le pourchassèrent avec énergie et le débusquèrent de maintes places dont il croyait s'être bien assuré la possession. — Saint-Vidal, informé par le vicomte de Polignac qu'un détachement de l'armée de Merle venait de s'emparer par suprise de Craponne, et que les habitants avaient été contraints de payer une forte rançon, accourut à la tête de deux compagnies. Il chassa les troupes huguenotes et du château et de la ville, puis les poursuivit à outrance jusqu'aux portes mêmes du quartier ennemi.

Craponne, une des huit villes de l'ancien Velay, appartenait aux Polignac qui en étaient seigneurs

et y exerçaient, sous forme de paréage, une autorité identique à celle des évêques sur la métropole du pays. Malheureusement les vicomtes avaient le siége principal de leur résidence trop loin de là, et ne pouvaient toujours fournir à chacun de leurs domaines une protection suffisamment active. De telle sorte que cette ville, quoique très-sagement administrée par deux consuls et un conseil de citoyens élus par les suffrages de la communauté, manquait des ressources suffisantes, soit pour se fortifier ainsi qu'il eût été alors nécessaire, soit pour former et entretenir des hommes d'armes en assez grand nombre. Voyant cela, Saint-Vidal n'hésita pas. Comme il ne voulait pas laisser derrière lui des murailles inutiles à la défense du pays et pouvant servir de refuge aux bandes des religionnaires, il ordonna la démolition immédiate du château de Craponne. Le vicomte et sa famille se montrèrent fort mécontents de cette résolution qui ne fut pas, plus tard, un des moindres sujets de leur rancune contre l'implacable gouverneur. Ils cédèrent néanmoins, et tout ce qu'ils purent obtenir fut la conservation du vieux donjon crénelé, aujourd'hui encore debout comme dernier témoin de leur puissance dans ces parages.

Quand les troupes catholiques virent la résistance que Merle leur opposait à Ambert, comme la posses-

sion de cette place ne leur semblait pas d'ailleurs assez importante pour lui sacrifier d'autres intérêts plus pressants, elles se retirèrent. Le capitaine, qui n'avait nulle envie de s'enfermer dans les montagnes, s'avança vers la belle Limagne et s'abattit sur *Issoire*, ville forte, bien approvisionnée et dans une excellente situation. Saint-Vidal et les autres gentilshommes, jaloux de venger l'échec qu'ils venaient d'essuyer, allèrent rejoindre l'armée du duc d'Alençon. Ce prince, naguère l'ami, le généralissime des protestants, par une conduite aussi déloyale que trop ordinaire à cette malheureuse époque, se disposait à marcher contre eux sur Issoire. « Auquel lieu, dit notre chroniqueur Burel, Monseigneur, frère du roi Henri, » vint avec une grosse armée, et où par force » d'armes il fit abattre les murailles, passa tous » ceux qui étoient dedans au fil de l'épée, et tout » desmolit. Les soldats s'étoient saisis des femmes, » les emmenoient et les vendoient à beau denier » comptant. Puis, ledit prince frère du roy, accompagné des seigneurs de Guise et de Nevers, » se retira dans *Brioude* où il demeura environ » trois semaines, jusqu'à ce qu'il eut reçu trente » mille livres. C'est en cette occasion que Saint-Vidal fut chargé du siége de *Marvéjols*. »

L'année suivante, les habitants du Puy, prévenus que Merle avait l'intention de s'emparer de leur ville par surprise ou par violence, s'assemblèrent aussitôt en conseil et décidèrent : 1° que les portes seraient immédiatement murées, à l'exception de celle de Saint-Gilles où on établirait un poste de cent hommes et un concierge aux gages de neuf livres par mois, avec ordre d'ouvrir et de refermer à chaque passager ; 2° qu'une sentinelle serait placée en vedette sur le haut de la tour près de la grosse cloche, et que, dès qu'elle apercevrait des cavaliers, elle sonnerait autant de coups qu'elle pourrait compter d'individus ; 3° que les citoyens se tiendraient sur le pied de guerre, ainsi qu'ils l'avaient déjà honorablement pratiqué plusieurs fois.

Toutes ces précautions furent inutiles ; Merle ne parut pas. Il était alors occupé, lui et ses lieutenants, à parcourir les campagnes pour réorganiser ses troupes. — Le gouverneur, informé de toutes parts que des embauchages se pratiquaient ouvertement dans les campagnes pour attirer le peuple dans une ligue hostile, écrivit aussitôt au roi pour lui faire part de la situation, et pour obtenir l'autorisation d'aviser le plus promptement, le plus énergiquement possible. Le roi répondit :

Monsieur de Saint-Vidal, chevalier de mon ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes de mon ordonnance, gouverneur et mon lieutenant-général en pays de Velay et Gevauldan.

Monsieur de Saint-Vidal, j'accuseray la réception de votre lettre du VIe de ce mois par laquelle vous me représentez l'estat du pays et la dangéreuse conséquence de la ligue pratiquée parmy le peuple, a quoy vous estes délibéré de vous opposer vertueusement. Je vous diray vous savoir très bon gré de votre démonstration et parfaite bonne volonté pour mon service, elles estant très nécessaires. Comme aussi je vous prie et ordonne d'empêcher vivement et de rompre les mauvais desseins desdites ligues, lesquelles ne peuvent estre que pernicieuses. A ces fins vous appellerez et convoquerez ma noblesse, et vous ayderez aussi de ma justice pour chatier les auteurs de telle désobeissance, vous joignant d'intelligence et de forces avec les gouverneurs des provinces circonvoisines afin d'admortir le feu avant qu'il soit plus embrasé. Vous avez si bien commencé que, je m'asseure, l'issue en sera a mon contentement et servira a votre honneur et accroissement de mérite. A l'occasion de quoy vous pouvez croire que je pourvoiray et donneray ordre au paiement de votre compaignie, ainsi qu'il est bien raisonnable. Et au demeurant, seray bien ayse de vous recognoistre et favoriser en tout ce qui se présentera pour votre bien et advancement, et vos nouvelles me seront toujours bien agréables. Priant Dieu qu'il vous aye, Monsieur de Saint-Vidal, en sa très sainte et digne garde. Escrit a Paris le XIXe jour de may 1579 (1).

HENRY.

DE NEUFVILLE.

(1) Communiquée par M. *A. Le Maugin d'Apchier.*

Vers la fin de décembre 1579, on apprit que le capitaine Merle venait de s'emparer de *Mende*, au moment où les habitants étaient à l'église. Le gouverneur de cette ville, qui avait voulu opposer quelque résistance, fut tué sur-le-champ, la garnison dut mettre bas les armes, un grand nombre de maisons, livrées au pillage, furent incendiées, et même plusieurs catholiques furent impitoyablement massacrés. — A cette nouvelle, Saint-Vidal fit redoubler de vigilance. Comme il ne cessait de recevoir de secrets avis, il enjoignit aux gens du Puy de tenir chaque nuit des lanternes allumées à leurs fenêtres et, jusqu'à nouvel ordre, de ne plus avoir à s'occuper d'aucun commerce ni d'aucune industrie, le service public réclamant exclusivement les soins de tous.

Cependant, la noblesse catholique du Gévaudan, du Velay et de l'Auvergne méridionale ne pouvait plus longtemps rester paisible spectatrice des triomphes de Merle. Il y eut en conséquence une assemblée générale à *Chanac* (1), sous la présidence de Saint-Vidal. Dans cette assemblée on décida unanimement que les trois pays s'armeraient pour poursuivre l'ennemi à outrance, s'il ne partait immédiatement après la sommation qu'on allait lui

(1) Petite ville à deux lieues de Mende.

faire de rendre la place. — Plusieurs parlementaires furent donc envoyés au capitaine qui les reçut tous fort mal, et les congédia avec cette insolente réponse : « Pardieu ! mes maîtres, je vous trouve bien » hardis, surtout bien mal avisés d'oser m'adresser » en face semblable proposition. Croyez-vous donc » que vous me fassiez peur ? Allez, allez, et dites » de ma part à ceux qui vous envoient que je les » mets au défi de m'attaquer. Je crains peu leurs me» naces, qu'ils aient plutôt à redouter les miennes ; » car s'ils ne viennent pas me trouver, c'est moi » qui, avant peu, leur promets ma visite. » Il n'y manqua pas. Une nuit, à la tête de trois cents hommes bien résolus, il tomba sur Chanac, brisa les portes, dispersa les corps-de-garde, pilla la ville, puis se sauva chargé de dépouilles. Et tout se fit avec une telle promptitude que les habitants, surpris dans leur sommeil, n'eurent même pas le temps de courir aux armes.

III

SIÈGE ET PRISE
DU CHATEAU DE SAINT-AGRÈVE (1)
(1580)

ROCHEBONNE. — CLAVIÈRES. — TRUCHET. — LA MASTRE. LA BATIE. — SAINT-AGRÈVE

Tandis que Saint-Vidal s'en allait d'Ambert à Issoire, de Marvejols à Chanac, les huguenots qu'il avait chassés du Velay y rentraient pendant ces excursions, et Barghac fut presque immédiatement remplacé par un homme plus énergique qu'on appelait *Lacroix*. Ce nouveau capitaine sut adroi-

(1) Dépendant du bailliage du Velay pour le temporel, et du diocèse de Viviers pour le spirituel.

tement profiter de l'absence du gouverneur. Il assit son quartier-général à Saint-Agrève, dans le cœur des montagnes, s'empara des châteaux de *Rochebonne*, de *Clavières*, de *Truchet*, de *La Mastre*, de *La Batie*, et s'en forma une ligne de défense qui, lui servant de boulevard, assurait sa retraite.

Saint-Vidal ne fut pas plutôt de retour qu'il jura de se venger, du moins sur ceux-ci, de tous les mécomptes que les autres venaient de lui faire subir. Il se ligua avec le gouverneur du Vivarais, en écrivit au roi, dont la réponse ne se fit pas attendre (1), et chacun se prépara de son côté.

(1) « MONSIEUR DE SAINT-VIDAL,

» D'autant que vous serez amplement informé de mon intention par le sieur de Chamfremont sur toutes les occurrences de par delà, il vous la fera entendre sur la lettre que » vous m'y avez escripte du 20 du mois passé. Tant seulement » vous diray que je suis bien d'avis que, ayant vos forces » prestes, vous attaquiez premièrement *Saint-Agrève* ou celle » des autres places qu'ils occupent par delà, que vous cognoistrez pouvoir plus facilement emporter, afin de les resserrer » toujours davantage, sans vous arreter du premier coup devant la plus forte et perdre le temps à ne rien faire. » Toutefois je me remets au meilleur advis de mon cousin le » duc de Montmorency, et au vostre qui estes sur les lieux. » Priant Dieu, Monsieur de Sainct-Vidal, vous maintenir en » sa garde.—Escript à Paris le XIIe jour de juin 1580. HENRY.

Communiquée par M. *A. Le Maugin d'Apchier*.

Conformément aux ordres de la cour, on venait de publier dans tout le Velay une ordonnance par laquelle les citoyens avaient immédiatement à se rendre armés au chef-lieu, et à fournir, proportionnellement à leurs facultés, les provisions de bouche nécessaires. Quant aux munitions de guerre, il arriva d'Auvergne huit pièces d'artillerie, près de quatre-vingts barils de poudre ou de plomb qu'apportèrent trois à quatre cents pionniers (1), enseignes au vent. Cette contribution était urgente. « Aussi, » dit le chroniqueur, les pauvres paysans étoient » contraints, pour satisfaire au paiement de leur » part, d'emprunter argent à gros intérêts, ce qui » causa grands complaintes et regrets. »

Aussitôt que les gouverneurs furent prêts, celui du Vivarais vint au Puy rejoindre Saint-Vidal; de là, ils se mirent en marche pour *Saint-Agrève* à la tête de six cents chevaux et de soixante enseignes environ, de gens de pied. — Le 12 septembre 1580, les troupes arrivèrent sous les murailles. Le lieutenant de Monseigneur de Nemours, l'évêque, le vicomte de Polignac, Latour-Maubourg, les seigneurs

(1) Lesdits pionniers firent leur montre au pré du Breulh. C'estoit un plaisir de voir menuisiers, charpentiers, maréchaux travaillans les jours de dimanche et de Notre-Dame de septembre, pour accommoder les pièces.

BUREL.

d'Adiac, de Chaste et les meilleurs gentilshommes de la province voulurent prendre part à cette expédition. — Le 16, la place fut investie. Le 22, le siége commença. Le 23, les catholiques repoussèrent avec valeur plus de douze cents arquebusiers huguenots qui accouraient au secours de Saint-Agrève. Le 24, les assiégeants firent une brèche importante. Dans cette fatale journée le succès fut acheté bien cher; ils perdirent leurs plus braves soldats, et Saint-Vidal, qui marchait toujours à la tête de ses colonnes, eut un œil crevé d'un coup d'arquebuse. Le 25 enfin, les religionnaires, repoussés de poste en poste et obligés de se retrancher dans le château, comprirent qu'une plus longue résistance allait leur devenir funeste, aussi attendirent-ils la nuit pour jeter des brandons sur les chaumières et s'échapper ensuite.

Alors les deux gouverneurs entrèrent triomphants dans la ville. Saint-Vidal, encore tout couvert du sang de sa blessure, envoya faire proclamer par les bourgades environnantes que les villageois eussent à venir au plus tôt avec leurs pioches, leurs faux, leurs maillets, *pour tomber et arraser* les murailles de Saint-Agrève.

Après la victoire et le pillage, les troupes catholiques, voire même grand nombre de huguenots en fuite, se répandirent dans le pays. Les maisons, les

fermes isolées furent tout-à-coup surprises et saccagées. Les chaumières n'étaient pas épargnées davantage, et le bétail des pauvres gens leur servait de rançon. « Les choses en vinrent à ce point, dit » Burel, que du matin au soir les portes du Puy » restoient ouvertes pour donner asile aux malheu» reux qui accouroient épouvantés (1). »

Les pièces d'artillerie furent ramenées par quatre compagnies, dont deux étaient étrangères aux troupes recrutées dans le Velay. Arrivées à Brives, celles-ci eurent à leur passage une dispute qui se termina par l'incendie de quelques maisons. Les gens du Puy, informés sur-le-champ de cette querelle, voulurent prendre les armes pour aller défendre leurs voisins. Heureusement la fermeté du sieur de Volhac, premier consul, prévint une collision qui menaçait de devenir plus dangereuse. Il fit fermer toutes les portes de la ville, et quand les mutins parurent il leur donna passage, mais il ordonna l'arrestation du plus coupable qu'il envoya pendre en place publique devant le peuple. Cet acte de vigueur fit rentrer tout le monde dans le devoir.

(1) Voir, à la fin du livre second, la NOTE A.

IV

QUERELLES
ENTRE LE VICOMTE DE POLIGNAC
ET LES HABITANTS DU PUY

(DE 1581 A 1584)

Le vicomte Louis-Armand de Polignac était un de ces hommes violents et impérieux sous la volonté desquels tout doit fléchir. On retrouvait facilement en lui le descendant des Pons et des Héracle de Polignac qui tinrent si longtemps la contrée dans une sorte de terreur permanente. Malgré les siècles écoulés, malgré la transformation qui s'opérait dans les mœurs, le farouche châtelain ne connaissait guère encore d'autre loi que les élans passionnés de son humeur. Fils trop aimé du vieux François-

Armand, dit le *grand justicier*, sa jeunesse s'était passée à guerroyer à travers les montagnes et à pourchasser les religionnaires avec d'autant plus de rigueur que son frère aîné, qu'il détestait, s'était fait calviniste par jalousie. Louis-Armand était allé rejoindre Saint-Vidal en 1580 avec ses propres troupes, pour faire le siége de Saint-Agrève ; plusieurs fois encore il s'était rencontré dans les mêmes expéditions que lui, et cependant il ne dissimulait pas l'antipathie profonde qu'il éprouvait pour le hautain baron. Comment, en effet, deux caractères si altiers auraient-ils pu sympathiser ? Le vicomte n'oubliait pas la démolition de plusieurs de ses châteaux ordonnée par le gouverneur ; celui-ci, de son côté, ne cachait guère le déplaisir que lui causaient les arrogances d'un gentilhomme venant se ranger sous sa bannière moins en auxiliaire discipliné qu'en protecteur toujours prêt à la révolte.

Déjà en plus d'une occasion, Saint-Vidal avait eu à rappeler ses griefs contre le vicomte, soit dans sa correspondance avec la cour, soit dans ses rapports à messieurs du conseil de la ville ; mais Louis-Armand affectait sans cesse un dédain suprême pour les plaintes dont il pouvait être l'objet. Saint-Hérem était son beau-père, de Chaste, beau-frère du duc de Joyeuse, était son ami le plus intime ; par leur intermédiaire, il restait toujours triomphant en haut

lieu. Quant au mécontentement des bourgeois de la cité voisine, il en prenait peu de souci. Parfois, s'il voulait bien s'en apercevoir, c'était pour les faire prévenir qu'ils eussent à garder le silence ou à redouter sa colère. — Un jour du mois de mai de l'an 1581, le sieur Simon Brun, procureur de la vicomté, vint, tout haletant, se plaindre au château que sa femme avait été battue dans la maison d'un bourgeois du Puy nommé Triolenc. Le vicomte, irrité, partit aussitôt à cheval, accompagné de de Chaste et de quelques gentilshommes, afin d'aller punir l'insolent. Les consuls avaient, par précaution, fait fermer les portes, grandes et petites; de telle sorte que le vicomte, dépité de ne pouvoir entrer dans la ville, s'en vengea en faisant, avec sa compagnie, le tour des murailles et en frappant d'estoc et de taille tous ceux qu'il rencontra. Témoins d'une brutalité pareille, les citoyens sortirent en émoi et se mirent à la poursuite de leurs agresseurs pour les châtier à leur tour; mais ceux-ci étaient déjà loin. Cependant le vicomte ne voulant pas avoir l'air de céder à la crainte leur envoya dire, comme pour les narguer, qu'il reviendrait le lendemain avec une troupe plus nombreuse, et qu'il saurait bien les mettre à la raison. C'était une bravade; il ne parut pas.

De leur côté, les habitants songèrent à obtenir

une réparation. Saint-Vidal, dont l'âme vindicative pardonnait rarement une offense, réunit en assemblée les consuls, les principaux officiers de la justice et les notables de la cité. Il leur fit connaître énergiquement son avis, puis il leur demanda de s'expliquer. Tous déclarèrent sans hésiter qu'il fallait ouvrir une information, diriger d'actives poursuites contre le sire de Polignac et contre ses complices, et aller jusqu'au conseil d'Etat s'il était nécessaire. La justice fut donc immédiatement saisie. Quelques jours après, le lieutenant du prévost, assisté des capitaines isliers, se présenta sous les murs du château et ajourna le vicomte à comparaître en personne par-devant la cour du sénéchal. Pour unique réponse, le vicomte ordonna une décharge générale de ses canons et de ses arquebuses. On ne pouvait congédier des gens de justice d'une façon plus significative.

A partir de ce moment les hostilités entre la ville et le château furent incessantes. Chaque acte nouveau de procédure était suivi de quelque agression nouvelle de la part du vicomte. Il faisait de fréquentes sorties aux heures les plus inattendues, et l'on apprenait tout-à-coup avec terreur qu'à la tête de ses soldats il ravageait la campagne, maltraitait les gens du Puy qui lui tombaient sous la main, pillait les fermes, empêchait les

laboureurs de cultiver les terres des habitants, s'emparait des denrées qu'on apportait en approvisionnements à la ville, allait même jusqu'à dévaliser les étrangers qui se rendaient en pèlerinage à Notre-Dame (1).

Saint-Vidal fit murer presque toutes les issues, plaça de l'artillerie pour garder celles qui devaient rester ouvertes, puis ordonna que les troupes urbaines, commandées par les capitaines isliers, s'en allassent en avant sur les routes, pour protéger l'arrivée des comestibles, et faire le plus de mal possible à l'ennemi. Dans ces expéditions, il y eut souvent des blessés, souvent des morts. On parlementait, mais rarement on finissait par s'entendre, et les querelles recommençaient au moindre prétexte plus vives, plus envenimées que jamais. — Pour compliquer une situation déjà si désastreuse, la peste vint à sévir au Puy. On pensa que Polignac se montrerait touché d'une semblable affliction, et l'on tenta un nouvel accord. Le commandeur de Chaste, Chalancon et les gentilshommes du parti du vicomte d'un côté, Saint-Vidal, Glavenas, maître d'hôtel de l'évêque, Volhac et plusieurs notables de l'autre, se réunirent en con-

(1) Voir, à la fin du livre second, la NOTE B.

férences plusieurs jours de suite sans parvenir à se concilier. Voyant cette opiniâtre résistance, la cour du sénéchal condamna à mort, par contumace, le vicomte Louis-Armand de Polignac, le commandeur de Chaste ainsi que leurs complices, et ordonna la confiscation de leurs biens au profit du roi, de la ville et des victimes.

Au nombre des personnes qui avaient souffert le plus cruellement des dévastations se trouvait le juge-mage du Puy, messire *Jean Bertrand*, propriétaire au bourg de Ceyssac d'une habitation complètement pillée et ruinée. Ce magistrat, grâce à la haute position qu'il occupait dans la cité, grâce aussi à la vivacité de ses poursuites, était parvenu à obtenir, pour son propre compte, un arrêt du conseil d'Etat favorable à ses réclamations. Armé de ce titre judiciaire, il se rendit à Ceyssac, seigneurie de la dépendance du sire de Polignac, enjoignit aux habitants d'avoir à reconstruire sa maison telle qu'elle existait auparavant, et à réparer les dommages indiqués en sa plainte, le tout à peine de 4,000 livres d'amende. Puis il ordonna à la garnison d'évacuer immédiatement le château, « attendu, dit l'arrêt notifié, que les gens du bourg » n'avoient commis de tels désordres que parce » qu'ils y avoient été excités par les soldats du » vicomte ». Comme cette sommation se pré-

sentait soutenue par plusieurs compagnies urbaines que commandait le gouverneur lui-même, on se soumit sans murmurer.

A la suite d'un précédent aussi favorable, il était impossible que les espérances de tous ceux qui attendaient à leur tour une réparation ne se trouvassent pas singulièrement surexcitées. Ce fut donc une grande joie lorsqu'on apprit que le roi, par lettres patentes du 1er avril 1562, avait évoqué le procès des habitants du Puy par-devant son conseil, et avait ordonné à Jean Bertrand de suivre la procédure à Paris, afin de fournir tous les éclaircissements propres à faciliter une solution définitive. Mais ce fut une amère déception et un violent dépit, quand le juge-mage produisit à son retour l'arrêt si impatiemment attendu. Ni le vicomte, ni le commandeur, ni Chalancon, ni aucun des gentilshommes de ce parti n'étaient blâmés par l'arrêt. Quant au parti contraire, il lui était alloué, pour tous dommages, une somme de mille écus, à répartir entre les blessés et les parents des morts. Il est vrai que, pour plus ample satisfaction, le juge-mage apportait un édit du roi qui créait au Puy un présidial, et qu'on comptait beaucoup sur l'effet que devait produire dans le pays la concession de ce siége de judicature.

Le peuple était irrité, il se disait trahi et pro-

clamait son mécontentement par les rues avant même de connaître les moindres détails de ce qui s'était passé à la cour. Dès qu'il sut que l'affaire avait été évoquée à la demande du duc de Joyeuse, beau-frère de la reine et neveu de de Chaste, surtout à la nouvelle que Jean Bertrand apportait, avec l'édit qui créait le siége, sa nomination à la présidence, il devint plus impatient encore. De son côté le conseil de ville désapprouva, peut-être sans un examen bien profond, la conduite du juge-mage. Il ne prêta qu'une oreille distraite à ses explications, et, comme témoignage du sentiment qui l'animait, refusa d'accepter le présidial, ce bienfait dérisoire donné en compensation de tant de maux dont on ne pouvait avoir justice.

Cependant les choses en restèrent là, et la paix fut rétablie tant bien que mal. Mais si l'autorité souveraine réconcilia la ville avec la vicomté, elle n'eut pas la puissance de contraindre le gouverneur à faire jamais bon visage aux Polignac et aux de Chaste, dont l'antipathie était, du reste, bien réciproque. — Au mois de mars 1584, les domestiques de Saint-Vidal ayant été surpris en chasse sur les terres du sire de Chalancon, frère du vicomte, Chalancon les fit arrêter, s'empara de tous les engins dont ils se servaient, et les renvoya à leur maître après les avoir fait hon-

teusement fustiger par ses gens. A quelque temps de là, Saint-Vidal, ayant à son tour fait la rencontre d'un serviteur de Chalancon, courut sur lui et le frappa sans pitié. C'était plus qu'il n'en fallait pour raviver la haine des deux gentilshommes ; ils se provoquèrent en duel et se donnèrent rendez-vous dans la prairie de Saint-Germain. Le combat n'eut pourtant pas lieu ; les témoins trouvèrent la cause trop futile et obligèrent les champions à accepter la médiation de l'évêque et celle de Saint-Hérem, père de la vicomtesse. Saint-Vidal et Chalancon se résignèrent, mais tous deux répétaient en se retirant qu'ils seraient bientôt vengés. Leurs sinistres pressentiments ne les trompaient pas. Chalancon ne tarda pas à périr frappé d'un trait mortel sous les murs du Puy, et Saint-Vidal, bien peu de temps après, tombait sous la rapière homicide de François de Chaste, fils du commandeur.

V

LES TROIS HENRI

(1585)

Le duc Henri de Guise, dont l'hostilité devenait de jour en jour plus flagrante, quitta Paris pour se retirer en Lorraine où vinrent bientôt se grouper autour de lui dix princes très-puissants, ses oncles, ses frères et ses cousins, suivis des principaux ligueurs, Gonzagues duc de Nevers, le comte de Saint-Luc, Pierre d'Espignac archevêque de Lyon, d'Antragues, le comte de Saux, Jean Hemeri, Riberac, Bois Dauphin, Chamois, Menneville, Bassompierre, Brissac. Cette nouvelle cour conspirait ouvertement contre le roi de France, dont la vie n'était qu'un honteux scandale,

et surtout contre le roi de Navarre, dont les légitimes prétentions à la couronne étaient à leurs yeux un crime impardonnable.

Le premier acte du duc fut de conclure avec Philippe II un traité au nom de la sainte ligue. Certaines clauses de ce traité laissent assez percer l'ambitieuse impatience des Guise. « En cas que le » roi régnant, y est-il dit, vienne à mourir sans » enfant mâle, le cardinal de Bourbon lui succé- » dera, comme premier prince du sang, et *tout* » *prince hérétique ou fauteur de l'hérésie sera* » *pour toujours exclu du trône...* »

Or, ce cardinal de Bourbon n'était qu'un mannequin derrière lequel se cachaient les derniers scrupules du duc. Ses amis les ligueurs le comparaient au chameau qui vient docilement plier les genoux pour recevoir le fardeau. S'emparer de l'esprit de ce faible vieillard, parvenir à lui inoculer au cœur assez d'ambition pour le rendre solidaire de tout ce qu'on voulait entreprendre, lui montrer le sceptre comme un héritage qu'il lui importait de ne pas laisser avilir, placer la couronne sur sa tête pour ainsi dire malgré lui, telle était la politique des Guise. Par ce moyen ils conservaient à la monarchie légitime un semblant de fidélité, donnaient aux catholiques un pieux témoignage de dévoûment, opposaient un prince de

l'Eglise à un hérétique, un vieillard sans postérité à un jeune et brillant guerrier, en un mot, ils se préparaient pour eux-mêmes un chemin vers le trône.

En effet, un mois après le traité, parut un manifeste du cardinal « dans lequel, dit Lacretelle, le » prélat criait aux armes avec une douceur aposto- » lique. » Ce manifeste, avant même d'être signé de celui qui en était censé l'auteur, fut répandu dans tout le royaume. Alors le duc, précédé de cette proclamation dont il s'autorisait, s'avança à la tête d'une armée de douze mille hommes, s'empara de Toul, de Verdun, de Châlons, et souleva la Champagne, tandis qu'un de ses lieutenants, le duc d'Aumale, agissait en Picardie. Lyon, Bourges, d'autres grandes villes se déclarèrent pour sa cause. Un tiers du royaume adopta cette nouvelle bannière ; près d'un second tiers marcha sous celle des protestants. Le parti royal, toujours dirigé par Catherine, avait donc à se décider entre la ligue et la réforme. L'isolement était, sans contredit, la plus funeste de toutes les situations.

Quoique les sympathies fussent déjà très-nombreuses pour le roi de Navarre, l'intérêt, le devoir entraînèrent irrésistiblement du côté contraire. La reine-mère, peu inquiète de livrer des concessions que plus tard elle n'aurait aucune crainte de retirer,

négocia donc avec le cardinal ce qu'on appelle *la paix de Nemours*. Paix hypocrite et lâche qui ne pouvait abuser personne et achetait quelques jours de répit au prix de l'humiliation de la couronne.

C'est dans ces circonstances que le 8 juillet 1585, le roi écrivit à Saint-Vidal :

« *A Monsieur de Saint-Vidal, chevalier de mon ordre.*

« Je vous ai cy-devant adverty des bons termes ou estait » la negociation de la Royne, madame et mère, avec mon on- » cle, le cardinal de Bourbon et les princes qui l'ont assisté » pour la pacification des troubles qui ont été commencés en » mon royaume. Et comme mes subjects faisant profession de » la religion prétendue réformée en auroient conceu telle » defiance et jalousie qu'il étoit besoin observer leurs actions » et se garder d'eux, à présent vous sçaurez comme les arti- » cles de ladite réconciliation ont été du tout arrêtés et signés » par le bonheur et la prudence de la Royne, ma dite dame » et mère. Vous sçaurez que, en vertu et conséquence d'iceulx, » il a esté défendu faire à l'advenir aucun acte d'hostilité d'une » part et autre; ce que je veulx vous fassiez observer en l'es- » tendue de votre charge, en attendant que je vous ordonne ce » que auront à faire les forces qui ont esté assemblées depuis » lesdicts troubles, tant par mes commandements que de l'ad- » veu desdicts princes. Mais vous prendrez garde, plus soigneu- » sement que jamais, aux départements de ceux de ladite reli- » gion, et ne permettrez qu'ils fassent et entrepreignent rien » en votre charge qui tourne au préjudice de mondit service, » tant dedans les villes et places qui en dependent qu'à la » campagne, esperant vous mander bientôt plus amplement ce » que vous aurez à faire, Pour ce regard priant Dieu, Mon-

» sieur de Saint-Vidal, qu'il vous aye en sa saincte garde. De
» Paris, le VIII[e] jour de juillet 1585.

« HENRY.

« DE NEUFVILLE.

« M. de Saint-Vidal, je vous envoye copie du mémoire
» suivant, par lequel la paix a esté publiée ès-lieux où sont les
» troupes qui ont été levées en faveur de mon oncle, le car-
» dinal de Bourbon et les autres princes colligués, afin que
» vous sâchiez comme toute chose se passe (1). »

Quand HENRI DE BOURBON, qui comprenait si bien la dignité royale, apprit que l'alliance d'un sujet rebelle avait été préférée à la sienne, il ne put se défendre d'une tristesse profonde; toutefois, il ne se laissa point abattre. Dans un premier mouvement de colère il se hâta d'envoyer un cartel à l'ambitieux, cause de tant de malheurs. Guise ne répondit pas. Sentant ensuite grandir son courage avec les périls, soutenu par les sages conseils et la tendre amitié de Duplessis-Mornai et de Rosni, ses confidents, Henri fit ses préparatifs de guerre. De tous côtés on venait se ranger sous son commandement. Le maréchal de Montmorency lui écrivit : « *Sire, j'ai lu le traité de Nemours; le roi de France, le roi d'Espagne veulent me gagner; je suis à vous avec mes frères et mon armée du Languedoc.* » Le comte de la

(1) Communiquée par M. A. *Le Maugin d'Apchier.*

Rochefoucauld, le vicomte de Rohan, les quatre frères Laval, Roquelaure, Biron, le prince de la Trémouille, s'attachèrent à lui avec le plus généreux dévouement.

La paix de Nemours avait sans doute humilié Henri de Valois et satisfait la ligue, mais personnellement le chef des catholiques en avait éprouvé un grand mécompte. Par ce traité, le roi ressaisissait temporairement sa position auprès des uns, Henri de Bourbon voyait accroître la sienne chez les autres, tandis que lui, Henri de Guise, perdait en définitive tout l'avantage de sa téméraire combinaison.

Grégoire XIII qui venait de mourir, tout en favorisant la sainte union ne s'était jamais ouvertement déclaré pour elle. Son successeur Sixte-Quint, pontife rusé, hardi, quelquefois cruel, ne prit pas toutes les précautions de son timide devancier. Il refusa positivement les secours en argent auxquels celui-ci s'était engagé, seulement, en compensation, il fulmina contre le prince de Condé et contre le roi de Navarre deux bulles d'excommunication. Ces bulles furent publiées dans toute la chrétienté. On les reçut en France aux acclamations de cent vingt mille ligueurs répandus et enrégimentés dans la Guyenne, le Languedoc, le Dauphiné, le Poitou, comme au temps des croisades.

Le roi de Navarre parut quelques instants affaibli. Sa femme Marguerite venait de le trahir, son ami, le prince de Condé avait éprouvé un échec à Angers, ses coffres étaient presque vides, son armée n'était plus que de trois à quatre mille hommes. Malgré ce concours de funestes circonstances, Henri parvint à dompter la fortune et à sortir victorieux des plus grands dangers. La manière courageuse dont il s'échappa de Pau et de Nérac, l'adresse avec laquelle il glissa, pour ainsi dire, entre les mains de Mayenne, l'héroïsme qu'il fit éclater dans plusieurs occasions en s'élançant à travers les rangs ennemis, le placent dès cette époque à la hauteur des plus habiles généraux. Mayenne s'épuisait avec son armée de plus de vingt mille hommes à poursuivre des troupes alertes et intrépides; le Béarnais était partout en même temps. Enfin, après plusieurs expéditions brillantes, Henri se décida à venir prendre gîte à La Rochelle. Chemin faisant il s'empara de quelques places. Pendant ce temps, le vicomte de Turenne, Lesdiguières et Condé dans le Poitou, le Dauphiné et la Saintonge, Montmorency et Châtillon dans le Languedoc le secondaient à merveille.

VI

PRISE DE MONTFAUCON

(1585)

DUNIÈRES. — MONTREGARD. — VAZELHES, ETC.

Depuis trente-trois années que durait la guerre civile, le peuple des provinces avait eu le temps de pénétrer dans le secret des ambitions qui lui coûtaient tant de pleurs et de sang. Témoin des haines dont la cour donnait la première un si public spectacle, il avait appris à connaître ceux pour lesquels il compromettait incessamment sa fortune et sa vie. Aussi, quelle différence dans l'esprit des populations ! Sous François Ier, sous Henri II encore, le trône était pour la docile multitude l'objet de la plus sincère

vénération; nous avons vu avec quel respect nos chroniqueurs en parlaient alors. Maintenant s'agit-il de la révocation d'un édit, d'une ordonnance sur les monnaies? Burel écrit: « Le peuple en jeta si « grande malédiction au roi que depuis elle lui est » advenue; et nous, nous en avons la peine. »

Les Vélauniens, montagnards obstinés dans leurs affections comme dans leur ressentiment, étaient lents à se détacher du culte de leurs souverains. Longtemps ils l'avaient cru aussi immuable que leur religion. Cependant ils murmurèrent, ils s'indignèrent, et finirent par méconnaître peu à peu les ordonnances du roi. Les incessantes perturbations dans les principes avaient dû nécessairement apporter beaucoup de tiédeur dans le dévouement, beaucoup d'égoïsme dans les relations. Chacun marchait en proportion de l'intérêt qu'il avait au mouvement. En général, les populations des campagnes employaient toutes leurs ressources, toute leur énergie à chasser l'ennemi de chez elles, à s'isoler de l'action plutôt qu'à y prendre part. Mais, comme cette politique d'inertie tendait à briser les mailles du vaste réseau, la ruse des partis appliquait tous ses efforts à réveiller par l'inquiétude, à irriter par les menaces les localités qui se retiraient de la lutte.

Ce qui frappe et qui donne à ce moment de l'histoire un caractère particulier, c'est l'éternel cri

d'alarme, ce sont les paniques continuelles qui arrivent tantôt du camp royal, tantôt de la faction des Guise, quelquefois même du fond du Languedoc : « L'ennemi est à vos portes, prenez garde ! » Vous avez dans vos murs des citoyens qui vous » trahissent et qui, si vous ne veillez, vous livre» ront aux huguenots, etc... (1). » Toutefois, cet appel à la vigilance fut souvent utile dans des pays isolés que des troupes nomades pouvaient surprendre et ravager à l'improviste. Déjà le Velay, au moment où il s'y attendait le moins, avait subi les incursions des religionnaires sur plusieurs points à la fois. Ces incursions, aussi violentes que soudaines, répandaient partout l'épouvante et laissaient pour longtemps la désolation derrière elles. Montfaucon, par exemple, en éprouva cruellement les rigueurs. Il paya, avec le sang de ses meilleurs citoyens et par la ruine de ses vieux remparts, l'honneur d'avoir vaillamment combattu pour la défense de ses foyers et de ses autels.

MONTFAUCON, une des huit villes du Velay, situé à peu près au centre de la province, était l'un des deux siéges de l'ancien bailliage royal. Il envoyait tous les quatre ans deux députés à

(1) Voir, à la fin du livre second, la NOTE C.

l'assemblée diocésaine des Etats particuliers. Comme le Puy, Craponne et d'autres villes, il vivait sous la dominité d'un seigneur en paréage avec le roi. A cause même de son importance, il avait originairement donné, à celui qui le gouvernait, le droit de siéger aux Etats-généraux du Languedoc. Ses murs d'enceinte, son château, ses tours, ses fossés dont il était fier, en firent, après le Puy, la place la plus forte de la contrée. Montfaucon était une cité consulaire, c'est-à-dire administrée par un conseil de citoyens élus en assemblée générale. En 1445, ses consuls avaient été appelés à prendre part aux délibérations des députés des Etats-généraux, circonstance qui suppose qu'à cette époque il était déjà classé au nombre des villes importantes du Languedoc.

En 1585, les religionnaires, commandés par un Gévaudanais nommé *Gentil*, s'emparèrent de Montfaucon. Il fallut sans doute que les habitants se fussent alors bien énergiquement défendus, puisque, aussitôt maîtres de la ville, les vainqueurs, ivres de rage, firent impitoyablement démolir le château, et passèrent au fil de l'épée les chefs courageux qui avaient excité leurs concitoyens à une héroïque résistance. — Tristes vicissitudes des événements de cette époque ! Montfaucon, vieille cité catholique, tombe brutalement en 1585 au pouvoir des cal-

vinistes et se voit obligé de subir toutes les violences de leur domination. Cinq ans après, Saint-Vidal frappe à ses portes et les fait ouvrir à ses rudes ligueurs, qui commencent à y établir à leur tour leur despotique gouvernement. En 1591, la ville rentre sous l'obéissance du roi pour en être arrachée quelques mois ensuite par l'intimation du duc de Nemours, et vient enfin, au mois de mars 1594, se ranger avec docilité sous la bannière victorieuse de Henri de Navarre !

Le vieux château baronial de *Dunières-Joyeuse*, si connu autrefois dans la contrée par la puissance de ses fortifications, par sa double enceinte crénelée et par sa tour grandiose que la furie des temps et des hommes n'a pu détruire, le château de *Montregard*, celui de *Beaudiné*, celui de *Vazelhes*, presque tous ceux de la province eurent des destinées semblables, et, dans le même temps, passèrent tour-à-tour des religionnaires aux ligueurs, et des ligueurs aux royalistes....

VII

L'INQUISITION AU PUY

(1585)

Le 3 décembre 1585, Châtillon croyant avoir facilement raison de la ville du Puy, à l'aide d'environ deux mille soldats auxquels il avait fait traverser en toute hâte les montagnes déjà couvertes de neige, s'avança furtivement pour la surprendre pendant la nuit. Le rusé capitaine avait laissé son armée à une ou deux portées d'arbalète dans le vallon de la Borne. Suivi seulement d'une centaine de pionniers, il s'était embusqué, vers les neuf heures du soir, derrière les murailles du couvent des Jacobins. Châtillon comptait sur l'obscurité pour disposer à son aise ses batteries et pour faire

sauter la porte du Nord (celle des Farges), contre laquelle il venait d'appliquer deux gros pétards en fonte. Tout était prêt; il allait allumer les mèches, lorsqu'une grêle de pierres fondit brusquement des créneaux, et le força à s'éloigner au plus vite. La sentinelle placée au-dessus de la porte avait découvert ses manœuvres, mais plus prudente que lui elle avait répandu l'alarme sans qu'il pût s'en apercevoir. Un de ses hommes fut pris et pendu peu de jours après. Quant à lui, dont l'intention n'était pas de perdre dans ce pays un temps et des soldats plus utiles ailleurs, voyant son plan déjoué, il alla rejoindre Montmorency.

Les Aniciens, enchantés de l'heureuse issue de cette affaire, montèrent à Notre-Dame pour rendre grâce à Dieu. Un des pétards abandonnés par Châtillon fut suspendu en trophée aux voûtes de l'église (1). On décida que chacun jeunerait et communierait, et que pendant quarante jours on ferait des processions. Comme le bruit s'était répandu

(1) Ledit Châtillon et ses troupes se retirèrent à leur confusion, laissant un de leurs pauvres serviteurs pour enseigne, qui après fut pendu au Martouret. Et le pétard, porté à la maison consulaire, fut baillé à Monseigneur du Puy, puis, quelque temps après, fut mis en lumière devant le grand autel de Notre-Dame. Et l'on fit escrire le long du diçt pétard les raisons et les noms des seigneurs consuls. BUREL.

que les huguenots avaient des intelligences dans la place, il fut proclamé officiellement, à son de trompe, par les rues et par les carrefours, une promesse de cent cinquante livres à ceux qui dénonceraient les traîtres à la justice (1). On poussa même si loin la sévérité des recherches à cet égard, qu'un citoyen, convaincu de s'être endormi pendant sa faction, fut condamné à faire amende honorable, en chemise, avec inscription sur le dos.

Grand nombre de suspects avaient été arrêtés et mis en prison, entre autres, le fils d'un notaire, appelé *Jean Alméras*, qui jadis avait porté les armes pour la réforme, sous le commandement de Châtillon. Ce jeune homme fut mis à la torture, et forcé par la douleur de faire les révélations qu'on lui demandait. Pressé par le juge inquisiteur, il dit que deux à trois cents habitants du Puy, parmi lesquels étaient Reynard, Balalhon, Guitard et les deux frères Sabatier, n'attendaient que l'éclat des pétards de l'ennemi pour s'élancer à son secours et lui livrer la ville. Sur cette déclaration, arrachée

(1) Seroit faicte une criée et proclamation par les carrefours de la ville que : *Qui sauroit des nouvelles, par ouy-dire ou autrement, de qui auroit manié et pratiqué avec les dicts voleurs et les avoir fait venir pour la ruine de la ville, que on leur donneroit cinquante escus pour leur vin.*

BUREL.

à une victime étendue sur le chevalet, la justice dirigea ses poursuites et entama un procès qui ne dura pas moins de trois mois. Tous ceux qui refusaient de répondre ou dont les paroles ne semblaient pas assez précises étaient appliqués à la question. Enfin, le 4 janvier 1586, Alméras fut condamné à être pendu au gibet du Martouret. Au moment où ce malheureux montait sur l'échafaud pour subir sa sentence, il fit une rétractation publique, déclara que c'était faussement qu'il avait accusé les prisonniers, et leur fit demander humblement pardon.

Cet événement jeta un grand trouble dans la ville. Les parents et les amis des intéressés, s'emparant des dernières paroles d'Alméras, s'assemblèrent en tumulte pour réclamer à grands cris la délivrance générale des détenus. La justice résista avec vigueur, et comme elle craignait quelques violences, elle fit immédiatement fermer les portes de la ville, puis, sans désemparer, poursuivit le cours de ses informations.

Aussitôt il fut publié un monitoire prononçant l'excommunication de tous ceux qui sauraient quelque chose et ne viendraient pas immédiatement le déclarer. L'inquisition allait si vite dans ses impitoyables enquêtes et se montrait si confiante dans les dénonciations consignées au fond de ses téné-

breuses procédures que, le 27 du même mois, le glas funèbre des agonisants annonçait encore à la ville consternée de nouveaux supplices. Jacques Balalhon fut massé, roué en place publique, et son cadavre fut porté sur une claie au pilori de Ronzon; Antoine Sabatier fut pendu; quelques jours après son frère Claude fut décapité (1).

Ces grandes et terribles exécutions se terminèrent par une procession solennelle à laquelle voulurent assister toutes les illustrations de la province. Monsieur le sénéchal, le juge-mage, les consuls et les gens de justice étaient en tête, vêtus de leurs robes; le pétard de Châtillon y fut aussi porté. Depuis lors, tous les ans, *en l'honneur de cette heureuse délivrance,* on fit une semblable cérémonie.

(1) Et quant aux autres prisonniers, il fut plus en plein procédé, ce que trouverez aux actes du seigneur prévost.
BUREL.

VIII

LE VELAY RAVAGÉ PAR LA FAMINE

LA PESTE ET LA GUERRE

(1586)

Le chroniqueur Burel commence en ces termes le récit de l'année 1586 : « Le pauvre peuple des » montagnes avoit été si ruiné par les guerres, et » après par la misère du temps, qu'il mouroit de » faim. On en trouvoit en grande abondance morts » dans la neige ; car aussi, en vérité, ils se nouris- » soient de pain d'avoine, de fougères et d'écorce » d'arbres. Chose digne de mémoire ! Ils venoient » se retirer au Puy par grand'force, et étoient si » amaigris, si défaits, qu'ils ressembloient à des » corps morts sortis du sépulcre. Les chasse-co- » quins ne les pouvoient empêcher d'entrer. Ils » tenoient la place, depuis la porte d'Avignon jus-

» qu'à celle de Saint-Laurent, et avoient rempli » l'hôpital. De telle sorte que les bonnes gens de la » ville leur portoient l'aumône de pain et de potage » qu'ils leur faisoient manger; mais aussitôt qu'ils » en avoient goûté, leurs boyaux se refermoient, » puis ils mouroient. » La mortalité devint, en effet, si considérable que tout servit de lieu de sépulture; les cloîtres, les églises, et la place où succombaient les victimes.

Les denrées étaient hors de prix et tellement rares que, même avec beaucoup d'argent, on s'en procurait très-difficilement. Les mesures les plus rigoureuses furent prises par les consuls pour que le peu de grains qui restait encore ne pût être enlevé à la consommation générale. Tous les greniers furent scrupuleusement visités, et les meuniers se trouvèrent obligés, sous peine d'une amende de dix écus, de faire inscrire, sur un registre ouvert exprès à la porte de la ville, le blé qu'ils emportaient et qu'ils s'obligeaient de réintégrer en farine. Les boulangers eurent aussi ordre de faire des petits pains d'une livre qui leur furent payés par la commune à raison de la taxe, mais qu'on distribua aux malheureux au prix le plus minime.

Cependant la famine augmenta à ce point que les indigents de la ville réclamèrent pour eux seuls les secours qu'on apportait aux montagnards

émigrés, étendus par centaines dans les fossés et aux portes des monastères. « Quoi! disaient-ils » avec colère, nos compatriotes seront plus sensibles » aux souffrances de gens qu'ils ne connaissent pas » qu'à celles de ceux qui les ont défendus dans les » jours de danger? Ils passent devant nous qui leur » tendons la main, et ils portent leurs secours aux » étrangers; ils n'en ont pas le droit... » En parlant ainsi, ils se précipitaient sur les aumônes et s'en allaient arracher le pain de la bouche des mourants. Pendant toutes les nuits les malheureux ouvriers, qui depuis long-temps restaient sans travail, parcouraient les rues, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Ils priaient, ils pleuraient en demandant la charité de porte en porte, et quand on ne voulait pas les entendre, ils s'arrêtaient devant les maisons des riches, proféraient des menaces en criant : *Donnez, donnez où nous prendrons partout où nous trouverons* (1)!...

Loin de s'apaiser à la fin de l'hiver, le fléau redoubla ses ravages; ce qu'épargna la famine, la peste vint le réclamer. Ce n'était plus dans les cimetières ni dans les églises qu'on ensevelissait les cadavres; la contagion s'étendit avec une si effrayante

(1) *Mss. original* de BUREL. — *Copie Mss.* de M. DE SAINT-SAUVEUR.

rapidité, qu'il fallut creuser d'énormes fosses en dehors des murailles pour y jeter pêle-mêle les victimes de chaque jour. « Tel étoit le désespoir de cette » population misérable, dit Burel, que la nuit en- » tière, le jour tout entier, ils crioient : *Alarme!* » *Nous mourons de faim!...* Et encore quand on » venoit pour les secourir ils mordoient comme des » chiens enragés. »

L'encombrement et les besoins furent si grands aux fêtes de l'Ascension, vers l'endroit où l'on avait coutume de porter les aumônes, que ceux qui étaient chargés de les distribuer, soit qu'ils ne pussent résister aux violences qu'ils éprouvaient, soit que le contact trop prolongé des pestiférés les effrayât, se retirèrent laissant encore beaucoup de monde sans secours, et ajournèrent l'œuvre charitable qu'ils n'avaient pas eu la force ou la possibilité d'accomplir. Mais quelle ne dut pas être leur douleur lorsque, le lendemain, ils trouvèrent quatre à cinq cents personnes mortes dans les fossés ?

Pendant ce temps, l'amiral duc de Joyeuse, favori du roi, s'avançait, à la tête d'une armée de dix mille hommes, pour combattre Henri de Navarre. En quittant la cour, le présomptueux général s'était engagé à soumettre tous les sujets rebelles qu'il rencontrerait sur sa route, et à revenir bientôt vainqueur du Béarnais.

Joyeuse, en attendant qu'il pût tenir la seconde partie de ses promesses, se mit en mesure d'accomplir la première. Il traversa la Limagne, s'arrêta à Brioude, prit connaissance des lieux, et demeura quelques jours dans cette ville pour diriger ses plans d'attaque contre les places insoumises du Velay, du Gévaudan, du Rouergue et d'une partie de l'Auvergne. Déjà des ordres avaient été expédiés de Paris afin que le Velay eût à lui fournir, pour sa part, trois mille écus et sept cents septiers de blé. Comme il était impatient de recevoir cette taxe, il expédia en toute hâte un courrier au Puy, réclamant, sous peine de traverser la province et d'y séjourner avec son armée, une somme de quinze mille écus et six des canons de la ville.

Les états immédiatement assemblés décidèrent qu'un emprunt allait être fait aux personnes les plus riches, jusqu'à concurrence de la taxe royale, et qu'on en enverrait le montant à l'amiral par le gouverneur lui-même, avec humble prière de ne pas exiger davantage, car la misère du pays ne permettait pas un plus grand sacrifice. Saint-Vidal remplit sa mission. Pour donner au roi une preuve de la sincère affection de la province, il remit, à titre de prêt, trois canons de plus que le nombre indiqué. L'argent et l'artillerie furent acceptés avec empressement. On loua le zèle des

catholiques vélauniens, on remercia les Aniciens de leur bon vouloir, mais on ne leur rendit jamais rien, ce qui était alors assez la coutume.

Ce fut dans le Gévaudan que Joyeuse occupa les courts loisirs que le roi de Navarre lui laissait encore. De Brioude, il courut mettre le siége devant le château du Malzieu qu'il soumit en quarante heures et dont il confia le gouvernement à Saint-Vidal. De là, il vint devant Marvéjols qui malheureusement tarda trop à capituler. Après huit jours d'une héroïque défense cette ville épuisée demanda grâce ; pour toute réponse le vainqueur ordonna l'incendie, le pillage et le massacre, puis se retira laissant encore cette proie expirante entre les mains de Saint-Vidal qui avait conseillé, dit-on, ces odieuses cruautés.

Après plusieurs autres conquêtes aussi faciles, Joyeuse énorgueilli s'avançait triomphalement à travers le Poitou, lorsqu'il se vit tout-à-coup en face de son redoutable adversaire. Dès ce moment la fortune sembla l'abandonner. Chassé de poste en poste, il perdit, en moins de quelques jours, un grand nombre de soldats. Henri regagna par d'adroites manœuvres les confins du Périgord, attirant l'ennemi dans la plaine de Coutras dont il avait par avance étudié les dispositions.

IX

PRADELLES

(1588)

Le 10 mars 1588, les habitants de Pradelles furent tout-à-coup éveillés deux heures avant le jour par les arquebusades d'une compagnie de religionnaires qui s'étaient avancés secrètement pour prendre et piller la ville. Les premiers qui s'aperçurent du péril coururent au clocher de l'église et sonnèrent le tocsin; en quelques instants tout le monde était sur les remparts. Néanmoins le péril augmentait d'heure en heure; ils allaient être vaincus, lorsque l'un d'eux, qui n'avait d'autre arme que sa fronde, lança une pierre à Chambaud le capitaine ennemi, l'atteignit au front et le tua.

Découragés par la mort de leur chef, les huguenots prirent la fuite, abandonnant armes et munitions aux montagnards ébahis de leur soudaine victoire. — Pour perpétuer cet heureux événement,

la ville s'engagea par un vœu solennel à faire chaque année, le 10 mars, une procession en action de grâce à Dieu et à Notre-Dame de Pradelles.

Le lundi de la Pentecôte on célébrait aussi un autre anniversaire en mémoire d'une délivrance plus merveilleuse encore. Le chroniqueur raconte, sans fixer de date, que les hérétiques s'avançant pour faire le siége de la ville *devinrent tous aveugles, frappés par un nuage noir qu'ils rencontrèrent à la Croix du frère Vidal.* Ce fait, que nous transcrivons fidèlement, est au moins fort exagéré. Mieux vaut croire qu'un jour quelques bandes ennemies eurent l'intention de venir s'emparer de Pradelles, et qu'au moment où elles étaient en marche, saisies par une tempête violente qui leur chassa la poussière dans les yeux, elles furent forcées de rétrograder. Rien n'est plus admissible, surtout lorsqu'on sait quelles tourmentes affreuses s'élèvent parfois sur ces hautes montagnes.

Nous ne connaissons qu'une autre circonstance où les huguenots parurent dans ces parages. Quoiqu'elle soit antérieure de six ans, nous devons la rapporter ici pour compléter sommairement ce qui regarde cette ville frontière, une des portes principales du Vivarais et du Velay. — C'était en 1582, le comte de Châtillon, fils de l'amiral Coligny, était alors dans le Languedoc à la tête d'une petite armée.

Pour entretenir ses troupes, en attendant de plus importantes affaires, il les conduisait tantôt sur un point tantôt sur un autre, rançonnait villes et châteaux, s'emparait des plus faibles, faisait capituler les plus forts, et s'approvisionnait un peu partout. Vers la fin d'août il fit savoir à Saint-Vidal, gouverneur du Velay, qu'il s'apprêtait à pénétrer dans sa province et à la soumettre impitoyablement aux droits de la guerre, si mieux elle n'aimait s'imposer par avance une contribution raisonnable. Châtillon vint attendre la réponse à Pradelles où il mit son armée en garnison. Il y resta plusieurs semaines, probablement jusqu'à ce qu'il eut épuisé toutes les ressources de la contrée, et, quoique les habitants du Puy lui eussent fait depuis longtemps remettre une somme de cinq cent cinquante écus, il ne se retira qu'aux approches de l'hiver.

Il ne faudrait pas croire que ces déprédations eussent pu être commises impunément sur toutes les terres. Plus d'un gentilhomme, fièrement retranché derrière d'épaisses murailles, se tenait toujours prêt à défendre ses domaines. Le seigneur de Beaune, par exemple, inquiété par quelques soldats de Châtillon, en saisit un et, sans autre façon de justice, le fit pendre devant le portail de son manoir.

X

SUCCÈS DES RELIGIONNAIRES

DANS LE VELAY

(1588)

SAINT-AGRÈVE. — AGRAIN. — ARLEMPDES.

Après le premier siége de Saint-Agrève et l'expulsion des huguenots, Saint-Vidal n'ayant pas assez de troupes pour laisser garnison fit démanteler la place et se retira. Cependant, peu après son départ, une compagnie de religionnaires survint, releva les murailles et les reconstruisit plus fortes encore qu'auparavant. Retranchée là comme dans un camp, elle se mit à rançonner la campagne

**

d'une si cruelle façon, que les habitants éplorés s'en allèrent en foule demander aux gouverneurs du Velay et du Vivarais protection pour leur vie et pour leurs biens.

Une circonstance digne d'être remarquée et propre à faire comprendre la véritable situation du pays à cette époque, c'est l'apparente incurie des chefs, parfois inconciliable avec l'habileté dont ils faisaient preuve si souvent. Tout-à-coup on les voit sonner l'alarme et convoquer le ban et l'arrière-ban. A leurs voix, les évêques, les moines, les châtelains marchent en tête de leurs vassaux, s'arment avec enthousiasme contre les infidèles déprédateurs. Ce sont de petites croisades pour la défense de la foi et de la terre natale. Puis, au retour de ces victorieuses expéditions, sans se mettre en mesure de conserver les bénéfices de la conquête, chacun satisfait rentre chez soi et attend de nouveaux périls. — Comment se faisait-il donc que Saint-Vidal, par exemple, lui si actif, si vigilant, laissât aux bandes huguenotes tout le loisir de s'établir dans le pays, et vînt seulement les combattre lorsqu'elles y avaient acquis de fortes positions?

Le fait s'explique par l'organisation militaire et administrative des petits états semblables au Velay, au Gévaudan ; il s'explique surtout par les communications difficiles dans ces pays montagneux. Si le

gouverneur eut eu des troupes permanentes en assez grand nombre, et qu'il eût pu laisser de fortes garnisons dans toutes les places conquises, si les neiges et les glaces ne l'eussent pas empêché cinq mois de l'année d'aborder une partie du territoire, si enfin l'escarpement de certaines retraites ne lui eût pas rendu toute poursuite périlleuse, il est hors de doute que le premier acte de son pouvoir eût été de purger les montagnes de ces hordes parasites.

Les difficultés étaient immenses. Pour se mettre en campagne, il fallait faire presque chaque fois des levées spéciales d'hommes et d'argent; il fallait surtout déterminer dans les rangs de la noblesse un généreux élan de patriotisme qui portât les châtelains à offrir à la cause commune le secours de leur exemple et de leurs bras. Mais, pour que l'appel du gouverneur fût favorablement entendu, il était nécessaire que la clameur publique l'eût déjà préparé et en quelque sorte commandé. C'était donc seulement dans un grand danger, après un commencement de sanglantes exécutions, lorsque les plaintes arrivaient de toutes parts, que l'on pouvait espérer l'appui de la justice militaire. Voilà, ce nous semble, comment il faut se rendre compte de cette imprévoyance obligée de Saint-Vidal qui, après avoir chassé les religionnaires de Saint-Agrève et rasé ses murs en 1580, fut contraint, faute de con-

cours, de voir l'ennemi reprendre possession de la place et la fortifier de nouveau.

Cependant l'appel du gouverneur fut entendu, lorsqu'en 1588, ligué avec Tournon, gouverneur du Vivarais, et avec de Chaste, sénéchal du Velay, il résolut d'assiéger cette ville située sur la frontière des deux provinces. Douze mille hommes, tant de milice bourgeoise que de gens d'armes ou de volontaires, vinrent se rallier sous les drapeaux de ces trois gentilshommes. L'attaque commença le 8 septembre et fut désastreuse pour les assaillants. Les journées qui suivirent n'amenèrent pas un meilleur succès. Alors le découragement s'empara peu à peu de ces troupes réunies à la hâte, çà et là, auxquelles on avait fait espérer une victoire plus prompte et plus facile. Les volontaires, qui n'étaient pour le plus grand nombre que des paysans pris à leur charrue, se sauvaient par bandes et se plaignaient au moindre prétexte. Au bout d'un mois, les gouverneurs, désespérant de réussir, proposèrent des capitulations qui furent acceptées.

C'était un singulier spectacle que présentaient ces religionnaires triomphants, quittant la ville et le château mèche allumée, tambour battant, escortés jusqu'aux frontières, en façon de sauf-conduit, par le sénéchal du Velay lui-même. Les prisonniers furent réciproquement rendus, et proba-

blement, une forte rançon dut être le prix de l'évacuation de la place.

Pour la plupart de ces soldats d'aventure, élevés au métier de pillards comme jadis les routiers, la guerre n'était pas une nécessité de conscience, mais elle devenait un moyen de fortune. Vassal souvent écrasé par l'impôt, le montagnard émancipé reniait son seigneur, abandonnait sa ferme et préférait la chance des combats aux infertiles sillons de son pays. C'était une vie assez en harmonie avec son caractère. Habitué dès l'enfance aux émigrations annuelles, il se trouva promptement préparé à cette existence vagabonde, à ces déprédations faciles toujours absoutes par la cause qui les provoquait. A cette funeste école des guerres civiles, la dépopulation devait aller à grands pas. La peste et la famine, les ravages de troupes affamées incessamment en campagne, les émigrations forcées ou volontaires, firent qu'en moins de dix années le dénombrement du peuple révéla une situation désastreuse. Toutes les fermes isolées étaient désertes, les maisons tombaient en ruine, des hameaux entiers restaient abandonnés à la garde de quelques vieillards et de femmes désolées.

Un grand nombre de paysans du Velay, du Gévaudan et du Vivarais, enrôlés comme les reîtres allemands ou les condottieri italiens, servaient de guides

aux religionnaires à travers les sentiers les plus secrets, les plus escarpés des Cévennes. Quelques-uns, avancés en védette, étudiaient le pays, s'assuraient des dispositions des localités, puis venaient avertir les compagnies qui tout-à-coup paraissaient en légions, faisaient main-basse sur ce qui pouvait leur être utile, et s'installaient même quelquefois dans la contrée, jusqu'à ce qu'elles en eussent épuisé toutes les ressources.

A peu près vers le temps dont nous parlons, on arrêta aux alentours de Polignac un de ces éclaireurs venu dans le dessein de surprendre le château. Heureusement il manqua d'adresse et de courage. Il se laissa prendre, avoua sa mission, et fut pendu haut et court sur la place du Martouret, au Puy. Averti par l'espion, Saint-Vidal se tint en garde. Entr'autres précautions, il enjoignit à la compagnie des tanneurs qui habitait le faubourg Saint-Barthélemy de crier aux armes au moindre mouvement, afin de prévenir la sentinelle placée sur les remparts. De son côté, le commandeur de Saint-Jean établit près de sa maison un corps-de-garde composé de dix hommes.

Après la triste campagne de Saint-Agrève, le sénéchal de Chaste, jaloux de venger l'honneur de ses premières armes, courut assiéger le château d'A-

grain, situé sur les frontières du Gévaudan. De Chaste avait dit en partant à Saint-Vidal : « Laissez-» moi faire, Monsieur le gouverneur, dans trois » jours notre prévôt du Puy vous donnera des nou-» velles de ce capitaine Chambonas, auquel je pré-» pare un collier de chanvre pour sa dernière toi-» lette. » Il partit, mais ne fut pas plus heureux dans cette seconde expédition. Il lui fallut compter mille écus au capitaine, qui ne quitta la place que pour aller s'emparer d'Arlempdes, situé sur les rives de la Loire.

Dans ce nouveau poste, Chambonas se rendit encore plus redoutable au Velay. Pouvant se retrancher derrière de solides murailles, il opprimait impunément le pays. Alors Saint-Vidal, qui n'aimait pas de Chaste et qui déjà l'accusait d'ignorance, vint lui-même mettre le siége devant le château d'Arlempdes. Cependant ses efforts échouèrent comme ceux du sénéchal et, à sa grande confusion, il se vit obligé d'entrer en composition comme lui. De Brès, doyen de Notre-Dame, et Claude Lafont, notaire au Puy, furent ses parlementaires. Le capitaine, fier des deux succès qu'il venait d'obtenir, se montra plus exigeant. Il demanda de nouveau mille écus, non plus cette fois pour abandonner la place, car il prétendait au contraire s'y établir avec quarante hommes de garnison, mais uniquement pour ces-

ser ses déprédations aux alentours. Saint-Vidal repoussa avec colère un traité qui eût été pour lui un affront éternel et, comme devant Espaly, il obtint par la trahison ce qu'il n'avait pu arracher avec les armes : « En effet, dit Burel, Dieu qui donne » rétribution et salaire à ceux qui le méritent, se» lon leurs œuvres, permit que ce Chambonas fût » salarié de ses horribles actions. Enfin l'un » des soldats qu'il avoit en sa compagnie le meur» trit, le tua, le vola, se saisit de son trésor, de ses » armes et de ses autres biens. Par ce moyen le châ» teau fut remis en l'obéissance du roy. »

XI

CONSEIL DES SEIZE, A PARIS

(1588)

BARRICADES. — ÉTATS DE BLOIS. — ASSASSINAT DES GUISE.

Comme l'avait prévu Catherine, Henri III, en se déclarant chef de la ligue, put introduire dans ce parti un grand nombre de fidèles serviteurs et briser ainsi toutes les trames de cette dangereuse association. Alors, les conspirateurs ne se trouvèrent plus que des sujets vaincus, attachés malgré eux par un nouveau lien. Dès le moment où le roi avait été assez résolu pour pénétrer dans le camp de ses ennemis, s'il avait eu l'énergie suffisante pour les

diriger, l'arme préparée pour le perdre fût devenue entre ses mains l'instrument glorieux de sa puissance. Il n'en fut point ainsi; Catherine n'était adroite que par perfidie. Habile à nouer une intrigue, à détourner un péril menaçant, elle ne savait rien de cette politique courageuse et loyale qui seule peut assurer un succès durable. Contente d'une démonstration qu'une vanité jalouse contre les Guise avait inspirée, elle crut avoir assez fait pour son repos, tandis que les conjurés, bientôt revenus de leur frayeur, se réunissaient de nouveau.

Un conseil permanent fut établi dans Paris; chacun des seize quartiers y envoya des délégués. Moines, curés, médecins, magistrats, étudiants, officiers vinrent y représenter plus de vingt mille mécontents. Les uns voulaient donner la couronne au duc de Guise, les autres voulaient l'offrir au roi d'Espagne; tous étaient d'accord pour l'enlever au faible Henri III. Les moins cruels parlaient de le jeter dans un couvent, beaucoup demandaient sa mort.

Cependant aucune des tentatives contre la personne royale ne put réussir. Les seize avaient décidé son arrestation, mais le roi ne paraissait pas en public ou s'y montrait toujours suivi d'une puissante escorte. Le conseil était trahi par Nicolas Poullain, lieutenant de prévôt, homme en apparence très-

exalté, dont personne ne pensait à se défier. Pressé d'en finir, Bussy-le-Clerc, fougueux ligueur, écrivit au duc de Guise pour l'appeler à Paris et lui offrir le commandement de vingt mille bourgeois armés. Le roi, informé sans doute de cette démarche, écrivit de son côté pour engager son cousin à rester en Lorraine. Dans cette alternative, celui-ci n'écouta que son ambition et partit. Les seize l'attendaient aux portes de la capitale. Aussitôt qu'il parut ce fut un triomphe. *Vive le nouveau Macchabée!* criait-on partout, *il vient nous sauver du massacre; c'est à la cour d'Hérode à trembler.* Guise descendit, le 10 mai 1588, à l'hôtel de Soissons, où habitait la reine-mère. Il accabla cette astucieuse princesse de protestations affectueuses; mais tandis que l'un et l'autre échangeaient de bienveillantes paroles, ils cherchaient à se tromper tous les deux.

Le duc, suivi des acclamations de la foule, se rendit au Louvre. Le roi le reçut fort sèchement; toutefois, instruit de la quantité de populaire qui se ruait aux portes du palais, il se contint. Deux jours après, vers les six heures du matin, on vit entrer dans Paris quatre mille hommes de troupes suisses et françaises commandés par le maréchal de Biron. Henri III voulut sortir pour aller à leur rencontre. L'alarme se répandit par la ville; on entendait partout répéter que le roi n'attendait que ce renfort pour recommen-

cer une nouvelle Saint-Barthélemy. Le tambour battit, le tocsin sonna à toutes les paroisses, les citoyens prirent les armes, les étudiants, les moines accoururent les premiers sur la place Maubert. Alors les troupes royales sortirent des casernes et se mirent à sabrer la populace qu'elle foulait sous les pieds des chevaux. Le combat était partout engagé. On tendit les chaînes à travers les rues, on forma des barricades, les femmes, les enfants lançaient des projectiles enflammés du haut des croisées, tandis que les hommes se battaient à outrance.

Les insurgés s'avancèrent jusqu'au Louvre au nombre de cinquante mille. Ils allaient s'en rendre maîtres, lorsque le duc de Guise se présenta en habit de soie, sans armes, comme un médiateur pacifique, affectant de calmer la multitude par des paroles qu'il savait bien ne devoir que l'irriter davantage. Pendant ce temps, Catherine sortit du palais, demanda à négocier et à présenter au duc les propositions de la couronne. Le peuple s'apaisa, la nuit se passa, et le lendemain Henri n'était plus à Paris; il s'était sauvé à Chartres, suivi de seize gentilshommes. *Ville ingrate*, s'était-il écrié en fuyant, *ville mon ennemie, je jure de ne rentrer dans tes murs que par la brèche.*

Dès que le duc sut la fuite du roi, son premier soin fut de prendre possession de Paris. Il courut

chez le premier président Achille de Harlay, et le pria de joindre ses efforts aux siens pour contenir le peuple, rendre la force aux lois, et dompter l'hérésie. Harlay lui fit cette courageuse réponse : *C'est grande pitié, Monsieur, quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à Dieu, ma foi à mon roi, mon corps entre les mains des méchants, ils en feront ce qu'ils voudront. Vous me parlez d'assembler le parlement; mais quand la majesté du prince est violée, le magistrat n'a plus d'autorité.* Guise ne trouva pas partout une si fidèle résistance; les gouverneurs de la Bastille et de l'arsenal lui remirent leurs clefs, et bientôt toutes les issues de Paris lui furent livrées.

Tandis que les ligueurs régnaient ainsi dans la capitale, le roi préparait sa vengeance. De Chartres, il transporta sa cour à Rouen où il publia un *édit d'union*. Dans cet édit il se déclarait une seconde fois chef de la ligue, pardonnait le passé, nommait le duc généralissime de toutes ses armées, et s'engageait à convoquer à Blois les états généraux.

Ce fut le seize octobre que ces états s'assemblèrent; ils étaient presque exclusivement composés de ligueurs. Guise s'avança de l'air le plus respectueux au devant du roi qui, le sourire sur les lèvres, semblait avoir tout oublié. Les deux ennemis

étaient en présence, ils se mesuraient des yeux; l'un et l'autre étaient venus pour étouffer un rival dans un dernier embrassement. Malgré la réserve qu'ils cherchaient à s'imposer, leur haine les trahissait et perçait à chaque mot.

Le roi, tous les jours humilié publiquement en présence d'une assemblée hostile, ne voulut pas reculer davantage l'instant si impatiemment attendu. Pour frapper son ennemi, il préféra les lieux témoins de son insolence. — On approchait des fêtes de Noël; Henri prétextant ses devoirs religieux s'enferma de longues heures sans recevoir personne. Tandis que chacun le croyait préoccupé du salut de son âme, il tenait secrètement conseil avec le maréchal d'Aumont, le colonel Alphonse, les deux frères Rambouillet, et cherchait la manière la plus prompte de se défaire du *roi des barricades*...

Le vingt-deux décembre, le conseil fut convoqué de meilleure heure qu'à l'ordinaire. Le duc arriva le dernier. A peine fut-il entré qu'on referma sur lui les portes, ce qui l'inquiéta un peu. Alors seulement, plusieurs secrets avis qu'il avait dédaignés lui revinrent en mémoire; pourtant il ne voulut pas avoir l'air ému et se présenta au conseil le visage riant. Il y avait à peine quelques instants qu'il était assis, lorsqu'un secrétaire d'Etat le prévint que Sa Majesté désirait lui parler dans son cabinet.

Le duc se leva et suivit. Sur l'escalier un groupe de gentilshommes l'entoura tout-à-coup. Sainte-Maline lui porta un coup de poignard à la gorge, Lognac fit un signe aux gardes qui se précipitèrent sur lui et l'achevèrent. Aussitôt le malheureux duc chancela, puis il tomba en s'écriant : *Mon Dieu, je suis mort! ayez pitié de moi! pardonnez-moi mes péchés!* Le roi souleva la portière de sa chambre, mais, épouvanté du crime qu'il avait commandé, il s'arrêta. Ce n'est que lorsqu'il fut bien sûr que sa victime n'existait plus, qu'il osa s'approcher et qu'il examina froidement le cadavre étendu à ses pieds.

Déjà d'autres satellites s'étaient emparés du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon, et les avaient conduits tous les deux prisonniers dans les combles du château. D'autres enfin, répandus par la ville, arrêtaient la vieille duchesse de Nemours, mère de Guise, le prince de Joinville, son fils, le marquis d'Elbœuf, son cousin, le cardinal de Bourbon et tous les principaux chefs de la ligue.

Après ce coup hardi, Henri III courut triomphant chez Catherine, qui était au lit malade, et lui dit : *Félicitez-vous, ma mère, c'est maintenant que je suis roi de France, puisque le roi de Paris n'est plus.* A cette nouvelle, la reine, sans laquelle son fils n'avait encore rien osé tenter, répondit ces

mots : *J'ai peur pour vous; vous avez bien coupé, mais maintenant il faut coudre.*

Le cardinal et l'archevêque, enfermés dans le même appartement, passèrent la nuit dans les larmes. Comme ils étaient résignés à la mort, ils se confessèrent l'un à l'autre. Le lendemain matin, quand Dugast, capitaine des gardes, entra dans leur prison, il les trouva à genoux qui priaient : « Monsieur de Lyon, dit-il, veuillez me suivre, le roi vous attend. » Le cardinal crut qu'on conduisait son compagnon au supplice ; il se leva, lui serra doucement la main et prononça tout bas ces paroles : « Monseigneur, pensez à Dieu. » L'archevêque, qui prévoyait la vérité, ajouta : « Vous-même, Monseigneur, pensez-y. » En effet, quand le cardinal fut seul, Dugast revint suivi de quatre soldats armés de pertuisanes et s'écria : « Le roi m'ordonne de vous faire périr, préparez-vous. » Le prélat fit une courte prière, s'inclina, puis se couvrit la tête de sa robe. « Exécutez votre commission, dit-il, je suis prêt. » Et il tomba mort aux pieds de ses bourreaux.

Douze jours après ce dernier crime, Catherine de Médicis mourut. Voici comment le JOURNAL DE L'ETOILE raconte cet événement qui passa presque inaperçu au milieu d'une si sanglante catastrophe. « Le dimanche huit janvier, Lincestre fit entendre
» au peuple la mort de la reine-mère, laquelle,

» dit-il, a fait beaucoup de bien et de mal, et
» crois qu'il y a encore plus de mal que de bien.
» Aujourd'hui se présente une difficulté, de savoir
» si l'Eglise catholique doit prier pour elle, qui a
» vécu si mal et soutenu souvent l'hérésie, en-
» core que, sur la fin, elle ait tenu, dit-on, pour
» notre droite union, et n'ait consenti à la mort de
» nos bons princes. Sur quoi je vous dirai que si
» vous voulez lui donner, à l'aventure, par charité,
» un *Pater* et un *Ave*, ils lui serviront de ce qu'ils
» pourront. Je vous les laisse à votre liberté (1). »

(1) Par les quelques phrases de BUREL que nous allons citer on pourra se faire une juste idée de l'opinion des ligueurs du Velay et de celle de leur historien.

« ... Je ne veux oublier la mort et massacre faicts aux per-
» sonnes de ces grands exalteurs de nostre religion chrestienne
» qui estoient : Messeigneurs le duc et le cardinal de Guise,
» son frère. *Des massacres faicts par le commandement et*
» *damnable volonté, voyre tyrannie, de ce barbare et in-*
» *grat Henri de Valois*... Le duc, entrant dans la chambre du
» roy, se trouva saisi de sept à huit pendards, voleurs et
» meurtriers, que le roy avoit attirés... Et encore, le royne
» se seroit contenté de la tyrannie et cruauté barbare contre
» le sieur duc. Sa cruauté estant de plus fort augmentée, le
» lendemain, il fit massacrer à grands coups d'hallebardes
» le révérendissime cardinal... Ce qui est plus méchant que
» ce que fist Hérode envers les pauvres innocents... Mais,
» suivant *la sentence de Dieu*, les meurtriers sont punis de
» la mesme effusion de sang... »

L'assassinat des Guise avait un instant terrifié les plus fervents ligueurs; mais la haine succéda bientôt à la crainte, et les cris de vengeance mêlés aux imprécations des catholiques éclatèrent à la fois sur tous les points du royaume. La Bourgogne, le Lyonnais, la Gascogne, l'Orléanais, d'autres provinces encore prirent aussitôt les armes pour secouer un joug odieux, pour reconnaître comme chef de la sainte union *Mayenne*, frère proscrit des deux victimes.

Tandis que le roi, à qui il ne restait déjà plus que quelques villes obéissantes, voyait briser presque devant ses yeux ses armoiries, ses portraits, ses statues, la Sorbonne déliait le peuple de son serment de fidélité envers l'assassin d'un cardinal, et l'Église l'anathématisait. Alors le triste souverain, abandonné de tous, se rappela la loyauté de son frère de Béarn et lui fit proposer un traité d'alliance.

XII

CONSEIL DES DIX-HUIT, A TOULOUSE

(1589)

ASSASSINAT DU PREMIER PRÉSIDENT DURANTI.

Pendant ce temps les bourgeois de Toulouse, qui s'étaient déclarés des premiers en faveur de la ligue, levaient ouvertement l'étendard de la révolte, refusaient même d'ouvrir les portes de la ville au sénéchal envoyé par le roi. Le moment semblait bien choisi pour repousser l'autorité d'un prince aussi éloigné de leur territoire que contraire à leurs opinions; ils en profitèrent pour se constituer indépendants.

Le premier soin des conjurés, réunis en assemblée générale, fut de décider par acclamation que tous les ordres, toutes les confréries viendraient jurer un inviolable attachement à la sainte union, et que le traître Henri de Valois ne devait plus être,

dès ce jour, regardé comme le souverain des catholiques. Ils choisirent en conséquence *dix-huit* des plus dévoués ligueurs, six dans le parlement, six dans le clergé, six dans la bourgeoisie, et ils leur conférent les pouvoirs les plus absolus.

Les citoyens prirent aussitôt les armes. Les prêtres bénissaient l'insurrection du haut de la chaire. Comme autrefois du temps des croisades, ils excitaient la multitude à de saintes fureurs. Les magistrats entraînés, refusaient de leur côté de rendre la justice au nom du roi. Non-seulement ils ne reconnurent pas la nomination du duc de Montmorency comme gouverneur du Languedoc, mais encore, pour faire acte d'une plus directe hostilité, ils refusèrent d'enregistrer l'édit de grâce promulgué en faveur des rebelles. Cette alliance compacte entre tous les ordres assurait aux Toulousains, sinon une certitude, du moins de très-grandes chances de succès. Pour aider davantage encore au mouvement insurrectionnel, pour le centraliser plus utilement, ils envoyèrent dans les principales villes de la province d'habiles agents, avec mission de rallier les peuples à leur cause.

Seul, le premier président Duranti, quoique très-sincèrement attaché à la religion de ses pères, ne se crut pas dégagé de ses serments vis-à-vis de la couronne. Rien ne put émouvoir sa fermeté ; le péril

rendit au contraire son dévouement plus courageux, son caractère plus magnifique. Il fut saisi par les furieux qui le jetèrent dans un cachot. Convaincue qu'il était un des auteurs de la misère publique et impatiente de son supplice, la populace vint frapper à la porte de sa prison, le demandant à grands cris. Le premier président se présenta sur le seuil, résigné comme un martyr. Son arrêt ne se fit pas longtemps attendre ; un des forcenés qui l'entouraient l'abattit d'un coup d'arquebuse. Tous les autres s'élancèrent aussitôt sur lui, le percèrent de mille coups, et, comme si sa mort n'expiait pas assez cruellement un pareil crime, ils s'emparèrent de son cadavre, le traînèrent par les pieds dans les égoûts de la ville, puis s'en allèrent le pendre au pilori.

Quel désespérant spectacle! Une foule aveugle, encore toute souillée du sang du juste, court en blasphémant piller son hôtel. Tandis que les uns volent son or, ses bijoux, ses meubles, ses papiers, d'autres se saisissent de son ami, du seul serviteur fidèle qui lui reste, et vont impitoyablement l'égorger à ses côtés. Enfin pour couronner ce drame horrible, le portrait du roi, arraché de la grande salle du parlement, est couvert d'indignes outrages par le peuple, qui le brûle sur la place publique au milieu de joyeuses farandoles.

XIII

CONSEIL DES VINGT-QUATRE

AU PUY

(1589)

Le Puy était depuis longtemps administré par six consuls et un conseil politique composé de vingt-quatre membres électifs. La milice bourgeoise, sous les ordres d'un capitaine-mage, se divisait en seize compagnies distinctes, chacune commandée par un capitaine. Cette ville, alors une des trois plus considérable du Languedoc, avait, comme nous l'avons vu, son artillerie, son arsenal, ses arquebusiers et, au besoin, prenait des troupes à sa solde.

Avec une semblable organisation, pour peu qu'il

y eût accord entre les milices urbaines et les chefs de la cité, on comprend combien il était facile de résister à un pouvoir disposé à comprimer l'opinion. Aussi, dès que les troubles furent connus au Puy, les citoyens en témoignèrent une joie si bruyante, que les magistrats, qui tenaient encore pour Henri de Valois, furent épouvantés. On dit même que le juge-mage, tremblant pour sa vie, feignit de s'en aller à la messe chez les carmes et se sauva sans prendre le temps de quitter sa robe.

Saint-Vidal, chaud partisan des Guise et qui en toute circonstance s'était montré grand admirateur de leur conduite, vit avec plaisir l'agitation de la ville. Son premier soin fut de convoquer un conseil général dans lequel un chanoine, connu par son fanatisme, se mit, à son instigation, à haranguer les assistants. « Braves habitants, dit-il le visage » allumé par la colère, l'enfer est en lutte avec le » ciel. Pour s'assurer la victoire, l'Antechrist est » venu s'asseoir lui-même sur le trône de France. » Voyez et reconnaissez-le à son hypocrisie, à ses » débauches, à ses fureurs. L'infâme a pris la croix » pour nous tromper tous ; mais les saintes Ecri» tures l'avaient prédit. Nos bons seigneurs de » Guise sont égorgés ; le sang d'un cardinal crie » vengeance. C'en est fait, l'hérétique Valois a » cessé de régner. »

Ces déclamations véhémentes produisirent tout l'effet qu'en avait attendu Saint-Vidal. Le chanoine n'avait pas encore achevé son discours, que les auditeurs transportés demandèrent à grands cris à jurer la sainte union. On organisa à la hâte des registres. Ceux qui étaient là s'inscrivirent les premiers ; ensuite, par ordre du gouverneur, les capitaines tiers se transportèrent à domicile, pour avoir des signatures. Cette mesure, décidée dans un moment d'exaltation, ne fut pas sans doute approuvée par tout le monde ; cependant, comme elle était dirigée par les hommes les plus influents, il fallut céder au plus grand nombre. Quelques plaintes commençaient bien à se faire entendre, mais une députation, arrivée fort à propos de Toulouse, fit tout rentrer dans le silence.

C'était le 3 avril ; les citoyens furent convoqués extraordinairement en conseil général pour entendre une seconde harangue. Celle-ci ne fut pas prononcée par un énergumène ; ce fut un grave magistrat qui vint, au nom de l'honneur et des lois indignement outragés, tracer de nouveaux devoirs aux populations de la province. Les envoyés toulousains étaient au nombre de huit : l'évêque de Castres pour le clergé, un président et deux conseillers pour le parlement, deux capi-

touls pour la bourgeoisie, deux marchands pour le commerce.

Jamais assemblée populaire ne s'était montrée plus respectueuse, plus attentive, quoique deux mille personnes y assistassent. Messire Vinhals, président au parlement, commença par faire un dramatique tableau des malheurs qui depuis si longtemps déchiraient la patrie. Il déplora l'égarement du roi, les trahisons de la cour, l'audace des religionnaires, la coupable indifférence des politiques. Non-seulement il entreprit de démontrer la nécessité d'une coalition, mais il la représenta comme tellement juste, que tout honnête homme ne pouvait lui refuser son concours. « L'exemple de Paris » avait décidé Toulouse. Le Puy, la ville de Notre-» Dame, la fille des princes chrétiens et des papes, » le Puy, qui de tout temps s'était fièrement pro-» clamé république, serait-il moins ardent que les » autres pour défendre son culte et ses libertés ?... » *Non... Non...*, s'écrièrent tous ces braves Aniciens, charmés des éloges qu'on leur adressait, *Vive la ligue ! Vive la ligue !* Et l'évêque, Saint-Vidal, les consuls, les officiers de la sénéchaussée, ceux du bailliage, ceux de la cour commune, le clergé, les nobles, les bourgeois, les marchands, les artisans jurèrent de demeurer éternellement attachés à la sainte union.

Immédiatement après cette solennelle protestation, Messieurs du parlement envoyèrent des agents dans le Velay pour obtenir l'adhésion de chaque mandement; mais, à l'exception du Monastier, qui donna quelques signatures grâce à l'influence de Senecterre qui en était abbé, les autres refusèrent obstinément de participer à cet acte de rébellion. Loin de fléchir devant les ordres qui leur étaient intimés, ils se disposèrent à soutenir la cause royale contre l'évêque, la sénéchaussée, contre le gouverneur lui-même dont ils cessèrent, dès cet instant, de reconnaître le pouvoir.

Cette complication nouvelle vint porter le dernier coup à ce malheureux pays. Jusque-là, du moins, catholiques et huguenots n'avaient pas dans leurs luttes fratricides attaqué l'antique constitution de l'Etat; jusque-là le peuple n'avait pas été directement appelé à émettre un avis, à s'organiser en comices. Il avait toujours suivi la voix de ses magistrats et n'avait cessé d'invoquer le nom du roi même en s'armant contre lui. Jadis, quand l'émeute levait sa tête sanglante, l'insurrection était soudaine. Inspirée par un acte qui ne devait avoir de retentissement que dans la localité, elle était apaisée avec la cause qui l'avait fait naître. Désormais la haine entre les partis allait devenir plus persistante; la politique ajoutait un aliment de plus aux

discordes civiles. La race des Valois repoussée, on présentait au peuple un fantôme de roi, en attendant que l'Espagnol ou le dernier Lorrain pût faire triompher ses ambitieuses prétentions.

La ville du Puy se trouvait dans une position difficile. Environnée de religionnaires et de politiques coalisés contre elle, elle avait tout à craindre. Cependant le danger ne l'intimida pas. Les citoyens venaient de nommer un conseil extraordinaire composé de six prêtres, de six magistrats et de douze bourgeois. Ce conseil, presque dictatorial, commença par décréter un emprunt sur les personnes riches, et par faire vendre judiciairement les biens confisqués sur tous ceux qui avaient refusé le serment. Ensuite il leva des troupes, nomma des capitaines, renforça les garnisons; en un mot, il poursuivit avec énergie et par les moyens les plus actifs, le triomphe de la sainte union.

XIV

LE SÉNÉCHAL DE CHASTE

(DE 1587 A 1589)

Le parti royal avait à sa tête un jeune homme dévoué corps et âme à Henri III, le protecteur, l'ami, l'allié de sa famille. Ce jeune homme était **François de Clermont de Chaste**, baron de *Labrosse*, seigneur de *Champey*, de *Lafaye, Saint-Just, Vernoux, Gazelle*, etc, sénéchal du Velay, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, de l'ancienne et illustre maison de Clermont, en Dauphiné. Son père, qui s'était signalé près du duc de Guise en 1552, à la défense de Metz, avait obtenu la faveur de mettre, entre les clefs de ses armes, une fleur de lis d'or sur champ d'azur. Il

était bailli du Velay et avait épousé Paule de Joyeuse, tante de l'amiral, beau-frère de la reine.

François de Chaste, celui dont nous parlons ici, avait passé ses jeunes années à la cour et n'était venu dans la province qu'après la mort du bailli. Louis-Armand de Polignac et son frère, le baron Christophe de Chalancon, lui firent l'accueil le plus amical. Tous les trois vécurent dans une intimité parfaite. Ils menaient joyeuse vie, sans s'inquiéter de ce qui se passait autour d'eux autrement que pour poursuivre de leurs éternels sarcasmes le stoïque gouverneur, *le sanglier*, comme ils l'appelaient. Ils avaient eu, en plusieurs occasions, de très-vifs démêlés avec Saint-Vidal, et, sans l'entremise de l'évêque, Chalancon se serait battu plus d'une fois avec lui (1).

Le vicomte de Polignac mourut en 1587; Chaste, qui venait d'être nommé sénéchal, épousa sa veuve. Dès cet instant il s'occupa avec une incroyable ardeur des affaires publiques. Non-seulement les devoirs de sa charge l'y obligeaient, mais, le crédit de sa famille grandissant tous les jours, faisait germer dans son cœur d'ambitieux désirs. Qu'il restât

(1) Christophe de Polignac, baron de Chalancon, fils puîné du *grand justicier*, avait épousé Diane de Senecterre, fille de François de Senecterre, frère aîné de l'évêque du Puy.

sédentaire dans ses châteaux de Labrosse ou de Polignac, que par le mauvais temps il chevauchât à travers nos montagnes couvertes de neige, c'était bien le plus galant, le plus magnifique gentilhomme qu'on pût voir. Il avait une figure charmante, la voix douce, le regard noble, le sourire gracieux, la parole bienveillante. Il s'en allait toujours vêtu à la dernière mode; les mignons eux-mêmes n'avaient pas de pourpoints plus richement brodés. Il portait la fraise à grands canons, comme tous les raffinés, et prenait aussi un soin merveilleux de sa moustache et de sa barbe. Sa démarche était nonchalante, ses manières efféminées, ses goûts très-fastueux. Il aimait les fêtes, les banquets, les chasses bruyantes, enfin tout ce que pratiquaient les jeunes seigneurs de la cour voluptueuse des Valois-Médicis. Cependant, sous ces frivoles apparences, personne au monde ne cachait un caractère plus viril, une âme plus fortement trempée; personne, une fois la résolution prise, ne savait faire plus facile marché de sa vie que ce beau jeune homme. Quand le devoir l'appelait, rien ne pouvait le retenir. Il s'élançait le premier au fort du péril; et, comme s'il se fût fait un jeu de la mort, on le voyait la braver témérairement en toute rencontre.

Dès que Saint-Vidal se fut ouvertement déclaré partisan de la ligue, le roi se hâta de lui retirer sa

commission pour la remettre entre les mains du sénéchal. Celui-ci, en cette qualité et sans perdre un seul instant, fit proclamer par toute la province la déchéance des chefs rebelles. Chaste habitait le château de Polignac ; entouré de gentilshommes restés fidèles à la cause royale, il y avait établi le siége de son gouvernement. Le vieux manoir était peut-être une des places les plus fortes de France. Sa situation le rendait surtout très-redoutable à la ville qui le voyait en face, comme une sentinelle ennemie, éternellement armé contre elle.

Les fastes de notre histoire nous ont transmis le souvenir douloureux des déprédations des vicomtes. Ils s'emparaient de toutes les issues, cernaient les villes et les bourgades par une ceinture de châteaux, de telle sorte que pas un pèlerin, pas un marchand, pas un fermier ne passaient sous leurs murailles que ces tyrans ne vinssent prélever sur eux leur tribut. — Chaste se rappela cette vieille tactique féodale. La jugeant très-applicable dans les circonstances où il se trouvait, il commença par établir des garnisons à *Yssingeaux*, au *Charrouil*, à *Montbonnet*, à *Solignac*, à *Arlempdes*, etc., intercepta toutes les communications avec le Puy et, maître ainsi des abords de la ville, il espéra la faire bientôt capituler.

Cependant les ligueurs n'étaient pas disposés à

se rendre. Ils avaient pour longtemps encore des munitions, et Saint-Vidal, qui depuis un mois était à Lyon pour solliciter des secours, allait bientôt faire bonne justice des vexations du sénéchal. En attendant, les Aniciens se contentaient de faire dans le voisinage quelques courses qui d'ordinaire amenaient pour tout résultat la ruine de pauvres hameaux inoffensifs.

XV

CONFÉRENCES VELAVIENNES

(1589)

Dès que Saint-Vidal fut revenu de Lyon, Chaste, en sa qualité de gouverneur, lui envoya un trompette avec ordre de se rendre à l'obéissance du roi et à la sienne. Saint-Vidal répondit à cette sommation en demandant au conseil des vingt-quatre l'application des arrêts du parlement à ces insolents royalistes qui osaient encore invoquer un nom proscrit, les armes à la main. Le conseil assembla la communauté pour en délibérer, et il fut immédiatement décrété en séance publique que de Chaste, ainsi que tous ceux qui n'avaient pas juré la sainte union, étaient mis hors la loi, signalés

comme ennemis de la patrie, déchus de toutes fonctions, et désormais incapables de pouvoir en occuper aucune. On procéda à leur remplacement, et non-seulement Saint-Vidal fut maintenu comme gouverneur, mais il reçut encore par acclamation le titre de sénéchal, pour que chacun pût bien voir qu'aux yeux des ligueurs les ordonnances du roi tombaient devant celles du peuple.

Le gant était jeté. Après de telles protestations le sort des armes semblait devoir être le seul arbitre dans cette querelle de compatriotes, lorsque heureusement la reine de Navarre, qui était à son château d'Usson, envoya quelques gentilshommes comme médiateurs. Chaste se prêta de très-bonne grâce à toute espèce d'arrangement. Ce fut lui-même qui proposa d'ouvrir des conférences dans lesquelles chacun viendrait loyalement débattre ses principes. La ville accepta ; des commissaires furent nommés des deux côtés. On se réunit d'abord près de Saint-Marcel, ensuite à Chadrac ; mais personne ne voulant faire de concessions, il fallut se séparer et les hostilités commencèrent.

C'est en cette circonstance que Chaste mit en pratique l'ancien système des Polignac. Il le fit si promptement et avec tant de rigueur, que bientôt la ville affamée redemanda à parlementer. Les consuls écrivirent au seigneur de Chevrières pour

solliciter son entremise. Celui-ci, qui s'était déjà mêlé de la première négociation, ne se fit pas attendre; il arriva, prit les ordres du conseil et courut les porter au château. Le sénéchal, dont les devoirs étaient tracés, dit qu'il ne pouvait transiger qu'au nom et dans l'intérêt du roi, que par conséquent il demandait avant tout à être reconnu au Puy et dans tout le Velay comme gouverneur. Cet *ultimatum* était fort embarrassant, car il résumait la difficulté. Céder à cette exigence, c'était déserter la ligue, la repousser brutalement, c'était provoquer de nouvelles hostilités.

La réunion des vingt-quatre, en changeant ou en confirmant les officiers de justice, en faisant effacer les armoiries royales des monuments publics, venait sans doute de proclamer assez hardiment sa souveraineté ; mais, dictature improvisée par l'insurrection, elle ne savait où poser ses limites. Tantôt elle étonnait par son audace, tantôt, au contraire, on la voyait tremblante devant le plus fragile obstacle. Le secret de tant de force et de tant de faiblesse c'est qu'elle-même, toute puissante qu'elle apparaissait à la foule, n'était que le docile instrument du gouverneur qui lui dictait ses tyranniques décrets.

Saint-Vidal, qui dès les premiers instants s'était déclaré partisan de la ligue, et s'était, dans ses luttes

incessantes contre les religionnaires, de plus en plus rattaché à leurs implacables adversaires, était inflexible dans ses résolutions. Montagnard voué avec ardeur à la cause catholique, il ne savait comprendre ces flagrantes apostasies du roi. Aussi, à la nouvelle du double assassinat des Guise et de l'alliance des royalistes avec les huguenots, il renia publiquement le prince et attendit comme gouverneur du Velay les ordres de Mayenne. Il aurait laissé réduire la ville en cendres plutôt que de la rendre au pouvoir des hérétiques. Avons-nous besoin de dire maintenant comment il accueillit les propositions de Chaste ? Tout d'abord il se laissa aller contre lui aux plus violentes invectives et supplia le conseil de répondre à ce traître comme il le méritait. Le conseil, composé de bourgeois que ruinait le blocus (1), pensait tout

(1) Si, ne veux-je oublier que, à l'occasion des troubles, guerres et indispositions du temps, les trois jours de Rogations qui est la principale foire de cette ville, réputée par toute la France, l'Espagne, l'Allemagne et le Piémont, où se fait grande vente et achept de marchandises et bestailhe, ladite foire cessa entièrement, car les portes des boutiques étoient fermées comme s'il étoit dimanche; chose fort lamentable aux artisans, marchands et autres qui avoient pris les marchandises à crédit, et qui devoient être payées à la foire des Rogations.

Chron. mss. de BURRL.

autrement, mais il n'osait se prononcer à l'encontre du fougueux ligueur. Il ne restait donc qu'un moyen pour sortir d'embarras, s'était le vote universel. Les vingt-quatre se hâtèrent d'y recourir, espérant que la détresse publique serait une conseillère plus prudente que la colère de Saint-Vidal.

Jamais assemblée populaire n'avait été plus tumultueuse, plus passionnée. Autant d'hommes, autant d'avis différents. Les plus jeunes ne voulaient rien entendre et criaient sans cesse : *La ligue!... la ligue!...* Les plus âgés disaient : *Que nous importe la ligue ou le roi, pourvu que le pays soit tranquille.* Les autres, enfin, qui s'étaient proprononcés pour Saint-Vidal ou pour de Chaste, pour la noblesse avec l'évêque, pour le peuple avec d'Apchier, se divisaient en autant d'opinions que de bannières flottantes.

Que les temps étaient changés! En 1562, lors du siége du Puy, on avait vu les citoyens, unis comme des frères, courir sur les remparts de la ville maternelle et lui faire un bouclier de leur poitrine. « Aujourd'hui, dit Burel, la haine est si profonde » que les habitants font des barricades dans cha- » que rue et se battent entre eux. » En effet, chacun était venu à l'assemblée avec ses passions politiques, ou plutôt ses antipathies personnelles. D'anciens amis, des parents s'y retrouvaient pour se

dire de grossières injures. On ne pardonnait pas, aux uns un peu de gloire achetée au prix de leur sang, à d'autres le courage d'avoir osé avouer à voix trop haute une opinion loyale ; on reprochait à ceux-ci l'amitié d'un grand seigneur, à ceux-là l'ovation de la populace. Tout succès était un crime, quelle qu'en fût la source. Encore si, près de ces haines violentes, se fussent trouvées d'ardentes affections, si les cœurs eussent eu autant de jalousie pour défendre un ami qu'ils en éprouvaient pour ruiner un adversaire, on eût compris, admiré peut-être ces luttes brûlantes. Mais non, c'était une mêlée confuse où les coups étaient bien portés pourvu qu'ils frappassent un compatriote. Que le pavois se dressât triomphant pour un gentilhomme étranger, tous venaient l'aider à y monter; qu'un enfant de la ville se signalât jusqu'au martyre, qu'il eût nom Guitard, Alméras ou Sabatier, chacun criait haro sur lui, et le malheureux tombait victime de la fureur publique.

On parvint cependant à nommer des commissaires, auxquels on imposa la difficile mission de pacifier le pays sans céder à aucune des exigences des royalistes et sans rien abandonner des prétentions contraires. Le château de Chadrac fut encore désigné pour la reprise de ces singulières conférences. Chaste y envoya, pour le roi: Latour-

Maubourg, trois gentilshommes et le lieutenant de la prévôté; la ville y délégua, pour la ligue: l'évêque, trois bourgeois et un consul. On discuta pendant plusieurs jours, et probablement on se serait séparé comme les deux premières fois, si les commissaires n'eussent pris sur eux d'arrêter un traité qui, tout en faisant de suffisantes réserves, accordait du moins une trêve aux deux camps.

On arrêta pour le roi : que Montmorency, son gouverneur en Languedoc, serait reconnu au Puy, ainsi que tous les officiers nommés par lui, et que les troupes dont Saint-Vidal était allé réclamer l'intervention seraient congédiées. — Pour la ligue on convint : que les Aniciens resteraient fidèles au serment d'union qu'ils avaient prêté, qu'ils ne renonceraient à aucune de leurs franchises, et que tous les religionnaires cesseraient de parcourir le pays. — De part et d'autre il fut aussi décidé, dans un intérêt commun, qu'à partir du jour de la signature du traité, personne ne pourrait être recherché pour sa conduite passée; que quiconque porterait le moindre obstacle à la liberté commerciale devrait être regardé comme perturbateur du repos public; qu'enfin les prisonniers et les objets saisis à l'occasion des troubles politiques seraient intégralement rendus.

Les habitants du Puy, enchantés de l'heureuse

intervention de M. de Chevrières, ne voulurent pas le laisser partir sans lui donner un gage de leur reconnaissance. Ils se réunirent donc pour savoir ce qu'ils pourraient lui offrir de plus convenable; « mais, dit Burel, M. de Chevrières ne voulut rien » accepter. Il fit observer qu'il n'étoit pas venu » en cette ville pour notre trésor ni pour notre ar- » gent, et qu'il se tenoit heureux d'avoir mis la » paix où étoit la guerre. Alors les habitants lui » adressèrent le discours que s'en suit :

« MONSIEUR,

» Les citoyens de cette ville du Puy vous rendent grâces, et tous les villageois, même les bourgades, les villes nos voisines vous remercient humblement, à genoux, de votre illustre et magnanime présence; car, sans elle, nous étions hors d'espoir de recueillir ces prochaines moissons. Vous avez reconnu notre pure innocence, vous avez vu que nous avions perdu presque tout notre pouvoir, et vous vous êtes senti inspiré par le zèle et la pitié. Vous qui êtes l'un des piliers de notre église, vous n'avez pu endurer plus longtemps qu'on continuât les ravages, les voleries, les détroussements qui nous étaient faits. Vous n'êtes pas venu pour vous faire payer de vos peines ni de vos travaux, car aussi l'avarice n'est point logée en votre cœur, mais toute douceur, libéralité et vertu.................. Comme l'on tient pour certain que vous vous acheminez vers Paris, pour trouver les princes généreux combattants pour l'honneur de Dieu ces chiens enragés hérétiques politiques, vous présente, Monseigneur, tout le corps de la ville en général et en particu-

lier, obéissance, amitié ainsi qu'humble service; suppliant ce bon Dieu vous avoir et votre compagnie en sa sainte protection, sauvegarde, et voir l'entier accomplissement de vos affectueux désirs. »

Burel, après avoir consigné en entier cette harangue dans ses Mémoires, ajoute : « Et à bon droit » le sieur de Chevrières, comme lieutenant des » Guyse, avoit moyenné et pratiqué la paix avec de » Chaste; car, par le moyen et les sollicitations de » cette chienne et maudite vicomtesse sa femme, » la paoure ville avoit souffert et soustenu plusieurs » grands frais, ruynes, ravages, voleries. Elle avoit » faict enchérir les denrées et vivres de sorte que » par argent ne s'en pouvoit trouver, ayant empesché les passages du Languedoc, Vivarois, Au» vergne et autres des environs de la ville. »

XVI

LA PETITE GENÈVE

(1589)

Quelque temps après le départ de Chevrières, un courrier de Toulouse vint apporter au Puy des dépêches du parlement. C'était un nouvel arrêt qui enjoignait au gouverneur de poursuivre le sénéchal et ses adhérents comme perturbateurs du repos public (1). Il était trop tard ; l'amnistie, signée par l'évêque, par de Chaste et par Saint-Vidal, couvrait tous les coupables sans exception. Cependant cette amnistie, que l'intérêt fit un instant respecter, loin d'éteindre les passions, les rendit plus

(1) Voir, à la fin du livre second, la Note D.

violentes encore. La ville surtout ne tarda pas à devenir un foyer de discorde. Si l'on y pardonnait aux ennemis du dehors le mal qu'ils avaient fait, on ne pouvait s'y résigner à souffrir sans impunité l'arrogante indépendance dont quelques citoyens semblaient se prévaloir.

Senecterre lui-même, si longtemps l'idole des catholiques, avait perdu toute popularité. Les uns l'avaient jadis accusé de trop de rigueur, les autres, quand il voulut pour leur complaire se tenir à l'écart, dirent qu'il avait été gagné par la cour dans son dernier voyage à Blois. La malveillance fut poussée à un tel point contre lui que, pour éviter quelque outrage et pour ne pas tomber victime de la haine de ses ennemis, il quitta le palais épiscopal et se retira dans sa forteresse d'Espaly, bien décidé cette fois à ne plus retourner parmi les ingrats qui perdaient en un jour le souvenir de vingt-cinq années de dévouement.

Cette démarche de l'évêque fut un signal. Comme il s'y était déterminé afin d'échapper à la cruauté des francs-ligueurs indignés du traité de Chadrac, il vit tout-à-coup se rallier autour de sa personne, politiques, royalistes et même religionnaires. Tant il est vrai qu'à ces époques de sanglantes perturbations les ennemis de la veille devenaient les amis du lendemain.

Le Puy ne s'affecta pas d'abord beaucoup de cette émigration, car il croyait conserver toujours avec lui son fidèle gouverneur. Cependant le duc de Mayenne, qui cherchait à se faire une cour des anciens partisans de sa famille, ayant appelé Saint-Vidal à Paris en qualité de *grand maître de l'artillerie*, la ville se trouva plus attristée que jamais. Alors elle tenta de ramener son prélat, mais Senecterre laissa paraître très-peu d'empressement. Déjà, sous sa présidence, les états du Velay avaient été convoqués à Espaly, et il avait pu constater dans plusieurs réunions combien l'esprit général était contraire à cette obstination fanatique (1).

Témoin, presque victime des agitations de la

(1) Et comme la ville avoit fait de grands frais en ces guerres pour plus de trente-quatre mille écus, elle voulut les départir et imposer sur tout le pays. Pour cela, les états furent convoqués et assemblés au château d'Espaly, où illec, président le seigneur évêque, fut proposé par les consuls de la ville ledit fait, et remontré ladite dépense. — Toutesfois fut par les commis des états refusé d'imposer et de despartir cette somme de trente-quatre mille écus sur tout le pays pour n'avoir été employée pour les affaires générales du pays, ains les troubles avoir été faits pour une querelle particulière entre les sieurs Saint-Vidal et de Chaste... Par quoy fut fait renvoy de l'affaire au seigneur de Montmorency, qui confirma.

Mss. de BURBL.

cité, il ne pouvait lui convenir de rester à la tête d'un parti qui plaçait tous ses principes religieux dans une intolérance aveugle et qui, sans s'expliquer sur ses vues ultérieures, augmentait chaque jour la misère publique. A ceux qui le sollicitaient de se rappeler son serment, il répondit : « Qu'il ne pen-
» soit pas être parjure ; que plus que jamais il étoit
» attaché à la foi catholique ; mais, qu'après avoir
» mûrement réfléchi, il croyoit de son devoir, au-
» tant comme comte du Velay que comme évêque
» du diocèse, de garder la neutralité dans une que-
» relle entre gens de la même religion et du même
» pays. »

Cette déclaration, la seule qui aurait dû toujours se trouver dans la bouche de l'homme du sanctuaire, fut considérée par les ligueurs comme un moyen de changer de drapeau. Ils se souvenaient des assemblées au palais épiscopal, du siége de la Chartreuse, de la messe de Fay, et ne pouvaient croire à la sincérité de ce langage. Peut-être n'avaient-ils pas tout-à-fait tort ; cependant de la part de l'évêque, ce n'était pas une désertion lâche et intéressée. Il y avait loin des circonstances qui avaient déterminé jadis la conduite énergique des gentilshommes catholiques à celle qui forçait maintenant le prélat à quitter ses anciens alliés. D'ailleurs, depuis le serment d'union, un grand nombre de

conjurés s'étaient montrés hostiles envers lui ; on ne dut donc pas trop s'étonner de sa prudente retraite.

Néanmoins, Senecterre n'avait encore manifesté aucun sentiment de colère contre la ville. En plusieurs occasions, au contraire, il s'était employé avec succès, depuis le départ de Saint-Vidal, pour rappeler au sénéchal des engagements que celui-ci paraissait oublier, et chaque fois de Chaste y avait fait droit (1). Ce rôle de médiateur ne paraissait point suffisant aux Aniciens ; ils croyaient avoir le droit d'exiger davantage de leur évêque. Ils le firent donc supplier de venir prendre sa place à leur tête, mais lui, résista à toutes les prières. Ces refus obstinés aigrirent les esprits, et, pour que le mécontentement général se manifestât ouvertement, il ne fallait qu'une occasion. Elle ne tarda pas à se présenter.

Un jour, c'était le 23 juillet 1589, le prélat et

(1) Le seigneur de Chaste, ayant su que Saint-Vidal étoit allé en France et avoit abandonné la ville et le pays, continua de faire ravager et piller le bestailh des pauvres villageois... Tellement que la ville fut contrainte de s'acheminer à Espaly, où le seigneur évêque s'étoit retiré... Lequel auroit fait venir de Chaste en le priant de faire cesser ces voleries... Ce qui fut accordé.

BUREL.

la vicomtesse, devenue femme de de Chaste, tinrent un enfant du seigneur de Chadrac sur les fonts baptismaux, dans l'église de Saint-Marcel. Après la cérémonie, on se rendit au château d'Espaly, où Monseigneur avait invité beaucoup de monde à un banquet. La journée entière se passa en divertissements, et lorsque le soir arriva, chacun se retira enchanté de la magnificence du parrain. Ceux qui revenaient au Puy voulurent galamment servir d'escorte au coche des demoiselles de Senecterre, les deux nièces de l'évêque qui s'en allaient coucher au palais épiscopal de la ville (1). Près d'elles, dans le coche, était M. de Jalasset, ami du sénéchal. La troupe joyeuse arriva sans encombre jusqu'à la porte Saint-Gilles. Là, les deux dames et leur cavalier mirent pied à terre, puis chacun regagna son logis (2).

Bientôt le bruit se répandit par la ville que les nièces de Monseigneur venaient d'introduire un

(1) Les niepces de l'évêque se mirent dans un coche pour se venir retirer dans le Puy et coucher à l'évêché comme elles avoient accoutumé tous les jours, pour ce que le chasteau d'Espaly n'étoit encore meublé, bien que l'évêque y fût retiré.

Manuscrit de M. DE SAINT-SAUVEUR, page 132, *verso*.

(2) Voir, à la fin du livre second, la NOTE E.

ennemi, un traître, l'infâme Jalasset, compagnon du sénéchal. Soudain on courut aux armes, comme s'il se fût agi d'une armée. Une troupe de furieux se précipita dans le palais, où les deux femmes tremblantes crurent qu'on venait les égorger. On resta plus d'une heure à fouiller l'évêché, et, sous prétexte de chercher le politique, on brisa tout. Comme on ne parvenait pas à trouver Jalasset, on courut dans la maison du Doyenné, où le même scandale se renouvela sans plus de succès. Enfin, la foule qui grossissait d'instant en instant devint si considérable, si tumultueuse, que l'autorité des consuls ne put la maintenir. La plupart ne savaient même pas ce dont il s'agissait; mais voyant l'agitation générale, chacun, loin de l'apaiser, l'augmentait de son mieux. On se réunissait par groupes dans les rues, avec des torches et des armes à la main. L'évêque, disaient les ligueurs, avait changé sa robe de pasteur en peau de loup. C'était lui qui venait de provoquer une émeute au profit des hérétiques. D'autres, sur lesquels pesait une espèce de proscription, trouvaient le moment bien choisi pour s'affranchir du despotisme des ligueurs et parlaient en sens contraire. — Vers minuit, des barricades étaient dressées dans plusieurs quartiers, et du haut des fenêtres, comme en pleine rue, on se battit pendant plusieurs heures à coup de

pierres, de pistolets, d'arquebuses et de hallebardes (1).

Le lendemain matin, dès la pointe du jour, tout était terminé. Le silence régnait dans la cité, les maisons étaient fermées, et sans les patrouilles du guet, plus actives que d'ordinaire, sans les barricades, les armes, les feux éteints qu'on rencontrait çà et là, on aurait pu prendre cette scène de désolation pour un mauvais songe de la nuit. Bientôt, cependant, les habitants furent convoqués à la maison consulaire pour arrêter quelle mesure il fallait prendre en cette occasion. Le cas était difficile, périlleux. Evidemment personne n'osait faire une motion contre les insurgés; dans la mêlée, à la lueur des flambeaux, on avait pu reconnaître de part et d'autre les plus considérables de la ville, les chefs mêmes du conseil. Aussi n'en-

(1) Nonobstant toutes les bonnes diligences et remontrances des consuls armés de cuyrasses, le chaperon rouge sur le dos, les habitants de la rue Saunerie, affectionnés en armes, se sont bandés contre tout le corps de ville à grands coups de pierres, d'arquebuses, de pistolets. Les uns aux fenêtres de leurs maisons, les autres à pleine rue avec hallebardes firent tous leurs efforts pour tuer les consuls et habitants. Lequel scandale et désordre se continua presque toute la nuit, ayant faict en leur rue de la Saunerie et autres rues de la ville des barricades et tranchées, etc.

BUREL.

***

tendait-on parler qu'à voix basse. Tout le monde semblait attendre, lorsque, pour trancher la question, quelqu'un fit comprendre que le plus urgent était de remercier Dieu d'avoir préservé la ville de plus grands malheurs. Cet expédient fut accepté avec joie, et l'assemblée se sépara en criant : *A Notre-Dame ! A Notre-Dame !...*

Deux heures après, tout dans les rues était remis en ordre. Les murailles de chaque maison étaient tendues de blanches draperies, les cloches sonnaient, et les citoyens, recueillis comme s'ils eussent passé la nuit en prières, marchaient en procession, chantant des hymnes d'allégresse. Mais cette procession, qui semblait avoir pour but de couvrir l'embarras d'un premier moment, avait été pourtant ménagée avec adresse par les principaux ligueurs. Ils avaient compris que s'ils ne trouvaient pas une heure afin de se concerter, sans que les politiques pussent les troubler, c'en était fait de leur influence dans la ville.

Le piége réussit merveilleusement. Tandis que la multitude s'avançait à travers les places et les carrefours, les partisans de Mayenne, réunis en secret chez le capitaine Rochette, arrêtaient les dispositions nécessaires pour se rendre maîtres de tout. Ils furent prompts. Les fidèles n'étaient pas encore rentrés dans leurs logis que les conjurés, à la tête

desquels se trouvaient plusieurs consuls en robe rouge et un grand nombre de notables, vinrent arrêter le seigneur d'Agrain, premier consul, son fils, capitaine général, ainsi que beaucoup d'autres citoyens convaincus de royalisme. Ils les chassèrent de la ville, dont ils refermèrent sur le champ les portes, et placèrent partout des gardes de crainte de surprise. Ensuite, ils firent jeter au fond des tours ceux qui avaient été signalés comme les plus turbulents, et se rendirent en grande hâte à la maison consulaire pour réorganiser le conseil politique sur de nouvelles bases.

Il s'agissait d'enlever le pouvoir aux *vingt-quatre*, dont un tiers déjà avait fait défection, et de le placer dans des mains sûres. Comme on avait senti l'abus de la trop grande division des forces, on réduisit à *douze* le nombre des conseillers. On choisit deux prêtres de la grande église, deux magistrats et huit bourgeois, lesquels entrèrent immédiatement en fonctions. Six autres des plus dévoués furent chargés du soin des portes, ou plutôt de la porte, car toutes avaient été murées à l'exception de celle de Saint-Gilles. Enfin des corps-de-garde furent disposés de distance en distance le long des remparts et autour du rocher de Corneille.

Le nouveau conseil crut devoir tenter une der-

nière démarche auprès de Senecterre dans le but de le déterminer à venir prendre le commandement de la ville. Deux bourgeois, deux magistrats et deux chanoines furent chargés d'aller lui faire part de ce qui s'était passé. Ils lui dirent que tout avait été entrepris et le serait encore pour le triomphe de la sainte croix à laquelle les ligueurs du Puy espéraient qu'il demeurait fidèle. L'évêque, auprès de qui s'étaient déjà rangés les d'Agrain et plus de cent cinquante politiques, qui avait sans doute vivement ressenti l'outrage fait à ses nièces, ne voulut pas se prononcer encore. Il demanda du temps, « étant obligé, dit-il, d'attendre en son château les » états du Velay qu'il venait d'y convoquer. »

Le 3 août, en effet, les états se réunirent à Espaly. La ville y porta ses doléances et contre l'évêque et contre le sénéchal. Elle accusait de Chaste de continuer ses déprédations; de Chaste la blâmait à son tour de retenir illégalement prisonniers une foule de citoyens que le traité protégeait. — « Les com» mis, juges dans ce débat, dit Burel, demandèrent » à entendre les détenus. A ces fins, ceux-ci furent » menés du Puy à Espaly avec bonne compagnie et » non sans grand danger, car le peuple étoit en » bonne volonté de les tous massacrer. »

Aussitôt que les politiques furent arrivés devant la barre, le sénéchal, qui les avait attendus pour

leur donner un solennel témoignage d'approbation, prit sur-le-champ la parole. Sans manquer en rien aux convenances que commandait l'assemblée, il commença par dénier sa compétence en ces matières. « Du reste, dit-il, si les citoyens incrimi-
» nés devaient comparaître devant des juges, et
» qu'il leur fût permis de les choisir, je ne doute
» pas, Messieurs, que par vos lumières et par votre
» loyauté, vous ne soyez ceux qu'ils préférassent.
» Mais aujourd'hui il est de mon devoir de vous
» déclarer que les gens dont on réclame le châti-
» ment sont sous ma sauvegarde et sous celle du
» traité. Leurs opinions sont les miennes. La faute
» dont on les accuse, je l'ai commise aussi ; c'est
» celle du dévouement et de la fidélité. Je leur dois
» secours ; qu'ils se rassurent, je ne les abandon-
» nerai jamais. Si leurs concitoyens ne respectent
» pas en eux la parole jurée, à mon tour je saurai
» bien me dégager de mes sermens et faire la ville
» prisonnière dans ses propres murailles... »

Il dit, et les barons, presque tous partisans du roi, approuvèrent ce discours par des témoignages d'une si complète adhésion, qu'à moins d'avoir voulu compromettre par une folle obstination l'existence de la cité, les ligueurs ne purent éviter de se soumettre. Le conseil des douze donna en cette circonstance une preuve de sagesse d'autant plus digne d'éloges

que l'agitation qui régnait autour de lui était peu faite pour le rassurer. Non-seulement il ordonna la prompte délivrance des détenus, mais encore il exigea que leurs armes leur fussent immédiatement rendues, et que nul, sous aucun prétexte, n'attentât à leur liberté. Par son ordre les portes de la ville furent ouvertes et chacun devint libre d'aller où bon lui semblerait, à la seule condition de payer toujours la taille au Puy.

Cette ordonnance ne fut pas plutôt promulguée que l'on vit une foule de gens s'acheminer vers Espaly et s'établir près du château de monseigneur. « Alors, raconte l'historien ligueur, vous eussiez » rencontré les habitants de la ville qui s'en alloient » se promener à Espaly, disant l'un à l'autre : *Allons* » *voir à cette* PETITE GENÈVE *nos misérables politi-* » *ques et nous saurons ce qu'ils veulent.* — Ils y al- » loient et ils les trouvoient à la suite du seigneur » de Chaste et de monseigneur du Puy, joyeux de » ce qu'on leur avoit fait croire qu'ils auroient du » roy tout ce qu'ils demanderoient et tout ce qu'ils » pourroient chaque jour désirer. »

XVII

ASSASSINAT DE HENRI III

(DE 1589 A 1593)

HENRI IV. — CHARLES X. — L'INFANTE ÉLISABETH.

Nous avons laissé le faible Henri III au moment où, abandonné de tous, il ne lui restait plus d'espoir que dans l'alliance du Béarnais. A la voix suppliante du prince qu'il appellait encore son maître et dont la cause devenait chaque jour davantage la sienne, le roi de Navarre accourut, tomba à ses pieds et lui jura une éternelle fidélité. Dès lors la fortune sembla renaître pour l'ancien duc d'Anjou ; il retrouva, près du héros, le courage, le bonheur de ses jeunes années.

Tandis que Bourbon était allé chercher son armée, Mayenne sut profiter du moment et vint faire le siége de Tours. Il s'avança, renversa les portes, pénétra dans la ville où le roi, à la tête de quelques régiments, défendit les issues avec une si grande bravoure que pendant plusieurs heures il empêcha l'ennemi d'avancer. Cependant, épuisé sous le nombre, il allait infailliblement succomber, lorsque arriva l'avant-garde de son allié. A partir de ce moment le duc ne pensa plus qu'à la retraite. Châtillon, Montpensier et Longueville partirent du camp royal. Le premier fut combattre et vaincre les ligueurs de la Picardie, le second fit rentrer dans le devoir plus de seize mille Normands insurgés qui, sous le nom de *Gauthiers*, désolaient depuis longtemps la province, le troisième, guidé par La Noue, prit Senlis avec deux mille cinq cents hommes sur d'Aumale qui en avait plus de dix mille.

Pendant ce temps, les deux rois marchaient vers la capitale. Arrivé à Etampes qui résistait, Henri III en ordonna l'assaut. « Puis, ajoute Davila, » comme il étoit de méchante humeur à cause de » l'excommunication nouvelle que Sixte-Quint ve- » noit de lancer contre lui, il fit pendre tous les » magistrats et donna volontairement aux soldats » le pillage de la ville. » De là, il fut à Poissy dont il se rendit maître, tandis que Bourbon prenait

Pontoise. Ils se réunirent enfin au château de Saint-Cloud, à la tête d'une armée de quarante-deux mille hommes.

Quand on sut dans Paris la marche victorieuse des princes coalisés et leur présence aux portes de la capitale, les ligueurs frémirent d'épouvante. Ils crurent leur cause à jamais perdue. Cependant, au milieu de la consternation générale, une femme conservait encore l'espérance de venger les Guise; cette femme était leur sœur, Madame la duchesse de Montpensier. Elle avait entendu dire qu'un jeune dominicain, nommé *Jacques Clément,* prétendait avoir reçu du ciel l'ordre mystérieux d'assassiner le roi. Elle voulut voir ce prêtre et l'interroger. Le fanatique dépassa toutes les prévisions de la vindicative duchesse, qui s'appliqua tellement par toutes sortes de séductions à augmenter le délire du visionnaire, qu'au bout de quelques jours elle le trouva résolu.

Le 31 juillet, Jacques Clément se confessa, communia et partit pour Saint-Cloud, muni d'une lettre qu'il avait arrachée, on ne sait par quel mensonge, au président de Harlay. A la grille du château on le remit au lendemain. — A l'heure indiquée, on vint annoncer à Henri III qu'un jeune moine demandait à l'entretenir confidentiellement. Henri le reçut dans sa chambre et fit signe à ceux qui étaient là

de se retirer. Alors le dominicain se mit respectueusement aux genoux du roi en lui présentant la lettre. Mais, au même moment où celui-ci se baissait pour la prendre, il se sentit frappé d'un coup de couteau dans le ventre et tomba en criant : *Ah! le méchant moine, il m'a tué!...*

Henri de Navarre, alors au château de Meudon, n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il accourut à Saint-Cloud. L'assassin venait d'être tué par les gardes, et la victime, étendue sur son lit de mort, récitait ses prières dernières. Cette entrevue fut des plus touchantes. Le roi reçut le prince avec les témoignages d'une vive tendresse; il lui fit ses adieux, l'engagea à rentrer dans le sein de l'Eglise ; ensuite, l'assistance s'étant prosternée, il le proclama son légitime successeur.

Le lendemain, 2 août 1589, Henri de Bourbon était roi de France; mais, comme il le disait gaîment lui-même : *Roi sans royaume, mari sans femme et guerrier sans argent.* Mayenne, au contraire, n'avait jamais vu la fortune plus favorable. Tout Paris se réjouissait de la mort du tyran et maudissait l'hérétique. *Vive Mayenne, le lieutenant-général!* criait-on par les rues ; *Vive Charles X notre bon roi!* Or Charles X, ce souverain que le duc jetait ainsi provisoirement aux acclamations de la multitude, comme avait fait jadis son frère,

était le vieux cardinal de Bourbon, prisonnier d'Henri IV.

Deux mois ne s'étaient pas encore écoulés que Mayenne quittait Paris, jurant d'y ramener, avant peu, le Béarnais pieds et poings liés. Son armée était de trente mille hommes au moins, et son adversaire, qui avait abandonné Saint-Cloud pour aller camper aux environs de Dieppe où il attendait un secours d'Angleterre, n'en avait que trois mille au plus. C'est avec une telle différence de forces que le courageux Bourbon risqua la bataille près du village d'Arques. Après des miracles de valeur et d'habileté, il demeura vainqueur.

Le duc de Mayenne, doublement humilié de sa défaite, appela l'Espagne à son aide. Il ne pouvait commettre de plus grave imprudence; c'était ouvrir les portes à un second rival dont les perfides prétentions étaient connues. Personne n'ignorait que Philippe II, maître dans le conseil des seize, avait depuis longtemps fomenté des troubles pour arriver à placer les deux couronnes de France et d'Espagne sur la tête de sa fille l'Infante Elisabeth, petite fille de Henri II. L'Espagnol ne manqua pas une pareille occasion. Le 14 mars 1590, les deux armées étaient de nouveau en présence sur les bords de l'Eure, dans la plaine d'Ivry.

C'est après cette bataille que le héros toujours

victorieux résolut de venir bloquer la capitale. Il avait compris qu'il ne pourrait jamais la faire capituler que par la famine ; aussi s'assura-t-il d'abord de tous les points d'où elle tirait ses approvisionnements, puis il vint prendre Charenton, St-Denis, Montmartre, bien convaincu que le temps devait être son plus puissant auxiliaire.

XVIII

CONFRÉRIE DE LA SAINTE-CROIX

AU PUY

(1589)

Le Puy, quoique épuisé déjà sous ses luttes impuissantes, apprit avec des transports de joie le crime de Jacques Clément, et sentit redoubler son énergique obstination. Le portrait couronné du cardinal de Bourbon fut affiché sur toutes les portes, promené dans toutes les rues de la ville. Le conseil, enhardi par un événement qu'il croyait décisif pour le triomphe de la ligue, affecta une contenance impérieuse. Les chefs politiques, réfugiés près de l'évêque, furent dès lors poursuivis avec plus d'acharnement que jamais ; on plaça leurs biens sous

questre et ce qui restait de leur famille fut traité comme ôtage de guerre.

Les ligueurs exaltés cherchaient à stimuler le zèle de leurs concitoyens avec une ardeur inconcevable. Comme cette situation politique n'était suivant eux qu'une conséquence de leur fidélité religieuse, ce fut par la voix des prêtres, et du haut de la chaire, qu'ils professèrent leurs doctrines. Les églises ressemblaient à de bruyantes casernes où chacun s'allait enrégimenter sous les bannières de l'insurrection. Notre-Dame surtout, transformée en quartier-général, était ouverte nuit et jour ; la sainte hostie, perpétuellement exposée, y recevait les serments qu'une colère fanatique offrait à Dieu comme un pieux hommage.

Ce n'était point assez encore de ces déclamations, dans lesquelles quelques prêtres charitables osaient à peine mêler timidement à tant de malédictions un peu de miséricorde. A ces furieux apôtres de la ligue, prétendus régénérateurs du christianisme, à ces fils des martyrs, il fallait aussi des martyrs. Dans ce but et contre toutes les règles suivies jusqu'à ce jour, malgré la défense de l'évêque, les ligueurs établirent au Puy, dans l'église conventuelle des Clarisses, une *confrérie* dite *de la Sainte-Croix*. Plus de deux mille habitants accoururent se faire inscrire sur les registres des bayles, prenant l'in-

violable engagement de mourir avant d'abandonner leurs saints guidons (1).

Les assemblées étaient fréquentes et fort agitées. Elles avaient lieu à l'issue de la grand'messe qu'on célébrait exprès pour elles le dimanche dans l'église du monastère. Tous les initiés portaient la robe, le chaperon et le bonnet violet. Prêtres, juges et soldats en même temps, ils priaient, ils condamnaient et se battaient pour la même cause. — En tête de l'association étaient : Jacques de Coubladour, seigneur de Montréal, Marcellin Rousset, procureur du roi en la cour commune, et quelques autres dont les noms figuraient aussi dans le conseil des dix ou sur la liste des officiers et des principaux magistrats de la cité.

Alors, tout servait de prétexte à ces impatientes

(1) Le jour de la Croix de may de l'an 1589, les habitants de la ville du Puy, comme vrayment chrestiens et catholiques, voyant les malheureux traitements plus que barbares que l'évêque et le sieur de Chaste faisoient ordinairement, voulant ensuivre la trace du roi comme barbare et hérétique qu'il estoit et qu'il l'avoit bien montré aux massacres, ayant dans leur cœur le vray signe de la sainte croix, firent de bon cœur et bonne dévotion assemblée d'environ 2,000 personnes dans l'église des sœurs de Sainte-Claire. Tous ensemble ont fait vœu à Dieu et promesse de vivre et mourir pour le soustènement de la sainte croix...

Mss. ST-SAUVEUR, f

cohortes pour sortir des logis et pour courir se montrer officiellement sur les places publiques. Aussi les processions étaient-elles plus nombreuses, plus splendides qu'en aucun temps. On les employait comme de grandes revues où les citoyens venaient se compter. Non-seulement les confrères de la Croix y assistaient, mais ils en faisaient encore de particulières; toutes avaient un but politique. Tantôt on priait le ciel d'accorder à la ville un chef digne de sa cause, le plus souvent on se réjouissait de la mort de quelque illustre hérétique. Le 15 août, jour où on proclama au Puy l'assassinat du roi, ils sortirent solennellement, revêtus de leur costume, portant les pièces de la Passion, et ils firent trois fois le tour de la ville suivis de la populace émerveillée.

XIX

LE PUY. — DOUE. — SOLIGNAC. — ESPALY

(1589-1590)

L'avènement d'Henri IV avait été pour les villes du Velay, encore indécises, un motif suffisant pour rentrer dans les voies régulières de la monarchie. De Chaste, avec l'ardeur juvénile d'un soldat et d'un partisan dévoué, poursuivait les rebelles sans leur laisser d'asile ; l'évêque venait de se déclarer pour Henri de Bourbon ; Saint-Vidal, propagateur puissant et redouté de la ligue, n'était pas dans le pays. C'était plus qu'il n'en fallait à de petites localités, ruinées par les tailles continuelles dont on les accablait. Elles se rangèr[illegible] d'autant plus d'empressement sous la [illegible]

cohortes pour sortir des logis et pour courir se montrer officiellement sur les places publiques. Aussi les processions étaient-elles plus nombreuses, plus splendides qu'en aucun temps. On les employait comme de grandes revues où les citoyens venaient se compter. Non-seulement les confrères de la Croix y assistaient, mais ils en faisaient encore de particulières; toutes avaient un but politique. Tantôt on priait le ciel d'accorder à la ville un chef digne de sa cause, le plus souvent on se réjouissait de la mort de quelque illustre hérétique. Le 15 août, jour où on proclama au Puy l'assassinat du roi, ils sortirent solennellement, revêtus de leur costume, portant les pièces de la Passion, et ils firent trois fois le tour de la ville suivis de la populace émerveillée.

XIX

LE PUY. — DOUE. — SOLIGNAC. — ESPALY

(1589-1590)

L'avènement d'Henri IV avait été pour les villes du Velay, encore indécises, un motif suffisant pour rentrer dans les voies régulières de la monarchie. De Chaste, avec l'ardeur juvénile d'un soldat et d'un partisan dévoué, poursuivait les rebelles sans leur laisser d'asile ; l'évêque venait de se déclarer pour Henri de Bourbon ; Saint-Vidal, propagateur puissant et redouté de la ligue, n'était pas dans le pays. C'était plus qu'il n'en fallait à de petites localités, ruinées par les tailles continuelles dont on les accablait. Elles se rangèrent avec d'autant plus d'empressement sous la loi du plus fort,

de telles conditions ne purent être admises. Il fallut donc, quoi qu'il en coûtât, se résoudre à regarder Senecterre comme ennemi et le traiter comme tel.

Sur la vaste ceinture de châteaux fortifiés qui couronnaient le bassin du Puy et se trouvaient alors au pouvoir du sénéchal, le monastère de Doue, assis au sommet d'une haute montagne, près des routes du Monastier, de Valence et de Lyon, n'occupait pas la position la moins importante. L'origine de Doue, ancienne abbaye de prémontrés, remonte au milieu du XII[e] siècle (1); ce qui reste du monument primitif, d'accord avec l'histoire, justifie suffisamment cette date. On voit encore l'église avec ses fresques et ses inscriptions, quelques fragments mutilés du cloître et une vieille tour carrée, comme en avaient jadis pour se défendre les couvents isolés de nos montagnes. Cette tour, qui existait depuis longtemps, avait été sans doute élevée lors des invasions bourguignones.

Au temps dont nous parlons, Christophe Allard, abbé de Doue, et ses moines, [illegible], à l'exemple de leur évêque, de se prono[illegible] veur du r[illegible] de Navarre. Ils n'avaient pas [illegible] de [illegible] leur envoyât [illegible] nison[illegible]

(1) Voir, à la [illegible] ond,

pour leur propre sûreté que par dévoûment, s'étaient empressés d'offrir leur maison aux troupes royalistes, qui l'occupèrent aussitôt.

Les ligueurs du Puy furent d'autant plus irrités de ce qu'ils appelaient une honteuse défection, que leur cause avait essentiellement besoin du concours des gens d'église. Les prémontrés se trouvèrent les premiers religieux sur lesquels ils voulurent essayer leur colère. Ils partirent donc en assez grand nombre au mois de décembre 1589, tombèrent au milieu d'une nuit obscure sur l'abbaye, la surprirent dans le sommeil, et firent tous ses habitants prisonniers. Maîtres de la place, ils ne songèrent point à la conserver pour eux ; c'eût été s'exposer à la perdre le lendemain et à disséminer des forces qu'ils avaient trop besoin de concentrer au Puy. Ils prirent ce qu'ils purent emporter, brûlèrent presque tous les édifices, démolirent ce que la flamme ne dévorait pas assez vite, et ne respectèrent même pas le monument tumulaire de Robert de Mehun (1). Coupables de profanations dont ils avaient si cruellement puni les huguenots, ils s'en retournèrent en grande hâte, entraînant au Puy les pauvres moines,

(1) Au nécrologe de l'ordre des prémontrés on lit: *III februarii (1119) mors Petri, episcopi aniciensis, qui ecclesiam de Doâ, ordini nostro contulit*. (Voir le récit de la mort et l'épitaphe de cet évêque, t. IV, p. [illegible]

cohortes pour sortir des logis et pour courir se montrer officiellement sur les places publiques. Aussi les processions étaient-elles plus nombreuses, plus splendides qu'en aucun temps. On les employait comme de grandes revues où les citoyens venaient se compter. Non-seulement les confrères de la Croix y assistaient, mais ils en faisaient encore de particulières; toutes avaient un but politique. Tantôt on priait le ciel d'accorder à la ville un chef digne de sa cause, le plus souvent on se réjouissait de la mort de quelque illustre hérétique. Le 15 août, jour où on proclama au Puy l'assassinat du roi, ils sortirent solennellement, revêtus de leur costume, portant les pièces de la Passion, et ils firent trois fois le tour de la ville suivis de la populace émerveillée.

XIX

LE PUY. — DOUE. — SOLIGNAC. — ESPALY

(1589-1590)

L'avènement d'Henri IV avait été pour les villes du Velay, encore indécises, un motif suffisant pour rentrer dans les voies régulières de la monarchie. De Chaste, avec l'ardeur juvénile d'un soldat et d'un partisan dévoué, poursuivait les rebelles sans leur laisser d'asile ; l'évêque venait de se déclarer pour Henri de Bourbon ; Saint-Vidal, propagateur puissant et redouté de la ligue, n'était pas dans le pays. C'était plus qu'il n'en fallait à de petites localités, ruinées par les tailles continuelles dont on les accablait. Elles se rangèrent avec d'autant plus d'empressement sous la loi du plus fort,

cohortes pour sortir des logis et pour courir se montrer officiellement sur les places publiques. Aussi les processions étaient-elles plus nombreuses, plus splendides qu'en aucun temps. On les employait comme de grandes revues où les citoyens venaient se compter. Non-seulement les confrères de la Croix y assistaient, mais ils en faisaient encore de particulières; toutes avaient un but politique. Tantôt on priait le ciel d'accorder à la ville un chef digne de sa cause, le plus souvent on se réjouissait de la mort de quelque illustre hérétique. Le 15 août, jour où on proclama au Puy l'assassinat du roi, ils sortirent solennellement, revêtus de leur costume, portant les pièces de la Passion, et ils firent trois fois le tour de la ville suivis de la populace émerveillée.

XIX

LE PUY. — DOUE. — SOLIGNAC. — ESPALY

(1589-1590)

L'avènement d'Henri IV avait été pour les villes du Velay, encore indécises, un motif suffisant pour rentrer dans les voies régulières de la monarchie. De Chaste, avec l'ardeur juvénile d'un soldat et d'un partisan dévoué, poursuivait les rebelles sans leur laisser d'asile ; l'évêque venait de se déclarer pour Henri de Bourbon ; Saint-Vidal, propagateur puissant et redouté de la ligue, n'était pas dans le pays. C'était plus qu'il n'en fallait à de petites localités, ruinées par les tailles continuelles dont on les accablait. Elles se rangèrent avec d'autant plus d'empressement sous la loi du plus fort,

consuls venaient de recevoir de Pierre Sigaud, greffier de Solignac, une lettre ainsi conçue : « Vous » êtes tous des lâches. Vous ne savez marcher que » dans l'ombre et cherchez seulement à vaincre des » gens plongés dans le sommeil. Belle victoire, qui » vous ferait honneur et dont vous devriez être fiers » assurément ! Vous espériez sans doute tromper » notre vigilance ? Mais, braves Aniciens, il a suffi » de quelques hommes sur nos remparts, pour » vous faire fuir. Bien vous a pris de ne pas tenter » l'attaque, et maintenant que vous nous savez en » garde, nous sommes trop certains de ne plus » vous rencontrer de sitôt dans nos parages. »

Cette lettre, vraie ou supposée, fut publiquement lue aux flambeaux en présence d'une foule immense qui ne pouvait contenir ses transports de colère. *A Solignac ! A Solignac* ! cria-t-on dans tous les rangs; puis, sans même attendre l'ordre du départ, soldats et peuple se précipitèrent sur la route qu'ils venaient de parcourir quelques heures auparavant.

Le jour commençait à poindre lorsque les ligueurs, exacts à l'insolent rendez-vous du greffier, se montrèrent sous les murs de Solignac. Cette fois, ils ne s'inquiétèrent pas de savoir si la ville était encore endormie. Ils se mirent à battre les remparts avec les canons et les béliers d'une telle vigueur qu'en peu de temps ils eurent pratiqué une brèche suffi-

sante pour pénétrer chez l'ennemi. Les assiégés se réfugièrent pêle-mêle dans le château et dans la forteresse; mais celle-ci ne résista pas longtemps. Ses murailles, peu solides, fléchirent au premier choc, et sa porte, brisée en éclats par un pétard, donna passage aux assaillants qui, sans pitié pour les vaincus, en tuèrent un grand nombre.

Le château allait être forcé de la même manière; heureusement que ceux qui y étaient renfermés ne provoquèrent pas un pareil sort par une lutte insensée. Dès qu'ils virent le péril dont ils étaient menacés, ils offrirent de tout abandonner, à la seule condition que leurs femmes, leurs enfants et eux-mêmes seraient conduits sains et saufs au château de Ceyssac. Cette capitulation, quoique un peu tardive, fut néanmoins acceptée, et le premier qui se présenta pour en réclamer le bénéfice fut le greffier Sigaud, l'auteur de la fatale lettre.

La manière dont les vainqueurs partagèrent le butin est ici un fait sur lequel il importe d'arrêter l'attention. Il explique une situation que l'historien ligueur, évidemment partial, cherche à dissimuler. On sait qu'à l'époque dont nous parlons, les villes prenaient des troupes étrangères à leur solde. Le Puy en tenait pour sa part un nombre considérable, et même nous venons de voir à quelles extrémités il avait été réduit pour les pouvoir entretenir. Or,

ces soldats, recrutés dans tous les rangs, venus de tous les pays, se jetaient au service de l'opinion qui les payait le mieux. Beaucoup, qui se battaient aujourd'hui pour la ligue, avaient jadis fait leur apprentissage dans des bandes de religionnaires.

Sous un tel régime, plus d'une ville, dont la quantité de troupes mercenaires se trouvait hors de proportion avec la population, devait être tôt ou tard opprimée par ceux qu'elle s'était donnés pour protecteurs. — Ce qui se passe au siége de Solignac indique suffisamment ce triste état de choses. Les capitaines étrangers Pouzols, Marminhac, Piallaprat entrent avec leurs cavaliers dans le château, ils y saisissent plus de douze cents setiers de blé, des armes, de l'or, de l'argent en abondance; puis, au lieu de partager, ils gardent pour eux tout ce riche butin, et abandonnent seulement aux ligueurs les dépouilles de misérables bicoques. Quelques jours après, ils envoient une centaine d'ouvriers pour ruiner les fortifications du bourg (1).

Il en était de même de la part de toutes ces troupes étrangères dont l'insolence envers les citoyens augmentait en proportion du besoin que ceux-ci pou-

(1) .... Quand au bled et bestailh, les sieurs Pouzols, Marminhac, Piallaprat et leur suite gardèrent tout pour leur part, sans en rien laisser pour la portion des autres, fors que le bu-

vaient avoir de leur appui. Nous citerons, comme exemple, un fait entre plusieurs. C'est Burel qui le raconte et nous le reproduisons textuellement : « Après que les garnisons du sieur de Pouzols et » des autres eurent si bien butiné à la prise de So- » lignac, dit-il, leurs femmes vinrent au Puy pour » recouvrer les dépouilles. Là, elles se bravoient » toutes, tellement qu'un soir elles commencèrent » une sédition de nuit vers un logis de la rue St-Jac- » ques nommé *Anne*, et cela pour un mécompte de » deux liards de pain. Les choses furent si loin qu'on » tira des coups d'arquebuse par les fenêtres et » qu'il y eut deux blessés. Alors l'alarme fut grande » par la ville, tout le peuple étoit en colère. Les » consuls se trouvèrent contraints de sortir par les » rues avec le chaperon rouge au dos pour apaiser » la fureur publique. Ils ne purent même se dé- » fendre de mettre plusieurs citoyens en prison ; » car le sieur de Pouzols menaçoit de s'aller ranger

tin et pillage de la ville ; lequel pillage, meubles et quelques bestailhs, les soldats et volontaires de la ville firent conduire au Puy deux jours après, ce qui estoit chose fort pitoyable à voir. Par le moyen duquel pillage survinrent plusieurs discords entre les capitaines et les soldats. Enfin tous s'accordèrent ; et, pour rendre grâces à Dieu d'une si grande victoire, fust faicte une procession générale par toute la ville où il y avoit beaucoup de peuple assistant à ycelle en grand dévotion et prière. *Mss.* de SAINT-SAUVEUR, folio 143

» du côté de de Chaste et d'abandonner la ville, ce
» qui donna de vifs soupçons à tout le peuple qui ne
» se vouloit plus fier à la garnison (1). »

Ce système de pillage commençait à devenir d'un profit trop facile pour que les soldats ne se sentissent pas disposés plus que jamais à le continuer. Aussi, ne les suivrons-nous pas dans toutes les petites excursions qu'ils entreprirent sur les terres du voisinage. Ce serait se perdre dans un dédale inextricable d'événements inutiles à rappeler, se reproduisant presque quotidiennement de la même manière et qui, d'ailleurs, se présentent comme une condition forcée de la situation des choses. La *ferme de la Beaume*, les *villages de Ceyssac* et *de Chadrac*, la *Tour de Brive* furent mis sans pitié à feu et à sang par les ligueurs. Par représailles, les royalistes dévastèrent *Saint-Marcel*, le *couvent des Jacobins*, *Vals*, quantité de *fermes*, de *moulins*, le *château de Villeneuve* et *celui du seigneur de Morgues*.

ESPALY, cette *petite Genève*, ne s'était point inquiétée des proscriptions lancées sur elle. Fière de lutter sous les ordres d'un évêque contre les ligueurs, elle bravait avec hardiesse sa jalouse rivale. Il était beau de voir, face à face, à deux portées d'arbalète, le petit castel épiscopal et la gigantesque

(1) *Mss.* de SAINT-SAUVEUR, folio 157.

forteresse de Notre-Dame; celle-ci, debout sur la montagne, entourée d'une double enceinte crénelée; celui-là, assis dans le vallon, près de quelques chaumières tremblantes à ses pieds, mais glorieux du drapeau fleurdelisé dont l'avait couronné Charles VII et qu'il ne voulait perdre qu'en l'ensevelissant sous ses ruines.

Les deux camps ennemis, enchaînés sous le regard vigilant l'un de l'autre, ne pouvaient rien tenter impunément. Le canon répondait au canon, l'arquebuse à l'arquebuse, le pillage au pillage. C'était presque toujours la nuit qu'ils entreprenaient leurs travaux offensifs et défensifs, leurs tranchées, leurs barricades et leurs chemins creux. Ils parvenaient rarement à se surprendre; les sentinelles en védette sur la vigie de Corneille ou sur le donjon d'Espaly donnaient l'éveil au plus léger bruit, à la moindre lueur. Au bout d'un instant, l'apparition subite de nombreux adversaires forçait l'assaillant à changer ses dispositions et à accepter le combat sur un autre terrain que celui qu'il s'était préparé; mais ce combat, qu'une retraite prompte et sûre terminait à volonté, ne pouvait amener aucune solution décisive entre les deux adversaires.

XX

RETOUR DE SAINT-VIDAL

(1590)

SECOND SIÉGE D'ESPALY

Le 28 mai 1590, le Puy avait un air de fête depuis longtemps inaccoutumé dans ses murailles. Les tours étaient pavoisées aux couleurs de Mayenne, les armes de la maison de Guise, environnées des emblêmes de la royauté, étaient appendues au-dessus de toutes les portes et remplaçaient celles du cardinal de Bourbon, dont la mort avait été publiée quelques jours auparavant. Les citoyens, assemblés joyeusement dans les églises, sur les places, se racontaient l'heureuse nouvelle, et la voix retentis-

sante des canons, mêlée au son des cloches, portait chez les pauvres habitants des campagnes éloignées la surprise et l'effroi.

Etait-ce donc le roi de Navarre, encore sans postérité, qui venait de mourir? Mayenne victorieux avait-il subitement dispersé les dernières phalanges royalistes? Quel grand événement enfin pouvait provoquer ainsi les bruyants transports des ligueurs de la ville? Bientôt on le sut par tout le pays. C'était le retour inespéré du baron de Saint-Vidal, grand-maître de l'artillerie de France, gouverneur pour la ligue dans le Velay et le Gévaudan, qui reparaissait au milieu de ses montagnes à la tête d'une armée de près de six mille hommes. Honoré d'Urfé, l'illustre auteur de l'*Astrée*, son frère le comte d'Urfé, bailli du Forez, et quantité de gentilshommes marchaient à sa suite.

Plus de deux mille Aniciens, empressés de revoir leur vieux commandant, voulurent aller à sa rencontre. « Dès qu'ils l'aperçurent, dit le chroniqueur, » ils poussèrent des cris de joie, ils lui embrassèrent » les mains en l'appelant leur père, leur libérateur. » Saint-Vidal pouvait-il tromper les espérances de ses amis? N'était-il pas toujours, malgré son âge et sa fortune nouvelle, ce rude et hardi guerrier, ardent comme aux jours de sa jeunesse? Il entra le soir dans la ville; le lendemain matin il était déjà devant

Espaly dont il battait en brèche les murailles maudites, pour nous servir de ses propres paroles (1). La journée fut chaude et vaillamment employée. Celles qui suivirent durent évidemment résoudre la question en faveur des plus forts. — Le 30 mai, après trois assauts périlleux, les ligueurs pénétrèrent dans le bourg qu'ils incendièrent en entier (2). On raconte que les troupes royales, obligées de se réfugier dans le château, en firent brutalement sortir toutes les femmes, et qu'alors les assiégeants, au pouvoir de qui elles tombèrent, commirent à leur égard les plus honteux excès. — Le 31, les fortifications furent violemment entamées. — Le 1er juin, après cinq cent onze coups de canons échangés par les deux camps, l'évêque et de Chaste, ne pouvant plus tenir contre tant d'ennemis, firent proposer à Saint-Vidal le traité que nous transcrivons d'après le texte original :

(1) *Mss. original* de Burel, tome I, folio 236, *verso*.

(2) ... Et fust au soir donné un assault sur les 8 heures. Les nostres ont gaigné la ville et mis le feu partout. Les larrons se sont remis dans le château et ont sorti les femmes et les enfants à grands coups de bâtons ... Parmi ces pauvres femmes il en fust que les soldats étrangers prirent et violèrent, d'autres auxquelles ils firent payer la rançon. Chose lamentable !..

Burel, tome I, folio 237.

« Monseigneur du Puy et de Chaste d'une part, Monseigneur de Saint-Vidal de l'autre, voulant procurer le repos et le soulagement du pays de Velay, ont pour le bien de la paix accordé :

» 1° Que le *château d'Espaly* sera remis entre les mains du baron de Saint-Vidal. — Que le sieur de Gondy, tous les capitaines, soldats et autres, quels qu'ils soient, en sortiront vies et bagues sauves sous la foy et l'assurance de Saint-Vidal qui fera retirer ses troupes au pont d'Estroulhias jusqu'à ce que les assiégés ayent passé à la vue de Polignac.

» 2° Que le *bourg et l'abbaye du Monastier* seront aussi remis au seigneur de Saint-Vidal pour être gardés jusqu'à ce que les affaires du pays soient disposées de telle sorte que chacun puisse en liberté jouir de son butin.

» 3° Que le *lieu de Ceyssac* demeurera sans garnison.

» 4° Que les fortifications faites aux *moulins des Estreix* seront entièrement ôtées, pour qu'il ne reste que le corps du moulin ainsi qu'il étoit auparavant.

» 5° Que la *ville et château du Sinjaulx* seront pareillement mis au pouvoir de Saint-Vidal, et que les capitaines de garnison qui s'y tiennent présentement en sortiront dans demain ou le jour après, trois juing.

» 6° Que les susdites places seront gardées par les capitaines et soldats que le seigneur de Saint-Vidal connoîtra être nécessaires et suffisans pour la conservation d'ycelles, au plus grand soulagement du peuple que faire se pourra. Les dites garnisons seront payées par le seigneur de Saint-Vidal, ainsi que plus tard il sera advisé.

» Et pour l'effectuation de tout ce que dessus, dans demain ou le jour suivant, les sieurs.................. seront baillés pour ôtages et demeureront au château de Saint-Vidal ou ailleurs, pour leur sûreté.

» 7° Que les forces sortiront de part et d'autre hors du pays de Velay, dans trois jours pour le plus tard ; et celles qui seront contraintes de traverser le pays, seront nourries par étapes, au plus grand soulagement que faire se pourra.

» 8° Que tout acte d'hostilité, courses, ravages, prises d'hommes ou de bétail gros et menu, cesseront de part et d'autre. — Que chacun en avertira ceux de son parti dans le jour. — Que les contrevenans au contenu du présent traité y seront contraints par la force de commune main. — Avec l'espérance que, par la réponse que fera monseigneur de Montmorency à la dépêche du seigneur de Chaste, le pays recevra entier repos et soulagement. — Et cependant, le commerce demeurera libre, comme aussi le labourage.

» 9° Toutes obligations, promesses, faites pour la garde des places, d'un côté et d'autre seront rendues et demeureront libres.

» Fait au Puy (au pont d'Estroulhias, près la ville du Puy), le premier jour de juing mil cinq cent huictante dix.

» A. DE SENECTERRE, *évêque du Puy, comte de Velay.*

» CHASTE. SAINT-VIDAL. »

Ce traité, conquis par la force, maintenu par la crainte, fut un grand triomphe pour les ligueurs. Les états ne purent refuser à leur tour d'abandonner à Saint-Vidal cette part léonine, en légalisant par des votes ce qu'ils n'avaient encore regardé que comme une usurpation. Ils s'assemblèrent à Brive le premier août et, pour conserver au moins aux yeux du pays une apparence de liberté, ils obtinrent des deux chefs ennemis que ni l'un ni l'autre ne

paraîtrait à l'assemblée; adhésion évidemment illusoire qui n'empêcha pas l'influence impérieuse de Saint-Vidal de pénétrer dans le conseil.

Les villes dont il avait réclamé la possession lui avaient été livrées sans résistance. Son titre de gouverneur, quoique signé par Mayenne, fut reconnu, ses troupes reçurent une solde supérieure (1), la moitié des impositions de la province fut mise au service de sa cause; en un mot, sa position se trouva puissamment établie sur tout le territoire. — En échange de tant de sacrifices, Chaste ne put obtenir que la conservation de sa charge de sénéchal et la reconnaissance de Montmorency en qualité de gouverneur du Languedoc. Encore cette reconnaissance, insérée dans un traité d'union comme il s'en signait tant à cette époque, s'arrêta-t-elle à Saint-Vidal et aux trois consuls Irailh, Vallat et Julhan, signataires

(1) .... Et les commis, députés à la livraison, étoient tenus de bailler tous les jours *dix mille pains, seize ou dix-huit charges de vin* (la moindre de dix escus la charge), *deux mille ras d'avoine, deux ou trois mille livres de foin*, et encore *vingt sols tous les jours* par cavalier. — Encore vous eussiez vu grands rumeurs et blasphèmes, grandes menaces contre les paoures habitans, les soldats disant que le seigneur de Saint-Vidal les avoit amenés de si loing sans prendre aucune montre. — Quoy aoyant, les paoures habitans n'osoient garnir les boutiques..., etc.

BUREL, fol. 238, tome I.

***

de ce traité. Elle fut consentie au Monastier, le 17 août, au nom de la paix publique et à la demande de messire de Rochemore, lieutenant-général de la sénéchaussée de Beaucaire, envoyé spécial du duc (1); mais elle ne fut ensuite ratifiée par aucun des ligueurs quand, de retour des états, les consuls la leur firent connaître.

Cette énergique persistance dans la foi de son premier drapeau dut sans doute consoler de Chaste. Accablé sous le nombre, dépouillé de ses titres, de ses places les meilleures, il vit son rival austère venir politiquement à lui et, par une inconséquence qui trahissait quelque secret mécontentement, reparaître dans la province pour y combattre les royalistes tout en signant sa soumission à leur chef. Comment Saint-Vidal, excitateur même des plus ardents, pour qui les moindres concessions du côté des ligueurs eussent semblé une injure à la probité politique et religieuse, put-il tout-à-coup consentir à un acte si décisif? Les honneurs avaient-ils donc éveillé en son âme une ambition nouvelle? Dans cette école de quelques mois passés à la cour de Mayenne, le fruste montagnard avait-il jugé les hommes et les choses autrement que ses illusions les lui avaient fait envisager jusqu'à ce jour? Peut-

(1) Voir, à la fin du livre second, la NOTE G.

être n'avait-il su plaire, et s'éloignait-il aigri par les mécomptes?

Quoi qu'il en soit, son adhésion étonna tout le monde. Personne d'abord ne voulut y croire. Les Aniciens prétendirent, dans le premier moment, que c'était une infâme calomnie répandue par les ennemis de leur brave gouverneur. Cependant ils furent bientôt obligés de céder à l'évidence, lorsque lui-même vint leur proposer d'approuver sa détermination en la partageant. Le refus le plus positif fut la seule réponse des ligueurs qui, malgré tant d'anciens services et ceux que leur rendait encore chaque jour Saint-Vidal, ne purent se défendre envers lui d'un sentiment de profonde défiance.

XXI

YSSINGEAUX. — MONISTROL. — SAINT-DIDIER

Yssingeaux, Monistrol, Saint-Didier, Craponne, Montfaucon, Tence et Le Monastier étaient, avec *Le Puy,* les seules villes du Velay qui eussent une administration municipale régulière, établie sur un système électif uniforme. D'autres localités, à leur imitation, avaient bien aussi des consuls, mais ce nom désignait le plus souvent de simples officiers bannerets ou des paysans chargés, dans un certain nombre de mandements, de la perception des tailles, de la levée des soldats provin-

;, des renseignements à fournir sur les mou-
ɜnts de la population et l'état des récoltes.
s villes, trop faibles évidemment pour résister
soudaines attaques de troupes armées, trou-
nt plus d'une fois leurs efforts inutiles et leurs
ıions contraintes au silence. Cependant, dès
ɜlles purent saisir dans leurs propres ressources
dans les secours de bon voisinage assez de force
ır secouer le joug, il est beau de voir avec quel
ɒle courage elles s'empressèrent de le faire.

Yssingeaux avait pour toute défense quelques
urailles, le vieux donjon construit par les ordres
; Jehan de Bourbon vers la fin du XVe siècle, et
eux ou trois petites pièces d'artillerie qui lui fu-
ent accordées par les états, sur la demande de
'évêque, en 1567. La ville ne pouvait guère, dans
le telles conditions, opposer une résistance sé-
rieuse; mais grâce à la sagesse de ses magistrats, au dévouement de ses citoyens qui avaient fait venir des armes de Saint-Etienne et se tenaient constitués en milice permanente, elle put se maintenir dans sa liberté jusqu'après la mort d'Henri III. Elle était royaliste, sans avoir déserté pour cela ses croyances religieuses et ses franchises municipales. Tant que les huguenots se présentèrent à ses portes, elle les referma sur eux ; et lorsqu'elle fut obligée de les

ouvrir aux ligueurs, du moins ceux-ci purent-ils comprendre l'estime qu'elle faisait de ces garnisons ennemies.

De Chaste profita des dissentiments qui existaient entre Yssingeaux et le Puy pour favoriser celle des deux villes qui se rangeait sous sa bannière. Comme sénéchal du Velay, il était le premier de la noblesse de son ressort et chef de la justice. Aussi, après l'assassinat du roi, quand il vit la persistance des Aniciens à proclamer Charles X, il rendit une ordonnance qui enjoignait aux officiers de sa sénéchaussée de quitter immédiatement une ville rebelle et de ne plus tenir désormais leurs audiences qu'à Yssingeaux, sous peine de nullité de tous jugements rendus ailleurs.

Plus tard, par suite de capitulations dont nous aurons bientôt à parler, Yssingeaux tomba au pouvoir des ligueurs. Il faut néanmoins le dire à sa gloire, si cent arquebusiers et cinquante gens d'armes lui furent imposés comme par surprise, ses habitants indignés ne tardèrent pas à les chasser de chez eux, en répondant à ceux du Puy qui les accusaient de s'être vendus à de Chaste : « Croyez-
» vous donc, nos voisins, qu'il soit si nécessaire
» d'avoir toujours comme vous une armée entière
» dans ses murailles? A quoi bon tant de soldats,
» race affamée qui, dans le temps où nous sommes,

» désole plutôt qu'elle ne protége? La misère re-
» double, les impôts nous écrasent, nos amis
» manquent de pain, mais pour cela devons-nous
» ouvrir nos portes à ces troupes paresseuses qui
» s'établissent ensuite dans nos maisons comme des
» maîtres? Libres vous êtes d'accepter à ce prix
» leur insolente protection. Quant à nous, croyez-le
» bien, si le péril nous menace, nous saurons choi-
» sir nos alliés où bon nous semblera. En attendant,
» qu'on nous laisse et, s'il plaît à Dieu, nous saurons
» bien nous garder nous-mêmes (1). »

De Chaste ne tarda pas à reprendre ses bonnes relations avec Yssingeaux. Jaloux de lui donner une preuve des avantages de son alliance, il obtint des états, convoqués la même année dans cette ville, une somme de neuf cents écus, afin d'indemniser un grand nombre d'habitants de l'occupation des rebelles (2). Cependant, comme la force est plus puissante que la volonté, il fallut bientôt céder la place aux ligueurs qui, cette fois commandés par le duc de Nemours, s'avançaient en masse du fond du Lyonnais pour soumettre tout le pays. Ils s'emparèrent facilement de la ville, où ils laissèrent jusqu'en 1594 une garnison considérable.

(1) *Mss. original* de BUREL, t. I, page 350.

(2) *Id.* t. I, p. 350.

Au mois d'août 1631, quatre cents religionnaires, partis de Privas, tentèrent une excursion dans le Velay. Après avoir pillé quelques églises qui se trouvaient sur leur route, ils s'avancèrent vers Yssingeaux. Il était nuit encore. Déjà deux pétards étaient appliqués, l'un au ravelin, l'autre contre une des portes. L'attaque allait commencer, lorsque tout-à-coup le curé, homme plus que septuagénaire, se mit à la tête de tous ses paroissiens, et se précipita avec tant de courage, tant d'impétuosité sur la troupe, qu'à peine lui laissât-il le temps de prendre la fuite. Un grand nombre resta sur la place; ceux que ne purent atteindre les citoyens furent poursuivis par le sénéchal du Velay avec un tel acharnement qu'ils rentrèrent quarante au plus à Privas de quatre cents qu'ils étaient.

Tel fut le sort de cette petite cité. Prise et reprise, elle ne se lassa pas de poursuivre la conquête de cette indépendance si chère aux cœurs montagnards, et finit par proclamer le triomphe de ses vieilles, de ses persévérantes opinions.

MONISTROL, l'ancienne ville des évêques (1), par-

(1) *Guillaume de la Roue* avait acquis cette ville au domaine épiscopal du Velay dès l'année 1283. — *Bernard de Castanet*, vingt-six ans plus tard, y fonda une collégiale de

tagea les chances malheureuses d'Yssingeaux et des bourgades environnantes. C'est aux mêmes époques et par les mêmes troupes qu'elle fut combattue. Placée comme sa voisine sur la route principale du Lyonnais, elle ne pouvait se soustraire davantage aux attaques des religionnaires et des ligueurs; mais si elle n'eut pas la puissance de toujours résister victorieusement à ses ennemis, l'histoire parlera du moins des glorieux efforts qu'elle ne cessa de faire pour préserver de toutes violences ses foyers et ses autels.

S'il faut en croire une ancienne notice sur cette ville (1), elle fut attaquée par une compagnie de huguenots. Quoique ceux-ci se trouvassent en grand nombre, elle leur opposa une résistance si courageuse qu'elle parvint à les mettre tous en fuite. Ce fait ne saurait être douteux; il se trouve consigné dans une transaction de 1577, consentie entre Senecterre et les citoyens de Monistrol.

SAINT-DIDIER-LA-SÉAUVE conserve précieusement dans ses archives une lettre que lui écrivit Henri IV

treize chanoines — Enfin, *Jehan de Bourbon* y fit bâtir une forteresse.

(1) Voir l'*Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy, pour l'année 1788*, par l'abbé LAURENT.

dès son avènement à la couronne. Si nos chroniqueurs vélaviens, toujours trop laconiques dans le récit des événements survenus en dehors du cercle étroit de leurs observations, ne nous ont rien conservé sur l'histoire de cette petite ville, la lettre royale lui restera comme un impérissable monument de la fidélité de ses anciens habitants (1).

A nos chers et bien amés les Consuls et habitants de notre ville de Saint-Didier.

DE PAR LE ROI,

Chers et bien amés. — La rage et cruauté des ennemis du roi et de l'état les a poussés si avant que d'avoir fait entreprendre malheureusement sur sa vie, par un jacobin introduit de bonne foi pour la révérence de son habit, pour lui parler en sa chambre hier matin, où il lui avoit donné un coup de couteau dans le ventre, qui ne montroit apparence de danger au premier appareil ni tout le long de la journée. Néanmoins il a rendu l'âme à Dieu cette nuit, laissant ses bons serviteurs, qui sont ici en extrême ennui et déplaisir, tous bien résolus avec nous d'en poursuivre la justice. A quoi, de notre part, nous n'épargnerons jusqu'à la dernière goutte de notre sang..... Et nous ferons aussi, en ce qui concerne l'état, aucune chose qui ne soit trouvée bonne pour le bien public. Sur quoi nous avons bien voulu écrire la présente, pour vous assurer de notre bonne intention, et que vous soyez d'autant plus comfortés à persévérer en la fidélité que vous avez

(1) Voir, à la fin du livre second, la NOTE H.

par ci-devant gardée à votre roi. Vous assurant que ce faisant vous recevrez de nous tout le meilleur traitement et soulagement en ce qui concerne votre particulier, qui nous sera possible. Sur ce, nous prions Dieu, chers et bien amés, vous avoir en sa sainte garde.

Ecrit au camp de Saint-Cloud, le 2 août 1589.

Signé HENRI, et plus bas REVOL.

XXII

NOUVELLES CONFÉRENCES

AU MONASTIER ET AU PUY

(1591)

Rien n'avait encore ébranlé la persistance de nos ligueurs. Inflexibles quand tout grondait autour d'eux, devait-on espérer de les pouvoir ramener le jour où la moitié de la province leur était soumise? Chaste voulut le tenter. Il pensait avec raison que Saint-Vidal, engagé à l'égard de Montmorency, n'oserait plus revenir sur ses pas, qu'il emploierait sans hésiter toute son influence pour décider les Aniciens à une démarche nécessaire à son honneur, et que désormais, quoique adversaires irréconciliables, un lien commun les unirait fatale-

ment l'un à l'autre. Il lui fit donc proposer de nouvelles conférences qui furent acceptées. Elles s'ouvrirent le 11 janvier 1591 dans l'abbaye du Monastier, où s'était réfugié Senecterre depuis l'évacuation d'Espaly.

Saint-Vidal se trouvait dans une position dont il n'avait pas prévu les périlleuses conséquences. Avant de partir du Puy il s'était rendu devant le conseil, et le conseil s'était formellement prononcé sur le point capital. « Ceux qui sont sincèrement atta-
» chés à la ligue, lui avait-on dit, ne peuvent fléchir
» sous l'autorité, ni d'un roi hérétique, ni de ceux
» auxquels il lui plaît de confier des emplois.
» Mayenne et Joyeuse, voilà nos seuls chefs, nous
» n'en reconnaîtrons jamais d'autres. »

Quand il vint au Monastier, la première parole de de Chaste fut celle-ci : « Vous avez enfin compris,
» Monsieur le baron, qu'il était loyal et sage de se
» rendre aux vœux depuis si longtemps exprimés
» par toute la noblesse velavienne. Grâces en soient
» rendues au ciel ! En vous rangeant sous les ordres
» de monseigneur de Montmorency, vous avez con-
» quis sur moi le titre honorable de son lieutenant ;
» aussi dès ce jour dois-je abdiquer en faveur de
» votre vieille expérience mes droits sur le gouver-
» nement de la province. Que Dieu vous garde tou-
» jours dans ce bon chemin ! »

Cette perfide courtoisie du sénéchal lui donna tout l'avantage. Saint-Vidal, qui peut-être aurait désiré trouver dans un brutal accueil le droit de se plaindre et de retirer ses concessions, se vit obligé de répondre. « Non, Messieurs, ce n'est pas légère-
» ment, comme on m'en accuse, que je me suis
» décidé dans cette grave affaire. Monsieur de
» Chaste n'a pas tort de vous dire qu'en me pronon-
» çant pour Montmorency j'ai voulu céder aux in-
» tentions de notre brave noblesse. Cependant,
» il est d'autres voix que nous devons entendre, il
» est au Puy un grand nombre de citoyens fidèles
» dont les vœux doivent aussi vous toucher. »

« —Eh! quoi! Monsieur, interrompit adroitement
» le sénéchal, n'est-ce que cela? Mais tous ici nous
» savons trop la haute influence que vous exercez
» sur les ligueurs aniciens. Le jour où vous le
» voudrez sérieusement, ils seront ce qu'il vous
» plaira, personne n'en doute. »

Saint-Vidal, qui voyait bien où on voulait l'entraîner, déclara que son but était de concilier, autant que son devoir le lui permettrait, son dévouement pour la ligue et son désir de vivre en parfaite intelligence avec l'élite de la contrée.

« Je ne veux pas, dit-il, abjurer sur mes vieux
» jours une conduite qui sera la gloire de ma vie
» et le patrimoine le plus précieux de ma famille.

» Peut-être, Messieurs, aurais-je dû choisir ailleurs
» que dans mon pays natal le champ de bataille où
» j'ai voulu défendre, jusqu'à la dernière goutte de
» mon sang, l'honneur du trône et la foi des autels.
» Hélas! j'ai quelques regrets aujourd'hui, mais
» non pas des remords. Vous demandez la paix, moi
» je la désire plus ardemment encore, croyez-le
» bien. Que ne suis-je libre, comme le dit Monsieur
» le sénéchal, de signer à mon gré les conditions
» de notre alliance. Mais puis-je donc violenter
» mes amis? M'est-il permis de retourner contre
» eux les forces que j'ai mises au secours de leur
» fidélité? Vous ne le pensez pas, j'espère. Messieurs,
» il faut choisir pour nos conférences un endroit
» plus rapproché de la ville; alors il me sera pos-
» sible de servir d'intermédiaire entre les ligueurs
» et vous. Par ce moyen, j'en suis sûr, nous par-
» viendrons à nous entendre. »

Il dit, et le conseil s'ajourna à huit jours aux portes du Puy, pour la reprise des conférences.

L'évêque, le gouverneur, le sénéchal et les gentilshommes de leur suite furent exacts au rendez-vous. Le 20 janvier, réunis vers le pont d'Estroulhias, ils reprirent la délibération au point où ils l'avaient laissée au Monastier. Les ligueurs ne voulaient pas céder, Saint-Vidal allait et revenait sans cesse, em-

ployant tous ses efforts pour les décider à reconnaître Montmorency. « De telle sorte, fait observer
» Burel, que chaque jour il nous falloit entrer en
» conseil pour parler de cela. Mais les citoyens, qui
» toujours ont été constans dans leur foi, disoient
» qu'ils ne pouvoient le faire sans offenser Dieu, vu
» qu'ils avoient juré l'union et reconnu monsei-
» gneur de Joyeuse. — A quoi répondoit le sieur
» de Saint-Vidal que c'étoit nécessité, puisque le
» pays et la noblesse étoient de cet avis. — Lors,
» trouvant notre pauvre ville toute seule de son
» opinion, n'ayant aucun qui la soutînt, ne sachant
» plus à qui nous fier, ni où prendre l'argent pour
» payer les dépenses, nous priions Dieu qu'il lui
» plût de nous assister ; car c'étoit quasi l'histoire
» de notre Seigneur quand on le remit de Judas à
» Caïphe. Semblablement notre ville passoit tantôt
» au sieur du Puy, tantôt à Chaste, tantôt à Saint-
» Vidal (1). »

Cependant les parlementaires, voyant que cette manière de négocier irritait davantage encore les ligueurs en provoquant de publiques discussions, se décidèrent à user d'un moyen qui, en semblable occasion, avait été jadis employé aux conférences de Chadrac. Ils arrêtèrent :

(1) *Mss.* de BUREL, tome I, p. 242, 243.

1° Que *Montmorency* serait seul reconnu comme gouverneur général pour le roi dans le Languedoc, et que la ville du Puy, en l'acceptant à ce titre, loin d'être parjure, rentrerait, au contraire, dans les termes du traité dont elle avait juré l'exécution.

2° Que *Senecterre* jouirait pleinement de toutes ses prérogatives de comte et d'évêque.

3° Que le baron de *Saint-Vidal* prendrait le gouvernement du Velay comme lieutenant de Montmorency.

4° Que *de Chaste* conserverait ses fonctions de sénéchal.

5° Que 2,000 écus seraient payés à *Pierre de la Rodde*, gentilhomme royaliste, pour qu'il cessât ses déprédations dans la contrée, etc...

Ce traité, soumis au conseil de ville, fut l'objet de violents débats. Le cinquième article surtout ressemblait trop à une rançon ; il ne pouvait être accepté et servit de prétexte aux ligueurs pour repousser tous les autres.

Il fallut donc se réunir de nouveau pour modifier les clauses auxquelles les citoyens s'étaient refusés à souscrire. Saint-Vidal était vivement attaqué dans les réunions populaires ; on y murmurait contre lui, on s'y plaignait hautement. Quelques-uns l'accusaient d'ignorance, de faiblesse, de peur ; d'autres allaient même jusqu'à prétendre qu'il voulait livrer la ville au roi de Navarre, et que la preuve de sa perfidie était assez évidente par ses concessions continuelles aux royalistes, par le der-

nier traité contre lequel il ne s'était pas encore assez énergiquement élevé.

Saint-Vidal venait de s'emparer du château de Bouzols. Il le fortifiait, y faisait transporter tous les jours d'abondantes munitions de guerre et, quoique les consuls du Puy réclamassent ces munitions comme destinées à la défense de la ville, il se refusait constamment même à les partager. « Vous voyez bien, » disait-on, que lui aussi veut faire comme l'évê- » que et comme le sénéchal. Ils s'entendent tous » les trois pour nous ruiner. Reste à savoir si nous » attendrons qu'Espaly, Polignac et Bouzols, ligués » ensemble, nous prennent, pieds et poings liés, » pour aller nous vendre à l'hérétique. »

Tous ces méchants propos furent rapportés au gouverneur qui d'abord ne voulut pas y croire. Cependant il ne tarda pas à s'apercevoir que ses partisans, que ses meilleurs amis s'éloignaient insensiblement de lui. Non-seulement les consuls ne recherchaient plus ses conseils, mais ils le tenaient en défiance. Le missionnaire Gallesiant, amené de Paris par lui-même, se laissait aller en pleine chaire jusqu'à le rendre suspect à la populace des faubourgs (1). En présence de cette défection générale,

(1) ... Comme il a été remonstré par un docte personnage

il s'abandonna au plus violent désespoir, maudissant à la fois et l'ingratitude de ses concitoyens et la pusillanime prudence de ses vieux jours. « Si je l'a-
» vais voulu, si je le voulais encore, dit-il, aurais-je
» donc besoin d'avoir recours à de pareilles ma-
» nœuvres? Mais, s'ils me résistaient et qu'il me
» plût, d'un mot ne pourrais-je faire incendier
» toutes les maisons de cette ville, faire pendre
» jusqu'au dernier de ses habitants? C'est égal, je
» ne me laisserai point abattre par ces odieuses
» calomnies. Je n'userai ni de ma colère ni de ma
» force pour me venger de ces indignes bour-
» geois; je saurai leur prouver que je suis le
» même homme qui jadis défendit leurs pères et
» sauva leur ville. Si leur cœur est insensible à la

nommé Monseigneur Gallesiant, que le sieur de Saint-Vidal avoit amené de Paris et qui estoit l'ennemy de tous ceux qui n'ont pas l'âme bonne... Donc, d'après ces paroles fust faite une procession, ce jourd'hui 23 janvier, où il y avoit grand nombre de gens en chemise, pieds nuds, marchant sur la terre. Lui, tout deschaux, a suivi la procession et quantequand dict sa prédication tout deschaux, le peuple ému de dévotion promit de jeûner deux fois la sepmayne, et le dimanche de recevoir son créateur, afin qu'il plust à Dieu de nous assister et de nous garder des entreprinses des ennemis.., etc...

Burel, tome I, p. 243, verso.

» reconnaissance, le mien sera toujours incapable
» des lâchetés dont ils m'accusent. »

Une fois sa résolution arrêtée, il se couvrit de sa pesante armure, monta à cheval, puis, accompagné du capitaine Rochette et de quelques braves gentilshommes de ses amis, il s'en alla au grand galop vers la croix du pont, où l'attendaient depuis une heure de Chaste, Senecterre et leur suite.

XXIII

LE CADET DE SÉNEUJOLS

(1591)

C'était dans le traité une clause assez insolente que cette stipulation d'une somme de six mille livres afin qu'il plût à un seigneur montagnard de ne plus arrêter les voyageurs sur les grands chemins, comme le faisait PIERRE DE LA RODDE, cadet de la maison de SÉNEUJOLS. Certes, il fallait un bien grand désordre dans ces contrées, pour qu'un gentilhomme des plus anciennes familles velaviennes (1) osât parcourir ses campagnes na-

(1) En 1304, le roi Philippe-le-Bel convoqua pour la guerre de Flandre la noblesse du royaume. Il manda à tous les comtes, barons et seigneurs des trois sénéchaussées de Lan-

tales, pillant en vrai bandit tout ce qui lui tombait sous la main. Cela était pourtant ainsi; mais le déprédateur couvrait tous ses actes d'une apparence d'intérêt politique et tâchait de les justifier en les rattachant à la cause qu'il était censé défendre. La haute protection du sénéchal redoublait l'audace de ses attaques et arrêtait les représailles que sa conduite ne cessait de provoquer.

De Chaste, lors du blocus, s'était emparé des châteaux forts qui environnaient la ville, espérant emprisonner les citoyens dans d'infranchissables barrières. Il ne tarda cependant pas à reconnaître que les distances étaient encore trop éloignées pour que ce réseau pût intercepter hermétiquement les communications. Il s'adjoignit donc quelques châtelains, auxquels il laissa non-seulement l'entière liberté de piller toute chose apportée à la ville, mais encore auxquels il accorda, suivant leurs besoins, des garnisons de huit, de douze, de quinze soldats, afin de favoriser un système qui privait les ligueurs des moindres ressources.

guedoc, qu'il serait à Arras dans les premiers jours de juillet, prêt à se mettre en marche. Au nombre de ceux à qui il adressa ces ordres furent le vicomte de Polignac, le seigneur de Chalancon et *Bertrand de la Rodde.*

Cette tactique servit quelque temps sans doute les projets du sénéchal. Le cadet de Séneujols en profita largement pour sa part. Nul métier n'allait mieux à son naturel grossier, à ses mœurs aventureuses, à ses goûts de despotisme brutal. Il ne connaissait que la chasse; aussi le jour où, pour la première fois, il voulut s'employer au service du roi, ce fut en s'embusquant avec ses valets, au détour d'une route, l'arquebuse à l'œil, prêt à faire feu sur un homme comme il l'avait pratiqué la veille sur quelque bête fauve de la forêt.

Encore dans la vigueur de l'âge, Pierre tirait grand orgueil de sa hardiesse et de sa force. Pour lui le seul mérite d'un homme était dans la puissance de son bras. Il lui importait peu de savoir si certains de ses ancêtres s'étaient illustrés pour la gloire de la patrie. Sa patrie finissait aux portes de son domaine, sa gloire était suffisante quand il la devait à la solidité de ses muscles, à l'audace de ses coups de main. Il savait que son nom était la terreur de la contrée; c'était sa joie la plus vive, sa plus chère illustration.

Il portait le costume des paysans, parlait leur langage, mangeait au haut bout de la table de ses serviteurs et passait sa vie à déclamer contre les vanités puériles de la noblesse. A l'entendre, on aurait cru qu'un généreux sentiment faisait

battre son cœur, que le contact des pauvres gens l'avait rendu simple comme eux. Cependant, pas un gentilhomme de France n'était plus arrogant, plus dédaigneux. Sa haine jalouse s'attachait à ceux qui, d'une naissance égale ou supérieure à la sienne, cherchaient à accroître la renommée de leur maison. Il ne pouvait souffrir que quelques-uns de ses compatriotes eussent l'air de se mêler des affaires publiques, et l'on devenait son mortel ennemi par cela seul que, près de lui, on faisait trop parler de soi.

Il était royaliste, non par conviction, mais parce que les ligueurs retranchés au Puy semblaient se poser comme plus dévoués que les autres. Il lui déplaisait de voir ces quelques hommes affronter courageusement l'opinion générale. Du reste, nous le retrouverons bientôt, esprit étroit et mobile, préconisant tous les excès de la ligue après les avoir combattus, et se laissant entraîner dans ses résolutions par l'ardeur des passions les plus versatiles.

Une des causes qui peut-être le déterminèrent à choisir d'abord la bannière royale, ce fut la présence de Saint-Vidal à la tête du parti contraire. Saint-Vidal, avec son caractère ferme, violent, avec ses principes si longtemps inflexibles, ses allures brusques et hautaines, dut être pour le cadet

de Séneujols un terrible adversaire. L'orgueil de l'un froissait tellement celui de l'autre que ces deux montagnards, quels qu'eussent été les événements, devaient se trouver toujours face à face et se haïr.

Plusieurs fois le gouverneur s'était énergiquement prononcé contre les brigandages de son indigne filleul, le châtelain de Montbonnet (1); mais le sénéchal, en repoussant toute qualification injurieuse pour son allié, cherchait à appuyer par le droit de la guerre une conduite dont rien loyalement ne pouvait l'absoudre. En effet, il n'y avait pas vingt jours encore que Pierre de la Rodde, dans une course à travers la campagne, avait arrêté plus de trente voitures chargées d'un riche butin. Quoique ceux qui les conduisaient lui présentassent humblement des saufs-conduits de Saint-Vidal et de de Chaste, il n'en fit pas moins saisir marchands et marchandises et tout enfermer dans son redoutable manoir.

C'est après un pareil exploit que l'audacieux gentilhomme eut le cynisme de venir s'interposer dans

(1) Pierre de la Rodde, filleul de Saint-Vidal, occupait le château de Montbonnet, situé aux environs du Puy. De Chaste y avait placé une garnison de douze arquebusiers sous les ordres de ce gentilhomme.

un traité de pacification, pour vendre à la ville le droit de ne plus la piller, et pour se faire indemniser par elle de tous les crimes commis contre elle. Sans l'appui bien positif du senéchal, certainement le cadet de Séneujols se fût gardé d'une telle impudence. Au lieu d'une bourse d'or, les consuls auraient bien pu lui envoyer les estafiers du seigneur prévôt et le faire pendre au premier gibet venu; mais de Chaste veillait sur son hardi pourvoyeur qui prélevait pour lui sur les dépouilles la part nécessaire au paiement de ses nombreuses garnisons.

Qu'on dise maintenant s'il pouvait y avoir complicité entre Saint-Vidal et Pierre de la Rodde. Qu'on juge aussi du désespoir du vieux gouverneur dans la position embarrassante qu'il s'était faite, quand il se vit obligé de subir des soupçons contre lesquels trente années de courage et de fidélité au même drapeau ne pouvaient le défendre.

XXIV

UN DUEL

(1591)

Depuis une heure Chaste et sa compagnie attendaient Saint-Vidal pour savoir le dernier mot des ligueurs. On se perdait en conjectures sur le motif d'un aussi long retard. Les uns accusaient le conseil de dicter à son tour des lois au gouverneur et d'empêcher l'expression sincère de la majorité de prévaloir; les autres soutenaient, au contraire, que les membres du conseil, se trouvant par leur position les plus intéressés à la paix, Saint-Vidal et ses soldats étaient encore les maîtres, les tyrans de la ville. Ceux-ci voulaient que la colère des moines, attisée par les prédications de Gallesiant, eût pu

seule effrayer un vieillard ; ceux-là ne voyaient de résistance sérieuse que dans la confrérie de la Sainte-Croix dont, suivant eux, le gouverneur demeurait le chef occulte. En un mot, chacun commentait les événements au gré de sa passion, et s'imaginait avoir trouvé la cause réelle de ces interminables dissentiments.

Saint-Vidal parut enfin. Il entra brusquement dans la salle, couvert de sa cuirasse, sans même se faire annoncer. Son escorte se tenait à quelques pas derrière lui, armée comme en un jour de bataille, silencieuse et morne.

— Eh bien ! Monsieur, lui demanda le sénéchal, nous apportez-vous de bonnes nouvelles ?

— De bonnes nouvelles ! dit le gouverneur en ouvrant la main gauche et en jetant au milieu de l'assemblée le traité déchiré en mille pièces, voilà ma réponse.

— Insolent..., murmura Pierre de la Rodde.

Saint-Vidal feignit de n'avoir pas entendu.

— N'avez-vous pas de meilleures paroles à nous donner ? reprit Senecterre avec beaucoup de calme. N'êtes-vous pas fatigué des querelles douloureuses dont vous et moi sommes, depuis trente ans, de si actifs témoins ? Nous étions jeunes, quand la guerre a commencé ; maintenant, Monsieur le baron, nos cheveux ont blanchi et la guerre dure encore,

— Mais ces gens du Puy, qu'espèrent-ils? dit le doyen Grolhac. Que demandent-ils pour prix d'une résistance insensée? Maintenant que le vieux cardinal est mort, où veulent-ils trouver un roi? Quel est donc leur dessein en luttant ainsi, seuls contre tout le Velay?...

— Ce sont des fous que nous avons tort de tant ménager, ajouta de Chaste.

— Des drôles qu'il faut châtier comme ils le méritent, sans plus entendre ni eux ni leur éloquent messager, cria Pierre de la Rodde en désignant Saint-Vidal d'un air railleur.

« — Hola! mes maîtres, vous le prenez bien
» haut, ce me semble, dit Saint-Vidal les bras croi-
» sés sur sa poitrine et en regardant tour-à-tour
» chacun des membres de l'assemblée. De quel
» droit, s'il vous plaît, et ces railleries et ces me-
» naces?... Vraiment, il vous sied bien de venir
» faire les glorieux au moment où toutes vos villes
» nous appartiennent... Mais, si vous étiez si puis-
» sants, que ne les gardiez-vous? — Oui, Mon-
» seigneur l'évêque, voilà trente ans bientôt que
» nous avons la guerre et que nous nous sommes
» faits soldats tous les deux. Tous les deux, je me
» le rappelle, nous sortîmes l'épée du fourreau
» pour combattre l'hérésie et chasser de nos do-
» maines les ennemis de la foi. Tous les deux nous

» fîmes, le même jour, le même serment, hélas!
» je me le rappelle encore... Et voilà qu'à cette
» heure, nous nous retrouvons tous les deux sur le
» champ de bataille; mais, je vous le demande,
» Monseigneur, lequel a changé de drapeau? — Et
» vous, Monsieur le chanoine Grolhac, si pressé
» d'avoir de suite réponse à tout, pour un homme
» qui se mêle de politique, vous devriez bien savoir
» que, même en servant l'office, il faut attendre
» son tour. — Je n'en finirais pas, Monsieur le sé-
» néchal, s'il me plaisait de compter ici tous les
» griefs qui pèsent sur votre tête. Je ne suis pas
» homme à me souvenir de ce qui m'est personnel
» quand d'autres intérêts m'occupent; grâce au
» ciel, je sais contenir dans mon cœur les chagrins
» qui le rongent, je sais supporter sans me plain-
» dre l'ingratitude de mes amis et les noires calom-
» nies que vos gens sèment derrière moi. Quand
» j'ai fait à ma patrie le sacrifice de mes jours, sa-
» chez-le bien, Monsieur, je l'ai fait entier. Et s'il
» fallait recommencer encore, ce n'est pas pour
» quelques gouttes de lie à la fin du calice que vous
» me verriez faillir. Vous êtes surpris de rencontrer
» tant de noble courage, tant de persévérance hé-
» roïque chez de braves citoyens qui réclament au-
» jourd'hui ce qu'ils réclamaient il y a trente ans et
» plus, qui renoncent au repos, au bonheur, à la

» fortune plutôt que de trahir d'impérieux devoirs?
» Vous les traitez de fous, parce qu'ils préfèrent
» l'honneur à l'ambition, la foi baptismale au culte
» impie; et vous demandez ensuite ce qu'ils veu-
» lent, Monsieur?... Ils veulent sur le trône de
» Charlemagne et de saint Louis un roi chrétien
» comme eux. Ils veulent que les droits et les
» priviléges de tous soient respectés, que la no-
» blesse rentre dans ses châteaux pour protéger et
» non pour opprimer les malheureux, que la bour-
» geoisie soit indépendante dans ses villes, que le
» commerce retrouve la liberté, la sécurité dont il a
» tant besoin, que les artisans obtiennent le travail
» qui les fait vivre honnêtes, que leurs impôts ne
» paient pas des soldats pour les combattre. En-
» suite, soyez sûr que peu leur importera de
» Joyeuse ou de Montmorency. Mais ce qu'ils ne
» veulent pas, ce qu'ils abhorrent, c'est vous;
» vous, leur ennemi, vous qui veniez dérisoire-
» ment leur demander de reconnaître votre auto-
» rité paternelle le lendemain du jour où vous
» aviez développé contre eux le plus de perfidie
» pour les perdre. Ils ont dit à votre frère et à
» tous ceux envoyés de votre part, *qu'ils dévore-
» raient leurs enfants avant de se livrer à vous...*
» En faut-il davantage pour vous faire comprendre
» leur amour? Et comment en serait-il autrement?

» Fils de Madame Paule de Joyeuse et du bailli de
» Chaste, avez-vous suivi les exemples de votre fa-
» mille? Mari de la mère des Polignac, quel usage
» faites-vous de leurs immenses domaines? Sé-
» néchal du Velay, quelle justice avez-vous rendue
» à nos populations? Où sont vos titres, sinon à
» leur amitié, du moins à leur confiance?... Sous
» la protection de vos armes, Monsieur, des prê-
» tres égarés dressent autel contre autel, des ma-
» gistrats indignes sanctionnent l'iniquité, des gen-
» tilshommes, la honte de nos contrées, se font
» voleurs et assassins... — Oui, la Rodde, regarde-
» moi, car c'est de toi que je parle, et je ne crains
» guère ni tes impatiences, ni tes folles menaces.
» Sais-tu que je suis l'aîné de ton père? sais-tu
» bien que tu tétais encore ta nourrice, que je
» m'étais déjà battu plus que tu ne le feras de ta
» vie, et plus loyalement, Dieu merci?... Tu de-
» mandes une rançon pour ne plus continuer ton
» infâme métier? Ah! par ma foi? ton impudeur
» est grande d'oser te présenter ici, sans crainte
» du gibet.

» Enfin, vous tous qui m'entendez, évêque, sé-
» néchal, magistrats, prêtres et gentislhommes, la
» paix que vous nous proposez est impossible. Re-
» tournez à vos embuscades, à vos pillages, à vos
» vaillants combats; nous ne saurions pactiser avec

» l'hérésie. Rugissez autour de nos remparts comme » les loups affamés autour d'un bercail tranquille ; » Dieu veille sur ses enfants. — Maintenant s'il » est parmi vous quelqu'un offensé par mes pa» roles, voici qui répondra. »

Il dit et jeta son gant au milieu de l'assemblée. La Rodde et deux autres gentilshommes royalistes s'élancèrent avec fureur pour le relever, mais Chaste soutint que ce droit lui appartenait et il ne voulut le céder à personne.

— Qu'à cela ne tienne, cria Rochette, dont le visage trahissait la plus violente émotion, ne prenez pas querelle. Vous êtes quatre, nous serons quatre. Le gouverneur n'a pas parlé pour lui seul, ses paroles sont aussi les nôtres.

Il avait à peine achevé, et des deux côtés chacun se disputait l'honneur de prendre part au combat. En vain l'évêque chercha-t-il à calmer les esprits, sa voix ne fut même pas entendue, tant le tumulte était effroyable. Comprenant alors que sa place n'était plus au milieu d'une scène pareille, il se retira.

Un duel était inévitable, et les colères étaient trop impatientes pour le différer. Il fut donc unanimement convenu qu'on se battrait sur-le-champ. Le sort qui détermina les adversaires mit de Chaste contre le capitaine Rochette, et la Rodde contre Saint-Vidal. Le chroniqueur ne nomme pas les

quatre autres. Quand toutes les conditions furent arrêtées, quand les armes eurent été choisies et égalisées, les deux compagnies se donnèrent rendez-vous dans un enclos voisin.

Une trève d'une heure avait été convenue pour laisser aux champions le loisir de faire leurs dispositions dernières, mais bien avant ce temps ils étaient déjà prêts. — Tous les huit vinrent se placer face à face, le poignard d'une main, la rapière de l'autre. Malgré le froid, ils avaient quitté leur chapeau et leur pourpoint. De Chaste affecta même de laisser sa chemise entr'ouverte et dénoua les rubans de ses souliers, suivant l'usage des raffinés de ce temps-là, pour montrer au capitaine qu'il ne reculerait pas d'une semelle.

Le signal donné, les combats s'engagèrent avec une indicible violence. Saint-Vidal, qui était vieux et couvert de cicatrices, croyait encore à ses forces parce qu'il se sentait le même courage. Pendant quelques instants il se défendit avec bonheur. Sa main, quoique tremblante, guidait habilement le fer et semblait attendre une faute de son adversaire pour le frapper au cœur; mais bientôt l'impétueux la Rodde, ennuyé de cette tactique, s'élança d'un bond sur le vieillard, au risque de recevoir son arme au travers du corps, et lui enfonça son poi-

gnard jusqu'à la coquille au-dessus de l'œil droit. Saint-Vidal tomba roide mort (1).

A peu près au même moment le capitaine Rochette, traversé par la rapière de de Chaste, tombait aussi pour ne plus se relever.

Satisfaits par ce double sacrifice, les deux camps arrêtèrent les autres champions. Venus pour traiter de la paix, pour se tendre une main fraternelle, ce fut sur le cadavre du gouverneur que leur haine se ralluma plus ardente encore et qu'ils se séparèrent n'ayant sur la bouche et dans l'âme que d'affreuses imprécations.

(1) Au bas de la page (243 *verso*), dans laquelle Burel raconte cet événement, il a représenté Saint-Vidal frappé du coup mortel. La tête est ensanglantée à l'endroit de la blessure, le corps est étendu comme dans le cercueil, pâle, inanimé et recouvert des vêtements que portait d'habitude le gouverneur.

XXV

FUNÉRAILLES DE SAINT-VIDAL

(1591)

Tandis que la compagnie du sénéchal criait en se retirant : *Saint-Vidal est mort, vive le roi !...* le consul Viollon et les autres ligueurs regagnaient tristement le chemin de la ville. « Las! dit Burel, » en les voyant ainsi venir, la sentinelle, qui étoit » au plus haut du couvert de la porte Saint-Gilles se » mit à marteler la cloche si roidement et donna » telle frayeur que, incontinent, la ville entière fut » en armes. Moi, j'étois de garde comme notable » et je me mis à fermer la barrière, car vous eus- » siez vu le peuple bien ému en pensant que c'étoit » l'ennemi qui vouloit surprendre la porte. »

Dès que la cause de cette alerte fut connue et que la nouvelle en fut apportée à Madame de Saint-Vidal, la pauvre veuve sortit en pleurant de chez elle. Elle courut frapper aux poternes pour qu'on lui ouvrît, et qu'elle pût aller, s'il était temps encore, porter quelques secours à son mari. Les enfants de la ville, armés d'un bon courage, ajoute l'historien, voulurent l'accompagner dans cette douloureuse visite ; mais quand ils arrivèrent à l'endroit indiqué, ils trouvèrent le gouverneur tout meurtri et déjà glacé. Alors ils relevèrent son corps ainsi que celui du capitaine, et s'en allèrent pieusement les déposer dans l'église de Saint-Agrève, où ils les laissèrent près de quarante jours exposés à la vénération publique.

« Pendant ce temps, dit encore le chroniqueur, » les vassaux, les domestiques de Saint-Vidal, » désespérés de la mort cruelle de leur maître, » en tiroient une vengeance terrible. Ils faisoient » sans repos des courses par tout le pays. » Autant ils rencontroient des gens du parti contraire, autant ils en faisoient mourir. »

La cérémonie funèbre, à laquelle la ville voulut donner le plus grand éclat, fut fixée au 3 mars. Voici les détails tels que Burel nous les a conservés dans ses manuscrits :

***

ORDRE DE LA SÉPULTURE

DE TRÈS-HAUT ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR

ANTOINE DE LATOUR,

QUI EN SON VIVANT ÉTOIT :

Chevalier de l'ordre du roi, — capitaine de cinquante hommes d'armes, — vicomte de Beaufort, — baron de Saint-Vidal, Mons, Saint-Quentin, le Villars, Montvers, Montusclat, Goudet et Barges (en Velay), Ceneret, Montferrand, Recollettes, Laval de Saint-Chély, Tal, Culture et autres (en Gévaudan), — gouverneur aux pays de Velay et de Gévaudan, — grand maître de l'artillerie de France, etc. (1).

« Suivant la volonté contenue en son testament,
» comme le requéroit l'extraction de la maison et
» les dignités du susdit, le logis étoit tendu

(1) Les préparatifs de ladite sépulture en l'église des Cordeliers vinrent aux oreilles de la vicomtesse qui, avec Chaste son mari, avoit délibéré d'aller quérir le corps. Mêmement, cette vicomtesse déloyale, qu'est cause de tout le mal, se voulant trouver bonne à l'endroit de son mari, disoit que falloit brusler le corps. Donc, la Dame a demandé de le faire enterrer là où il étoit reposé, à Saint-Agrève; et *cela a été l'opposition, les murmurations que on avoit contre Saint-Vidal, le tout sans occasion.*

Manuscrit original, vol. I, fol. 247 *verso*.

» jusqu'aux lieux où le corps devoit reposer, sa-
» voir aux Cordeliers. — Ladite tendue étoit garnie
» d'écussons de brasse en brasse.

» — D'abord, marchoient les arquebusiers de
» la ville, portant leur arquebuse sous le bras,
» pendante en terre, la mèche éteinte, la platine
» couverte de crêpes noirs.

» — Les tambours, les fifres, en deuil, étoient
» conduits par le capitaine de la ville qui avoit un
» crêpe à sa pertuisane ainsi que les quatorze ser-
» gens à leur hallebarde.

» — Après, marchoient les torches de tous les
» états de la ville, chacun avec ses écussons et ar-
» moiries.

» — Après, venoient celles de la maison de ville.

» — Après, celles de la justice. — Les huissiers
» et sergens royaux portoient des cierges blancs
» avec les écussons de France.

» Après, marchoient les torches des seigneurs et
» parens, selon leur dignité ou proximité.

» Le capitaine enseigne portoit son enseigne sous
» le bras.

» — Venoient ensuite les suisses de la ville, vêtus
» de manteaux noirs et traînant leur hallebarde, la
» pointe en terre.

» — Après, suivoient les soldats de la garde
» du défunt, l'arquebuse renversée, mèche éteinte,

» la platine couverte et conduits par leur capi-
» taine tenant en main sa pertuisane entourée
» d'un crêpe noir.

» — Venoient ensuite au second rang les torches
» des particuliers du Puy.

» — Après, celles de Monsieur de Piallaprat.

» — Après, celles de Messieurs de Saint-Haond,
» de Marminhac, de Champétières et de Jonchières.

» — Après, celles de Messieurs les consuls.

» — Après, celles de Messieurs de la justice.

» — Après, celles de Messieurs de Vergezac, de
» l'Estrange, d'Adiac, de Boisdemont, de Saint-
» Priest, de Liègue, de Jarnyen, de Saint-Fargeaux,
» de Servissas, de Motinet, d'Ally. Puis celles de Mes-
» dames de Ville-Neupve, de Bansèche, de Belle-
» combe.., etc...

» — Après, les quatre bayles de la confrérie de
» la *Sainte-Croix*, avec plusieurs clochettes devant
» couvertes de crêpes.

» — Après, les bayles des pénitens, avec les lan-
» ternes allumées, les armoiries du défunt à l'épaule.

» — Après, marchoient les bayles de la confrérie
» *Saint-Jacques*.

» — Après, marchoit la confrérie de la Sainte-
» Croix avec des clochettes, comme dessus est dit.

» — Après, celle des pénitens revêtus de leur
» cape blanche, leur crucifix à la coutume.

» — Après, les prêtres des terres du défunt.

» — Après, tous les gens d'église, selon l'ordre » accoutumé de ceux de la ville.

» — Après, marchoit le cheval de parade, couvert » d'un grand drap de velours noir avec une croix » de satin blanc, conduit par deux écuyers ayant » une écharpe de crêpe et chacun prenant un mors.

» — Après, le lieutenant.

» Ensuite, l'enseigne et le guidon de la compa- » gnie, habillés sur leur casaque d'un manteau de » deuil, et portant l'enseigne et le guidon sur le cou.

» Ensuite, la compagnie portant leur casaque, » et un manteau de deuil dessus. »

» — Un portoit la lance du défunt, couverte d'un » crêpe noir.

» — Un autre portoit la cotte d'arme de velours » noir, ainsi que les écussons et les armoiries.

» — Un troisième portoit son haulme.

» — Un quatrième portoit les gantelets sur un » bâton couvert de crêpes.

» — Un cinquième portoit un écusson du défunt » timbré de l'ordre de France.

» — Un sixième portoit l'épée d'arme.

» — Le dernier portoit les éperons dorés cou- » verts de crêpes.

» — Après, marchoit un homme qui portoit un » carreau de velours noir avec les ordres dessus.

» Tout cela fut ensuite donné à l'église Notre-
» Dame.

» -- Après, cinquante torches avec les armoiries
» de la veuve.

» — Après, les cinq palefreniers vêtus de rouge.

» — Après, marchoient trois cents pauvres, or-
» donnés d'être vêtus, tant mâles que femelles.

» — Après, le corps venoit porté par dix-
» huit des confrères de la Sainte-Croix ayant cha-
» cun sur l'épaule un écusson de ladite confrérie.

» — Le corps étoit couvert d'un grand drap de
» velours noir. Les quatre coins étoient portés par
» quatre consuls, les autres deux consuls étant à côté
» au milieu du corps, ainsi que le secrétaire, le syndic
» et le lieutenant de la ville. — Par dessus le drap,
» il y avoit un écusson de la Sainte-Croix.

» — Le corps était porté sur les épaules.

» — Après, marchoient les serviteurs et domes-
» tiques de la maison, vêtus de deuil, avec des bon-
» nets noirs couverts de crêpes.

» Après, marchoient les officiers des terres du
» défunt, habillés de noir.

» — Après, venoit le deuil, traînant par terre
» d'un grand pas par derrière, mené par les prin-
» cipaux seigneurs de l'assemblée.

» — Puis après, Messieurs de la justice et le peuple
» de la ville, selon leur ordre et dignité.

nous n'avons plus de gouverneur depuis que M. de Chaste l'a tué... — Le chef des royalistes ne devait pas s'attendre à un accueil plus favorable. S'il tenta cette démarche, ce fut moins avec l'espérance de réussir que dans l'intention de mettre les Aniciens en demeure.

Depuis longtemps il connaissait la fermeté de leurs résolutions ; aussi ne fut-il guère étonné lorsque cinq jours après on vint lui apporter cette proclamation consulaire, affichée dans toutes les rues :

« Nous promettons à Dieu, à la Sainte Immaculée » Vierge Marie et à tous les Saints du Paradis ; » nous jurons, dans la sincérité de nos cœurs, vouloir vivre, mourir, supporter toutes les incommodités de la fortune, pour maintenir le serment » par nous juré le 23e mars 1589, confirmé ensuite » dans la salle de l'évêché du Puy, en présence de » Messieurs les Evêques du Puy et de Castres et les » députés de la souveraine cour du parlement de » Toulouse, le 6 avril de ladite année.

» A cause des troubles et de l'accident déplorable » survenu à la personne de feu Monseigneur de » Saint-Vidal, pour donner évident témoignage à » tous nos frères catholiques de la sainte-union de » notre fermeté, persistance en nos promesses; — » après avoir mûrement, librement et de notre » propre mouvement consulté :

» Nous disons, promettons et jurons, aussi bien » en général que en particulier, ne vouloir recon- » noitre pour roi HENRI DE BOURBON, HÉRÉTIQUE ET » EXCOMMUNIÉ, ni aucun qui porte son parti, de » quelle dignité et grade puisse-t-il être, pour nous » commander.

» Nous déclarons tout personnage qui nous vou- » droit contraindre, induire ou persuader, soit » de la maison de ville ou par colloques particu- » liers, nous être suspect d'hérésie. — Or, deman- » dons, dès aujourd'hui et pour toujours, qu'il soit » mis entre les mains de la justice, aux fins de lui » faire son procès comme ennemi juré de Dieu, de » son Église chrétienne et catholique, aussi comme » ennemi du repos public de la présente ville.

» De même nous voulons punir tous ceux qui » parleront à l'avantage du parti contraire, et les » livrerons à ceux auxquels il appartiendra d'en » connoître.

» Fait le 1er jour de febvrier, l'an 1591 (1).

» VIOLLON, *consul*. »

(1) Ce serment, ainsi que le premier que les ligueurs avaient fait lorsque le président Vinhals vint au Puy, fut officielle- ment porté de maison en maison par un consul et le capitaine de quartier; et chaque citoyen, après en avoir entendu la lec- ture, fut requis, *la main sur l'Evangile*, d'en jurer l'obser- vation et signer sur un registre ouvert à cet effet.

nous n'avons plus de gouverneur depuis que M. de Chaste l'a tué... — Le chef des royalistes ne devait pas s'attendre à un accueil plus favorable. S'il tenta cette démarche, ce fut moins avec l'espérance de réussir que dans l'intention de mettre les Aniciens en demeure.

Depuis longtemps il connaissait la fermeté de leurs résolutions ; aussi ne fut-il guère étonné lorsque cinq jours après on vint lui apporter cette proclamation consulaire, affichée dans toutes les rues :

« Nous promettons à Dieu, à la Sainte Immaculée » Vierge Marie et à tous les Saints du Paradis ; » nous jurons, dans la sincérité de nos cœurs, vou» loir vivre, mourir, supporter toutes les incom» modités de la fortune, pour maintenir le serment » par nous juré le 23e mars 1589, confirmé ensuite » dans la salle de l'évêché du Puy, en présence de » Messieurs les Evêques du Puy et de Castres et les » députés de la souveraine cour du parlement de » Toulouse, le 6 avril de ladite année.

» A cause des troubles et de l'accident déplorable » survenu à la personne de feu Monseigneur de » Saint-Vidal, pour donner évident témoignage à » tous nos frères catholiques de la sainte-union de » notre fermeté, persistance en nos promesses; — » après avoir mûrement, librement et de notre » propre mouvement consulté :

ORDRE DE LA SÉPULTURE

DE TRÈS-HAUT ET TRÈS-PUISSANT SEIGNEUR

ANTOINE DE LATOUR,

QUI EN SON VIVANT ÉTOIT :

Chevalier de l'ordre du roi, — capitaine de cinquante hommes d'armes, — vicomte de Beaufort, — baron de Saint-Vidal, Mons, Saint-Quentin, le Villars, Montvers, Montusclat, Goudet et Barges (en Velay), Ceneret, Montferrand, Recollettes, Laval de Saint-Chély, Tal, Culture et autres (en Gévaudan), — gouverneur aux pays de Velay et de Gévaudan, — grand maître de l'artillerie de France, etc. (1).

« Suivant la volonté contenue en son testament,
» comme le requéroit l'extraction de la maison et
» les dignités du susdit, le logis étoit tendu

(1) Les préparatifs de ladite sépulture en l'église des Cordeliers vinrent aux oreilles de la vicomtesse qui, avec Chaste son mari, avoit délibéré d'aller quérir le corps. Mêmement, cette vicomtesse déloyale, qu'est cause de tout le mal, se voulant trouver bonne à l'endroit de son mari, disoit que falloit brusler le corps. Donc, la Dame a demandé de le faire enterrer là où il étoit reposé, à Saint-Agrève ; et *cela a été l'opposition, les murmurations que on avoit contre Saint-Vidal, le tout sans occasion.*

Manuscrit original, vol. I, fol. 247 *verso*.

» jusqu'aux lieux où le corps devoit reposer, sa-
» voir aux Cordeliers. — Ladite tendue étoit garnie
» d'écussons de brasse en brasse.

» — D'abord, marchoient les arquebusiers de
» la ville, portant leur arquebuse sous le bras,
» pendante en terre, la mèche éteinte, la platine
» couverte de crêpes noirs.

» — Les tambours, les fifres, en deuil, étoient
» conduits par le capitaine de la ville qui avoit un
» crêpe à sa pertuisane ainsi que les quatorze ser-
» gens à leur hallebarde.

» — Après, marchoient les torches de tous les
» états de la ville, chacun avec ses écussons et ar-
» moiries.

» — Après, venoient celles de la maison de ville.

» — Après, celles de la justice. — Les huissiers
» et sergens royaux portoient des cierges blancs
» avec les écussons de France.

» Après, marchoient les torches des seigneurs et
» parens, selon leur dignité ou proximité.

» Le capitaine enseigne portoit son enseigne sous
» le bras.

» — Venoient ensuite les suisses de la ville, vêtus
» de manteaux noirs et traînant leur hallebarde, la
» pointe en terre.

» — Après, suivoient les soldats de la garde
» du défunt, l'arquebuse renversée, mèche éteinte,

» formations faites aussi sur la plainte de Claude » Polalhon, seigneur de Bouzols, le 23 mars ;

» Nous te mandons et ordonnons par ces pré» sentes, de prendre et saisir au corps : le seigneur » *de Chaste*, — *Pierre*, dit le *cadet de Senajou*, — » le doyen *Grolhac*, — un nommé *Longueville*, — » *Lamause*, laquais de Chaste, — *Rochefort*, dit *le* » *Crouzet*, — *Laroche* de Viviers, — le capitaine » *Mons*, — *Sollagre*, — *Gracy*, — *François Sisai*» *ron*, — le sergent *Etienne* — et *Louis Lyonnet*, apo» thicaire au Puy. A quel endroit de notre royaume » que tu les trouves, nous t'ordonnons de les con» duire, sous bonne garde, dans la conciergerie de » notre palais, pour illec être à droit, ou s'ils ne » peuvent être appréhendés, les ajourner à compa» roir en notre cour, à trois brefs jours, fin de ban ; » saisissant et mettant leurs biens sous notre main » jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

» Donné à *Toulouse*, en notre parlement, le » 23e d'avril et l'an de grâce de notre règne le » premier (1). »

(Scellé du sceau jaune à longue cire.)

(1) Le présent arrêt a été intimé aux devant nommés, par maître François Boyer, huissier d'armes du roi, le 10 de may, étant à la vue de Polignac, accompagné des soudards de la ville et d'un trompette. — Le lendemain a été crié à son de trompe par tous les carrefours à trois briefs jours. BUREL.

XXVIII

LE TESTAMENT DU GOUVERNEUR

(1591)

Durant plus d'un quart de siècle, Saint-Vidal ne trouva pas un jour pour remettre son glaive dans le fourreau. Sa vie n'avait été qu'un combat à outrance, sa mort fut presque un assassinat. Sur son passage les populations restaient glacées d'épouvante, car sa protection même était sinistre et faisait partout des ruines. Porté comme sur les ailes de la tempête, l'implacable ligueur frappait, frappait toujours, sans trêve ni merci et, quand un coup mortel l'eut brusquement arrêté dans son œuvre inflexible, son âme, surprise au milieu des frémissements de sa colère, sembla s'arrêter sur le seuil de la tombe pour souffler encore la guerre jusqu'au sein de sa propre famille.

» formations faites aussi sur la plainte de Claude » Polalhon, seigneur de Bouzols, le 23 mars;

» Nous te mandons et ordonnons par ces pré- » sentes, de prendre et saisir au corps : le seigneur » *de Chaste*, — *Pierre*, dit le *cadet de Senajou*, — » le doyen *Grolhac*, — un nommé *Longueville*, — » *Lamause*, laquais de Chaste, — *Rochefort*, dit *le* » *Crouzet*, — *Laroche* de Viviers, — le capitaine » *Mons*, — *Sollagre*, — *Gracy*, — *François Sisai-* » *ron*, — le sergent *Etienne* — et *Louis Lyonnet*, apo- » thicaire au Puy. A quel endroit de notre royaume » que tu les trouves, nous t'ordonnons de les con- » duire, sous bonne garde, dans la conciergerie de » notre palais, pour illec être à droit, ou s'ils ne » peuvent être appréhendés, les ajourner à compa- » roir en notre cour, à trois brefs jours, fin de ban; » saisissant et mettant leurs biens sous notre main » jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

» Donné à *Toulouse*, en notre parlement, le » 23e d'avril et l'an de grâce de notre règne le » premier (1). »

(Scellé du sceau jaune à longue cire.)

(1) Le présent arrêt a été intimé aux devant nommés, par maître François Boyer, huissier d'armes du roi, le 10 de may, étant à la vue de Polignac, accompagné des soudards de la ville et d'un trompette. — Le lendemain a été crié à son de trompe par tous les carrefours à trois briefs jours. BUREL.

XXVIII

LE TESTAMENT DU GOUVERNEUR

(1591)

Durant plus d'un quart de siècle, Saint-Vidal ne trouva pas un jour pour remettre son glaive dans le fourreau. Sa vie n'avait été qu'un combat à outrance, sa mort fut presque un assassinat. Sur son passage les populations restaient glacées d'épouvante, car sa protection même était sinistre et faisait partout des ruines. Porté comme sur les ailes de la tempête, l'implacable ligueur frappait, frappait toujours, sans trève ni merci et, quand un coup mortel l'eut brusquement arrêté dans son œuvre inflexible, son âme, surprise au milieu des frémissements de sa colère, sembla s'arrêter sur le seuil de la tombe pour souffler encore la guerre jusqu'au sein de sa propre famille.

Tandis qu'on instruisait au parlement cette procédure passionnée, qui devait bientôt s'éteindre enfouie dans les poudreux casiers des greffes, il s'en préparait une autre dont les enquêtes moins bruyantes allaient se prolonger plus longtemps et finir par jeter une lueur inattendue sur le caractère plein de contrastes du rude et hautain gentilhomme. Le frère, les filles, les gendres de Saint-Vidal répudiaient ses volontés dernières (1). Tous se coalisaient pour demander à la justice d'annuler son testament qu'ils disaient dicté par la haine et l'orgueil, souillé par la fraude et le mensonge. « Antoine » de la Tour, seigneur de Saint-Vidal, fils d'Antoine » et petit-fils d'Héracle, était-il écrit dans la requête » présentée le 10 janvier 1596, ayant perdu son fils » unique Gilbert à l'âge de six ou de sept ans, et » ne pouvant dès lors disposer de la partie de ses » biens grevée de substitutions, résolut de supposer » un autre enfant et de le subroger au mort. En » conséquence, il s'en alla quérir clandestinement » à l'hôpital du Puy un autre enfant qui s'appelait » Julien, lui donna le nom d[...] l'éleva et le » déclara comme sien, affir[...] dans son » testament, puis décéda sa[...] »

[...]ion était d'a[...]

[...]ivre secon[...]

il le conduira en pays étrangers, afin qu'il y apprenne les langues; il en fera surtout un honnête homme, pour qu'il marche dignement sur la trace de ses prédécesseurs.

Cependant le prudent testateur prévoit la mort de ce fils, celle même des autres fils qui pourraient survenir, puis successivement celle de ses filles, et substitue tour-à-tour chacun de ceux qui survivent à ceux qu'il suppose partis. Tout est combiné de façon à ne point laisser de chances à son frère, dans aucun cas. — Il institue sa femme, Claire de Saint-Point, son héritière universelle, à la charge par elle de restituer l'ensemble des biens à son décès, soit à son fils, s'il est seul héritier mâle, soit à ses fils ou à l'un d'eux s'il en laisse plusieurs, soit à un des fils de sa fille Claire, dame de Rochefort d'Ally, selon que sa veuve en décidera dans sa sagesse. Mais ce qui apparait par-dessus tout, c'est le désir haineux que le seigneur de Montvers ne puisse toucher à la moindre parcelle de l'héritage héréditaire.

Bientôt la fraude fut découverte. La mère de famille, dégagée des étreintes d'un maître impérieux, n'écouta que l'inspiration de ses devoirs et de son cœur. Usant du pouvoir qui lui était donné, elle désigna pour héritier du gouverneur de Saint-Vidal son petit-fils, Jean de Rochefort d'Ally. — Cette institution à peine connue, Henri de la Tour, armé

» formations faites aussi sur la plainte de Claude » Polalhon, seigneur de Bouzols, le 23 mars ;

» Nous te mandons et ordonnons par ces pré» sentes, de prendre et saisir au corps : le seigneur » *de Chaste*, — *Pierre*, dit le *cadet de Senajou*, — » le doyen *Grolhac*, — un nommé *Longueville*, — » *Lamause*, laquais de Chaste, — *Rochefort*, dit *le* » *Crouzet*, — *Laroche* de Viviers, — le capitaine » *Mons*, — *Sollagre*, — *Gracy*, — *François Sisai*» *ron*, — le sergent *Etienne* — et *Louis Lyonnet*, apo» thicaire au Puy. A quel endroit de notre royaume » que tu les trouves, nous t'ordonnons de les con» duire, sous bonne garde, dans la conciergerie de » notre palais, pour illec être à droit, ou s'ils ne » peuvent être appréhendés, les ajourner à compa» roir en notre cour, à trois brefs jours, fin de ban ; » saisissant et mettant leurs biens sous notre main » jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

» Donné à *Toulouse*, en notre parlement, le » 23e d'avril et l'an de grâce de notre règne le » premier (1). »

(Scellé du sceau jaune à longue cire.)

(1) Le présent arrêt a été intimé aux devant nommés, par maître François Boyer, huissier d'armes du roi, le 10 de may, étant à la vue de Polignac, accompagné des soudards de la ville et d'un trompette. — Le lendemain a été crié à son de trompe par tous les carrefours à trois briefs jours. BUREL.

XXVIII

LE TESTAMENT DU GOUVERNEUR

(1591)

Durant plus d'un quart de siècle, Saint-Vidal ne trouva pas un jour pour remettre son glaive dans le fourreau. Sa vie n'avait été qu'un combat à outrance, sa mort fut presque un assassinat. Sur son passage les populations restaient glacées d'épouvante, car sa protection même était sinistre et faisait partout des ruines. Porté comme sur les ailes de la tempête, l'implacable ligueur frappait, frappait toujours, sans trêve ni merci et, quand un coup mortel l'eut brusquement arrêté dans son œuvre inflexible, son âme, surprise au milieu des frémissements de sa colère, sembla s'arrêter sur le seuil de la tombe pour souffler encore la guerre jusqu'au sein de sa propre famille.

de titres incontestables, se présenta à la succession, prêt à défendre ses droits; mais Claude de Rochefort, tuteur de son fils Jean, s'empressa de transiger, et, le 12 août 1595, lui délaissa amiablement les seigneuries du Villar, d'Eynac, de Jalletz, de Montusclat, de Montvers, avec leurs dépendances.

A leur tour, les tuteurs de Gilbert intentèrent une instance et poursuivirent la nullité de tous les actes qui dépossédaient le véritable substitué, seul héritier légitime. Alors la discorde s'alluma entre tous les membres de cette famille. Les enquêtes, les procédures en inscriptions de faux, les révélations scandaleuses se croisèrent, se multiplièrent à l'infini. Dans l'intervalle Gilbert mourut, laissant pour héritier le vicomte de Polignac. La lutte s'engagea de nouveau plus ardente contre celui-ci, jusqu'au jour où un arrêt souverain déclara Gilbert enfant interposé, le dépossèda, lui ou ses représentants, et fit droit aux testaments du père et de l'aïeul du baron de Saint-Vidal. « Qu'un frère prenne un » enfant de la lie du peuple, s'écrie avec indigna- » tion le savant Claude Henris (1), qu'il l'avoue pour » sien et le suppose, non pour avoir un successeur,

(1) *Œuvres de M. Claude Henris,* conseiller du roi et son premier avocat au baillage et siége présidial du Forez. — Tome III, page 950, question LIX, col. 1.

» non pour conserver son nom et le relief de sa
» maison, mais pour en frustrer son frère, pour en
» exclure ses proches... On ne peut attribuer un si
» étrange dessein qu'à une aversion et qu'à l'ini-
» mitié qui était entre ces frères ; et il faut qu'on
» avoue que si l'amour, qu'on dit être le premier
» mobile des passions, fait voir des effets extraor-
» dinaires, la haine en cause qui ne sont pas moin-
» dres. »

XXIX

TRÊVE DE TROIS ANS

(1591)

L'absence de Saint-Vidal se faisait tous les jours plus cruellement sentir parmi les ligueurs ; le peuple surtout ne pouvait se consoler. S'il l'avait un instant blâmé, désormais il n'était pas d'éloges dont il ne glorifiât sa mémoire. C'était le chrétien par excellence, le modèle accompli de l'honneur, de la bravoure, de la fidélité. Ainsi va la tardive et capricieuse justice des hommes ! Son glaive n'est souvent qu'un poignard, son flambeau qu'une torche incendiaire, et sa balance ne lui sert qu'à peser la cendre des morts !

La consternation était grande dans la ville. Les

troupes étrangères redoublaient d'insolence parce qu'on les payait mal, les chefs de l'union accablaient les citoyens d'homélies, de messes, de jeûnes, de processions expiatoires, le conseil multipliait les corvées, les charges, les impôts, les consuls rendaient ordonnances sur ordonnances pour qu'on vînt travailler aux remparts, pour qu'on éclairât de nuit chaque maison, pour qu'on fût obligé d'accepter, en échange de denrées, de mauvais sous fabriqués à grands renforts de bras vers la roche Corneille (1). Pendant ce temps, les royalistes pillaient les fermes, les châteaux, brûlaient les récoltes, interceptaient les communications; et, au lieu de s'unir dans un intérêt commun, les principaux gentilshommes ligueurs passaient le temps à se quereller. Ils aspiraient tous au pouvoir; tous, appuyés par un certain nombre de partisans, réclamaient le titre de gouverneur. Le peuple seul, victime de ces luttes ambitieuses, au lieu d'un maître en avait cent. Ne comprenant plus où ces pilotes inhabiles voulaient le conduire, il s'écriait plein de tristesse : « Pauvres » gens que nous sommes, c'est nous qui suppor- » tons le mal que font les grands. »

Tandis que les consuls remplissaient leurs heures

(1) Voir, à la fin du livre second, la NOTE K.

l'amertume, traverse l'espace et le temps, et aille frapper, comme une flèche empoisonnée, ce frère ennemi jusqu'au cœur de ses dernières générations. Dans ce but, il met complètement en oubli le propre testament de son père, les conditions obligatoires et sacrées qui ont placé entre ses mains les forces entières de l'hérédité, et il lègue dérisoirement à celui auquel revient une partie des vastes domaines de la maison de Saint-Vidal une misérable somme de six mille livres. Bien plus, ce legs ne doit être valable qu'au cas où il décéderait sans enfant mâle. S'il laisse un fils après lui, il entend que la libéralité soit réduite à trois cents livres; et encore il exige, sous peine de déchéance, que cette libéralité soit reçue sans protestation, car il la considère comme une représentation suffisante et complète de tout ce qu'Henri de La Tour se croirait en droit de réclamer à un titre quelconque.

A la suite d'une disposition si impitoyablement léonine, Saint-Vidal règle attentivement le sort de Gilbert, celui qu'il proclame son fils légitime et naturel. Il recommande à sa femme de le nourrir, de l'élever jusqu'à l'âge de quinze à dix-sept ans, de lui donner ensuite, pour achever son éducation, un sage et vieux gentilhomme qui restera en sa compagnie. Ce mentor devra accompagner Gilbert à la cour, avec un train et des équipages convenables;

il le conduira en pays étrangers, afin qu'il y apprenne les langues; il en fera surtout un honnête homme, pour qu'il marche dignement sur la trace de ses prédécesseurs.

Cependant le prudent testateur prévoit la mort de ce fils, celle même des autres fils qui pourraient survenir, puis successivement celle de ses filles, et substitue tour-à-tour chacun de ceux qui survivent à ceux qu'il suppose partis. Tout est combiné de façon à ne point laisser de chances à son frère, dans aucun cas. — Il institue sa femme, Claire de Saint-Point, son héritière universelle, à la charge par elle de restituer l'ensemble des biens à son décès, soit à son fils, s'il est seul héritier mâle, soit à ses fils ou à l'un d'eux s'il en laisse plusieurs, soit à un des fils de sa fille Claire, dame de Rochefort d'Ally, selon que sa veuve en décidera dans sa sagesse. Mais ce qui apparaît par-dessus tout, c'est le désir haineux que le seigneur de Montvers ne puisse toucher à la moindre parcelle de l'héritage héréditaire.

Bientôt la fraude fut découverte. La mère de famille, dégagée des étreintes d'un maître impérieux, n'écouta que l'inspiration de ses devoirs et de son cœur. Usant du pouvoir qui lui était donné, elle désigna pour héritier du gouverneur de Saint-Vidal son petit-fils, Jean de Rochefort d'Ally. — Cette institution à peine connue, Henri de la Tour, armé

» *vous tomber en confusion devant le prince?* Ce
» fut dit. — Tous les capitaines marchoient devant,
» toutes les enseignes ensemble, quarante de front;
» et le prince a pris cela fort agréable. Ensuite les
» compagnies furent le saluer, et lui les a bien re-
» merciées.

» Les six consuls attendoient le prince à la porte
» et lui offrirent le pavillon blanc, qu'il refusa en
» disant qu'il n'en vouloit point. Il entra dans la
» ville où toutes les maisons étoient garnies comme
» le jour du corps de Dieu; et les enfants crioient :
» *Vive le prince catholique!*... Partout on portoit
» des flambeaux et des chandelles allumés par
» les rues jusques à la tendue de son logis. Le
» juge-mage Bertrand était toujours auprès de lui.
» Quand il fut vers Saint-Vozy, la grande église
» est venue le quérir en procession avec la sainte
» croix, et on le conduisit devant l'image de Notre-
» Dame. Alors toutes les cloches de la grande église
» sonnèrent, il fit son oraison et se retira à l'évê-
» ché (1). »

Le lendemain matin, Nemours fut visiter Espaly et s'étonna de la persistance des Aniciens à assiéger un château qu'il regardait comme imprenable même avec le canon, et que, suivant lui, la famine seule

(1) Mss. origin. vol. III fol. 272.

pouvait soumettre. A son retour, sans perdre un instant, il monta dans la salle capitulaire de Notre-Dame pour présider l'assemblée générale des ligueurs. Dans cette réunion, entièrement consacrée aux intérêts les plus urgents du pays, René d'Hautefort, vicomte de Cheylane, sieur et BARON DE L'ESTRANGE fut proclamé gouverneur du Puy, sous le bon plaisir de Mayenne, lieutenant-général du royaume. Une double formule de serment fut ensuite arrêtée pour ceux qui, dans la noblesse et la bourgeoisie, voudraient se détacher du roi de Navarre, conformément à la dernière bulle pontificale.

Les jours suivants, le prince voulut voir les principales places des environs. Chemin faisant, il indiqua à Messieurs de la ville, émerveillés de ses connaissances profondes dans l'art stratégique, celles qu'il était important de conserver et celles qu'il fallait détruire. Pendant ce temps il sut adroitement mettre tout en œuvre pour attirer la noblesse velavienne dans son parti. Maubourg, Chalancon, Beaune, d'Adiac et quelques autres se rallièrent bientôt. Chaste fut inébranlable. En vain, pour le séduire, Nemours envoya-t-il plusieurs fois à Polignac Charles de Coligny, d'Apchier, plusieurs chanoines, des notables et les consuls de la ville, le sénéchal ne voulut entrer dans aucun arrangement.

Quant aux autres personnes de sa suite, le doyen Grolhac, Chantemule, lieutenant principal de la sénéchaussée, Claude Martel, lieutenant de prévôt, Gaspard, son frère, bailli de la cour commune. d'Agrain, greffier, etc., elles exigeaient, comme prix de leur adhésion, qu'on leur rendît leurs charges dont les ligueurs avaient disposé. L'évêque se renferma dans ses précédentes déclarations et, sans vouloir se séparer de la noblesse, renouvela l'engagement de ne rien faire de sa vie qui pût être contraire aux intérêts et au bonheur des gens du pays.

Nemours, voyant que ses efforts ne parviendraient jamais à gagner le sénéchal et la majorité de la noblesse, leur fit proposer une trève de trois années. De Chaste, plein de confiance dans les destinées royales du Béarnais, se montra de son côté très-disposé à accueillir un projet déjà si souvent tenté par lui-même. Voici quelles en furent les conditions :

ARTICLES ACCORDÉS ENTRE MONSEIGNEUR LE DUC DE GENEVOIS ET DE NEMOURS, ET MONSIEUR DE CHASTE, POUR LA TRÈVE AU PAYS DE VELAY.

I. — Monseigneur remettra aux mains du sieur de Chaste *la ville et le château de Beauzac*, qui seront gardés aux dépens de la ville.

II, *La ville du Singeaux* sera démantelée et mise en tel état qu'elle ne puisse nuire ni à un parti ni à l'autre.

III. — *Le château de Montbonnet* sera mis entre les mains du sieur de Solilhac pour le garder neutralement, et, en cas que l'un des deux partis vienne à rompre la trève, ledit seigneur de Solilhac tiendra la place pour l'autre parti.

IV. — Tous les actes d'hostilité, entreprises, courses, ravages, prises d'hommes et de bétail, en un mot tout exploit de guerre, cesseront dans le pays de Velay durant la présente trève, sans qu'il soit loisible à aucun, de quel parti qu'il soit, d'attenter au repos public. — Les poursuites contre les perturbateurs seront dirigées aux dépens du pays.

V. — Le commerce, le trafic, le labourage seront libres, sans que les marchands, voituriers ni autres, puissent être molestés et inquiétés.

VI. — Tous les ecclésiastiques, nobles, officiers du roi et autres, de quel parti, état, qualité, condition qu'ils soient, seront réunis et réintégrés. — Ils rentreront dans leurs maisons *hors la ville*, et jouiront de leurs biens paisiblement, de leurs honneurs, dignités, prérogatives, comme avant les troubles.

VII. — Toutes personnes de guerre seront rendues et mises en liberté sans rançon.

VIII. — Les autres actes pour le pays seront déterminés aux jour et lieu choisis par son excellence et le sieur de Chaste.

IX. — Afin que le contenu en ces présents articles soit exactement observé, il ne pourra être fait aucun acte ayant pour but l'interruption de la trève ; et si le cas arrivait, les intéressés en porteront plainte aux chefs de parti ou à leurs représentants dans le pays, afin qu'il soit procédé à une punition exemplaire, sans que pour cela il soit permis d'user de représailles.

X. — Lequel accord, de notre part, sous le bon plaisir de

Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'état et couronne de France, Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, pair de France, promettons, de bonne foi et sur notre parole, de faire entretenir et observer inviolablement le contenu des articles pour le temps de trois années, à commencer du jourd'hui, et de faire punir les contrevenants comme perturbateurs du repos public.

En foi de quoi nous avons signé iceux de notre main. Au Puy, le 8e jour de septembre 1591.

CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE.

Et nous, François de Chasté, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal du Puy et Velay, commandant en icelui en l'absence de Monseigneur le duc de Montmorency, premier maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la province de Languedoc; promettons, sous le bon plaisir du roi et de Monseigneur le duc de Montmorency, de bonne foi et sur notre parole, de faire entretenir et observer inviolablement le contenu des articles pour le temps de trois années à commencer du jourd'hui, et de faire punir les contrevenans comme perturbateurs du repos public.

En témoin de quoi nous avons signé iceux de notre main. Au château de Polignac, le 10 septembre 1591.

CHASTE.

Ce traité de pacification fut immédiatement publié par tous les carrefours de la ville, en présence des consuls, du juge-mage, des conseillers et des principaux magistrats. Nemours partit ensuite pour l'Auvergne, croyant laisser derrière lui le souvenir

d'un bienfaiteur, tandis que le peuple désespéré maudissait le passage fastueux de ce prince, dont les troupes avaient occasionné, en quelques jours, plus de dépenses, avaient été plus désastreuses pour la cité que n'aurait pu le faire une année de famine et de guerres civiles (1).

Cependant disons, pour éclairer les faits et ne plus avoir à revenir sur ceux qui trouvent ici naturellement leur place, quel but se proposait le gouverneur de Lyon en s'immisçant dans les affaires du Velay d'une façon si officieuse. Nemours, il avait été facile de s'en apercevoir, n'aspirait à rien moins qu'à réunir au Lyonnais le Dauphiné, le Beaujolais, le Forez et le Velay, pour se faire une petite souveraineté de toutes ces provinces réunies sous sa loi. Déjà ce projet s'était plus d'une fois trahi par les précautions, l'empressement, la ruse, la violence même qu'il avait su employer tour-à-tour dans chacun de ces pays. Comme si ce titre importun de gouverneur, en limitant trop étroitement son

(1) Je ne veux oublier le grand dommage qu'ils nous ont fait en ce pauvre pays. — Ils ont battu les bleds de tous les villages, enlevé le bétail et les meubles des maisons, n'ont rien laissé nulle part; ils ont pris par viol nos femmes et nos filles dans la ville même, et personne n'osoit rien leur dire, car ils menaçoient de battre et de tuer, et se livroient à d'affreux blasphèmes.

BUREL.

autorité, lui rappelait des devoirs dont il avait hâte de s'affranchir, il cessa tout-à-coup de le porter, ne signa plus que celui de duc et, désormais dans tous ses actes, parut affecter une indépendance princière. — Mayenne, heureusement, ne laissa pas à l'ambitieux le loisir d'achever son ouvrage. Dès qu'il crut avoir une preuve suffisante de ses tentatives d'usurpation il le fit enfermer dans le château de Pierre-Scize, d'où Nemours ne parvint à s'échapper que pour aller mourir au fond d'un de ses domaines, l'âme brisée d'inquiétude et de tristesse.

XXX

L'ESTRANGE, GOUVERNEUR POUR LA LIGUE

(DE 1591 A 1594)

Le duc de Nemours n'était pas encore à Brioude, que déjà ligueurs et royalistes reprenaient les armes. Tous se plaignaient de l'infidélité de leurs adversaires et, des deux côtés, personne ne voulait exécuter les conditions de la trêve. La Rodde refusait d'abandonner le château de Montbonnet qu'il occupait avec cinquante hommes bien armés; Marminhac, Champétières, du Puy et les autres capitaines pour la ligue ne se pressaient pas davantage de démanteler Yssingeaux, Montfaucon, ainsi qu'il avait été convenu. Alors Chaste écrivit à Nemours pour se plaindre et obtenir satisfaction, tandis que l'Estrange marchait contre le cadet de Séneujols qui se garda bien de l'attendre.

Ces premières démonstrations parurent avoir un instant rétabli la paix ; mais que signifiaient quelques articles de traité, toujours faciles à éluder, quand on n'était pas assuré de la bonne foi de tous ceux pour lesquels on s'engageait ? Deux mois à peine s'étaient écoulés, et Chambaud reparut. Le 25 novembre, vers les quatre heures du matin, il s'abattit sur le village de Mons d'où il détacha plusieurs compagnies pour aller reconnaître les lieux. Ses gens s'avancèrent jusque sous les murs du Puy, et, croyant que s'ils parvenaient à faire une brèche ils surprendraient la ville endormie, ils se hâtèrent d'appliquer trois pétards au Portalet. Par bonheur pour les citoyens, la trêve ne leur inspirait pas une très-grande sécurité ; ils n'avaient cessé de se tenir sur leurs gardes. Aussi, à la première explosion, les sentinelles donnèrent l'éveil, les cloches sonnèrent, et l'ennemi épouvanté n'eut que le temps de fuir.

L'Estrange écrivit aussitôt à de Chaste pour lui demander raison d'une pareille surprise. Il était impossible, suivant lui, que l'allié des royalistes eût osé pénétrer dans le Velay sans son ordre. Le sénéchal répondit par de formelles dénégations ; et comme Chambaud ne reparut plus, on feignit de le croire, tout en redoublant de précautions. Cependant ces défiances continuelles empêchaient les ré-

sultats qu'on s'était réciproquement proposés. Le commerce, paralysé par la pénurie et plus encore par la frayeur, ne se montrait nulle part, ou s'il tentait quelques rares apparitions, on entendait parler en même temps de vols commis à main armée sur les marchands forains.

Les ligueurs du Puy, relégués comme ils l'étaient, obligés d'attendre leurs approvisionnements du dehors, ne cessaient d'accuser les royalistes de déprédations dont eux-mêmes avaient souvent à souffrir. De là, ces défiances (1), ces haines profondes qui, pour si longtemps encore, rendaient impossible toute réconciliation loyale.

Les années 1592 et 1593 ne furent signalées par aucun événement considérable dans le Velay. La trève y était mal observée; des deux parts on s'appliquait à éluder le traité, à dissimuler ou à justifier de continuelles infractions. Chez les ligueurs surtout, le besoin rendit plus d'une fois ces tromperies nécessaires; l'isolement auquel ils s'étaient librement condamnés achevait d'épuiser leurs dernières ressources.

Le 3 mai 1592, l'Estrange, à la tête de la garnison

(1) Quand les ligueurs anciens envoyaient leurs députés aux états (convoqués soit au Monastier, soit à Polignac), ils exigeaient que les royalistes leur donnassent des ôtages.

du Puy, fit ruiner les fortifications du château de la Valette. — Le 8 août 1593, Nemours vint mettre le siége devant Allègre qu'il força à capituler. Il se rendit ensuite à Saint-Paulien qu'il saccagea et fit démanteler. — Le 14 septembre, malgré la trêve, les sieurs d'Apchier et de Haut-Villars tentèrent de surprendre Saint-Paulien qui avait été évacué par la garnison de Nemours. — Le lendemain, les royalistes reprirent Allègre sur la garnison que Nemours y avait laissée.

Les demandes continuelles d'argent que faisaient le gouverneur et les consuls occasionnèrent, au mois d'août 1593, un soulèvement populaire. Les autorités furent menacées et les collecteurs eux-mêmes, ne voulant plus se charger du recouvrement des impôts, déchirèrent les rôles et les jetèrent dans la boue. Le gouverneur ne parvint à apaiser le désordre et à faire acquitter la taille qu'en répandant le bruit qu'une troupe de trois à quatre mille royalistes, campée vers Pradelles, allait entrer dans le Velay et se diriger sur le Puy.

Senecterre mourut le 3 novembre 1593, dans sa paisible abbaye du Monastier. La nouvelle s'en répandit sans que personne parût même s'en apercevoir. Les royalistes ne donnèrent pas un regret public à son souvenir, les autres crurent avoir assez

fait en gardant le silence. Tandis que le chroniqueur Burel raconte dans de longs détails l'arrivée de la famille de Joyeuse dans le Velay, les tentatives inutiles du duc pour rétablir la paix entre de Chaste et l'Estrange, à peine daigne-t-il écrire dans ses mémoires, pourtant si remplis du nom de Senecterre, cette phrase glacée : *C'est le troisième de ce mois, que notre évêque passa de vie à trépas !* — Ainsi donc, le courageux, le sage, l'intelligent prélat s'éteignit oublié de tous. Il n'eut pour témoins de sa mort que quelques moines timorés qui se hâtèrent de l'ensevelir dans un des caveaux de leur église, se cachant comme s'ils faisaient une faute. On eût dit, à la précipitation, au mystère dont ils environnèrent ce pieux devoir, qu'ils craignaient de provoquer la colère des ligueurs, alors terribles représentants du parti catholique en France.

. . . .

Le récit des derniers mois de 1593 et de ceux qui commencent l'année suivante, ne révèle aucun changement dans la situation. Hommes et choses restent ce qu'ils sont. Nous voyons se reproduire et dans la même forme et dans les mêmes termes, ces haines, ces lamentations éternelles dont les pages de notre histoire sont toutes si tristement remplies. Célèbre-t-on à Polignac une victoire royaliste ? au Puy on prend aussitôt le deuil. Un faux bruit

annonce-t-il la mort du roi de Navarre? la tristesse couvre le château, et la ville entière chante des hymnes de réjouissance. Là coulent des larmes, ici les ligueurs exaltés précipitent par les fenêtres des mannequins à l'effigie du prince, ils les fouettent en place publique, les pendent, puis les brûlent aux acclamations générales. Enfin, Chaste fait-il proclamer l'amnistie royale, dont les villes d'Orléans, de Bourges et de Lyon s'empressent de profiter? immédiatement l'Estrange publie, sous peine d'emprisonnement, défense à qui que ce soit de prononcer le nom de l'impie. Avec de pareilles dispositions, une trève n'était qu'illusoire, et la première étincelle devait suffire pour rallumer la guerre.

Vers le milieu de mai une sédition soudaine éclata pendant la nuit dans la garnison de Bouzols. Quelques mécontents venaient d'assassiner le lieutenant, de s'emparer de la forteresse et d'y arborer le drapeau royal, tandis que le capitaine, environné de soldats fidèles, occupait toujours pour la ligue le reste du vieux manoir. Les uns et les autres comprirent bien qu'un combat était impossible entr'eux et que leur sort dépendait de la promptitude avec laquelle ils pourraient obtenir du secours. Ils envoyèrent donc courrier sur courrier, les insurgés à Polignac, le capitaine à la ville. Les ligueurs, beaucoup plus

rapprochés, eurent l'avantage et se trouvèrent les premiers à l'appel. Les royalistes, de leur côté, avaient bien eu le soin de faire prévenir de suite la garnison de ne pas s'épouvanter, qu'avant peu ils arriveraient à son aide; mais de Chaste était à La Brosse, quelques autres de ses officiers étaient aussi dans leurs châteaux, et, lorsqu'ils parurent, déjà leurs troupes capitulaient. Cependant, comme les royalistes avaient honte de se retirer ainsi, ils résolurent de tenter un coup de main. L'Estrange les laissa s'avancer, feignit de parlementer avec la garnison; puis, au moment où ils s'y attendaient le moins, il fit brusquement volte-face, déchargea sur eux plus de trois cents coups d'arquebuse et les vit tous se disperser dans la campagne.

Cette affaire fut sans doute un succès pour la ville, mais un succès dont elle eut peu de temps à se réjouir. Trois mois ne s'étaient pas écoulés que le duc de Ventadour, lieutenant de Montmorency, était à ses portes, à la tête d'environ quatre mille hommes. Le duc ne s'arrêta pas à frapper les épaisses murailles du Puy, il se mit promptement à désoler ses environs, brûla Jandriac et Volhac, fit capituler Poinsac et Latour, de concert avec le sénéchal rétablit le blocus, et continua sa course, après avoir rendu contre les rebelles les plus sévères ordonnances.

XXXI

CONJURATION DES ROYALISTES

DANS LE VELAY

(1594)

MASSACRE DE LA PORTE SAINT-GILLES. — MORT DU SÉNÉCHAL. — SUPPLICE DES CONJURÉS

La confrérie de la croix n'avait jamais été plus nombreuse, plus vigilante, plus terrible qu'à l'époque où nous sommes arrivés. Elle étreignait la ville entière comme dans un réseau de fer. Les consuls, le gouverneur lui-même n'étaient puissants que par elle. Nemours, qui comprit bien lors de son passage l'impérieux ascendant de cette compagnie d'exaltés, n'eût garde de quitter le Velay sans s'in-

scrire sur ses registres, et le premier acte de l'Estrange fut de solliciter l'honneur de porter ses insignes.

Le peuple, subjugué par cette volonté énergique qui le pénétrait à son insu, supportait ses maux avec résignation. Si parfois une douleur trop vive lui arrachait quelques murmures, aussitôt de l'église, de la cour commune, de la maison consulaire, mille voix partaient en même temps pour lui reprocher ses pleurs comme une lâcheté indigne de la cause sainte, et il rentrait dans le silence.

Nous avons vu pourtant au prix de combien de combats, de combien de douloureux sacrifices, la cité de Notre-Dame resta fidèle à sa vieille devise :

Vierge je fus, je suis et toujours le serai!...

L'évêque, le sénéchal, la noblesse frappent pendant plusieurs années à ses portes sans pouvoir se faire ouvrir; prières, menaces, promesses, persécutions, rien ne la fléchit. L'émeute au dedans, le blocus au dehors, la peste, la famine, la guerre, tous les fléaux enfin s'unissent pour la réduire; courbée sous tant de misères, épuisée, meurtrie, mourante, elle cherche et trouve encore assez de forces pour relever la tête.

En dehors de la confrérie, il se trouvait d'intelligents citoyens que ne trompaient ni les fougueuses

prédications des moines, ni les fausses nouvelles incessamment répandues contre le roi de Navarre par les ligueurs, ni les ordonnances, ni les proclamations terrifiantes du gouverneur. Ils voyaient le fanatisme envahir, dévorer chaque jour la population ; ils se sentaient, comme les autres, entraînés malgré eux dans l'abîme et, captifs d'une société tyrannique, ils l'entendaient encore exciter leur dévouement au nom de l'indépendance. Mais avaient-ils à craindre une oppression plus violente que celle qu'ils enduraient depuis si longtemps? D'ailleurs pouvaient-ils s'abuser? Ne savaient-ils pas que toutes les puissantes villes du royaume mettaient bas les armes et que, faibles, isolés comme ils l'étaient, leurs efforts ne servaient qu'à prolonger leur agonie? Ils résolurent donc de préparer le Puy à une soumission, volontaire aujourd'hui, et à laquelle demain peut-être il faudrait souscrire humblement.

Les officiers de la sénéchaussée venaient, nous ne dirons pas de tenter, mais de préparer cette démarche. Quelques jours auparavant, en effet, ils avaient mandé le gouverneur dans la chambre de leurs délibérations, et là, ils s'étaient plaints amèrement de ce qu'au mépris des traités, les troupes de l'union continuaient leurs courses nocturnes dans la campagne. « Le terme de tant de désordres n'est

» peut-être pas éloigné, dirent-ils, alors chacun
» sera sans doute forcé de rendre ses comptes. Pour
» ce qui nous regarde, nous pensons qu'il est de
» notre devoir de magistrat de protester contre de
» pareilles félonies. Si jamais des reproches nous
» arrivent, qu'ils retombent sur vous, puisque c'est
» vous qui commandez ici. »

A cette apostrophe inattendue, l'Estrange s'était contenté de répondre qu'il ne craignait nullement d'assumer sur sa tête la responsabilité de tous ses actes militaires : « Nos troupes, ajouta-t-il, ne sont
» sorties que pour repousser les royalistes ou pour
» veiller sur les biens des ligueurs. Quant aux dé-
» monstrations hostiles qu'on pourrait leur repro-
» cher, elles n'ont été de leur part que de justes
» représailles. Du reste, puisque les magistrats de
» la cité, hommes sages et dont les avis méritent
» d'être pris en considération, se plaignent, ce ne
» peut être sans doute que parce qu'ils ont peur de
» voir la ville surprise au moment où les compagnies
» sont absentes? Qu'à cela ne tienne. Mais, comme
» avant tout il faut qu'hommes et choses, au-dedans
» et au-dehors, soient sérieusement gardés, je ferai
» demain publier de nouvelles taxes pour augmen-
» ter le nombre de nos soldats. Ainsi, Messieurs,
» vous serez satisfaits. »

Ces paroles imprudentes, dans lesquelles le sar-

casme se mêlait si cruellement à la menace, ne furent pas oubliées. Le gouverneur courut s'en faire gloire auprès de ses amis, les magistrats les livrèrent aux mécontents dont les clameurs déjà plus distinctes, plus persévérantes, ne laissaient pas que d'inquiéter un grand nombre de gens.—L'Estrange, au lieu de calmer l'agitation toujours croissante, s'appliquait au contraire à l'exciter par ses mesures oppressives. On entendait parler chaque jour de nouvelles ordonnances bursales, des compagnies qu'il fallait loger, nourrir et payer, de corvées extraordinaires aux portes, aux fossés, aux murailles. On alla même jusqu'à dire que les citoyens seraient incessamment obligés de porter des pierres sur le dos pour bâtir une forteresse au sommet de Corneille d'où leur généreux commandant se proposait, à la première sédition, de foudroyer la ville entière (1).

Evidemment il y avait exagération dans ces amères doléances, et l'histoire s'égarerait dans ses jugements si elle puisait ses inspirations dans les bruits confus et toujours passionnés de la foule.

(1) Burel, comme on le pense bien, s'empresse de dénier ce fait en disant : ces déloyaux politiques faisoient entendre au peuple que notre gouverneur vouloit faire une citadelle en Corneille et mettre des estrangers dedans pour nous faire couper la gorge... Quelle couverture ces larrons prenoient, pour jouer leur jeu de trahison!...

Manuscrit original, t. XI, p. 347.

L'Estrange connaissait-il déjà les secrètes négociations entamées auprès de la couronne par Joyeuse et le parlement toulousain? Lui-même, à la tête d'un parti vigoureux, comprenait-il qu'en ne traitant qu'après les chefs de la province, il sauverait l'honneur, la foi jurée, et concilierait ainsi les scrupules de sa conscience avec les soins de sa fortune? ou bien, exempt de préoccupations ultérieures, croyait-il de bonne foi à l'avenir, au succès de sa cause? Quoi qu'il en soit, une coalition nombreuse venait de se former et contre lui et contre tous les ligueurs. Flurien d'Orvy, ancien capitaine général, Claude Libot, consul, Jacques Dulac, sieur de Gratuze, quantité de magistrats, de gentilshommes, de bourgeois et de manants, affiliés en secret, avaient juré de s'affranchir au plus tôt du joug et de s'unir au sénéchal.

Les assemblées avaient lieu pendant la nuit, au château de Polignac. Les principaux conjurés ne manquaient pas de s'y rendre mystérieusement tous les soirs pour arrêter la manière dont ils pourraient arracher la ville au fanatisme cruel qui la décimait. Si nous acceptions le récit de Burel, ce fougueux ligueur, nous n'attendrions pas davantage pour flétrir à tout jamais ces traîtres, ces lâches, « *ces indignes qui se sauvent la nuit pour aller vendre leur mère, comme Judas vendit son Dieu.* »

Et pourtant, après ce que nous savons de la vie intérieure de cette pauvre cité, si triste, si désolée, nous pourrions voir autre chose que des indignes dans ces quelques hommes qui, pour épargner le sang de leurs amis, de leurs parents, préparent dans l'ombre l'œuvre de la délivrance.

Tout enfin est convenu pour le 16 octobre. Une heure après le couvre-feu, quand les ténèbres couvriront la ville, Gratuze sortira de sa maison avec une cinquantaine de conjurés et viendra silencieusement attendre le signal sur la place du Plot. — Soubeyran, assisté d'un consul et de quelques hommes dévoués, ira s'emparer de l'arsenal. — A onze heures, la sentinelle de la tour frappera cinq coups sur la cloche et aussitôt les amis se porteront en masse vers la porte Saint-Gilles, ayant en tête le consul Libot, revêtu de sa robe rouge. — Dès qu'ils seront arrivés, ils feront ouvrir cette porte à quatre cents soldats royalistes apostés dans une hôtellerie du faubourg. — Alors le sieur de Chalancon et la noblesse feront leur entrée dans la ville (1) aux acclamations de la foule qui criera sur leur passage : POINT DE FORTERESSE ! VIVE LA PAIX ET LA VIERGE MARIE !...

Ainsi les choses devaient se passer ; mais il arriva que le jour même du complot, une femme vint le

(1) Voir, à la fin du livre second, la NOTE L.

dénoncer à maître Colomb, avocat et premier consul, qui s'empressa d'aller prévenir le gouverneur. Le soir à dix heures, la maison de Gratuze, celle de Flurien d'Orvy et celle du consul Libot, où étaient réunis les conjurés, furent brusquement envahies par les soldats de l'union qui firent prisonniers tous ceux qu'ils y rencontrèrent.

Gratuze, dans l'espoir d'obtenir sa grâce, s'empressa de livrer les plus secrets détails de la conspiration au gouverneur. Celui-ci expédia aussitôt des ordres aux capitaines tiers, pour qu'on éclairât les rues et qu'on prévînt les gens sûrs de venir se joindre promptement aux troupes de la garnison. Il tenait à ce que les opérations se fissent dans le plus profond silence, afin de ne pas donner l'éveil et d'arrêter jusqu'aux suspects partout où on en trouverait. Il fit en même temps changer les avant-postes des remparts et donner à tous la stricte consigne de rester muets, sourds et aveugles, quoi qu'on pût voir ou entendre au dehors.

Ces premières dispositions arrêtées, l'Estrange, avec une prudence et une habileté merveilleuses, retourna contre ses ennemis la perfidie qu'ils voulaient diriger contre lui. Au point du jour, il embusqua derrière la tour Saint-Gilles plusieurs compagnies de cavaliers, fit ensuite ouvrir la grande porte comme d'habitude, et, quelques instants

après, il sortit accompagné de Jean Barthélemy, ancien consul, ayant l'air de faire sa ronde accoutumée.

Pour tromper les regards, il affectait une aisance, une sécurité qu'au fond du cœur il n'éprouvait guère, car il savait plus de cinq cents arquebuses prêtes à tirer sur lui au premier signe. Néanmoins, il avait fait bravement le sacrifice de sa vie, espérant, par cette manœuvre téméraire, amorcer l'ennemi, l'entraîner adroitement dans le piége et se venger enfin. Son compagnon ne paraissait pas aussi tranquille : « Courage, Barthélemy, lui ré» pétait l'Estrange à voix basse, pensez qu'ils » nous regardent; le moindre mouvement peut » nous trahir. Ne craignez rien, mon maître, ils ne » seront pas si fous que de tirer sur deux hommes » seuls ; ce serait sonner l'alarme, manquer la » partie, et les traîtres se croient trop beau jeu » pour ça. »

Il n'avait pas achevé qu'un coup de feu, qui sans doute lui était destiné, vint étendre à ses pieds le pauvre ancien consul. A ce signal toutes les compagnies royalistes, commandées par Louis de Saint-Pol, seigneur de Vaux, sortirent du faubourg, s'élancèrent à la poursuite du gouverneur, se précipitèrent avec rage sur ses pas jusque dans la ville, mais se trouvèrent engagées subitement à

travers les feux croisés de plus de deux mille hommes (1).

Il était trop tard pour reculer. Les plus rapprochés furent jetés dans les fossés, ceux qui cherchèrent un asile dans les maisons y furent égorgés ou brûlés, les derniers purent encore prendre la fuite, les autres, poursuivis les piques dans le dos, tombèrent en marquant le chemin par une ligne sanglante de cadavres (2). Ainsi moururent *de Chaste*, *Chalancon*, *Polignac*, les commandants *Laborie*, *Pont*, *Lapierre*, *Nolhac*, *Chantemule*, *deux des fils de Latour-Maubourg*, *l'Herm* et *Saint-Quentin*, les sieurs *de Saignard*, *de Gorce*, *de la Vèze*, et *de Chambonnet*, les chevaliers *de Villemont*; en tout plus de cent cinquante hommes.

Le combat, ou plutôt le massacre achevé, les

(1) Ils étoient à pied, dit Burel, et avoient laissé leurs chevaux pour ne pas être découverts, à la plaine de l'arbre Saint-Jacques. Leurs laquais et une partie de l'infanterie qui se sauva, montèrent dessus et s'en allèrent. Alors vous eussiez vu les corbeaux qui les suivoient; chose lamentable et digne de mémoire...

BUREL.

(2) Plusieurs royalistes parvinrent à se sauver, et quelques autres, qui avaient été faits prisonniers furent mis en liberté, moyennant une rançon qui tenta les soldats de l'Estrange. De ce nombre furent les sieurs de Chabanolles, de Soubeyran et Hector de Fay, dont la rançon fut de mille écus.

ligueurs rentrèrent au Puy chargés des dépouilles des morts et célébrèrent joyeusement cette journée, la plus triste dans les fastes de ces montagnes, mais pour eux la plus belle, la plus triomphante de leur histoire. Les cloches sonnèrent, les églises s'ouvrirent, les processions parcoururent la ville en chantant des cantiques d'action de grâce, tandis que dans un champ voisin un fossoyeur creusait la terre pour inhumer pêle-mêle l'élite de la noblesse velavienne... « O quel temps déplorable on nous a » fait, s'écrie le chroniqueur ; à qui donc se fier, » puisque l'enfant n'est pas sûr de son père ni le » père de son enfant !... O quel homme d'église » nous avons eu pour pasteur !.. O quel chef de » justice nous avons trouvé en notre sénéchal, » François de Chaste !... Comme il a voulu nous » faire justice de sa main ! Quels consuls qui, pères » et magistrats d'une république, prennent leur » robe rouge pour y cacher un couteau sanglant et » mener les pauvres habitants à la boucherie, en » leur faisant croire qu'ils soutiennent le bon par» ti !... O Chaste, Chaste ! qui nous as tant persécutés » par cautelle ou en gagnant les loups de cette ville, » grâce à Dieu, tes méchantes entreprises ont été » perdues !... O temps presque incroyable !... »

La joie fut grande chez les ligueurs au moment où ils trouvèrent sur le champ de bataille le cada-

vre de leur plus mortel ennemi. Tous voulurent voir, considérer de près ce terrible sénéchal qui leur avait fait tant de mal. Ils passèrent, repassèrent devant lui les uns après les autres et, sans pitié pour cette image glacée de la mort, ils l'insultèrent, le frappèrent au visage, le traînèrent dans la boue jusqu'au cloître Saint-Pierre où, pendant un mois, ils le gardèrent sans sépulture (1).

Des ordres avaient été donnés pour que les portes restassent constamment fermées et que, sous aucun prétexte, personne ne pût sortir. Durant plus de huit jours les troupes furent occupées à faire des arrestations, et les officiers de la prévôté à poursuivre des enquêtes contre les coupables; ce qui se trouva facile, car les noms des conjurés étaient inscrits sur une liste générale trouvée sur Flurien d'Orvy au moment où l'on s'empara de lui. — Le conseil commença par condamner tous ceux indiqués sur cette liste à une amende *payable en lin-*

(1) La vicomtesse avait envoyé réclamer le corps de son mari, et le seigneur de Haut-Villard avait répondu du haut des murailles au messager de Polignac : « Va dire à ta maîtresse que je lui rendrai son époux quand je verrai revenir mon père, qu'elle retient captif. » Ce fut un mois après, par l'intercession de Chevrières, que la ville fit droit à sa demande.

gots de cuivre (1); mesure urgente dans l'état de pénurie de la caisse municipale, et que l'occasion légitimait pleinement.

Une semaine ne s'était pas écoulée que Gratuze, un des fils du consul Libot et un certain Massigaud furent conduits, à sept heures du soir, sur la place du Martouret, pour y être pendus aux flambeaux comme traîtres à la patrie. On leur fit traverser les principaux quartiers pour que leur humiliation servît à ceux qui seraient tentés de les imiter. Ils avaient les bras liés sur la poitrine, tenaient en main une torche de cire allumée, et s'avançaient lentement la tête penchée, la corde au cou, les pieds nus. Arrivés à la potence, on les fit mettre à genoux pour entendre la lecture de l'arrêt qui les condamnait à être pendus et qui confisquait leurs biens au profit du roi, de la ville, de l'hôpital, du collége et des couvents. Ils firent ensuite amende honorable à Dieu, au roi, à la justice, à M. de l'Estrange et à la ville, puis furent exécutés au milieu des cris de désespoir de leurs nombreux amis.

Le lendemain, Flurien d'Orvy et un capitaine de quartier subirent le même supplice. « Alors, vous » eussiez vu, dit notre vieil historiographe, un

(1) Pour faire de la monnaie. Deux commissaires furent chargés d'en percevoir la recette. Orvy fut taxé à 10 quintaux.

» spectacle déchirant et fait pour briser l'âme ! » Les enfans de ceux qui étoient en prison al» loient en chemise devant le gouverneur et cri» oient : *Mercy et miséricorde pour notre père,* » *Monseigneur ! oh ! qu'il vous plaise lui donner* » *la vie !* A quoi le gouverneur leur répondoit : » *Enfans, je ne le peux, ils sont entre les mains* » *de la justice...* Et les enfans s'en retournoient » en pleurs. » — D'un autre côté, le peuple im» patient voulait à tout prix la mort des prisonniers et se plaignait brutalement des lenteurs partiales de la justice. Pour l'apaiser on promit d'activer les poursuites, et, en effet, quatre jours après le supplice d'Orvy on condamna un serviteur de Louis Mialhon, quatrième consul. Cet homme se tut jusqu'à la dernière heure. Cependant, quand il se vit conduire à la mort, il dénonça son maître et assura que c'était lui qui l'avait conduit chez Gratuze. Aussitôt la populace s'ameuta. On se rendit en troupe chez l'Estrange et chez les juges, on réclama pour tous *les mêmes poids et la même balance.* « Vous pensez nous abuser, criait-on, en » faisant mourir les petits et en épargnant les » grands. Mais si on ne nous rend pas raison, » nous couperons nous-mêmes la gorge à tous » ceux qui l'auront mérité. » Après cette démonstration, on dépêcha trois commissaires aux gens de

justice pour les supplier de se mettre de suite énergiquement et loyalement à l'œuvre. Deux jours après, Louis Mialhon, Chamalhieu, bourgeois, et quelques autres furent pendus.

Les confrères de la Croix étaient, à n'en pas douter, l'âme de toutes ces séditions. C'étaient eux qui poussaient cette docile multitude à demander vengeance d'un crime commis par tant de malheureux. Si la conjuration eût triomphé, combien seraient venus s'en glorifier qui, maintenant, criaient plus haut que les autres : mort aux infâmes ! Ces fanatiques trouvèrent donc que les juges *travailloient encore trop lâchement*, pour nous servir des expressions du chroniqueur. Craignant que le gibet ne laissât échapper quelques-unes des victimes dont étaient remplies les prisons de l'évêque, de la cour commune, du chapitre et du roi, ils firent entendre de nouvelles menaces contre les magistrats et le gouverneur lui-même (1).

Le 3 novembre on publia par toute la ville un arrêt du parlement pour enjoindre aux magistrats

(1) Les biens des condamnés avaient été déclarés confisqués ; les ligueurs s'en saisirent. Dans la crainte qu'il n'en fût soustrait à leurs recherches, ils firent fulminer un monitoire contre les détenteurs. En même temps il fut fait défense aux veuves des suppliciés d'entrer dans les églises, comme excommuniées, et de porter le deuil de leurs maris.

aniciens de suspendre l'exécution de leur justice prévôtale. Les ligueurs irrités écrivirent immédiatement à Toulouse, qualifiant son arrêt d'acte criminel, et ordonnèrent au syndic de la ville d'avoir à poursuivre ses rigoureux devoirs. Dans cette difficile situation, en présence d'un peuple en fureur, le syndic protesta de son sincère amour pour la ligue et demanda à aller plaider devant le parlement la cause des insurgés.

Il partit. La foule, avide de spectacles, multiplia ses processions, ses offices, ses jeûnes, et se prépara par la prière publique aux plus implacables vengeances. Le cordelier Gallesiant, accusé de solliciter un peu d'indulgence en faveur des accusés, répondit : « Non, non, qu'ils périssent ! Ce sera faire » beaucoup pour ces traîtres de ne pas les écarteler » comme ils le méritent, et je demande qu'on les en» voye tous au gibet... » Pendant ce temps, on lisait au coin de chaque rue des monitoires contre les détenteurs des biens confisqués, et cette singulière proclamation adressée aux citoyens ligueurs : « Ces » méchants qui sont en prison ainsi que leurs » femmes, vont partout se jactant que devant qu'il » soit trois mois il nous faudra crier : Vive le Roi ! » et qu'ils prendront bientôt leur revanche. Ne sem» ble-t-il pas vraiment qu'on a bien fait tort à ces » déloyaux, parce qu'on n'a pas laissé entrer l'enne-

» mi chez nous pour nous couper la gorge?... Ah!
» traîtres (1)!

(1) Je ne veux oublier les monitoires qui se font en mettant des placards par tous les carrefours et portes des églises, martelant les cloches, brûlant des fagots, faisant les cérémonies de l'église en signe de malédiction contre ceux et celles qui cachent les biens des traîtres politiques. BUREL.

XXXII

CHEVRIÈRES, GOUVERNEUR

POUR LE ROI

(1594)

Dès que Montmorency connut la mort de son lieutenant dans le Velay, il nomma pour le remplacer Jacques Mitte de Miolans, seigneur de Chevrières et de Saint-Chaumont.

Monsieur, lui écrivit-il, cette lettre reçue, partez immédiatement avec votre compagnie. Il est essentiel que le service de Sa Majesté ne souffre pas un instant, et que les sujets fidèles reconnaissent bien que nous avons choisi pour placer à leur tête l'homme qui, par son caractère conciliateur, ses talents militaires, les services déjà rendus au pays et au roi, peut enfin ramener la confiance et la paix. Faites ce qui dépendra de vous pour atteindre ce résultat tant désiré. Cependant, point de faiblesse ; vous décourageriez les bons esprits, vous enhardiriez les méchants. Appuyez nos amis de toutes vos forces, voyez ce dont ils ont besoin et faites-le-nous savoir. Com-

battez sans relâche les agitateurs ; si vous ne pouvez les vaincre, cherchez du moins à les affaiblir autant qu'il dépendra de vous. Aussitôt que vous aurez entièrement visité la province dont nous vous avons confié, pour le roi, le commandement, ne manquez pas de nous en faire un rapport afin que les améliorations possibles ne soient pas plus longtemps différées,.., etc...

Les ligueurs n'avaient point oublié le temps où Chevrières était venu au milieu d'eux en ami et avait quitté leur ville béni de tous les citoyens. Alors il était leur défenseur auprès des royalistes, aujourd'hui, ardent royaliste lui-même, il se disposait à les combattre. Ce changement, chez un homme qu'ils avaient aimé, les remplit de tristesse.

Le nouveau gouverneur se rendit directement au château de Polignac, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre. Son premier soin fut de notifier aux consuls la fonction à laquelle il venait d'être élevé, et de leur faire savoir en même temps son désir sincère de rester toujours l'allié des habitants du Puy. Comme par le passé, il voulait appliquer tous ses efforts à éteindre les querelles et avait accepté le pouvoir uniquement dans ce but.

Ce langage pacifique, appuyé sur la trève que Joyeuse et Montmorency venaient de signer, ne trouva pas les ligueurs indociles. Réunis en assemblée générale, ils choisirent quatre commis-

saires, lesquels convinrent d'observer fidèlement l'armistice proclamé pour tout le Languedoc.

Enfin, le pays semblait comprendre que ses luttes intestines le conduisaient à sa ruine, que ses volontés étaient sans force dans la grande question, et que tôt ou tard il lui faudrait subir celle de plus puissants arbitres. Il se résignait donc au repos, lorsque tout-à-coup Joyeuse, mécontent du prix que le roi mettait à sa soumission, donna le signal violent de nouvelles hostilités. Cet homme qui se vendait ainsi, portant au marché de la couronne une population crédule, comme il aurait fait d'un vil troupeau, était un moine ambitieux, échappé d'un couvent de capucins. Il prit, quitta, reprit le froc et l'épée, et dans sa carrière fanatique, étonna deux fois le monde par l'exaltation de son orgueil et de son humilité.

Montmorency, délié de sa foi, fit aussitôt sonner l'éveil, et tous les royalistes, animés comme aux mauvais jours, songèrent à recommencer la guerre. Dans le Velay, le gouverneur lieutenant fut bientôt prêt aux plus rigoureuses représailles. Le 6 mai 1595, sur quelques manifestations hostiles, que cherche à dissimuler notre partial chroniqueur mais que démontrent avec trop de clarté les vengeances politiques dont la ville ne cessait d'être le sanglant théâtre, il permit à tout bon partisan du

roi, qu'il fût noble, bourgeois ou manant, de s'armer, de bâtir des forteresses, de rompre les chemins, voire même de courir sus aux ligueurs.

Les pauvres gens des campagnes, dont on pillait, dont on brûlait les récoltes, auxquels depuis longtemps on apprenait que la guerre était le seul métier qui donnât du pain, n'eurent garde de manquer au droit qu'on leur accordait pour un jour. Les derniers éclats de l'orage retentirent dans nos montagnes comme autrefois on les avait entendus aux premiers temps de la réforme. C'étaient ces mêmes hordes indigentes, indisciplinées, qu'on voyait arriver sous les haillons, armées de faulx, de piques, de bâtons, de vieilles arquebuses, et qui s'en allaient dans les hameaux prélever violemment la taxe accordée par les traités aux ligueurs.

On les appela les *compagnies de croquants*, parce qu'elles se composaient uniquement de villageois dont les chefs étaient deux hommes du peuple comme eux, Billaudon et Montagnac. La noblesse royaliste, encore sous le coup de l'affreux massacre de la porte Saint-Gilles, n'entra pas dans l'alliance; mais à la chaleur qu'elle mit à recruter sur ses domaines des soldats pour cette armée, il fut facile de voir combien les plaies de son cœur étaient peu cicatrisées. Hector de Maubourg, frère de deux victimes, Jean de Chaste surtout, cou-

raient, frappaient à toutes les chaumières, donnaient des armes, des munitions et de l'argent *à quiconque s'en vouloit aller exterminer ces maudits, ces exécrables assassins*, ainsi qu'ils les nommaient.

En quelques jours, douze à quinze cents hommes, le plus grand nombre de Saint-Didier, de Dunières, de Sainte-Sigolène, se répandirent dans les mandements de Monistrol, de Roche-en-Regnier, de Tence, de Montfaucon (juin 1595), où ils saccagèrent les domaines des plus riches ligueurs.

L'Estrange arma promptement ses troupes et vint au secours de ses amis. Chaque fois les croquants se dispersèrent à son approche comme des oiseaux effrayés, sans qu'il fût possible de les atteindre. Cependant, un jour qu'ils s'étaient avancés pour faire le siége de Roche-en-Regnier, l'Estrange tomba sur eux à l'improviste, en tua plusieurs et fit près de quatre-vingts prisonniers. Dans d'autres rencontres, ils furent constamment battus. Ils montrèrent tellement de vandalisme, de cupidité, si peu d'intelligence du motif pour lequel on leur avait mis les armes à la main, que Chevrières fit presque aussitôt publier de suspendre toute hostilité.

Le gouverneur pour le roi avait pu facilement s'apercevoir qu'un moment d'impatience lui avait fait commettre une grande faute. En effet, ces compagnies de croquants sur lesquelles il avait tant compté

ravageaient ici et là sans trop se préoccuper des opinions du maître de la ferme ou du château. Pour elles, évidemment, le véritable ennemi c'était le riche plutôt encore que le ligueur. Elles s'en allaient moins à la guerre qu'à la chasse ; elles ne tenaient point à vaincre, mais à prendre. Dans leur langage, la fuite était prudence, la perfidie habileté, et, grâce à ces provocations funestes des gentilshommes leurs seigneurs, elles mettaient autant d'orgueil que de cruauté à ne rien laisser après elles.

Chevrières, dont la voix avait été d'abord si promptement comprise, dit et répéta vainement les plus sévères menaces pour forcer les paysans à rentrer dans le calme. Voyant ses ordres méconnus, le parti de la ligue grandir, se fortifier par les persécutions de ceux qu'on regardait comme ses satellites, il fit prendre, sans hésiter, les armes aux garnisons royalistes du Velay, et lui-même s'en alla briser ces phalanges rebelles. En quelques mois les campagnes furent entièrement désarmées. Chevrières s'était mis en marche, et si quelques mutins osaient lui résister, le gouverneur, devenu prévôt, les faisait pendre à l'instant. Plusieurs gentilshommes cherchèrent bien à raviver sourdement les troubles, mais bientôt leurs efforts fléchirent devant l'énergique volonté du lieutenant de Montmorency.

De son côté, l'Estrange laissa les royalistes se charger eux-mêmes du soin de réprimer les excès commis en leur nom. Sans qu'un seul mot eût encore été prononcé, il était facile de comprendre que les deux gouverneurs aspiraient au même but. Les courriers de Toulouse et de Paris se succédaient tous les jours plus pacifiques ; le parlement n'avait qu'un pas à faire. Joyeuse attendait une réponse à de nouvelles propositions ; l'Estrange, qui voyait les grandes puissances du royaume quitter la ligue et se soumettre au roi, se prépara prudemment à une transition difficile.

Cependant, dans ce moment de silence qui précède la réconciliation, alors que les royalistes, surtout ceux qui avaient donné des preuves d'une longue fidélité, touchaient au but si vaillamment poursuivi, Pierre de la Rodde, meurtrier de Saint-Vidal, déserta tout-à-coup son drapeau et se fit ligueur. La Rodde, à vrai dire, ne servait d'autre cause que la sienne ; pour lui le royalisme n'avait jamais été qu'un moyen de couvrir ses brigandages. Aussi, le jour où le gouverneur voulut le contraindre à restituer à la vicomté de Polignac un château dont il s'était violemment emparé, le déprédateur courut pactiser avec ses ennemis, ou plutôt, se sauva dans leur camp en transfuge, au moment où ils allaient rendre les armes...

XXXIII

HENRI IV

(DE 1590 A 1596)

Le roi de Navarre venait de quitter brusquement le siége de Paris pour courir au-devant des armées espagnoles qui s'avançaient (1590). Son but était d'engager un combat et de regagner son poste avant même qu'on apprît qu'il l'avait quitté. Le duc de Parme sut adroitement éviter la rencontre, et tandis que son ennemi cherchait à l'atteindre dans la campagne, il marcha en grande hâte sur Paris et le délivra. Cet échec des royalistes dut retarder pour quelques années encore la solution qu'ils croyaient si prochaine.

En 1592, Henri, pensant avec raison que les con-

quêtes par l'épée ne sont pas suffisantes au prince qui veut régner sur un peuple et qui veut en être aimé, laissa pressentir une prochaine abjuration et entama de secrètes conférences avec les parlements et les principaux gentilshommes des provinces.

En 1593, Mayenne convoqua à Paris les états généraux pour qu'ils eussent à se prononcer enfin au nom du pays sur celui qui devait porter le sceptre. Assis sur un trône magnifique, entouré de toutes les marques de la puissance souveraine, il présida l'assemblée et sembla s'offrir comme le seul sur qui le choix dût tomber. C'est alors que Philippe d'Espagne crut le moment favorable aux droits de sa fille Elisabeth. Ses ambassadeurs le duc de Feria, Mendoze, Taxis, Dieguo d'Ibarra protestèrent hautement contre l'iniquité du droit salique et réclamèrent la couronne pour l'infante.

Les députés ne se décidaient pas ; le roi de Navarre cherchait à suspendre leur décision jusqu'à l'heure où il aurait acquis assez d'influence pour la fixer. A son instigation, le parlement venait de se déclarer avec courage et à l'encontre de Philippe, pour le maintien des lois antiques du royaume. Maître de la ville de Dreux, un des greniers d'abondance de Paris, le prince força les ligueurs à une trêve dont ils avaient besoin ; pendant ce temps il leur fit gé-

néreusement parvenir des vivres. — Quelques jours après, l'archevêque de Bourges vint annoncer que le Béarnais se faisait instruire dans la religion catholique et qu'avant peu il abjurerait ses erreurs dans l'église royale de Saint-Denis ; abjuration qui eut lieu, en effet, le 25 juillet, au milieu des transports de joie d'un peuple immense. Enfin, Brissac, gouverneur de Paris, qui s'était fait chef du parti démocratique et qui, par l'exaltation affectée de ses doctrines républicaines, avait su détourner le soupçon de Philippe et de Mayenne, porta le dernier coup à la ligue en livrant à Henri les clefs de la capitale.

C'était le 22 mars 1594, à deux heures de la nuit, que le roi devait faire son entrée. Les conjurés avaient gardé le silence, et pourtant l'ambassadeur d'Espagne était averti. Aussitôt il accourut épouvanté prévenir le farouche Brissac, qui affecta une colère violente et qui passa la journée à fatiguer les troupes par de fausses manœuvres. Quand vint la nuit, sous prétexte de prudence, il les campa toutes à l'opposé de l'endroit par où les armées royales devaient être introduites, et, à l'heure convenue, tandis que la ville entière semblait encore plongée dans le sommeil, Henri IV parut, entra, suivi de quatre à cinq mille soldats, s'empara du grand et du petit Châtelet, de l'arse-

nal, du Louvre, et les Parisiens s'éveillèrent aux cris d'*Amnistie!*... de *Vive le Roi!*...

La clémence fut l'arme victorieuse dont voulut se servir le magnanime souverain pour glorifier, pour affermir sa conquête. La Normandie, la Champagne, la Bourgogne, la Picardie, ne tardèrent pas à se soumettre; et bientôt ses plus mortels ennemis, les plus audacieux ligueurs, Mayenne à leur tête, reçurent un pardon généreux.

XXXIV

PACIFICATION GÉNÉRALE DU VELAY

(1596)

Le 15 octobre 1595, un courrier arriva d'Avignon apportant au Puy la nouvelle de l'absolution générale donnée au roi par le Saint-Père. Le gouverneur et les consuls ne savaient quel parti prendre. Comme ils ignoraient encore les volontés du parlement, ils résolurent d'attendre quelques jours en silence; mais le peuple, qui ne tarda pas à être instruit de ce qu'on lui cachait, murmura et fit entendre par les rues sa plainte accoutumée : « Pauvres gens que » nous sommes, hélas!... nous faudra-t-il toujours » payer l'ambition et les sottises des grands?... »

Plus de cinq mois se passèrent à attendre au Puy si l'on serait royaliste ou ligueur. N'était-ce pas une

situation vraiment affligeante que celle de toutes ces villes inférieures dont les destinées demeuraient ainsi suspendues sous le caprice de négociateurs étrangers. Pendant ce temps, les derniers débris de la fanatique confrérie de la croix s'agitaient dans l'ombre et cherchaient à ressaisir un pouvoir qui lui échappait. Profitant de cette fatale incertitude, ils ne cessaient de réclamer de rigoureuses poursuites contre les derniers prisonniers. L'Estrange n'osait se prononcer ouvertement : il y avait trop peu de jours encore que lui-même excitait l'ardeur de ceux auxquels il lui fallait résister aujourd'hui. Dans cet embarras, il ne vit rien de mieux pour gagner du temps que d'appeler à son aide la décisive intervention du parlement. En conséquence un arrêt fut rendu. — « Sous trois mois, les conjurés du 16 octobre 1594 avaient ordre de se présenter devant la cour, et d'ici à cette époque tous devaient être élargis en donnant caution. »

Le gouverneur s'empressa de faire publier ce jugement et fit conduire les détenus aux portes de la ville. Mais les ligueurs ne furent pas dupes de ce stratagème. Réunis en tumulte, ils assaillirent les royalistes à coups de pierres et se prirent ensuite à injurier les citoyens qui avaient montré pour eux quelque pitié.

Dans le courant de janvier 1596, Henri IV se ren-

dit au château de Folembray, et le 24 y signa les conditions définitives de la paix (1). — Joyeuse fut nommé maréchal de France, lieutenant-général pour le roi en Languedoc. — L'Estrange reçut le titre de gouverneur du Puy, le droit de se composer une compagnie de gens d'armes entretenus aux frais de la province, et un cadeau de trente mille livres. — Les Aniciens furent maintenus dans leurs privilèges et leurs anciennes franchises. — Les villes attachées à la ligue obtinrent la remise des impositions extraordinaires dont elles avaient été frappées ou qu'elles pouvaient devoir encore. — Les officiers de la sénéchaussée velavienne rentrèrent au chef-lieu où ils reprirent leurs travaux, sous la présidence de Jehan de Chaste, que le roi avait nommé et maintint sénéchal, quoique Joyeuse eût sollicité cette dignité pour l'Estrange. — Amnistie générale, complète et réciproque aux deux partis fut accordée pour tout délit, rébellion, prise d'armes, et quelque crime que ce pût être ayant la politique pour cause.

Cet édit fut proclamé solennellement à Toulouse le 12 mars, dans l'assemblée des états. Le parlement l'enregistra le lendemain, et aussitôt des fêtes publiques commencèrent pour célébrer la paix et l'avènement à la couronne du *très-chrétien Henri de Navarre*.

(1) Voir, à la fin du livre second, la NOTE M.

Ce ne fut que le 5 avril, à 8 heures du matin, que la nouvelle parvint au Puy. — Au même moment toutes les cloches sonnèrent, le peuple se rendit en foule au palais, où le juge-mage, l'avocat du roi et un consul prononcèrent des harangues sur l'heureuse issue de si longues souffrances. On lut les lettres royales de Folembray au milieu des cris de *Vive le Roi!* et on courut ensuite à Notre-Dame pour chanter un *Te Deum*. Le reste de la journée et les journées suivantes se passèrent en réjouissances. Les petits enfants parcouraient la ville couronnés de fleurs, les magistrats, les consuls et les dignitaires du pays, précédés de fifres et de clairons, en grand costume, à cheval, chacun tenant à la main une branche de lis, s'en allaient de carrefours en carrefours publier la paix et l'édit du roi. Les processions, qui depuis si longtemps avaient l'air de funérailles, reprirent tout-à-coup leur brillant aspect. Le clergé, revêtu de ses riches ornements, voulut être le premier à prier Dieu pour l'hérétique converti, à donner au peuple l'exemple de l'oubli du passé. Sa réconciliation prit tout l'éclat d'un triomphe, et lui seul invaincu parut moins se soumettre qu'ouvrir paternellement ses bras au repentir.

NOTES DU LIVRE SECOND

NOTE A (*Page* 197)

Les états du Gévaudan, réunis à Saugues, le 3 octobre 1580, délibérèrent et firent remettre au roi le procès-verbal de leur délibération. Dans cette pièce, signée de tous les membres qui assistaient à l'*assiette*, il est dit textuellement : — « Après le siége de Saint-Agrève, l'armée du seigneur de Saint-Vidal se trouve tellement affaiblie par le débandement de plusieurs compagnies, que ce qui reste de cette armée se compose pour le plus grand nombre de soldats blessés ou harassés à la suite de ce siége, et qu'en un tel état, ce serait mettre ce pauvre pays du Gévaudan en une dépense inutile que d'entreprendre le siége de Mende avec de tels hommes. » — « Les états expriment le désir que le seigneur de Saint-Vidal soit supplié de faire loger son artillerie, ses poudres et ses balles dans la ville du Puy, comme étant le lieu le plus fort et le plus sûr de tous ses quartiers, et cela jusqu'au temps où il sera permis de les réclamer pour en faire bon usage pour le service de Sa Majesté. » — « Les états indiquent

qu'il serait prudent de confier la garde de ses munitions à un notable personnage de ladite ville du Puy, lequel serait tenu d'en faire un loyal inventaire, et ils insistent encore afin que les habitants du Puy remplacent à leurs frais tout ce qu'ils ont pris de munitions pour le siége de Saint-Agrève, qui est une ville de leur province. »

NOTE B *(Page 202)*

AGRESSION DU VICOMTE DE POLIGNAC CONTRE LA VILLE DU PUY.

MDLXXXI.

Le seigneur vicomte de Polignac avoit une sienne subjecte, femme à Me Simon Brun, son procureur, qui fut battue, comme on lui avoit donné à entendre, à la maison du sieur Jacques Trioulenc.

Ce qui fut l'occasion que le jour xiij du mois de may 1581, ledict seigneur vicomte, en compaignie du seigneur de Chaste et aultres, en nombre environ de quarante chevaux, sur le soir, seroit venu à la porte et garde des Farges, pour par force vouloir entrer dans la ville, aller battre celuy qui avoit battu sa dicte subjecte; mais fut repoussé par la garde. Au moyen de quoy et voyant ne pouvoir en rien exécuter son intention, se print à courir par les fossés; comme enragé, et à grands coups d'espée battoit, blessoit et mutiloit tous ceulx qu'il trouvoit en son visage; tellement qu'il blessa jusques à la mort cinq ou six des habitans de la ville. Et comme les habitans virent ces excès, ils furent contraintz à tocsin se assembler

en armes. Ils sortirent de la ville, se prindrent à courir sur la troupe du vicomte qu'ils suivirent jusques à l'oratoire du chemin de Saint-Jacques ; mais ils ne la purent atteindre, parce qu'ils estoient à cheval, bien montés : tellement que lesdicts habitans furent forcés de se retirer pour ce soir.

Sy, manda le vicomte qu'il retourneroit le lendemain avec plus grand force d'armes et compagnie et qu'il vouloit avoir raison dudict battement contre Trioulenc ; ce qui donna moyen aux habitants de mettre armes et équipages à la porte de la ville, en bonne volonté de se bien deffendre.

Toutesfois, le seigneur vicomte ne retourna point le lendemain, ayant prins autre advis. Et les Messieurs consuls et la justice s'assemblèrent en conseil général ; auquel conseil fut parlementé dudict excès, conclud et arrêté de faire poursuites par voies de justice et d'en enquérir secrètement ; comme fut faict par le prévost et la justice du séneschal. Auquel conseil assistèrent Monsieur de Saint-Vidal, gouverneur, et aultres notables de la ville. Il fut conclud de poursuivre ledict seigneur vicomte jusques à un arrest en parlement à Paris. — Lesquelles inquisitions faictes, il fut décrété que pendant le conseil et procédure, le prévost Martel demeureroit à la porte de la ville avec une bonne compaignie de gens, pour se prendre garde que le vicomte avec ses forces ne donnassent à la porte et garde de la ville et maison consulaire et empeschassent ledict conseil et procédure. Auquel conseil l'assemblée ne vouloit permettre y assister Me Jacques Dolézon, consul, pour ce qu'il estoit officier dudict seigneur vicomte, et que par les statutz de la ville, tous les officiers des gentils-hommes ne debvoient avoir lieu ni entrer dans ladicte maison consulaire, esmoins estre consul. Par ce moyen, ledict Dolézon sortit hors du conseil.

Il advint le 14e jour de may après, suivant le décret donné par le conseil et justice sur lesdictes inquisitions, qu'il fust

ordonné et enjoinct au prévost Martel, de se transporter au chasteau de Polignac, pour sommer ledict vicomte de se *présenter en personne* etse faire ouyr sur lesdits excès et inquisitions. Pour ce faire, lui fut baillé une compaignie de soldats avec les capitaines isliers. Ce que le prévost fit, et se présenta au-devant du chasteau de Polignac, somma le vicomte de se présenter dans trois jours par-devant ledict prévost et justice du séneschal. — Pour réponse, le vicomte fit tirer de grands coups de canons et de mousquetz contre ledict prévost ; tellement qu'il fut contrainct se retirer sans faire aultre procédure.

Que fut l'occasion qu'après les trois jours passés, le lendemain 17ᵉ jour du mois de may, ledict prévost, continuant sa procédure, fit à son de trompe crier à trois briefs jours ledict vicomte et aultres gentilshommes de ses complices et de sa suite, nommés aux informations. — Du tout, il fit sa procédure et verbailh.

A l'occasion et en haine de ladicte poursuite, le seigneur vicomte ne cessoit journellement avec ses complices de courir le pays et les environs de la ville jusques aux portes d'ycelle avec force d'armes, faisant ses efforts pour se saisir de l'une des portes, et faisant plusieurs batteries et blessures à ceux qu'il trouvoit du Puy, jusques à voler et destrousser les pauvres pèlerins venant de leur pays en pèlerinage à Nostre-Dame du Puy.

De sorte que le peuple estoit scandalisé, jusques aux petits enfans qui crioient un à l'autre : *Garde du vicomte qui te tuera !*... En sorte que le seigneur de Saint-Vidal, gouverneur, fut contrainct de faire fermer les portes de la ville, et l'on ne laissa que la porte Saint-Gilles ouverte, ayant faict dresser les pièces et artilleries, faisant bonne garde de jour et de nuict, pour la crainte du vicomte.

Le 26ᵉ de may, heure de dix du soir, par commandement

du gouverneur, les capitaines isliers furent mandés avec leurs compagnies de venir en armes accompaigner le prévost, pour aller en campagne empescher que ledict vicomte avec ses complices, comme déjà avoient faict, ne continuassent de destrousser les pauvres gens qui portoient des vivres à la ville et aultres marchands trafiquans ; tellement que personne n'osoit marcher en campagne.

Ayant cheminé ainsi la nuict, sommes allés au Collet, maison du sieur Lanthenas, où illec fusmes descouverts dudict chasteau de Polignac, et de là fut tiré grands coups de canons. Sur le point du jour se assemblèrent au tocsin grand nombre de soldats et paysans, tellement que poursuivirent ledict prévost et ses compaignies de si près que, en combattant, furent tués deux enfans du Puy, l'un nommé Rouzet, et l'autre le fils de Anne Vigne. Y eut plusieurs blessés, que donna estonnement au prévost et au sieur de Rioutor, capitaine général : ce que fut l'occasion de mander venir ledict sieur de Sainct-Vidal, avec des forces, pour y mettre ordre ; comme il fit. — Car bien peu après, ledict sieur avec grande compaignie des habitans de la ville seroient venus audict lieu trouver le prévost et le capitaine. Et y estant arrivés, le sieur gouverneur se prit à parlementer avec le seigneur de Chaste, un des complices du vicomte. — Et après, fut entre eux conclud et arresté que ne seroit rien demandé ne querellé à aulcuns du Puy trafiquans aux champs, ains paisiblement et en assurance aller, venir et trafiquer l'un avec l'autre.

Toutesfois, ledict seigneur vicomte et ses complices auroient contrevenu à leur promesse ; car tous les jours ils estoient aux champs en armes pour destrousser, voler et meurtrir les pauvres gens du Puy ; mesme trouvèrent-ils sire Durand Ranissac qu'ils blessèrent jusqu'à la mort, l'ayant allé battre et voler dans sa métairie au lieu de Chaspuzac. De mesme trouvèrent un pauvre marchand du Puy, nommé sire

Jacques Farnier, auprès de Brives, que ledict sieur de Chaste avoit battu et blessé de sa personne. Ce que donna advis à la justice, aux consuls et à la ville de s'assembler en conseil général. Auquel conseil fut résolu et arresté que seroient bailhés cent hommes au prévost, aux despens de la ville, pour luy assister, et qu'il pût courir aux champs, pour empescher le vicomte et ses complices de ne continuer lesdicts excès et voleries, et que les pauvres habitans de la ville fussent soulagés. A quoi ledit prévost fit ses diligences et efforts.

Et cependant, suivant la résolution du conseil fut mandé exprès à monseigneur du Puy, qui estoit à la cour, de remonstrer au roy lesdicts excès et violances du vicomte, pour en avoir sur ce déclaration et la volonté du roy. Toutefois, ledict sieur gouverneur estoit d'avis de surseoir auxdictes poursuites jusques après la responce du seigneur du Puy, ce que le peuple ne trouva bon, préférant de continuer lesdites procédures et poursuites par justice comme ils faisoient.

Mais cependant, ledict sieur vicomte et ses complices ne cessoient de continuer lesdictes voleries, battemens, destroussemens et excès; de telle sorte que personne n'osoit marcher aux champs, demeurans comme esclaves dans la ville; car aussi, le danger y estoit grand et encore davantage. — Ledict vicomte avoit prohibé et deffendu à tous grangiers et métayers des métairies que ceux du Puy avoient dans le mandement de Polignac de ne les cultiver, ne semer, ny leur rien payer.

Pendant lequel temps, la maladie de contagion avoit encore sa force dans la ville, que y avoit beaucoup de maisons infectées; et le peuple n'avoit moyen de fuir comme autrefois aux champs, aux villages et métairies, à cause du danger de peste; tellement que plusieurs mouroient de ladicte maladie.

Cependant fut advisé par le conseil de lever une compaignie de cent cinquante hommes aux despens communs, et les

ecclésiastiques contribuer pour cinquante hommes. Ce que les gens d'église refusèrent faire, bien que ce fût pour la deffense de la ville et du pays. Et tellement, que pour payer ladicte cotisation, on fit un emprumpt sur les biens aysés de la ville, chacun selon sa faculté et moyen. Auquel emprumpt, les capitaines isliers ne furent en rien cotisés, pour raison de la peyne qu'ils avoient toutes les nuicts à la garde de la ville. — Desquels deniers les soldats estoient payés.

A l'occasion de ladicte contagion, fut en conseil résolu et arresté que, pour le secours des pauvres pestiférés, seroit commis un prebstre, pour les exorter et consoler, et donner la saincte confession, et un chirurgien pour les panser et médicamenter aux despens de la ville. Ce qui fut faict; car les pauvres pestiférés estoient si mal à leur ayse qu'ils estoient au désespoir. En conséquence, pour leurs secours spirituels et corporels, lesdits prebstre et chirurgien furent commis. Pendant lequel temps, pour pourveoir aux affaires dudict vicomte et autres, furent députés douze notables personnaiges pour conseillers. Et fut dit que ce que par yceulx seroit faict et conseillé, seroit tenu pour bon et vallable; comme aussi à la vérité, lesdicts conseillers s'en acquittèrent au contentement du peuple.

Je ne puis oublier que pendant ladicte maladie de peste et contagion, le sieur vicomte ne cessoit de continuer avec ses complices les voleries et meurtres contre ceulx qu'ils pouvoient rencontrer; car le 29 de juillet, ils allèrent tuer et massacrer un pauvre paysan d'Espally étant dans un pré de Jehan Pascal, du Puy, au terroir des Estreitz où il fauchoit le foin. Que fut le moyen que les pauvres parens du meurtry vindrent crier audict Polignac, en parlant au vicomte et demandant justice du meurtre. Ce que rendit si estonné le vicomte, que ayant peur de plus grand mal et danger, employa le commandeur de Chaste, homme d'honneur, de pro-

curer et moyenner une paix avec la ville. Et pour ce faict, il se transporta à la maison Dorny, en sa vigne, au chemin de Cheyrac, avec des soldats, où illec, parlant aux consuls et aultres de la ville, furent commentés quelques propos, quelques paroles injurieuses sur le vicomte, proférées par les habitans de la ville et qu'il falloit faire desdire. A quoy fut respondu, que si quelques particuliers avoient mal parlé du vicomte, que la ville n'en estoit point la cause et se falloit prindre contre celuy qui les avoit proférées.

Et toutesfois, pour continuer ledict parlement d'accord, fut renvoyé au lendemain, dans le couvent Saint-Laurent. — Et le lendemain, tiers du mois de juillet, le seigneur commandeur se trouva au couvent de Saint-Laurent, où y furent présens : de la part de la ville, le seigneur de Saint-Vidal, gouverneur, le seigneur de Glavenas, maistre d'hostel du seigneur évesque du Puy, le sieur de Volhac, consul, et certains autres notables de la ville ; où illec fut parlementé dudict faict et accord, mais ne fut rien arresté. — Ains, l'assemblée se sépara sans rien faire. Le discord et malveilhant procédoit de ce que la ville n'avoit voulu bailher et accorder les pièces de canon d'artillerie au seigneur de Sainct-Héram, beau-père dudict vicomte, pour les mener et conduire au camp d'Yssoire, lorsque le frère du roy l'avoit assiégée.

Après, et veu que n'y pouvoit avoir accord, la ville poursuivit si fort en justice, que le procès fut jugé par la cour du séneschal contre lesdicts vicomte, Chaste, Tournon et aultres nommés audict procès, ils furent condamnés à mort, leurs biens confisqués, et amendes envers le roy, la ville et aux pauvres malades, blessés et héritiers des meurtrys. — Et laquelle sentence se prononça en audience, le tiers de juillet. De laquelle sentence M. Vidal-Jouguet notaire, se porta pour appelant pour ledict vicomte et ses complices.

Et le 1er jour de septembre, la peste continua et recommença

dans la ville, de telle roideur et force, que y mouroient à grand nombre les pauvres malades; de sorte que l'on ne sçavoit où les mettre; car personne n'osoit sortir de la ville pour la crainte dudict vicomte et des forces et battements qu'il faisoit aux pauvres gens qu'il trouvoit par les champs, jusqu'à venir en armes courir aux fauxbourgs et jusques aux portes de la ville.

MDLXXXII.

En l'année 1582, monsieur le juge-mage auroit obtenu arrest du parlement de Paris, confirmé par la provision du roy, et pour l'exécution duquel, contre le vicomte de Polignac, ledit sieur juge-mage accompaigné du seigneur de Saint-Vidal, gouverneur du Velay, les capitaines isliers et habitants de la ville en armes, se transportèrent à Ceyssac; où illec, auroient intimé à la garnison du vicomte de sortir et vuider ledit fort suivant la volonté du roy; De plus, à tous les habitants dudit lieu de Ceyssac, de faire redresser la maison dudit juge mage comme elle estoit auparavant, sous peine de quatre mille livres d'amende et d'estre désobeyssants à la majesté royale. — Daté du tiers de ce mois.

Le 1er jour du mois d'apvril de l'an 1582, le roy Henri tiers auroit mandé venir personnier M. le juge-mage devant lui à Paris avec son scribe, et porter ledict procès des habitants de la ville contre ledict vicomte et le sieur de Chaste, pour le faire voir au conseil; le tout à la poursuite du seigneur d'Arques, beau-frère du roy et oncle dudict de Chaste. Ce que ledict sieur juge-mage obéissant, fit en la compaignie de Me Jacques Royet, son greffier.

Le procès estant refaict *contre les actes*, fut porté au roy, lequel bailha un arrest par lequel toute la procédure du-

dict juge-mage fut confirmée, et fut ordonné estre bailhé es-parens des défuncts et blessés de la querelle dudict vicomte 1000 escus à prendre es-deniers du roy. En oultre, le roy gratifiant ledict juge-mage, luy auroit augmenté un siége présidial au Puy, luy en estant président et portant la robe rouge. De quoy tout le peuple se mist à crier contre ledict juge mage d'avoir ainsi, malgré le debvoir de sa charge, trompé le pauvre peuple et lui avoir rapiné et pris 1000 escus des mains et propres deniers pour ledict vicomte et ses complices.

Nonobstant ce, le juge-mage auroit faict assembler le conseil général de la ville, auquel il fit entendre la volonté du roy touchant ledict siége présidial, ce qui seroit une fort bonne commodité à la ville. — Auquel sieur juge-mage, tout le conseil assemblé fit response : qu'il ne vouloit ne entendoit avoir ledict siége présidial. De quoy ledict sieur juge-mage, mal content, s'en sortit dudict conseil. — La ville, pour faire son voyage, luy avoit accordé 250 escus, mal employés et payés, car ne se trouve qu'ils aient estés payés, comme le bruit en estoit.

MDLXXXIII.

Le jour 7e de mars de l'an 1583, ledict sieur vicomte, en la compaignie de Madame sa femme, le sieur de Chaste et plusieurs aultres de leurs complices, seroient venus au Puy en pèlerinage rendre grâces du bien qu'ils avoient reçu de leur délivrance contre la ville, où ils séjournèrent deux jours, sçavoir : ledict vicomte et sa femme à la maison du seigneur évesque, et ledict sieur de Chaste à la maison du sieur juge-mage, où ils firent grand chière, en récompense de leur dict arrest de délivrance; ce que les pauvres ha-

bitants de la ville, à leur grand regret preindrent patiemment.

(Extrait des manuscrits originaux de BUREL *et de la copie de M.* DE ST-SAUVEUR).

NOTE C *(Page 216)*

Le 13 juin 1585 M. de Saint-Vidal, gouverneur du Velay et du Gévaudan, écrivit à M. de Saint-Haon, alors au Puy, de faire occuper le château de Naussac, armé de deux canons, le priant « d'adviser que les soldats qu'il mettoit » dedans et celui qui leur commandera soient cognus et » bien fiables. »

Le 26 du même mois, les consuls et syndics de Mende informèrent M. Julian, commandant à Langogne, de se prémunir contre les mouvements qui allaient éclater. « M. le lieutenant, disaient-ils, l'on a attrapé des lettres » que le seigneur de la Garde de Peyre écrivoit au capi- » taine Seguin et autres fonctionnaires de la religion pour » assembler troupes de cheval, pour quelque grande en- » treprise qu'ils ont en main et qu'ils doivent bientôt exé- » cuter, et c'est cause que nous dépêchons ce porteur à » M. de Saint-Vidal pour l'en avertir et vous prévenir de » faire avec MM. les consuls de vôtre ville et autres bons » habitants si bonne et exacte garde, qu'ils ne puissent » rien attenter contre vous, et d'avertir incontinent le » château de Naussac que nous sommes à la veille de voir » éclater la tempête qu'ils ont si longtemps couvée, priant » Dieu qu'il nous veuille garder de leur méchante conspira- » tion et vous donne monsieur longue et heureuse vie. » — A Mende ce XXVIe juin 1585.

NOTE D *(Page 274)*

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

La cour, sur la requête présentée par le procureur-général, et d'ailheurs avertie des entreprises, monopoles, levées d'armes, conjurations et conspirations que le sieur de la Châle, naguère sénéchal de Velay, avec aucuns gentilshommes et autres à luy adhérans, font tant contre l'état dudict pays que contre la religion catholique, apostolique, romaine; informée des oppressions faites au pauvre public par saysies et emprisonnemens de leurs personnes, rançonnemens, saysie de leurs biens et de plusieurs autres actes d'hostilité contre les prohibitions cy-devant faites par les arrêts sur ce donnés. — A enjoinct et enjoinct tant au seigneur de Saint-Vidal, lieutenant et gouverneur audict pays et commis par la cour à ladicte requête dépendant de l'estat et charge de sénéchal...... que à tous gentilshommes, capitaines et autres qu'il appartiendra, tenir la main à l'exécution des arrêts d'yceluy, faire cesser et prohiber par toutes les voyes convenables et nécessaires, lesdicts monopoles, assemblées, oppressions, emprisonnemens et actes d'hostilité, d'user en cet endroit de telle résistance et diligence requises et nécessaires, enjoignant en outre aux officiers et magistrats de ladicte sénéchaussée du Puy, chascun en son endroit, informer et diligemment enquérir des contraventions et de tous autres actes qui en dépendent, et contre les infracteurs calvinisans procéder comme perturbateurs du bien et repos public à telle punition exemplaire que le cas requiert, et du tout certifier la cour de ce qu'ils y auront fait sur peine de suspension de leurs offices et autres arbi-

traires. — Prononcé à Toulouse, en parlement, le 22 juillet l'an 1589.

(Pièce originale sur parchemin, déposée aux archives du département de la Haute-Loire).

NOTE E *(Page 279)*

Philippe Desportes, le plus illustre et le plus riche poète de la cour d'Henry III, eut une jeunesse peu fortunée. Chassé de chez le procureur où il travaillait, dit Tallemant-des-Reaux, il prit son paquet et s'en alla à Avignon, sur le pont, où les valets à louer se tiennent. Là il entendit quelques jeunes garçons qui disaient : « Monseigneur l'évêque du Puy a besoin d'un secrétaire. » Desportes s'en alla trouver l'évêque qui était alors à Avignon. Sa physionomie plut au prélat. Etant au service de M. du Puy, qui était de la maison de Senecterre, il devint amoureux d'une de ses nièces. Cette maîtresse est appelée *Cléonice* dans ses ouvrages. Ce fut du temps qu'il était à ce prélat qu'il commença à se mettre en réputation par une pièce de vers qui commence ainsi :

O nuit! jalouse nuit.

(Voir la dissertation sur la vie et les œuvres du poète placée en tête de ses œuvres et écrite par *Alfred Michiels*. — Paris, *Delahays* 1858.)

NOTE GÉNÉALOGIQUE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA MAISON DES SEIGNEURS NECTAIRE DE SAINT-NECTAIRE (1).

NECTAIRE, seigneur de SAINT-NECTAIRE (bailli d'Auvergne)
à
MARGUERITE D'ETAMPES.

FRANÇOIS à JEANNE de LAVAL.	ANTOINE, abbé de St-Chaffre, évêque du Puy.	JACQUES, baron de GROLIÈRES.	MADELEINE à GUY de MIRAMONT.	MARGUERITE à FRANÇOIS de MORLHON.	CATHERINE à POPILLON.	LOUISE à ITHIER de JORAN.

Enfants de François :

HENRY, marquis de la FERTÉ.	DIANE à CHRISTOPHE de POLIGNAC, seigneur de Chalancon.	LOUISE.	MARIE.	HIPPOLYTE.	MADELEINE, dame d'honneur de la comtesse de Soissons.

(1) Ce nom s'écrit *Saint-Nectaire, Seneterre, Senecterre*. Nous nous sommes arrêté à cette dernière version parce que nous avons plusieurs signatures originales de l'évêque qui la justifient.

NOTE F *(Page 300)*

Dom Louis Hugo, évêque de Ptolémaïs, abbé régulier de Saint-Diez, a fait, en 1734, une *histoire des Prémontrés*, qui embrasse toutes les dépendances de l'ordre, c'est-à-dire près de *mille* abbayes, de *trois cents* prieurés ou prévôtés, répandus sur toute la surface de l'Europe et de l'Asie. DOUE y occupe deux pages.

Les documents relatifs à la fondation de l'abbaye de Doue sont dispersés, anéantis ; les archives sont vides. — Un abbé de ce monastère raconte qu'un procès eut lieu devant le parlement de Toulouse, entre messire l'abbé de Doue et le seigneur vicomte de Bouzols, au sujet du droit de pêche sur les deux rives de la Loire. Les papiers de l'abbaye furent confiés à un avocat ; le vicomte perdit, mais le couvent, incapable de payer les frais de la défense, vit ses archives demeurer en gage jusqu'à des temps meilleurs.

Au nécrologe de Prémontré, ou registre de la mort des personnes illustres, papes, évêques, bienfaiteurs de l'ordre, on lit : « Le 8 février 1189, mort de Pierre, évêque du Puy, » qui donna l'église de Doue à notre ordre. » — Cet évêque, le doyen du chapitre du Puy, le chapitre lui-même prêtèrent leur appui aux nouveaux habitants de Doue. L'évêque leur céda une partie des bénéfices de son église, et les chanoines leur abandonnèrent une part des dignités et des personnats vacants.

L'abbaye comptait déjà quatre siècles d'existence quand elle fut ruinée par les habitants du Puy, lors des guerres de la ligue. Elle resta en cet état jusqu'au règne de Louis XIII, et ce fut en 1640 que Dom Martin Barry releva les bâtiments et racheta des mains des laïques les biens de l'abbaye. Dom Martin s'occupa du spirituel autant que du temporel. Après

avoir restauré ou plutôt reconstruit le monastère, il lui fit rendre les prérogatives dont il avait joui, entr'autres, le droit pour l'abbé d'être assis dans le chœur de la cathédrale en qualité de *Personnat*. — Il força, par arrêt du parlement, le syndic et l'université de Saint-Mayol à lui rendre hommage. Il reprit ses droits de suzeraineté sur Saint-Germain-Laprade, Saint-Martin-de-Fugères, Sainte-Marie-de-Pontempeyrat, Craponne, Saint-Julien-d'Ance, la Souheyve, Chambouschat, etc.

Les bâtiments de l'abbaye sont disposés carrément autour d'un cloître où l'on aperçoit encore plusieurs fenêtres ogivales. — L'église est un immense vaisseau coupé en forme de croix. Le sanctuaire et quelques voûtes subsistent encore. Ces voûtes, peintes à la fresque, portent quelques inscriptions qui ont bravé le temps. Sur une d'elles on lit encore :

OMNE MALEDICTUM NON ERIT AMPLIUS.

Sur celle qui séparait le sanctuaire du reste de l'église, pour rappeler aux fidèles la majesté du lieu, on a écrit :

LOCUS ISTE SANCTUS EST.

Le maître-autel n'existe plus ; il a entraîné dans sa ruine la tombe de Robert de Mehun, évêque du Puy, assassiné aux portes de l'abbaye.

Le mercredi 3 juin 1609, Messire François Barry, contrôleur des tailles de la ville du Puy, en présence du sieur Bertrand, juge-mage, fut, par lettres patentes scellées du sceau de la chancellerie, installé comme économe au gouvernement et aux fruits de l'abbaye.

Jacques Teysson, granger du couvent, témoigne de la mort de Messire du Lac, abbé de Doue, arquebusadé près de l'abbaye, le 2 mai 1609.

Le 15 août 1762, Louis XV nomma Dom Martin Gaudivally, abbé de Doue. Il fut le 40e et le dernier. Ses prédécesseurs, qui vivaient à Paris, avaient dissipé les revenus et endetté le monastère. Aussi, quelque temps après, le roi Louis XVI la mit d'abord en économat, puis en commende ; c'est-à-dire que les religieux furent conduits dans d'autres monastères, et un administrateur fut chargé de régler la situation.

NOTE G *(Page 318)*

Dans une réunion qui eut lieu au MONASTIER, dans la salle du chapitre, le 17 août 1590, et à laquelle assistaient *l'évêque, Saint-Vidal, de Chaste, Rochemore* et les consuls du Puy *Iraílh* et *Vallat*, les états rédigèrent un traité *dans le but*, y est-il dit, *de remettre la paix, l'union et la tranquillité entre les habitants de la ville du Puy et les diocésains du pays de Velay.*

Le premier article de ce traité est ainsi conçu : « Les » gens des états ayant entendu les remontrances faites par » le sieur de Rochemore tendant à la paix et à la tranquillité » du pays, singulièrement de reconnaître l'autorité du sei- » gneur de Montmorency comme il est plus amplement écrit » au procès-verbal des séances des états,

» Messieurs les consuls de la ville du Puy ont répondu ce » qui s'en suit :

» Lesquels consuls, au nom de la communauté de la ville » du Puy, après avoir protesté n'avoir jamais été cause de » la guerre qui s'est faite en ce pays de Velay, et ne vou- » loir être occasion de l'interruption de la paix, ains s'em- » brasser de toute leur affection et volonté, ont déclaré au » seigneur de Rochemore que pour la manutention de la

» paix aux dits pays et ville, ils se voulaient conformer à
» l'intention et volonté de monseigneur de Saint-Vidal, gou-
» verneur, et reconnaître pour gouverneur et lieutenant-
» général du roy en Languedoc monseigneur le duc de
» Montmorency, sous le bon plaisir et volonté de notre
» Saint-Père le Pape, chef de l'Eglise catholique, apostolique
» et romaine, demeurant toujours lesdits habitants en leurs
» anciens priviléges, franchises et libertés accoutumées dans
» l'état auquel il sont depuis cet arrêté, et demeurant la
» déclaration faite par les consuls et messieurs du chapitre de
» l'église Notre-Dame de la ville du Puy, sans préjudice de
» celle que l'autorité de monseigneur le duc de Montmorency
» comme gouverneur et lieutenant-général pour le roi en
» cette province de Languedoc, fera reconnaître dans tout le
» pays de Velay.

» Néanmoins les dits états supplient très-humblement mon
» dit seigneur le duc les vouloir maintenir en la religion
» catholique, apostolique et romaine, et ne permettre qu'au dit
» pays y soient aucuns chefs attirés.

» ...Et de même maintenir les rebelles pays de son obéis-
» sance en leurs anciennes libertés, franchises et privi-
» léges, etc.., etc... »

NOTE H *(Page 326)*

Nous croyons devoir donner aussi une autre lettre d'Henri IV à César de Saignard, un des braves chevaliers du Velay. La maison de Saignard, dont les titres de noblesse furent confirmés par jugement du 12 décembre 1668, possédait la baronie de Queyrière, une des dix-huit qui donnaient un

siége aux états. Au nombre des ancêtres dont se glorifient cette famille et le pays, il ne faut point oublier Jean de Saignard qui offrit au roi Charles VII les premiers drapeaux enlevés aux ennemis dans le Velay.

Lettre d'Henri IV à César de Saignard, commandant d'une compagnie de deux cents hommes, par commission du 4 avril 1590.

« A notre cher et bien amé César de Saignard, salut.
» Ayant délibéré de mettre sus et faire promptement lever et
» assembler bon nombre de gens de guerre tant de cheval
» que de pied, pour nous en servir ès-occasions qui se pré-
» senteront pour la conservation de notre état et de nos
» bons sujets, et d'en bailler la charge à quelques vaillants
» et expérimentés capitaines à nous fidèles et assurés. A cette
» cause, lesdites qualités être en vous, vous avons commis
» et député, commettons et députons par ces présentes, si-
» gnées de notre main, pour lever, mettre sus et assembler
» incontinant et le plus diligemment que faire se pourra, le
» nombre de deux cents hommes de guerre à pied, françois,
» des meilleurs et des plus aguerris soldats que pourrez
» choisir ; et iceux mener et conduire à la guerre avec vous,
» sans désemparer ladite compagnie, sous la charge de notre
» cher et très amé cousin le duc d'Epernon, l'un des pairs
» de France et colonel-général de notre infanterie française,
» la part où il sera par nous ou nos lieutenants-généraux
» ordonné et commandé pour notre service, faisant iceux
» vivre avec telle police, qu'il ne nous en vienne aucune
» plainte. De ce faire, vous avons donné et donnons plein
» pouvoir, autorité, commission et mandement à tous ceux
» qu'il appartiendra, qu'à vous ce faisant ils obéissent ; car
» tel est notre bon plaisir.

» Donné à Corbeil le quatrième jour d'avril, l'an de grâce
» 1590, et de notre règne le premier.

» Signé HENRI.

» Par le roi : Signé SUZE. »

NOTE I *(Page 368)*

TESTAMENT DU BARON DE SAINT-VIDAL

Testament solennel de moy, ANTOINE DE LATOUR, vicomte de Beaufort, seigneur et baron de Saint-Vidal, Mons, Saint-Quentin, le Villars, Montvers, Montusclat, Goudet et Barges en Velay ; Ceneret, Montferrand, Recollettes, Laval, Saint-Chély de Tars et Culture en Gévaudan. — Chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant pour le roy aux dits pays de Velay et de Gévaudan, et grand-maître de l'artillerie de France.

Au nom de Dieu soit. — Ayant plusieurs fois considéré en moi-même que nous sommes tous nés en ce monde, non pour y vivre éternellement, mais pour mourir une fois, et par le moyen de cette mort parvenir à la vie future qui est perdurable, à laquelle doit tendre et aspirer tout fidèle chrétien qui a mis son espérance en la béatitude éternelle qui nous a été acquise par la mort et passion de N.-S. J.-C. Et d'autant qu'il n'y a rien de plus assuré que la mort et rien de plus incertain à l'homme que l'heure d'icelle. Reconnaissant cela, et ne voulant après moi laisser à mes successeurs aucune occasion de divorce et querelle pour raison des biens que Dieu m'a donnés, ains paix et amitié perpétuelle ; — je fais et ordonne mon testament, dernière disposition solennelle de

mon corps et de mes biens en la forme et manière que s'en suit, m'étant au préalable muny du signe de la sainte croix disant : au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

1° — Je veux et ordonne que lorsque mon âme sera séparée de mon corps, que mon dit corps soit enterré au tombeau que je veux être construit et édifié dans le couvent des cordeliers de la ville du Puy, à la chapelle de mes ancêtres et prédécesseurs, qui est du côté du grand autel. Laquelle chapelle je veux être enfoncée en dedans de cinq ou six pas, et jusqu'à la muraille contre laquelle on posera l'autel de la chapelle, audessus duquel et dans la muraille je veux le tombeau être dressé. Et si le tombeau n'était pas dressé avant mon décès, je veux que mon corps soit mis dans une caisse de plomb revêtue de bois et reposée au lieu le plus commode dans l'église qui sera avisée par mon héritière universelle après nommée, à laquelle je prie et recommande de promptement faire travailler à ces constructions de la chapelle et de mon tombeau, et de le faire comme je lui ai fait entendre, pour après y remiser mon dit corps.

S'il advenait que Dieu me voulût appeler hors la présente ville, je veux que mon corps soit apporté par les prêtres de toutes les églises paroissiales de mes terres de ce pays de Velay, accompagné de tous les pauvres du lieu et mandement où je serai décédé, qui à ces fins seront appelés à raison de 3 sols chacun ; et ce, depuis le lieu où je serai décédé jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à une des croix qui sont les plus proches des quatre avenues de la ville. Là ils attendront que MM. de l'église Notre-Dame et les autres prêtres, religieux, religieuses de toutes les églises, tant dedans que dehors la ville, soient venus prendre mon corps et le porter, la face découverte, depuis la porte par où il entrera en ville jusqu'en l'église Notre-Dame, au cœur de croix, où je

prie monseigneur l'évêque qui sera pour lors ou son grand vicaire et tous les autres messieurs les chanoines laisser entrer mon dit corps et y demeurer pendant le temps qu'une messe de mort à haute voix se dira au grand autel, et deux à voix basse aux autels des deux côtés, l'une du Saint-Esprit, l'autre de Notre-Dame. Comme aussi je prie mon héritière très-expressément de leur faire même prière en considération de ce que j'ai employé toute ma vie, et depuis l'année 1561 tous mes moyens, peines et travaux, pour la conservation de ce pays de Velay sous l'obéissance du roy et réduit beaucoup de villes et forts occupés tant dans le pays de Velay qu'aux limites d'icelui par les huguenots, ces hérétiques qui tiennent le parti contraire de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, à la prise desquelles villes et lieux occupés j'ai perdu un œil et plusieurs fois y suis été blessé et offensé en ma personne en danger de ma vie, comme chacun sait. — En mémoire de quoy je prie le seigneur évêque et messieurs les chanoines de permettre que mes armes entières, épée et éperon, avec mon enseigne et mon guidon et un tableau de mon effigie, soient mis et posés ensemble à côté du grand autel contre la muraille de la chapelle du Crucifix.

Je veux aussi et ordonne que pendant que mon corps demeurera en l'église Notre-Dame tous les autres prêtres, religieux et religieuses, tant de mes terres que de la ville, demeurent autour de mon corps, priant Dieu pour mon âme. Et, après que la grand'messe de mort sera dite, je prie les chanoines d'accompagner mon corps jusque dans l'église de Saint-Agrève du Puy, à la chapelle de feue mademoiselle de Mons, ma tante, où je veux que mon corps séjourne jusqu'à ce que les honneurs de mon enterrement aient été achevés. Cependant je veux que mon corps demeure accompagné, jour et nuit, par douze prestres et deux de mes serviteurs...

Je veux et ordonne que, avenant mon décès dans ce pays de Velay, mes entrailles soient mises dans l'église paroissiale de Saint-Vidal, au-devant du grand autel et au même lieu où furent mises celles de feu Bertrand de la Tour mon frère, comte et archidiacre de Saint-Jean de Lyon.

(Suivent les dispositions relatives aux honneurs funèbres et aux fondations pieuses.)

Je désire, comme le devoir le veut, que demoiselle FRANÇOISE D'ALBON, ma mère, au cas qu'elle me survivra, soit honorée, servie et respectée tant par mon héritière que par mes successeurs, après elle tout de même comme j'ai fait et désire faire toute ma vie, et mieux s'il est possible. Veux, entend et ordonne lui porter honneur, obéissance et humble servitude.

Je donne et lègue à HENRY DE LATOUR, DIT DE SAINT-VIDAL, mon frère, la somme de 2000 écus sols pour une fois, outre et par dessus le légat à lui laissé par feu Antoine de la Tour, seigneur de Saint-Vidal, notre père, par son dernier testament, et au cas que je décéderais sans enfants masles. La quelle somme de 2000 écus, au dit cas et non autrement, veux lui être payée par mon héritière sous-nommée dans trois ans commençant l'an après mon enterrement, et ce pour tous et chacun les droits qu'il pourrait prétendre sur tous et chacun des biens délaissés par notre feu père, soit pour son chef et pour sa légitime, ou supplément d'icelle, ou droit de substitution, que pour le droit successif qu'il pourrait prétendre de nos frères et sœurs et autres quelconques. Veux qu'il se contente de ladite somme de 2000 écus pour toutes les susdites prétentions, sans qu'il puisse autre chose demander ni quereller à mes successeurs sur tous mes dits biens ni autrement. — Et au cas que mon dit frère ne vou-

drait se contenter de la somme de 2000 écus outre son légat, et qu'il voudrait quereller quelqu'autre chose, j'ai révoqué et révoque dès à présent le susdit légat par moy faict, et veux qu'il soit nul comme non faict et non avenu.

Comme aussi, au cas que je délaisserais un ou plusieurs enfants masles, n'entends que le dit légat sorte à effet; ainsi veux qu'il se contente de 100 écus pour tous et chacun des droits qu'il pourrait prétendre sur mes biens.

Item, veux et ordonne que toutes et quantes fois qu'il plaira à dame FRANÇOISE DE LA TOUR, dite de SAINT-VIDAL, ABBESSE DE BELLECOMBE, ma sœur, venir dans nos maisons avec notre héritière ou ses successeurs, qu'elle y soit reçue, chérie et honorée, tant de notre héritière que de tous autres dépendans de nous, comme si c'était notre propre mère; ordonnant qu'ils soient tenus de lui obéir en toutes occasions qui se présenteront pour les affaires de nos maisons.., etc.

Item, je donne et lègue à demoiselle CLAIRE DE LATOUR DE SAINT-VIDAL, ma sœur, veuve du feu sieur de la TOURETTE, que en cas qu'il adviendrait qu'à l'occasion des troubles et guerre où sa maison serait prise et occupée par les huguenots, elle puisse se retirer avec mon héritière ou nos successeurs avec lesquels sera honorée, nourrie et entretenue selon sa qualité...

Item donne et lègue à demoiselle ANTOINETTE DE LATOUR, dite DE SAINT-VIDAL, ma sœur, femme à noble M. LOUIS DE ROQUELAURE, SIEUR DE VILLENEUVE, que, en cas de nécessité ou qu'il adviendrait qu'elle reçût mauvais traitement de son mary, qu'elle se puisse retirer avec nostre héritière ou nos successeurs, par lesquels je veux et ordonne qu'elle sera honorée, nourrie et entretenue avec eux selon sa qualité...

Item. Pour le devoir de proximité et par l'amitié que j'ay

toujours envers feue demoiselle Louise de la Tour, dite de Saint-Vidal, ma sœur, femme en son vivant du sieur de Servissac, et envers les enfants descendus d'elle, veux et ordonne que Henry Béraud, son fils, et dudit Servissac, que j'ai mis à l'étude, y soit continué aux dépens de ma dite héritière et de mes successeurs jusqu'à l'âge de seize ans, qu'on pourra juger à quoi son naturel se donnera le plus, soit aux armes ou aux lettres; pour après l'y aider et assister en la vocation qu'il prendra comme ils adviseront, et tenir l'œil à ce que la maison de son père lui soit rendue.

Item. Je donne et lègue à Isabeau Moneyre, pauvre qui m'a été donnée par sa mère, à raison de la stérilité des années précédentes, qu'elle soit nourrie et entretenue jusqu'à ce qu'elle sera d'âge pour se marier, et lors, trouvant party commode, je lui donne la somme de 100 écus...

Item. Donne et lègue à Anna Vaude de Saint-Rambert, que j'ai retirée pour la pauvreté de son mary et par charité et aumône, sa vie durant, aliments, habits, etc., tant qu'elle voudra demeurer en notre maison, vivant en femme de bien et d'honneur.

Item. Donne et lègue à M. Antoine Sauron, pour les services qu'il a faits, la somme de 33 écus un tiers...

Item. Donne et lègue à M. Vidal, d'Yssingeaux, sa nourriture dans la maison, sa vie durant, pour avoir été serviteur de feu mon père.

Item veux et ordonne que tous mes serviteurs et chambrières qui se trouveront dans ma maison lors de mon décès auront double gage...

Item je donne et lègue, et par droit d'institution particulière laisse à Gilbert de Latour, mon fils naturel et légitime, la somme de 500 écus pour une fois, ou telle autre somme qui sera adjugée par mon héritière. Ycelle sera tenue le nourrir et faire apprendre aux études jusqu'à l'âge de

quinze, seize ou dix-sept ans, pour le plus, et après l'accompagner de quelque gentilhomme vieux, sage et complexionné pour le tenir, et avec lui demeurer avec train et équipage honnête à la suite de la cour, ou bien pour le conduire par le pays étranger avec ledit train et équipage pour voir, se dresser et apprendre les langues, et se faire honnête homme suivant la trace de ses prédécesseurs, se maintenant en la foy catholique, apostolique et romaine et au service de son roy, vivant aussi en la même loy. Si mon fils faisait autrement je le prive et destitue de tous et chacun de mes biens.

S'il plait à Dieu me donner un ou deux fils posthumes, je leur fais à chacun pareil légat que à mon fils Gilbert...

Item je donne et lègue et par droit d'héréditaire institution à demoiselle Claire de la Tour, dite de Saint-Vidal, ma fille naturelle et légitime, femme à noble Claude de Rochefort, sieur d'Ally et de Joserand, la somme de 100 écus sols, outre la dot qui lui a été constituée en son mariage...

Item par semblable droit d'institution je donne et lègue à Marie de Latour, dite de Saint-Vidal, ma fille naturelle et légitime, la somme de 5000 écus (chacun une valeur de 60 sols) payable : 1° à la solempnisation de son mariage qu'elle contractera si Dieu plaît, 3000 écus, 2° et deux ans après 1000 écus, et le surplus aux termes fixés par mon héritière.

Item je donne et lègue, par semblable droit, à Anna de Latour dite de Saint-Vidal ma fille naturelle et légitime, pareille somme de 5000 écus (aux mêmes conditions que dessus)...

Au cas que mon fils Gilbert et mes filles Marie et Anna, et mes fils et filles posthumes décèdent en pupillarité, je veux que leurs légats reviennent à mon héritière.

Comme l'institution d'héritier est le chef de tout bon et

valable testament, à cette cause, moy Antoine de La Tour, fais, institue et nomme de ma propre bouche, pour mon héritière universelle, ma bien-aimée et chère épouse CLAIRE DE SAINT-POINT, dame du dit lieu et de la Forest, pourvu qu'elle demeure et se contienne en viduité, et tous et chacuns mes biens meubles (le mot immeuble manque), droits et actions, pour laquelle veux et ordonne tout ce contenu en ce mien testament et dernière disposition soit entièrement gardé, observé et effectué.

Au cas ou je décéderais délaissant plusieurs enfants mâles, veux et ordonne que ma d. femme et héritière universelle soit tenue rendre et restituer à la fin de ses jours, ou en cas qu'elle se voudrait remarier, ou autrement quand bon lui semblera, tous mes biens sans aucune distraction, à un de mes enfants mâles, tel qu'il lui plaira élire et choisir.

Au cas où je décéderais ne laissant qu'un seul enfant mâle, je veux et ordonne que ma femme rende et restitue tous mes biens au d. enfant. — Ou bien, si bon lui semble, à un des mâles de *Claire de la Tour*, ma fille, femme de *Claude de Rochefort, seigneur d'Ally*, tel que lui plaira choisir et élire... pourvu que le d. enfant de ma fille, appelé par ma femme à la sucession prenne tout incontinent, mon nom et mes armes — et autrement non.

S'il arrivait que moi ou ma fille Claire de Latour ne laissassions aucun enfant mâle, je veux que ma femme puisse élire un des enfants mâles de ma fille *Marie*, si elle en a; ou si elle n'en a pas, celui de ma fille *Anne*, que bon lui semblera; et à défaut d'enfants mâles, celles de mes filles que bon lui semblera... à condition que dessus, de prendre et porter tout incontinent mon nom et mes armes.

Je veux et déclare que j'entends, que les enfants miens ou ceux de mes filles ou les descendants, soit mâle, soit femelle, ne puissent venir ni être appelés en mes biens s'ils se met-

tent en religion, ou autrement se colloquent en l'état ecclésiastique.

Je veux et j'ordonne que ceux qui hériteront de mon bien soient tenus prendre incontinent mon nom et mes armes et vivre catholiquement en la religion apostolique et romaine, comme aussi je prie ma femme de trouver bon que son nom, ses biens et armes suivent les miens. Et celui qui ne voudrait porter mon nom et mes armes et vivre catholiquement, je veux qu'il ne participe aucunement à mes biens.

Et pour la bonne amitié et affection que j'ai toujours reconnue et expérimentée en dame DE SAINT-VIDAL, en ma mère, dame FRANÇOISE D'ALBON, en dame FRANÇOISE DE BELLECOMBE DE SAINT-VIDAL, abbesse de Bellecombe, ma sœur, dame DE LA TOURETTE, aussi ma sœur, MONSIEUR DE LYON, MONSIEUR ET MADAME DE CHEVRIÈRES, MONSIEUR DE FEUGIÈRES, oncle de ma femme, MONSIEUR D'ADIAC, mon frère par amitié, et MAITRE GODEFROY-VILLARS, notre avocat, je les fais mes exécuteurs testamentaires, les priant d'en accepter la charge et faire office de bons parents et amis à ma bien aimée femme Claire de Saint-Point, mon héritière universelle, et à mes enfants.

Fait le 16 du mois de juillet 1589, après midi.

Signé SAINT-VIDAL.

Présents les témoins :

Honorables hommes : *Marcellin Rousset*, procureur du roy en la cour commune du Puy, noble *Claude de Polallion*, sieur de Bouzols, en Gévaudan, Mss. *Jacques Dorlhac*, chanoine, sire *Antoine Alazert*, bourgeois, sire *Jacques Barthélemy*, marchand, sire *Nicolas Rochette*, et sire *Jean Faure*, apoticaire de ladite ville.

EXTRAIT DU TESTAMENT

DE GILBERT DIT DE SAINT-VIDAL

(Fils supposé du baron Antoine de la Tour de Saint-Vidal)

Et en considération de la bonne admityé, affection et vollunté que j'ai toujours recognues en toutes sortes d'occasions que j'ay jamais employé Messire Gaspard Armand, chevalier, viscomte de Polnihac, je le faicts et institue et nomme mon héritier universel, par lequel je veux et entends que mes légats universels, debtes et autres charges contenus en mon présent testament soient payés, gardés et observés selon leur forme et teneur.

A la charge qu'il sera tenu faire porter au segond fils qu'il aura et qui sera par cy-après à la maison de Polnihac et ses successeurs le nom et armes de la maison de Saint-Vidal.

Et s'il n'y avait point de masles à ladite maison de Polniac, je substitue à tous mes biens le 1er fils masle ou segond de sa 1re fille, à la charge comme dict est de porter les noms et armes de la maison de Saint-Vidal.

Et pour la bonne amytié et affection que j'ay toujours recognues et expérimentées à Monsieur de *(Simetières)*, M. de Vergezac, M. Debries et M. de Jallasset, je les faicts mes exécuteurs testamentaires, les pryant d'en accepter la charge et faire observer et accomplir ma volonté et dispositions.

Et pour l'exécution de mes présentes dispositions et dernières volontés, je supplie très-humblement Messeigneurs de la souveraine court du parlement de l'avoir pour agréable et ne permettre qu'il soit fait tort à ma mémoire après mon décès et rendre à mes héritiers cy dessus nommés

la bonne justice qui leur a plu me rendre pendant ma vie afin qu'il ayt moyen d'effacer la calomnye et mauvaise imposture que mes parties avaient mis cy devant contre la volonté et intention de feu mon très honoré seigneur et père qui m'avait honoré des titres et qualitez de son fils naturel et légitime, oblyant p. mon regard tout ce qui s'est passé entre mesdites parties et moy, ne souhaitant autre chose que l'exécution de cette myenne dernière volonté.

Fait à Jagonas, 15 juillet 1607.

SAINT-VIDAL.

Le sceau de ses armes.

Sur la couverture : A été déclaré nul par arrêt.

NOTE J *(Page 369)*

.... Qu'un frère prenne un enfant de la lie du peuple, l'avoue pour sien, et le suppose, non pour avoir un successeur, non pour conserver son nom et le relief de sa maison, mais pour en frustrer son frère, pour en exclure ses proches et qui portoient son nom et ses armes. S'il n'avoit eu autre intention que de maintenir la grandeur de sa maison et son nom, ne lui devoit-il pas suffire d'avoir un frère, et d'en voir les descendanlts?...

On ne peut donc attribuer un si étrange dessein qu'à une aversion et qu'à l'inimitié qui étoit entre les frères...... Pour ce fait, ANTOINE DE LA TOUR, SEIGNEUR DE SAINT-VIDAL, fils d'autre Antoine, et petit-fils de Hérail et Guillaume de la Tour, ses ayeul et bisayeul, ayant perdu un fils unique nommé Gilbert, dans l'âge de six ou sept ans, et fâché qu'étant chargé de substitutions, il ne pouvoit pas disposer de

ses biens, résolut de supposer un autre enfant, et le subroger au mort. L'ayant donc pris en quelque endroit, il lui donne le nom de Gilbert, il l'élève comme sien, et le fait passer pour tel, et qui plus est, il décède sans découvrir cette fourbe.

Il est vrai que la nature ne put pas entièrement s'oublier, et que la Providence divine permit que ce seigneur ne fit point cet enfant son héritier, mais institua sa femme héritière, et lui laissa le pouvoir de remettre son hoirie ou à cet enfant qu'il nommait son fils, ou à l'un des enfants de sa fille *Claire de la Tour, femme du seigneur d'Ally*.

Mais au lieu qu'il y avoit apparence que le fils dût être préféré au fils d'une fille, la veuve, qui savoit la fourbe, ou en avoit du moins quelque créance, au lieu de nommer ce fils prétendu héritier, nomma le fils de sa fille. Ainsi ces deux considérations furent autant de présomptions qui, outre l'ombrage qu'on en avoit déjà, firent soupçonner la supposition.

Ce fils supposé ne laissa pas pour cela d'agir, et étant assisté de personnes puissantes, de disputer la succession, et d'opposer les substitutions des devanciers de cette famille. Il lui fut pourvu de tuteurs, il obtint des provisions; mais étant décédé au milieu de la carrière, le seigneur vicomte de Polignac, au profit duquel il avoit testé, reprit le procès, et le poursuivit jusques à l'arrêt qui, en conséquence des preuves et des présomptions, déclara que cet enfant avoit été supposé. Ainsi la vérité l'emporta, et fut plus forte que l'artifice par lequel un frère irrité, ou par un caprice, avoit voulu s'opposer à la nature, à la force du sang, à l'autorité des lois, et à la disposition de ses prédécesseurs, pour faire tomber leurs biens à un étranger, à un inconnu, et peut-être de quelque extraction infâme.

HENRIS (De la supposition de part. *Question* LIX). Œuvres, t. III, p. 950.

Entre la dame de Saint-Point et le sieur d'Ally, tuteur de son fils, etc., etc.

Veu par les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roy, juges souverains en cette partie assemblés au nombre de douze selon l'ordre du tableau, en leur auditoire du palais à Paris, en tant que touche ladite instance de requête civile obtenue par le vicomte de Polignac, appellations par lui interjetées de la sentence du sénéchal du Puy, et instance de faux, ont pris les parties hors de cours et de procès. Et faisant droit sur toutes les instances, ou déclaré ledit *Julien avoir été supposé par Antoine de Latour, sieur de Saint-Vidal, après le décès de Gilbert, son fils, en l'absence de la dame de Saint-Point.* Et ce faisant, sans avoir égard aux approbations et reconnaissances dudit Julien faites par le sieur de Montverts par erreur et dont ils l'ont relevé, ont débouté et déboutent les tuteurs et curateur et ledit Polignac, héritier par bénéfice d'inventaire dudit Julien, de leurs demandes, fins et conclusions, et ont maintenu ladite d'Ally en la propriété et possession de tous et chacun des biens desquels le sieur de Saint-vidal a pu disposer lors de son décès...

....

et néanmoins pour avoir, par ladite de Saint-Point tu et célé ladite supposition, ont icelle condamné à aumôner les sommes 1° de trois cents livres, applicable à la nourriture des enfants de l'hospital du Puy, et 2° de trois cents livres à œuvres pies, ainsi qu'il sera ordonné, etc., etc.

Fait à Paris, es-dites requêtes ordinaires de l'hostel du roy, le 27 sept. 1612.

Signé ROISSEY.

NOTE K *(Page 377)*

Il y avait autrefois et depuis longtemps des monnaies royales établies au Puy; Charles VII les abolit par lettres données à Tours en 1423.

Les évêques du Puy avaient conservé jusqu'au XIVe siècle, le droit de faire battre monnaie, et les sous marqués à leur coin étaient appelés *podienses*. — Durant les guerres civiles, l'usage de cet ancien droit parut suffisamment justifié par l'empire des circonstances. En 1580 on commença à faire frapper des monnaies. Il s'en trouve encore quelques-unes en cuivre jaune, très-minces; d'un côté sont représentées les armes de Senecterre avec ces mots autour : A. DE SENECTERRE, ÉVÊQUE DU PUY ; et de l'autre côté Archimède éprouvant la couronne d'Hiéron, roi de Syracuse, avec cette inscription : PATET FALLACIA TANDEM. Au-dessous on lit : *Archimède*, en caractères grecs; et à l'exergue 1580.

Le 25 mars 1590, par des lettres patentes données à Paris, le cardinal de Bourbon (Charles X), prenant le titre de roi, transféra dans la ville du Puy l'hôtel des monnaies établi à Villeneuve-lès-Avignon, occupé par les royalistes. Depuis cette époque, les ligueurs aniciens continuèrent d'user de ce droit autant qu'ils en eurent besoin.

NOTE L *(Page 400)*

Il avait été convenu que ce serait Chalancon qui se présenterait à la tête de la noblesse, parce que la populace ayant en haine le sénéchal, on avait craint que sa présence ne jetât un peu de trouble dans la ville. Chaste consentit à céder

le commandement à Saint-Pol et la première place à son beau-frère. Il avait même officiellement promis qu'en cas de succès il ne serait fait de mal à personne. — Cependant, et pour donner ici un exemple de la passion qui anime les récits de Burel, voici ce qu'il rapporte, page 361, vol. II : — « Etant devant la ville avec ses troupes, il découvrit son » dessein et s'écria : Voicy la ville qu'il nous faut gagner au- » jourd'hui. — Quelqu'un qui avait l'âme bonne ajouta : » Comment le ferez-vous? Voyez ces feux allumés partout. » — Et Chaste répondit : Ce sont les nôtres qui s'apprêtent. » — Et le même brave homme de la compagnie se mit à dire : » Mais que ferez-vous des pauvres petits enfants? — En » guerre, point de pitié, dit de Chaste, nous commettrons » des gens pour les tous jeter au Breuil. » — Et plus loin il ajoute : « Les femmes du complot avoient consigne de por- » ter un ruban noir au cou. Toutes celles qui auroient été » surprises sans cette marque devoient être violées, et les » enfants occis. »

NOTE M *(Page 424)*

ARTICLES SECRETS PROPOSÉS AU ROI HENRI IV

PAR LE DUC DE JOYEUSE *(année 1596)*.

(Extrait des registres du Parlement de Toulouse et de la Chambre des Comptes de Paris.)

ARTICLE LXXXVI. — Que le roi confirme le sieur de l'Estrange en l'office de bailly et sénéchal du Puy, dont il avoit été pourvu par le duc du Maine, y ayant été pourvu par Sa Majesté, ce qu'elle ne peut révoquer. *(Refusé.)*

ARTICLE LXXXVII. — Le siége épiscopal du Puy vacant depuis deux ans, qu'il y soit pourvu par Sa Majesté, suivant la requeste qui lui en sera faite par les gouverneurs et consuls de ladite ville. *(S. M. saura faire bonne élection pour ladite charge.)*

ARTICLE LXXXIX. — Et parce que la ville du Puy s'est toujours conservée sous l'autorité dudit sieur de Joyeuse, et par commission de lui, le sieur de l'Estrange y a toujours commandé durant les guerres, S. M. sera suppliée accorder au sieur de l'Estrange le gouvernement de ladite ville du Puy, et ensemble des autres villes, et lieutenance du pays de Velay, que ledit sieur de Joyeuse ramène au service de Sa Majesté. *(Accordé le gouvernement de la ville du Puy.— Pour l'office de bailly et sénéchaussée, répondu que le roi y avoit déjà pourvu et qu'il ne pouvoit révoquer la provision.)*

ARTICLE XC. — Que les consuls et habitants de la ville du Puy soient aussi maintenus en tous leurs priviléges, franchises, libertés et les chartes qu'ils ont ci-devant obtenues, confirmées. *(Accordé.)*

ARTICLE XCI. — Et bien que par les articles généraux Sa Majesté décharge le clergé de Languedoc des deniers qu'ils ont été contraints de payer, elle sera suppliée déclarer, que le corps du chapitre et université Saint-Mayeul, en l'église cathédrale de Notre-Dame du Puy, et autres bénéficiers résidants en ladite ville et diocèse soient de même déchargés, et néanmoins déclarés acquittés de tous arrérages des décimes et autres arrestations qui pourroient avoir été faictes sur eux pendant tous ces troubles; attendu même qu'ils ont été empêchés en la jouissance de leurs biens, et ont été contraints de payer partie desdites décimes, *(Accordé.)*

ARTICLE XCII. — Et d'autant que la ville du Puy et pays s'est engagée de plus de 50,000 écus durant ces guerres, et que

les administrateurs de ladite ville en sont en peine, qu'il plaise à Sa Majesté aussi accorder que, pour acquitter lesdites dettes, les tailles leur soient remises et données pour vingt ans; et pour ce que lesdites tailles ne suffiroient pas pour l'acquit d'ycelles, qu'il leur soit permis de lever la dace des denrées et marchandises qui entrent et sortent en ladite ville durant ledit temps, et que ladite dace ne s'exigera et lèvera ailleurs que sur ledit pays de Velay et ressort et sénéchaussée de ladite ville du Puy pour ledit temps seulement, et que délai de dix ans sera accordé aux débiteurs pour pourvoir au payement, etc..... *(Faisant apparoir de l'état de leurs dettes, et proposant quelque moyen d'octroy qui leur puisse être accordé, leur y sera pourvu par Sa Majesté. Et pour la surséance de leur dette leur est accordé deux ans, en payant par eux la rente à qui les deniers sont dus.)*

Article XCIII. — Le sieur de l'Estrange a engagé et employé ses moyens pour la conservation de ladite ville et pays à plus de 30,000 écus, dont, pour aucunement le rembourser, lui sera accordé ce qu'il plaira à Sa Majesté. *(Accordé la somme de 10,000 écus en don.)*

Article XCIV. — Que les habitants de la ville du Puy, de Monistrol et autres lieux tenant le parti, demeureront quittes et déchargés de tous arrérages des impositions faites par le sieur de Chaste et autres serviteurs de Sa Majesté. *(Accordé.)*

Article XCV. — Que le siége de la sénéchaussée sera remis, comme il étoit auparavant les troubles et jugements qui ont été donnés hors de ladite ville tant au château du bourg de Poliniac, qu'autres villes d'Issingeaux et de Montfaucon, seront remis aux archives de ladite sénéchaussée en ladite ville. *(Accordé.)*

Article XCVI. — Toutes choses passées en la ville du Puy et autres lieux dudit pays qui ont tenu le parti depuis le commencement des présents troubles et à l'occasion d'i-

ceux, tant pour la prise des armes, prise de ville et châteaux, levées et assemblées de gens de guerre, conduite et exploit d'iceux, démolissements, fonte d'artillerie et boulets, fabrication et évaluation des monnoyes, prises des deniers des recettes générales et particulièrement du domaine, et de tous autres deniers royaulx et publics, des décimes, équivalents, impositions mises sur les denrées et marchandises faites et levées sur ceux du contraire parti, et autres deniers quelconques pris, imposés et levés pour le fait desdits troubles, ventes de biens meubles, coupes des bois, viandes, butins, rançons et autres actes d'hostilité, seront advoués et agréés comme faits pour la seule occasion de la manutention du parti et soustènement de la religion catholique, apostolique et romaine, etc. *(Accordé à la décharge générale, comme elle est aux autres semblables traités, laquelle sera réciproque.*

Article XCVII. — Que ceux qui par Autorité des gouverneurs desdits pays ou par autorité publique ont fait recette desdits deniers et autres, de quelque nature et qualité qu'ils soient par l'extraordinaire de la guerre, et ont rendu compte au pays, ou à la communauté qui les avoient à ce commis, en demeurent quittes. *(Accordé.)*

Ce jourd'hui donné à Folembray, le XXIV janvier MDXCVI, et de notre règne le VII.

Donné à Toulouse, en parlement, le 11 avril MDXCVI.

Registré en la chambre des comptes de Paris, le XX juin MDXCVI.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

LIVRE PREMIER

Pages.

